This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 44.2

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-VINGT-ET-UNIÈME VOLUME

ANNÉE 1906-1907. — TOME Ier.

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 7 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC VII

Digitized by Google

Harvard College Library
AUG 28 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 11 juillet 1907 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par M. le Dr A. BOURGEOIS, Président annuel.

MESSIEURS,

En de nombreuses circonstances, votre savante Compagnie a montré en quelle estime elle tient les beaux-arts et les artistes. C'est que vous êtes persuadés, comme je le suis, qu'il est toujours utile et intéressant d'étendre le cercle de ses connaissances, et que « dans toutes les professions, il faut savoir se libérer un certain nombre d'heures par des occupations à côté, qui élargissent la culture tout en ménageant les forces de l'écorce cérébrale ; .... le surmenage professionnel est

(1) La séance publique annuelle s'est tenue cette année dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Reims, par suite de la fermeture du palais de l'Archevêché. Elle a été ouverte à 3 h. 1/4 par M. le Docteur A. Bourgeois, président de l'Académie. Siégeaient au Bureau, près de lui, d'un côté les secrétaires de l'Académie, et de l'autre MM. les officiers représentant M. le général Trémeau, commandant le Corps d'Armée, et M. le général Gallet, commandant les Dragons à Reims ; sur l'estrade avaient pris place vingt-cinq membres titulaires ou correspondants de l'Académie. Après le discours d'ouverture du Président, le compte-rendu des Travaux de l'année a été lu par M. H. Jadart, secré-

Digitized by Google

presque toujours le résultat d'une tension trop univoque et monocorde de l'esprit » (1).

Chaque fois que l'occasion s'en est présentée, vous avez organisé des auditions musicales, qui ont agrémenté plusieurs de vos séances solennelles. Et aujourd'hui même, vous avez confié l'interprétation d'une de ses œuvres, composée d'après un poème récompensé par l'Académie, à l'un des maîtres les plus éminents de notre cité, Monsieur Lefèvre-Derodé, membre correspondant de notre Compagnie. Vous vous expliquerez ainsi pourquoi je n'ai pas craint d'emprunter à l'art musical le sujet de ma dissertation ; je déclare d'ailleurs que, après les sciences médicales, c'est à la musique que vont toutes mes prédilections.

Ne croyez pas toutefois que je vais traiter devant vous de la technique musicale ou de l'harmonie. J'ai seulement l'intention de vous présenter quelques aperçus sur un point particulier, qui a le mérite de ne pas être très connu et qui n'est pas dépourvu d'intérêt : je veux parler des rapports de la musique avec la médecine. Le sujet est même très vaste, et il faudrait un gros volume pour l'étudier complètement. Je me bornerai à exposer, dans les deux premières parties, les effets de la musi-

taire général, puis le rapport sur le concours d'Histoire par M. L. Demaison, et enfin le rapport sur le concours de Poésie par M. A. Duval, membres titulaires. Une très nombreuse et élégante assistance remplissait la vaste salle, qui a particulièrement applaudi les lauréats des concours et l'exécution de la pièce de poésie : *La Fille de Béthuel*, musique de M. Ernest Lefèvre-Derodé, membre correspondant, dirigée par lui avec le concours de distingués choristes et d'instrumentistes, selon le programme publié plus loin. La séance a été levée à six heures.

(1) Professeur Grasset, de Montpellier. — *Thérapeutique des Maladies du Système nerveux*, Paris 1907.

Digitized by Google

que sur l'organisme ; dans la dernière partie, je donnerai l'explication de ces effets d'après la doctrine des localisations cérébrales.

I.

Dès la plus haute antiquité, les légendes signalent l'impression produite par les sons musicaux : c'est Orphée charmant les bêtes féroces avec sa lyre ; c'est David calmant les fureurs de Saül par les accents de sa harpe. Les Egyptiens exprimaient leurs émotions musicales au moyen de la lyre, de la harpe, du luth et de la flûte. La civilisation Assyrienne a été passionnée pour la musique ; sa déesse Astarté ou Mélytta était honorée d'un culte particulier.

Les Grecs, qui ont été les plus admirables artistes du monde, ont été aussi de grands musiciens. Ils comprenaient, dans la même trilogie, la poésie, la musique et la danse. Platon disait : « Jamais le style musical ne change, sans que les principes de l'Etat ne se modifient. » Aristote a abordé l'étude psychologique de l'influence de la musique sur l'homme.

On sait que les Romains ont donné une grande importance à la musique comme moyen d'expression et pour la production des émotions. Beaucoup de leurs empereurs étaient musiciens : Néron composait, jouait de la lyre et chantait. — Vitruve, Plutarque et d'autres ont émis des opinions sur les effets physiologiques de la musique.

En parcourant nos musées, on est étonné de la place que tenait la musique dans l'antiquité. « Chœurs de chanteurs, longues théories de danseuses, marches

Digitized by Google

triomphales dans lesquelles les rois sont représentés traînant derrière leurs chars les peuples vaincus, au son des tambours sonores et des harpes retentissantes, toutes ces grandes cérémonies du culte, toutes ces brillantes manifestations de la victoire, chez ces nations qui furent les plus puissantes du vieux monde, se déroulent sur les vieux monuments, et partout la musique y joue un rôle important » (1).

Au sortir de l'antiquité, nous aurions à parcourir, si nous en avions le temps, la longue période du moyen âge, pour arriver presque au seuil de la musique moderne. Que de choses intéressantes nous aurions à mentionner, si nous voulions suivre tous ces admirables interprètes de l'art musical, depuis les bardes de l'Armorique et les scaldes de la Gothie, les trouvères et les troubadours, les *Meistersänger* (ou Maîtres chanteurs), dont le plus illustre fut Hans Sachs de Nüremberg, jusqu'au célèbre Palestrina qui créa une musique religieuse, en dehors du plain-chant liturgique sévère, et avec lequel la musique du moyen âge parvint à son apogée. Par tous la musique fut envisagée comme un puissant moyen d'expression des états émotifs.

Quittant le domaine de l'histoire, qui ne saurait nous retenir plus longtemps, nous allons passer en revue les principales recherches qui se rapportent aux effets de la musique sur l'être humain.

« Les impressions produites par les arts sont perçues par deux de nos sens : la vue et l'ouïe ; au premier appartiennent la peinture, la sculpture, l'architecture ; au second, la musique et la poésie. Ces deux dernières, malgré leur scission apparente, tendent toujours à se

(1) H. Lavoix, *Histoire de la Musique*, Paris (sans millésime).

Digitized by Google

réunir : car ce n'est que par leur association qu'elles peuvent atteindre leur maximum d'intensité et de pénétration, encore augmenté dans l'opéra et le drame lyrique moderne, par le décor, résumant peinture, architecture, sculpture, et qui s'adresse aux yeux, ainsi que le costume et la danse ; ici donc, tous les arts sont réunis pour converger vers l'effet général ; mais s'il en est un qui, abandonné à ses seules ressources, nous transporte dans un milieu purement intellectuel et idéal, c'est certainement, plus que tout autre, la musique.... Ses seuls moyens d'action sur l'intelligence consistent en *des sons* et *des durées*, parfois même *le silence* ; et c'est avec cela qu'elle doit provoquer l'émotion (1). »

Un certain nombre de physiologistes ont étudié d'une façon spéciale l'action de la musique sur l'organisme. Je citerai seulement Ch. Féré dont les travaux très nombreux comprennent, outre ses propres expériences, le contrôle des expériences entreprises par d'autres savants (2). Voici le résumé des recherches de Ch. Féré : la musique agit sur la circulation, la respiration, les sécrétions, l'énergie musculaire et l'état psychique, c'est-à-dire sur l'ensemble des manifestations vitales, en provoquant des sensations et des émotions, dont les diverses phases ont été enregistrées par la méthode graphique de Marey. Les tracés qui se rapportent à la circulation et à la respiration montrent que l'émotion, à peu près absente lors d'excitations simples et modérées par des sons isolés, se produit de la façon la plus manifeste quand elle est mise en jeu par des combinai-

(1) Albert Lavignac. — *La Musique et les Musiciens*. Paris, 1898.
(2) Ch. Féré. — *Bulletins de la Société de biologie*, Paris, 1885 à 1902.

Digitized by Google

sons artistiques de sons. On constate généralement la prédominance d'action du mode majeur, des accords dissonants, des rythmes vifs. La brusquerie de l'excitation, son intensité provoquent des modifications qui leur sont proportionnelles. Les qualités propres à chacun des éléments d'un fragment musical sont d'ailleurs influencées par celles de ceux qui le précèdent et le suivent. Il est donc nécessaire de prendre des graphiques se rapportant à l'ensemble d'un morceau de musique plutôt que de l'analyser dans le détail.

On en est arrivé à conclure que les excitations musicales déterminent une augmentation des activités physiologiques générales de l'organisme, et qu'elles peuvent produire les réactions fonctionnelles transitoires qui caractérisent l'émotion.

Chaque individu réagit à sa manière à l'émotion musicale, par suite de prédispositions héréditaires ou à raison de ses acquisitions éducatives. La musique éveille chez tel sujet des souvenirs, chez tel autre associe certains sentiments. L'association entre les excitations musicales et l'amour se retrouve chez beaucoup de personnages, par exemple Musset, Schumann, Berlioz.

Un savant italien, Patrizi (1), qui s'est livré à des études semblables à celles de Ch. Féré, raconte qu'un biologiste très amateur de musique lui avoua que, pendant tout un concert, il ne pouvait s'empêcher d'analyser mentalement la hauteur, l'intensité, le groupement des sons, en faisant des calculs et des graphiques, c'est-à-dire en associant ses sensations auditives à des représentations symboliques propres de sa discipline scientifique.

(1) Patrizi. *La nova fisiologia della emozione musicale.* — Modène, 1902.

Digitized by Google

Le même auteur rapporte qu'un jour il demanda brusquement à un philosophe de ses amis les impressions que lui avaient produites la *Mort d'Iseult* et la *Symphonie de Tannhäuser*, qu'il venait d'entendre. « Pour la Mort, lui répondit-il, l'impression se développa sur le titre *Mort d'Iseult* et sur la connaissance que j'ai de cette légende du chevalier de Bretagne et de sa blonde héroïne. Il me parut que l'orchestre décrivait avec une véritable éloquence la désolation causée par la mort de l'être aimé, le *crescendo* du spasme jusqu'à des proportions intolérables et, après, la bienfaisante résolution de la douleur en des larmes soumises. Mais la *Symphonie de Tannhäuser* m'a plongé dans les idées scientifiques qui me sont chères. Sa puissance me fit oublier que j'étais en présence d'une sombre combinaison de sons et de rythmes, m'éloignant de toute notion de quelque chose d'humain, un plaisir, une douleur, une volonté humaine : je n'éprouvais que le puissant écho d'une force infinie, éternelle, quelque chose d'inévitable, d'inaccessible, comme l'énigme de l'infini ou l'immense distance qui existe entre nos spéculations et l'inconnu. » Cette impression d'un philosophe laisse percevoir deux faits fondamentaux : l'influence suggestive du titre, et la tendance à asservir toute excitation nouvelle avec les formes d'activité psychologiques, coutumières de chaque sujet.

D'autres exemples curieux pourraient être cités, ne serait-ce que cette singularité, qui n'est pas très rare, rencontrée chez certaines personnes, et à laquelle on a donné le nom d'*audition colorée*. Elle consiste dans ce fait qu'un ton vocal ou instrumental a la propriété d'éveiller l'image visuelle d'une couleur qui reste toujours la même pour le même ton.

Digitized by Google

Comme le dit un savant médecin de la République Argentine, le docteur Ingegnieros (1), dont le nom reviendra encore à plusieurs reprises : « En même temps qu'il y a des différences intrinsèques dans le pouvoir émotionnel de la musique, il y a aussi des différences dans l'aptitude individuelle à ressentir les émotions musicales. Ces différences sont le produit des dispositions congénitales et de l'éducation musicale ; elles déterminent dans chaque individu un coefficient propre d'intelligence musicale. »

II.

On comprend sans peine que, en raison de son mode d'action sur l'organisme, la musique ait fait l'objet d'un certain nombre d'essais thérapeutiques. Elle a été employée par les médecins de l'antiquité contre la folie, les névroses, et même la goutte ; les écrits d'Hippocrate, de Celse, de Galien en font foi.

Du XIIe au XVIIIe siècle, le tarentisme (longtemps attribué à la piqûre d'une araignée de la Calabre, la tarentule, et qui n'est qu'une des formes de la chorée ou danse de Saint-Guy), se manifestait sous forme d'épidémies, qu'on ne traitait pas autrement que par la musique. En Italie, des troupes de musiciens parcouraient les campagnes et exécutaient, suivant la disposition des malades, des compositions différentes : la *Tarentella* très vive et accompagnée de chants sau-

(1) Docteur Ingegnieros, professeur à l'Université de Buenos-Ayres. — *Le Langage musical*. Paris 1907.

Digitized by Google

vages ; le *Panno verde*, avec ses chants idylliques rendant la douce impression causée par la verdure. Les paysans atteints de tarentisme, quoique sans éducation, savaient manifester leur mécontentement, lorsque l'exécution ne leur produisait pas une impression agréable.

Pendant les épidémies de peste, Desgenettes, médecin en chef des armées d'Egypte, faisait jouer les musiques militaires dans les hôpitaux, pour combattre l'abattement déterminé par ce terrible fléau.

Ce sont surtout les médecins aliénistes qui ont usé de la musicothérapie, contre les maladies nerveuses et les maladies mentales. Les résultats obtenus ont été variables ; et cette question n'est encore ni résolue ni réglé ed'une manière bien définie.

Il faut aussi mentionner l'influence favorable des sensations musicales dans l'anesthésie opératoire, bien étudiée par le docteur Laborde et rapportée par lui à l'Académie de médecine en 1901.

Un médecin distingué de Paris, le docteur Ferrand, dans une communication très importante faite à l'Académie de médecine en 1895, a formulé ainsi ses conclusions : « La musique, en variant ses divers modes, la mécanique de son rythme, la vivacité de sa mélodie, le complexus de son harmonie, semble pouvoir répondre à ces divers modes d'action physiologique et pouvoir remplir le rôle d'antispasmodique, soit simple, soit stimulant, soit modérateur.

« Il est facile de pressentir que le médecin ne devrait pas se borner à donner à ses malades le banal conseil d'aller entendre de la musique quelconque, mais qu'il y aurait encore un choix à faire, selon les indications à remplir. La musique, en un mot, ne devrait pas être regardée comme une pure distraction, indifférente d'ail-

Digitized by Google

leurs quant à ses formes et quant aux sujets auxquels elle s'adresse. Elle est sous plus d'un point comparable à ces substances, nombreuses d'ailleurs, qui constituent à certaine dose un agent d'usage hygiénique, à dose plus élevée des remèdes actifs de la thérapeutique excitante, à dose plus élevée encore, des toxiques dangereux et capables d'épuisement organique.

« Il y aurait donc à faire un choix délicat, non seulement dans la quantité de l'exercice musical qu'il convient de permettre ou de conseiller à tel ou tel sujet, mais encore dans le choix des auteurs qu'il serait bon de mettre entre ses mains et de lui faire entendre. Il serait difficile de proposer une formule plus précise et de dire si Mozart convient mieux aux neurasthéniques, Beethoven aux hyperexcitables, Wagner aux déprimés ; mais on peut affirmer que la musique est capable d'agir sur le lieu des sensations motrices et auditives, et sur le lieu des images qui correspondent à ces sensations, capable par conséquent de susciter les idées sensibles et les sentiments qui s'y rattachent ; qu'il y aurait une certaine dose d'illusion à lui demander davantage ; mais qu'à tous ces titres elle est un art intéressant pour le médecin et dont on pourra bien, à quelque jour, déterminer d'une façon plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les services qu'il peut rendre et aussi les inconvénients, sinon les dangers, qu'il peut présenter. »

En effet, si la musique crée plutôt des impressions favorables, elle peut produire des phénomènes tout opposés. Si vous voulez vous rappeler l'héroïsme engendré par La *Marseillaise,* vous ne pouvez oublier par contre les crimes qui ont été commis sous l'impulsion de La *Carmagnole*. Et l'on ne saurait prévoir les consé-

Digitized by Google

quences du chant moderne l'*Internationale*. Il faut tenir compte aussi, je n'en disconviens pas, de ce qu'on appelle la « psychologie des foules ».

Le professeur Lacassagne, de Lyon, a cité le cas d'un jeune homme qui, lorsqu'il jouait du piano, était pris brusquement de crises de catalepsie ; ses mains restaient immobiles et levées au-dessus du clavier pendant un temps indéterminé, quelquefois une heure, pour reprendre ensuite le morceau à la mesure même où il avait été interrompu.

Le docteur Albahary, de Vienne, a vu, dans un concert, un épileptique entrer en attaque convulsive aux premiers coups d'archet donnés par le célèbre violoniste Ysaye.

Enfin, les passages suivants extraits des *Mémoires de Berlioz*, sont caractéristiques :

« Tout mon être semble entrer en vibration pendant l'audition d'une bonne musique. C'est d'abord un plaisir délicieux où le raisonnement semble n'entrer pour rien ; l'habitude de l'analyse vient ensuite d'elle-même faire naître l'admiration ; l'émotion croissant en raison directe de l'énergie ou de la grandeur des idées de l'auteur, produit successivement une agitation étrange dans la circulation du sang ; mes artères battent avec violence ; les larmes, qui d'ordinaire annoncent la fin du paroxysme, n'en indiquent souvent qu'un état progressif qui doit être de beaucoup dépassé. En ce cas ce sont des contractions spasmodiques des muscles, un tremblement de tous les membres, une paralysie partielle des nerfs de la vision et de l'audition ; je n'y vois plus, j'entends à peine, vertige..... demi-évanouissement. »

Si la musique, au lieu de lui plaire, n'est pas de son goût, il s'exalte en ces termes :

Digitized by Google

« Je rougis comme de honte ; une véritable indignation s'empare de moi ; on pourrait, à me voir, croire que je viens de recevoir un de ces outrages pour lesquels il n'y a pas de pardon ; il se fait pour chasser l'impression reçue un soulèvement général dans tout l'organisme, analogue aux efforts de vomissements quand l'estomac veut rejeter une liqueur nauséabonde. »

On comprend que ces émotions, supportées par Berlioz, n'auraient pu l'être par une personne nerveuse et délicate.

III.

Si la musique est capable d'impressionner la plupart des êtres humains, c'est que, à l'instar de tous les arts et de toutes les fonctions, elle est régie par une zone spéciale du cerveau, par un *centre* ; et cette localisation lui appartient en propre : c'est à le démontrer que je consacrerai la dernière partie de cette étude.

Et d'abord, il faut s'entendre sur l'intervention de l'oreille dans la compréhension de la musique. Il est évident qu'un sourd ne peut ressentir les impressions musicales. Dans la conversation, lorsque l'on se sert de ces mots « oreille musicale », veut-on dire que, pour saisir et aimer la musique, il faut avoir le sens de l'ouïe spécialement adapté ? Il n'en est rien. L'oreille ne doit être considérée que comme organe de transmission ; les sons sont perçus par elle et se rendent directement au cerveau, sur le centre anatomique, qu'ils impressionnent selon les aptitudes musicales de chacun.

Le docteur Ingegnieros, dont il a déjà été parlé,

Digitized by Google

donne, des aptitudes musicales, une intéressante classification, qui a le mérite d'être très exacte. Elle comprend cinq groupes : 1° l'idiotisme musical ; 2° l'imbécilité musicale ; 3° l'intelligence musicale ; 4° le talent musical ; 5° le génie musical.

Dans l'*idiotisme musical*, les individus entendent des bruits là où d'autres entendent des sons ; ils ne perçoivent pas la hauteur des tons ; ils ont de la « surdité tonale ». Mais je me hâte de dire qu'il n'y a aucun rapport entre l'idiotisme musical et les autres manifestations de l'intelligence. Notre grand poète, Victor Hugo, définissait la musique « le moins désagréable de tous les bruits ». Gœthe restait insensible aux chefs-d'œuvre de Mozart. Brunetière n'aimait pas la musique ; Cuvier avait pour elle une profonde aversion. D'autres exemples de poètes, de littérateurs et de savants pourraient être cités.

Les individus qui ont en partage l'*imbécilité musicale* sont ceux qui, tout en arrivant à percevoir la gradation tonale des sons, n'éprouvent cependant aucun plaisir à entendre de la musique et ne comprennent pas les sentiments qu'elle exprime. Malgré les efforts que font certains sujets de cette catégorie pour tâcher d'éveiller leur goût musical, ils n'y parviennent pas. Ils sont capables de distinguer les fausses notes et les dissonnances. Mais ils n'éprouvent pas d'autre sentiment que l'ennui pendant l'exécution d'un morceau ou lorsqu'ils assistent à un concert. Napoléon Ier avouait que la musique lui troublait le système nerveux, et qu'il préférait entendre la plus stupide, parce qu'elle le faisait moins souffrir. Napoléon III fronçait les sourcils lorsqu'il voyait un artiste se mettre au piano. Gambetta, peu sensible à la musique, regrettait le temps perdu à l'écouter.

Digitized by Google

En ce qui concerne l'*intelligence musicale*, ceux qui la possèdent aiment la musique et la comprennent ; de plus, par l'éducation et par l'étude, ils peuvent développer leurs aptitudes. Différentes étapes existent dans l'éducation musicale. C'est d'abord la fillette qui exécute tant bien que mal une polka pour la fête de son père ; c'est le débutant qui joue comme il peut en public un morceau de violon ; puis le musicien d'orchestre d'un théâtre de second ordre ; et enfin l'artiste distingué qui interprète correctement au violoncelle ou au piano une œuvre de Haydn ou de Beethoven. On remarquera aussi que, de même que dans les autres branches du savoir humain, l'intelligence se spécialise en matière musicale. Par exemple, un excellent critique musical peut être un mauvais exécutant ; on peut exécuter avec intelligence sans posséder une grande érudition musicale ; un ténor interprétera dans la perfection « Tristan » ou « Siegfried », mais ne comprendra ni Mozart ni Beethoven ; un tel composera des valses pour bals suburbains, tel autre fera des romances sentimentales pour jeunes filles.

Si un travail persévérant est capable de développer l'intelligence musicale, bien entendu seulement chez ceux qui ont des aptitudes, cependant certains sujets arrivent à un niveau qu'ils ne sont pas capables de dépasser ; d'autres au contraire acquièrent le *talent musical*. Il y a des talents musicaux très divers : les uns sont des compositeurs de concert, comme Brahms ; les autres des exécutants, comme Paganini ; celui-ci est un critique, comme Berlioz ; celui-là a le talent de l'inspiration mélodique, comme Donizetti ; et ainsi de suite. Mais, tous sont des musiciens de talent, parce que chacun d'eux dépasse les autres musiciens intelligents qui cultivent le même genre.

Digitized by Google

Le *génie musical* est bien différent du talent musical ; le talent se fait, le génie naît. Le génie imagine de nouvelles formes d'expression musicale, ou bien il réalise, d'une manière entièrement personnelle, des formes d'expression musicale déjà connues. La précocité de quelques génies est une preuve que le génie n'est pas un produit de l'éducation. Mozart donnait des concerts à l'âge de six ans. Meyerbeer était excellent pianiste à l'âge de cinq ans. Haendel à dix-neuf ans dirigeait le théâtre lyrique de Hambourg, et à vingt-cinq ans il composa son célèbre *Messie*. Beethoven à l'âge de treize ans avait déjà composé trois sonates. Mendelssohn, à huit ans, corrigeait un *oratario* de Bach. Le livre de Lombroso « sur l'homme de génie » contient bien d'autres exemples (1).

Toute manifestation d'ordre musical ressortissant au cerveau, le degré des aptitudes musicales, qui viennent d'être passées en revue, est en rapport soit avec le développement soit avec le mode de fonctionnement du centre anatomique cérébral qui est dévolu à la musique.

Avant de dire quelques mots sur cette intéressante localisation, il est utile de rappeler le sens donné, en médecine, à cette expression : *langage musical*.

En psychologie et en clinique, on appelle langage la réunion des moyens expressifs : ils se manifestent sous trois formes : les gestes, les sons et les signes graphiques.

Par analogie, le langage musical comprend l'ensemble des sons, ou des représentations des sons (écriture

(1) Docteur Ingegnieros : loc. cit.

Digitized by Google

musicale), dont l'homme se sert pour exprimer les impressions musicales.

Tout le monde a entendu parler des troubles du langage ordinaire, qui se produisent dans certaines maladies cérébrales, et qui sont connus sous le nom d'*aphasie*. On la définit : « la perte de la mémoire des signes au moyen desquels l'homme échange ses idées avec ses semblables. »

De même on a réuni sous le nom d'*amusie* les troubles du langage musical.

C'est en étudiant l'aphasie et l'amusie sur les vivants, et surtout après la mort, qu'on est arrivé à trouver leur localisation dans le cerveau. C'est Broca qui le premier, en 1861, par ses recherches, attira l'attention sur la localisation de l'aphasie.

D'autres savants ont continué les études de Broca, et l'on admet aujourd'hui les opinions que je vais exposer succinctement.

L'aphasie est un terme général, qui se rapporte non seulement à l'altération de la parole, mais aussi à l'impossibilité de comprendre les idées exprimées par les sons articulés rationnels (surdité verbale) et par l'écriture (cécité verbale), et encore à l'impossibilité d'exprimer les idées en se servant de mots écrits (agraphie).

Il existe de même différents degrés de l'amusie : le sujet ne distingue pas les sons, ou il ne lit pas les notes, ou il ne peut plus chanter, ou bien il n'est plus capable de jouer d'un instrument, ou bien encore il ne peut pas écrire de musique (agraphie musicale).

L'aphasie se rencontre souvent combinée avec l'amusie. La suppression d'une seule forme du langage musical (amusie simple) est plus rare que la suppression

Digitized by Google

totale (amusie complexe). Ainsi l'agraphie musicale pure est peu fréquente.

C'est Charcot qui le premier, en 1883-1884, posa les bases cliniques de l'amusie, en analysant spécialement le cas d'un musicien, âgé de 45 ans, qui jouait du trombone à coulisse. Après des excès de travail, cet homme s'apprêtait un jour à copier de la musique, chose qu'il avait l'habitude de faire couramment, lorsqu'il constata qu'il ne pouvait y parvenir. Il voyait la musique, il pouvait la chanter mentalement, mais il lui était impossible de l'écrire ; cependant il n'éprouvait aucune difficulté pour l'écriture ordinaire. Quelques jours après, il prit son instrument, mais il ne put en tirer aucun son ; il plaçait bien les lèvres comme il fallait, il conservait la pensée du morceau qu'il voulait exécuter, mais il était incapable d'allonger ou de raccourcir convenablement la coulisse de son trombone. Cet homme était atteint de paralysie générale au début.

Donner d'autres exemples allongerait ce travail outre mesure. Tous les cas se ressemblent plus ou moins, et on les observe plus particulièrement chez les personnes très nerveuses.

En ce qui se rapporte à la localisation anatomique de l'aphasie et de l'amusie, après Broca et Charcot, trois autres savants ont attaché leur nom aux centres cérébraux où les altérations qui produisent ces troubles ont été rencontrées : ce sont Wernicke, Kussmaul et Exner.

Leurs recherches ont abouti à prouver que les centres du langage articulé ordinaire et du langage musical sont contigus.

La zone de localisation des diverses images du langage musical occupe l'hémisphère gauche du cerveau. C'est une bande qui coudoie la scissure sylvienne, pre-

Digitized by Google

nant le pied de la deuxième et de la troisième circonvolution frontale, la première circonvolution temporale jusqu'au pli courbe, en arrivant à la partie inférieure et postérieure de la deuxième circonvolution pariétale.

Enfin, il convient d'ajouter, pour rassurer les musiciens, que l'amusie est souvent guérissable, lorsque les lésions cérébrales qui l'ont provoquée ne sont pas trop étendues ; la guérison s'obtient par un traitement approprié, et surtout par la pratique rationnelle de la rééducation.

En voulant vous montrer, Messieurs, par quels points intéressants la musique touche à la médecine, je me suis peut-être laissé entraîner un peu loin, et je dois m'excuser de la longueur de cette lecture. C'est que je songeais aussi au côté social de la question. Non seulement vous aimez pour eux-mêmes les beaux-arts, la science et tout ce qui contribue à orner ou à développer l'intelligence, mais vous cherchez aussi à les faire aimer à vos semblables ; et vos concours annuels montrent les encouragements que vous donnez au travail. Certainement on pourrait faire des recherches analogues, à celles que je vous ai présentées, sur les autres arts. Mais, comme la musique s'adresse aux masses, comme je la crois capable d'être un élément de moralisation, et même, je ne crains pas de l'avancer, de mettre un frein aux progrès de l'alcoolisme, ce fléau moderne contre lequel la lutte est engagée de tous côtés, vous jugerez qu'il n'était pas inutile d'exposer scientifiquement devant des savants l'influence de la musique. Et si je ne l'ai pas encore dit dans mon discours, c'est que je voulais terminer par là : c'est la musique de France, la plus mélodieuse et la plus variée, qui élève le mieux le cœur et l'esprit.

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1906-1907

Lu à la Séance publique annuelle du 11 Juillet 1907

par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

L'Académie n'a pas, comme la Belgique, pour emblème le lion, symbole de la force, mais elle met en pratique la devise de ce pays : *L'Union fait la Force*. Vous l'avez montré en vous associant tous aux deuils éprouvés par la Compagnie et aux deuils éprouvés par chacun de nous, et votre vive sympathie, en ce qui me concerne, est mon excuse à prendre la parole en cette séance publique, de même que mon premier devoir est de vous remercier de tant de marques d'attachement.

Vous avez été surtout unis, Messieurs, et fermes dans vos traditions au milieu des circonstances difficiles qui ont gêné cette année notre existence matérielle et la tenue de nos séances. Après les trois premières séances continuées dans le palais de l'Archevêché, où l'Académie siégeait si honorablement depuis sa fondation (depuis soixante-cinq ans), survint la fermeture de ce palais (1).

(1) Le 17 décembre 1906, et, depuis cette date, le mobilier et la bibliothèque de l'Académie sont restés séparés d'elle.

Digitized by Google

Vous avez alors accepté l'hospitalité d'abord chez notre président, puis bientôt dans la salle du Comice agricole (1), mise avec une parfaite courtoisie et une égale sollicitude à notre disposition par cette société, sur l'aimable invitation de notre confrère, M. Ch. Lhotelain, son président honoraire. Aussi, dans cette séance publique, allons-nous renouveler l'expression de notre gratitude, manifestée sur-le-champ par un vote unanime, aux Archevêques de Reims, qui, depuis le cardinal Gousset, avaient constamment laissé jouir l'Académie de cette installation si conforme à sa mission. Nous y ajouterons le tribut de notre reconnaissance pour le Comice, qui nous a donné un témoignage de véritable fraternité.

Et après une année ainsi traversée, durant laquelle pourtant aucun devoir ne fut omis, où nos réunions furent nombreuses, où notre concours est remarquablement fructueux, nous voici réunis pour la distribution des récompenses, pour la séance publique annuelle, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, qui nous est ouverte par la municipalité, dans « l'hôtel commun de cette ville », comme on disait au XVIIe siècle. Prenons-y rang avec nos coutumes et nos usages, avec nos fidèles invités, nos lauréats, nos confrères et nos membres d'honneur, unis tous encore, et plus que jamais, dans le dévouement à notre patrie et la volonté de bien servir la ville et le pays rémois.

Vos seize séances de quinzaine ont donné lieu d'inscrire à l'ordre du jour vingt-cinq communications, dont la plupart prendront place dans les volumes de nos *Travaux*, et qui représentent la part collective de douze membres titulaires dans l'ordre habituel des matières.

(1) Ancien hôtel Lagoille de Courtagnon, rue Chanzy, n° 71.

Digitized by Google

SCIENCES MORALES.

Notre ancien président, M. A. Duval, s'est réservé la tâche de l'assistance, indispensable à notre époque, de la jeunesse abandonnée et des enfants poursuivis en justice. C'est un devoir social qu'il remplit avec esprit de suite et méthode, comme vous avez pu en juger par ses deux lectures : *Vagabondage des jeunes enfants,* et *Tribunaux spéciaux pour les enfants coupables.* Cette dernière étude, corroborée par l'expérience des moralistes et des juristes les plus distingués, a été portée par notre confrère au récent congrès de Toulouse pour la réforme du Code pénal.

S'appliquant de même au devoir social, M. Paul Rozey nous a fait connaître une tentative qui réussit autour de nous à la campagne, celle du *Crédit populaire en Champagne*, dont l'essor est dû, avec ses heureuses conséquences, à M. l'abbé Péters, directeur d'œuvres fort intéressantes en ce genre à Avaux (Ardennes). Les renseignements les plus précis et les plus féconds entourent d'une portée pratique cet aperçu de notre confrère, bon juge et prudent conseil sur ce terrain.

Les autres sciences n'ont pas été ici l'objet de lectures cette année, mais elles n'en sont pas moins cultivées par nos confrères, notamment par M. L. Demaison, récemment élu président de la *Société d'études des Sciences naturelles*, et par M. Jules Laurent, dont les divers travaux et les cartes agronomiques viennent d'être récompensés d'une médaille d'or par la *Société nationale d'Agriculture*, succès bien mérité auquel vous vous êtes associés par les plus sincères félicitations.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, vous avez offert votre cotisation, mieux encore, votre part d'influence et de collaboration au prochain congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, qui sera présidé à Reims, du 1er au 6 août prochain, par l'un des nôtres et des plus aimés, par M. le docteur H. Henrot, ancien maire de la ville, directeur honoraire de l'École de Médecine.

BELLES-LETTRES.

En vous apportant sa lecture, *Les dernières nouvelles de la Réforme orthographique*, M. l'abbé Haudecœur n'a pas prétendu résoudre cette question, ni l'arrêter, ni la combattre. Il s'est associé aux conclusions les plus modérées, les plus sages, les plus temporisatrices, celles de l'Académie Française.

M. Kalas nous a communiqué l'analyse d'une nouvelle de M. Henri Constantin, *La Nuit légendaire*, qui a pour théâtre notre cathédrale entrevue la nuit, hantée de fantômes par un pur effet de l'imagination. Notre confrère l'a fait précéder de l'esquisse d'une figure bien rémoise, celle d'Abel, le souffleur d'orgue, le créateur d'une galerie de portraits, vifs en couleur, de personnages ecclésiastiques, qu'il avait légués à l'Archevêché, croyant leur assurer et à lui le repos éternel !

C'est un récit de voyage que vous a présenté M. le docteur Colleville, un voyage de médecins, sous le titre d'*Impressions d'un passant à Berlin ;* il s'agissait, vous l'aviez deviné à l'avance, du parcours des médecins français à travers l'Allemagne, en septembre 1906, visite à la fois scientifique des hôpitaux et humoristique des

Digitized by Google

hôtels, dont notre confrère, témoin oculaire, a retracé la chronique.

En évoquant Virgile, le prince des poètes latins, M. Pol Marguet a rapproché les plus antiques scènes pastorales des progrès modernes les plus positifs. *Les Géorgiques de Virgile et l'Agriculture moderne*, tel est le tableau, riche en contrastes comme en ressemblances, dont il nous a déroulé les figures, expliqué les contours, détaillé les allégories variées et toujours conformes aux besoins essentiels de l'humanité.

HISTOIRE.

Continuant une analyse ébauchée l'an dernier, M. l'abbé Lamy vous a achevé son étude des mémoires de la princesse Wolkonski et des singuliers épisodes d'une vie si traversée d'obstacles surmontés avec courage et patriotisme. Pour la suite de ses travaux, nous attendrons le retour de notre jeune et zélé confrère, en lui adressant nos plus affectueux souhaits.

Prenant l'occasion du séjour de l'Académie dans l'ancien hôtel des Lagoille de Courtagnon, M. le docteur Pol Gosset a tiré de ses recueils, déjà riches en notes généalogiques, toute l'histoire de cette famille, depuis ses origines modestes jusqu'à son essor dans les fonctions élevées que ses membres remplirent dès le début du XVIIIe siècle, avec la suite de son existence jusqu'à la Révolution. A la description de l'hôtel succédèrent des détails sur le château de Courtagnon, sur ses collections minéralogiques, ses portraits peints par Perseval et autres artistes rémois, ses parterres et ses jardins aujourd'hui nivelés et transformés.

Digitized by Google

L'*Histoire du département des Forêts* (premier volume) par notre confrère, M. Alfred Lefort, a donné lieu à un compte rendu en séance par M. l'abbé Haudecœur, dont je ne veux pas ici reprendre l'analyse, mais dont vous n'avez pas oublié l'appréciation favorable qui se trouve fortifiée par d'autres comptes rendus élogieux, dont l'un tout récent à l'Institut (1).

Vous avez remarqué, en tête de cet ouvrage, l'introduction signée de M. Godefroid Kurth, l'ancien maître si réputé de l'Université de Liège, qui a bien voulu naguère accepter le titre de membre honoraire de notre Compagnie à la suite de la publication de son *Clovis* et de sa visite à Reims. M. Alfred Lefort a tenu à raviver et à prolonger la haute connaissance que nous avions de son talent et de son caractère, en nous retraçant le tableau de son œuvre d'historien, de son action religieuse et sociale, de sa vie privée très exemplaire. Ces aperçus, appuyés sur des titres si manifestes et sur une bibliographie, vont prendre le rang qu'ils méritent dans nos portraits contemporains.

Votre secrétaire général a complété le récit de notre série de relations avec la *Société historique de Château-Thierry* en vous rendant compte du dernier volume de ses mémoires. La visite à Reims y est racontée en bonne place et en belle humeur, de manière à nous ménager l'espoir du retour de semblables rencontres.

A ce propos, Messieurs, je dois mentionner, avec la même gratitude et une entière satisfaction, la visite que nous avons reçue, le 26 mai dernier, de nos confrères de

(1) *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, compte-rendu par A. Chuquet, livraison de mai 1907, pp. 664-65.

Digitized by Google

la *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne*. Ils sont venus de Châlons nombreux et empressés ; M. Blondiot, ancien président, avait préparé les voies à ses confrères, et M. Schmit, vice-président, les a guidés et nous les a présentés dans des agapes fraternelles : M. Lemoine, trésorier, M. Jacques Laurent, secrétaire. M. le général Colard, M. le commandant Aillaud, et beaucoup d'autres membres pleins d'ardeur et d'amabilité dans la visite de nos monuments et de nos musées. Cette visite leur sera certainement rendue, et le plus tôt que nous pourrons.

Une dernière communication historique a été faite par votre secrétaire général, relativement à deux anciens Livrets de famille, tombés fortuitement entre ses mains, et qui sont de véritables types, des modèles parfaits pour les livrets que l'on distribue actuellement dans nos mairies aux nouveaux mariés. L'un, qui remonte tout au début du XVIIe siècle, est tenu par un membre de la lignée rémoise des Bachelier, allié à une descendante d'une autre tige locale, celle des Lespagnol, dont descend aussi notre compatriote, M. le général L'Espagnol de Chanteloup, possesseur de ce livret. L'autre livret a été rédigé au XVIIIe siècle, par un notaire de Château-Porcien, Claude Hezet, originaire de Reims, qui y a noté la naissance de chacun de ses enfants, leur baptême, leur mise en nourrice, leur première communion, leur confirmation, leur mariage et établissement, leur décès s'il a eu le malheur de les perdre. Il note même un enfant mort-né, *pour mémoire* dit-il. Les sentiments de famille, les marques d'affection du père se répercutent ainsi à deux et trois siècles de distance, au contact des pages jaunies de ces deux petits cahiers d'un style naïf et très touchant.

Digitized by Google

La maison natale de Pierre Corneille a été cette année l'objet de la sollicitude de l'Académie de Rouen et d'un Comité qui veut en assurer le rachat. Vous avez offert une cotisation honorable à cette souscription nationale, vous réservant de provoquer plus tard semblable appel en faveur du rachat de la maison natale de Mabillon, à Saint-Pierremont (Ardennes). Ce modeste logis peut, en effet, se trouver bientôt mis en vente et exposé à bien des risques, après avoir dépendu de la mense archiépiscopale de Reims, qui en assurait la conservation par suite d'un legs de M. l'abbé Lourdet, curé de Saint-Pierremont.

Ce ne fut pas la seule préoccupation relative à Mabillon qui se soit fait jour cette année parmi nous, car nous reçûmes aussi, tant de M. A. Pécoul que de D. Besse, le bénédictin bien connu, la vive sollicitation de contribuer à la célébration du second centenaire de la mort de l'illustre érudit, au 27 décembre prochain. Nous devrons apporter pour une publication projetée à cette occasion, des éclaircissements nouveaux sur son origine, sa famille et ses études à Reims, et provoquer un témoignage de gratitude qui soit digne de cette grande mémoire, par exemple, la pose d'une plaque commémorative de son séjour à Reims, durant ses humanités au collège des Bons-Enfants, sur cette porte de style Louis XIII, qui marque encore, dans la rue d'Anjou, l'emplacement de l'hôtel de la Pourcelette, où habitait le prévôt du Chapitre, Clément Boucher, qui recueillit et hébergea chez lui l'humble enfant de Saint-Pierremont (1).

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXIV, p. 61.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE, BEAUX-ARTS.

A beaucoup d'égards, l'étude des antiquités et des monuments de tous les âges confine à celle des beaux-arts et se confond parfois avec elle. Votre sollicitude est par conséquent la même pour nos vieilles églises que pour les œuvres d'art et les curiosités historiques qu'elles conservent encore en si grand nombre. Aussi, vous avez adressé un nouvel appel en leur faveur aux pouvoirs publics et à nos sociétés correspondantes, à l'occasion des risques nouveaux qu'elles courent, ainsi que les autres établissements du culte, dans les circonstances actuelles et si graves de la loi de Séparation. Vous demandiez surtout par cette lettre que les richesses littéraires et artistiques de chaque pays soient conservées sur place.

Votre appel a été entendu des Sociétés savantes, et une quinzaine d'entre elles nous ont écrit que leur sollicitude s'unissait à la nôtre dans les mêmes termes et avec le même esprit de conservation sur place. La plus haute cependant de ces Sociétés, et celle dont la réponse nous honore le plus, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par la plume de son secrétaire perpétuel, M. Georges Perrot, fit des réserves sur le maintien sur place et l'exclut dans le cas où l'œuvre d'art serait en péril par défaut de connaissance de sa valeur ou de surveillance éclairée là où elle se trouve.

Le palais de l'Archevêché de Reims ne pouvait manquer d'être au premier rang de vos préoccupations, tant pour ses bâtiments, sa chapelle et sa grande salle, ses salons historiques, que pour les tableaux, les por-

Digitized by Google

traits et les meubles qu'il contient, et pour la bibliothèque dont M. Pécoul vous a spontanément fait valoir la valeur et l'intérêt hors ligne (1).

Les objets mobiliers et les livres seront sauvegardés par les soins du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (2).

Par un vœu spécial et motivé, vous avez demandé à la Commission des Monuments historiques le classement du palais dont l'ensemble est une parure pour Reims, un attrait pour les visiteurs, un accompagnement séculaire pour la cathédrale, à laquelle il ménage des perspectives qui s'harmonisent admirablement en tous sens avec lui. Une notice assez étendue, rédigée par votre secrétaire général, appuiera près de l'opinion ce vœu qui concorde déjà avec l'initiative efficace de l'architecte, M. Gout, dont le zèle et le talent hardi et sûr viennent de s'affirmer dans la restauration du portail de Notre-Dame.

Pareil vœu a été adressé à la même Commission en faveur de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, ancien siège du district de Reims, et qui abritait en dernier lieu le grand séminaire (3). Notre confrère M. Léon Margotin, vous en a offert le plan. La noblesse de ses bâtiments de style Louis XV s'étendant sur la rue et sur une vaste cour, restés absolument intacts dans

(1) D'après une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, en date du 29 mai dernier, à M. le Maire de Reims, ce monument serait la propriété du département de la Marne. *(Séance du Conseil municipal du 4 juin 1907.)*

(2) Visite et examen sur place des objets à conserver par M. Paul-Frantz Marcou, inspecteur général des monuments historiques, le 18 avril 1907.

(3) Ce monument, d'après une ancienne acquisition, serait également la propriété du département de la Marne.

Digitized by Google

leurs parties essentielles, quelques boiseries de la bibliothèque et des appartements, militent avec le désir du même architecte pour l'adoption de notre vœu, que justifiera d'ailleurs une description illustrée de ce monument historique à l'aide des photographies de M. Rothier.

Voilà, Messieurs, la part publique et commune de votre action continue, de votre appel incessant et ferme en vue du maintien des témoins de notre passé. Vous avez trouvé en ce sens un appui auprès du Comité des Sites et Monuments du *Touring-Club de France* et le Comité départemental de la Marne n'a eu qu'à se louer de son intervention en vue du classement de plusieurs de nos églises rurales, celles de Bourgogne, de Boult-sur-Suippe, de Lavannes, d'Hermonville, etc., que vous avez signalées particulièrement à sa vigilance.

Notre vice-président, M. Alphonse Gosset, a étendu notre appel et notre effort, comme il le dit en un langage pittoresque, à tous les clochers de France, car ils font tous la décoration et la parure de nos sites. Il a écrit pour eux au *Touring-Club* une lettre que tous les archéologues de France devraient signer. Il vous a également signalé les particularités de certaines églises de la région du midi, dans l'Aude notamment, où la largeur de la nef donne une ampleur étonnante aux plus petits monuments et facilite à l'assistance entière la vue des cérémonies du culte.

Nous reportant à l'antiquité, M. Alphonse Gosset vous a aussi rendu compte, Messieurs, du remarquable ouvrage du P. Thédenat sur *Pompéi*, retraçant l'histoire, la vie privée et la vie publique de cette ville d'art engloutie sous la lave (1).

(1) *Les Villes d'Art célèbres* par Henry Thédenat, *Pompéi*, t. I., Histoire, Vie privée; t. II., Vie publique; in-8°, *Laurens*, 1906. Compte

Digitized by Google

La statue funéraire d'un berger, trouvée au faubourg de Laon et acquise pour notre Musée lapidaire il y a quelque vingt ans, vient d'être identifiée par M. Louis Demaison avec celle d'une divinité mythologique, nommée *Attis*, qui marquait sur les tombes païennes une idée de la résurrection parce que ce dieu passait pour avoir été lui-même ressuscité (1).

D'autres objets de notre Musée archéologique, rouleau en argent récemment découvert, bagues, inscriptions nouvelles, etc., ont été également portées par lui à votre connaissance et à celle de la *Société nationale des Antiquaires de France* (2).

Notre même confrère, M. Demaison, vous a lu son étude sur *Reims gallo-romain*, accompagnée de références qui expliquent les noms de *Remi, Durocortorum*, et ouvrent quelques jours nouveaux sur l'état de la ville à cette époque. Cette étude va paraître dans le volume consacré à Reims et publié pour être offert aux membres du Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*.

Il me reste, Messieurs, à vous parler de quelques communications exclusivement artistiques, faisant revivre des noms et des œuvres de peintres locaux, comme celle de votre secrétaire général sur Nicolas Perseval, né à Chamery en 1745, mort à Reims en 1837, que les précédentes biographies d'artistes avaient omis dans nos *Travaux* et qu'un recueil général va remettre

rendu par G. Perrot dans la *Revue archéologique*, septembre-octobre 1906, p. 329.

(1) *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1906.

(2) *Ibidem*, année 1907, séance du 22 mai.

Digitized by Google

en honneur (1). A propos de Perseval, vous avez entendu la lecture de notes sur son village natal, l'un des sites charmants de notre montagne, sur Germain, son émule, sur Rève, son gendre et quasi-successeur, en tout cas son continuateur et son fidèle biographe.

M. Chamberland a pris en mains la cause d'un autre de nos peintres anciens oublié et cependant bien digne d'un renouveau de faveur dans l'opinion et dans le sens de l'esthétique moderne ; il vous a rappelé le nom et le talent de Jean-Baptiste Deperthes, à la fois artiste et écrivain critique, historien même de l'art et des artistes. Né à Reims au XVIIIe siècle, issu d'une famille bien connue, il vécut et travailla à Paris, sans y oublier le Musée de Reims, où il envoyait ses œuvres pour orner la création éphémère de Nicolas Bergeat. Mais ses toiles ont survécu, comme ses livres, et M. Chamberland a retrouvé, dans les unes et dans les autres, comme les germes précurseurs de nos grands maîtres contemporains et de notre École romantique, fervente imitatrice de la nature. C'est un rapprochement, une découverte bien honorable pour cet enfant de Reims que nous a signalé là notre confrère, après de patientes et très sagaces recherches.

Vos secrétaires vous ont entretenus, Messieurs, du singulier et fort curieux tableau allégorique de l'église Saint-Maurice de Reims, dont la reproduction fut portée récemment à la *Société nationale des Antiquaires de France* (2). Cette composition mystique fut unanimement reconnue pour une œuvre du début du XVIIe siècle, inspirée, comme d'autres analogues, par le goût qui avait

(1) Réunion des *Sociétés des Beaux-Arts* des départements, à Paris, au mois de mai 1907.

(2) *Bulletin de la Société*, séance du 22 mai 1907.

Digitized by Google

cours alors, surtout chez les Jésuites. Des explications venues encore d'ailleurs, de M. Léon Germain de Maidy, de Dom Germain Morin, des Pères Jubaru et Munier, interprètent la plupart des scènes du tableau avec une vérité et une concordance irréfragables pour ceux qui se reportent à sa date. Soumis, d'autre part, à la Commission des Monuments historiques par l'active entremise de M. Paul-Frantz Marcou, cet objet d'art a été classé, et il sera préservé dès lors de tout risque dans l'avenir.

Un classement, également justifié par l'intérêt d'autres tableaux du même temps, est sollicité en ce moment pour une peinture allégorique de l'église de Sillery (1) et pour la toile représentant la chapelle pontificale de l'église Saint-Remi, si minutieusement étudiée par M. Louis Fanart dans nos *Travaux*. (2)

Vous avez eu communication d'un plan très approfondi d'un hôtel à créer spécialement pour les Sociétés savantes et artistiques de notre ville, et vous en avez félicité l'auteur, un jeune architecte de l'École des Beaux-Arts, M. André Maillet, fils de notre excellent confrère M. Maillet-Valser. Malheureusement il y a loin de la coupe aux lèvres, d'un plan si bien conçu qu'il soit à l'exécution effective. Son heure viendra.

La partition de la *Fille de Béthuel*, pièce récompensée à l'un de nos derniers concours de poésie, a été écrite pour nous par notre confrère M. Lefèvre-Derodé. Vous en avez suivi la composition par les détails que M. Kalas vous a révélés de cette intéressante traduction musicale,

(1) Vierge entourée de personnages, d'un caractère analogue à celui du tableau de l'église Saint-Maurice, et récemment photographiée par M. G. Bausseron.

(2) T. LXVII, p. 137.

Digitized by Google

et vous en apprécierez dans un instant le mérite et l'originalité puissante.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS.

Nos confrères, membres honoraires ou correspondants, veulent bien chaque année nous adresser leurs publications qui les rattachent à nous et enrichissent notre bibliothèque. Citer leur noms ici, c'est les remercier, et nous accomplissons ce devoir avec une sincère gratitude, en envoyant notre souvenir à MM. le baron de Baye, Babeau, Piette, le vicomte du Pin de la Guérivière, Fay-Parent, Regnier, Ponsinet, Thévenot, Docteur Leblond, Bourin, Lhote, Quarré-Reybourbon, Loriquet, Brouillon, Docteur Luton, Rouy, Baudon, Picavet, Plateau et l'abbé Misset.

FÉLICITATIONS.

Vous avez devancé, Messieurs, la publicité de cette séance, en adressant vos hommages de félicitations à M. Albert de Lapparent, notre membre honoraire, aussitôt son élection à la haute fonction de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences.

Vous avez aussi félicité Mgr Péchenard, votre ancien président, dès sa promotion à l'évêché de Soissons, heureux de le voir se rapprocher de nous dans une région dont il connaît si bien l'histoire.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Les pertes que vous avez ressenties dans vos rangs, Messieurs, ont été cette année des plus douloureuses, elles y causent un vide qui sera des plus difficiles à combler. Nos deux insignes bienfaiteurs, M. le comte Alfred Werlé et M. Louis Pommery, nous ont été enlevés au mois de mai, à quelques jours d'intervalle, laissant des regrets unanimes, provoquant une vive émotion, un deuil qui a été, on peut le dire, celui de la ville entière.

Elu membre titulaire en 1873, au moment où il s'intéressait aux fouilles gauloises de Berru, M. Alfred Werlé continua toute sa vie à donner des preuves de son attachement à notre histoire en recueillant de précieux documents inédits, de rares plaquettes, de très beaux livres qu'il aimait en vrai bibliophile. Il nous aida dans l'achat de quelques mosaïques, il nous secourut surtout très puissamment pour sauver la Maison des Musiciens, il resta de cœur avec nous dans toutes les tentatives généreuses. C'est à son abandon spontané que le Musée doit de posséder le carrelage de Vernay; c'est à son amour passionné des arts que nous devons la translation de la galerie d'Etoges, peinte par Hélart, dans sa maison de Pargny, près de laquelle il a voulu reposer. Honorons donc, Messieurs, la mémoire de ce confrère dont le cœur fut bon, l'âme fidèle à l'amour du pays !

M. Louis Pommery entrait à l'Académie en 1896, au moment de l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, dont sa maison, sur son initiative, venait de payer magnifiquement la rançon. Honneur aussi à lui pour ce témoignage non équivoque d'attachement au pays, de

Digitized by Google

fidélité à la gloire française et à l'honneur rémois ! Suivant avec un intérêt réel nos travaux et nos publications, il voulut s'y associer en favorisant l'édition du *Journal de Dom Chastelain* et d'autres mémoires sur la climatologie ancienne des vignobles rémois. Vous savez enfin, Messieurs, avec quelle noblesse et quelle générosité il répondit à notre dernier appel en faveur de cette Maison des Musiciens qui groupa l'élite des cœurs rémois.

Vous avez perdu un troisième membre titulaire en la personne de M. J.-A. Cordier, notre compatriote ardennais, qui avait été l'élève de l'Institut Pasteur, dont il propageait ici les doctrines et les découvertes. Docteur de l'Université de Paris, pharmacien supérieur, professeur à l'École de Médecine de Reims, il dirigeait le laboratoire départemental de microbiologie, et il aurait atteint parmi nous cette situation d'homme de science et de pratique si utile et si honorable. Une mort prématurée a seule mis fin à cette activité dans les recherches et dans l'application dont vous conserverez la trace féconde dans vos mémoires, ainsi que notre président en exprimait le vœu sur sa tombe (1).

Quant aux pertes éprouvées dans les rangs de vos membres honoraires, elles ont atteint parmi les meilleurs et les plus distingués de vos anciens membres titulaires : deux magistrats comme MM. Boullaire et Jalenques, deux proviseurs comme MM. Plançon et Bazin de Bezons ! Ce sont des pertes qui portent bien au-delà de notre Compagnie et qui ont été vivement ressenties par les corps judiciaires et l'Université de Paris.

(1) Discours et nécrologie dans les journaux de Reims des 15 et 17 décembre 1906.

Digitized by Google

Pour nous, Messieurs, rappelons nos souvenirs encore vivaces et reconnaissants pour une collaboration apportée de si bonne grâce à nos séances ordinaires et publiques, à nos concours et à nos publications M. Jules Boullaire a été constant et affectueux dans ses relations avec nous, depuis trente ans jusqu'à sa fin. L'an dernier, il était encore des nôtres à cette réunion annuelle, encourageant nos artistes, faisant graver à Reims son *ex-libris* pour sa chère bibliothèque de Jouy. Il était vraiment l'homme lettré et disert, soucieux du bien public dans la retraite comme en fonctions, l'homme supérieur par la bonté et la vertu (1).

M. le président Jalenques allait atteindre les plus hautes situations de la magistrature, mais il restera pour nous le président tel qu'il était en quittant Reims en 1901, modèle de bienveillance et d'urbanité dans les relations, magistrat éminent par son savoir et sa finesse.

La dignité du caractère et une distinction naturelle rendaient M. Arthur Plançon l'un des plus recommandables parmi les maîtres de la jeunesse (2). Avec quelle courtoisie il prenait part aux travaux de nos commissions, et combien celle de poésie lui était chère puisqu'il voulut en devenir un lauréat après avoir été juge du

(1) Pierre-Jules Boullaire, né à Châlons, le 4 octobre 1839, procureur de la République à Reims de 1877 à 1880, membre titulaire de l'Académie à cette époque, depuis membre honoraire à Paris, décédé à Jouy-lès-Reims, le 23 septembre 1906. Voir sa nécrologie et les discours prononcés à Jouy, le 25 septembre, dans le *Courrier de la Champagne* des 23 et 26 septembre 1906.

(2) Décès à Paris de M. Arthur Plançon, originaire de Fumay (Ardennes), ancien proviseur du Lycée de Reims, proviseur du Lycée Montaigne, membre honoraire de l'Académie de Reims. Voir sa nécrologie dans l'*Indépendant Rémois* du 15 mai 1907.

Digitized by Google

concours ! Il nous initia à la prose de Theuriet et aux vers de Manuel ; il composa la pièce du cinquantenaire en 1891, le *Carmen sæculare* qu'il lut au banquet de la fête, puis il nous quitta en 1893, nous laissant en la personne de son successeur un émule dans une autre voie.

Au lettré succédait, en effet, un archéologue et un historien comme l'Université en compte trop peu dans nos villes de province. M. Bazin de Bezons avait étudié les antiquités à Lyon, à Nimes, à Tulle. Il nous confia sa description d'Arles, et bientôt c'était sur Reims qu'il prenait sa maîtrise dans ce volume admirable de clarté et d'illustration : *Une vieille cité de France, Reims.* On devrait rester toujours dans une ville où survit un tel legs ! Il fallut nous quitter. Après dix ans d'efforts et de succès dans notre Lycée, M. Bazin de Bezons réalisait, depuis 1903, d'autres progrès sur un large terrain, lorsqu'une crise de fatigue termina sa vie si remplie (1).

Trois de nos membres correspondants ont aussi disparu cette année, et l'un d'eux, M. l'abbé Dessailly, bien qu'éloigné de longue date de son pays natal, produit un vide sensible pour tous ceux qui l'ont connu à Reims (2).

(1) Nécrologie. Hippolyte Bazin de Bezons, proviseur du Lycée Lakanal, ancien proviseur du Lycée de Reims ; voir les notices publiées dans le *Courrier de la Champagne* et l'*Indépendant Rémois* du 4 avril 1907.

(2) L'abbé Augustin-Léonard Dessailly, curé de Villepinte (Seine-et-Oise), décédé le 14 février 1907. Né le 16 août 1831, à Juniville (Ardennes), il fut curé de Witry-lès-Reims et de Nouzon, puis quitta le diocèse en 1889 pour celui de Versailles. Auteur d'une *Histoire de Witry-lès-Reims*, publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*. (*Bulletin du diocèse de Reims*, 9 mars 1907, p. 114).

Digitized by Google

C'était, en effet, un chercheur intrépide, très ferme dans ses idées, aimant à les soutenir envers et contre tous, comme la thèse de l'authenticité du grand testament de saint Remi, qu'il porta jusqu'en Sorbonne. Il fit preuve de savoir et de talent dans son *Histoire de Witry-lès-Reims*, commune où il avait conquis sa notoriété et où nous aurions voulu le conserver, au grand profit des recherches locales.

Le second de nos correspondants qui disparaît après une longue et honorable carrière, est M. Quarré-Reybourbon, fervent historien lillois et hôte assidu des congrès de la Sorbonne et des Beaux-Arts, au cours de sa verte vieillesse. Nous l'y retrouvions chaque année avec un charme nouveau, de même que nous recevions avec un vrai plaisir ses études successives et variées sur les artistes et les curiosités des Flandres.

Le troisième est mort jeune, M. Herman Ferrero, professeur de l'Université et membre de l'Académie des Sciences de Turin, savant de la plus haute espérance et d'une parfaite urbanité, dont nous avions fait la connaissance au moment d'une visite à Reims où l'avait amené le baron de Baye. Les œuvres de ces deux regrettés confrères, offertes par eux, seront les témoins de nos relations et de notre amitié.

Et après avoir revu ensemble les travaux, les profits et les pertes de l'année, je ne puis mieux faire, Messieurs, que de vous répéter le mot du début, qui n'est pas un texte comme dans un sermon, mais une leçon de sagesse pratique et un conseil plus opportun que jamais pour nous aider à vivre et à réparer nos pertes : *L'Union fait la Force*.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

Par M. Louis DEMAISON, Membre titulaire

En prenant pour la dixième fois la parole, comme rapporteur du concours d'histoire, je ne puis me défendre d'une certaine appréhension, et je sens presque le besoin de m'excuser d'avoir, sur les instances de mes confrères, consenti à me charger encore de cette tâche. Je crains un peu, je l'avoue, la double lassitude des critiques appelés à traiter toujours les mêmes sujets, et de leurs auditeurs, fatigués d'entendre sans cesse le même langage. Nos concours se suivent et se ressemblent chaque année. Parmi les travaux d'histoire locale, ce sont les monographies de villages qui dominent. Composées suivant une méthode et des procédés identiques, avec une préparation parfois insuffisante pour les choses du passé, et une recherche consciencieuse et souvent exagérée des menus faits de l'époque contemporaine, elles se présentent avec un ensemble de qualités et de défauts très semblables, et provoquent des éloges, des réserves et des conseils, dont l'expression ne saurait beaucoup varier. Comment ne pas tomber dans les redites, et que faire pour épargner au public cet ennui, qui, suivant le fabuliste, « naquit un jour de l'uniformité » ? Le meilleur moyen eût été de céder la plume à l'un de nos confrères qui aurait pu rajeunir le sujet par des aperçus nouveaux et des vues personnelles,

Digitized by Google

et donner à sa pensée un vêtement n'ayant pas encore subi l'épreuve d'un trop long usage.

Telle était d'abord mon intention, mais je n'ai pu la réaliser, et il faut en prendre mon parti. Cette résignation me sera, du reste, assez facile, grâce à l'intérêt qu'offre cette année notre concours d'histoire. Le déclin qu'on avait pu craindre un instant ne s'est heureusement plus fait sentir ; les symptômes d'épuisement et de faiblesse ont disparu, et la vie a repris avec une intensité nouvelle. Les travailleurs sont venus à nous, nombreux, pleins de zèle et d'ardeur, consacrant leurs loisirs à d'utiles recherches, poursuivant leur but avec une persévérance très digne d'obtenir le succès. On lit avec plaisir les pages où ils ont consigné le résultat de leurs études ; elles sont souvent fort instructives, et sans s'attarder à relever ce qu'elles peuvent avoir d'imparfait, on ne veut y voir qu'un très louable effort, méritant les plus sincères encouragements. La besogne du rapporteur ne sera donc ni ingrate, ni fastidieuse ; elle lui procurera l'avantage très appréciable de décerner des éloges, toujours bien accueillis de ceux qui les donnent, mais agréables aussi à celui qui les distribue. Et comme dans une table bien servie on fait honneur d'abord aux meilleurs morceaux, nous commencerons notre compte rendu par l'examen des mémoires que leur valeur a placés aux premiers rangs de notre concours.

Celui qui se recommande à nous, entre tous, par ses qualités substantielles et par le labeur assidu dont il témoigne, est une étude sur la paroisse de Saint-Jacques de Reims à la fin du XVIIIe siècle. C'est un excellent chapitre de l'histoire religieuse de notre ville à l'époque de la Révolution et pendant les années suivantes. On peut approuver l'auteur du choix de son sujet. Le moment

Digitized by Google

est venu maintenant d'aborder cette période de notre histoire ; les événements en sont déjà entrés dans le passé, les questions de personnes disparaissent, les faits s'éloignent et se présentent à nous avec un recul suffisant pour nous permettre des vues d'ensemble et des jugements qu'on ne peut toujours demander aux contemporains. Il faut donc favoriser les initiatives auxquelles nous devons des travaux comme celui-ci, sérieux, bien documentés et d'une lecture très profitable.

Le sort de Saint-Jacques, dans ces temps troublés, a été celui de nos autres églises paroissiales, et l'on peut dire avec une expression fort juste : « *Ab uno disce omnes.* » Le champ exploré peut paraître au premier abord un peu restreint, mais on y voit en raccourci tout ce qui se passait ailleurs. L'auteur, au début, nous fait connaître la vie, l'administration et les ressources de la paroisse, à la fin de l'ancien régime. La Révolution vient bientôt détruire l'organisation ancienne, et par la Constitution civile du clergé, elle introduit les premiers éléments de persécution et de discorde. Puis ce sont les jours néfastes de la Terreur. Le culte est proscrit, au mépris de la liberté de conscience ; la célébration des dimanches et des fêtes est interdite, la religion chassée des temples. L'église Saint-Jacques est dépouillée de ses biens et de ses objets sacrés, ses orgues sont vendues, son mobilier dispersé, et ses bancs font place à des rateliers et à des auges, car elle est devenue une écurie, et elle sert à loger les chevaux des troupes. A la suite du 9 thermidor, la persécution se relâche un peu, et la tolérance, — une tolérance encore bien précaire, — commence à se substituer aux mesures violentes et oppressives. Saint-Jacques est rendu au culte constitutionnnel, et son existence, pendant quelque

Digitized by Google

temps menacée, est assurée désormais. Il avait été question, en effet, de sacrifier cette église à celle de la Madeleine, qui avait, à son détriment, gardé le titre paroissial en 1791. Mais ce dernier édifice était assez petit, délabré, et sans doute d'une médiocre importance au point de vue de l'art. Sa rivale obtint enfin la préférence, et cette solution favorable nous a valu la conservation d'un monument qui, dans ses proportions modestes, est un beau spécimen de l'architecture gothique champenoise, toujours visité avec intérêt par les hommes de goût, même après Saint-Remi et la cathédrale.

Après une existence très incertaine et une liberté déjà un peu reconquise, mais toujours bien restreinte, on allait, à l'aurore du XIXe siècle, grâce à la puissante volonté du Premier Consul et à la sagesse du Souverain Pontife, retrouver l'union, la paix et la sécurité des consciences. Le Concordat mit fin à ces dissensions religieuses si funestes, et la paroisse Saint-Jacques, réorganisée comme toute l'Église de France, revit enfin des jours paisibles et prospères. Elle fut confiée à son ancien pasteur, l'abbé André-Nicolas Savar, qui en avait été nommé curé dès l'année 1769, et qui, pendant la tourmente révolutionnaire, avait, pour rester fidèle à ses convictions, supporté la persécution et l'exil. Il devait mourir un peu plus tard, à son poste, en 1819, dans un âge fort avancé, après une longue carrière très honorablement remplie.

Telle est, en quelques mots, l'histoire qui nous est racontée ici, non pas dans un vague récit et avec des formules purement oratoires, mais dans les plus grands détails et avec toutes les pièces à l'appui. Ces pièces, originales et inédites, ont été recueillies, au prix de longues recherches, dans les archives de Reims, puis utili-

Digitized by Google

sées avec un soin minutieux et une attention si scrupuleuse que les membres de notre commission n'y ont relevé aucune erreur. J'ajouterai que le mémoire est écrit dans un esprit fort impartial, et que la parole est laissée surtout aux documents authentiques.

L'Académie, a jugé cette œuvre digne d'une haute récompense, et elle accorde à son auteur, M. l'abbé Bouchez, une médaille d'or.

La Horgne est un humble village du département des Ardennes, dont la monographie nous a été présentée sous la forme d'un très gros volume. Ceux qui voudront s'instruire sur le passé de cette commune trouveront ici une véritable mine de renseignements très utiles à connaître et empruntés à des sources variées. Si le moyen âge y tient relativement peu de place, sans doute à cause de la pénurie des documents, et peut-être aussi de la difficulté des moyens d'information qui demandent une érudition spéciale, les temps modernes au contraire, à partir surtout du XVIIIe siècle, sont étudiés à fond et traités avec une grande ampleur. De plus, le travail est bien ordonné et conçu d'après un plan très méthodique. L'auteur nous initie successivement à l'histoire de la seigneurie et des seigneurs de la Horgne, à la topographie du château, aux destinées de l'église et de la paroisse, à l'état de l'instruction publique, au mouvement de la population, au régime des impôts et du service militaire aux différentes époques, à l'administration civile sous l'ancien régime et jusqu'à la période contemporaine. Le commerce et l'agriculture, en particulier, lui ont fourni la matière de fort bons chapitres. Partout il multiplie les tableaux et les statistiques qui peuvent servir de bases à des observations intéressantes, et il ne néglige pas, non plus, les études de lan-

Digitized by Google

gage, de mœurs, de coutumes et de légendes populaires, fort en vogue aujourd'hui où l'on recueille avec un soin très justifié ces curieuses traditions du passé, bientôt prêtes à disparaître.

En écrivant ainsi les annales d'un village, si modeste qu'il soit, on apporte sa pierre à l'édifice de l'histoire nationale, et l'on fournit à des études plus générales une importante contribution. C'est là une entreprise méritoire, qui a toujours rencontré la bienveillance de l'Académie. Nous avons, en conséquence, décerné à M. Louis Malaizé, instituteur à la Horgne, une médaille d'or.

Une monographie de Noyers, de Pont-Maugis, et des hameaux de Chaumont et de Saint-Quentin, nous retient encore dans la région ardennaise. Elle nous attire dans le voisinage de Sedan, dans une contrée féconde en souvenirs historiques. Sans avoir autant de développement que la précédente, elle est aussi une œuvre très consciencieuse, un travail clair, bien divisé, bien présenté, et répondant à son but. Peut-être, pour les temps anciens, l'histoire aurait-elle pu être mieux approfondie ; il y a également des réserves à faire sur certaines étymologies fort contestables, et l'on peut reprocher en général le défaut de références et d'indications des sources consultées. Mais en somme, le cadre est bien rempli et les faits sont exposés d'une manière instructive. Les lecteurs qui s'intéressent de préférence aux choses contemporaines, trouveront, dans les chapitres consacrés à Pont-Maugis, de curieux détails sur la création et les développements rapides d'une cité industrielle. Rappelons enfin que ce pays a été le théâtre d'événements mémorables, tels que la bataille de la Marfée qui eut lieu le 6 juillet 1641, près de Noyers, et

Digitized by Google

dont l'auteur nous donne un récit, avec un plan permettant de suivre les péripéties du combat. Plus tard, c'est la bataille de Sedan dont plusieurs épisodes importants se déroulent autour de Pont-Maugis. Ici l'histoire locale est devenue l'histoire de la France, et on lit avec émotion les pages où sont évoqués ces douloureux souvenirs.

L'Académie a su apprécier les mérites de cette monographie de Noyers, et lui a fait un accueil favorable. Une médaille de vermeil est attribuée à son auteur, M. Henri Rouy, membre correspondant de l'Académie, à Sedan.

Nous pensons que notre lauréat attachera plus de prix encore à cette médaille, quand il en connaîtra l'origine. C'est notre secrétaire général M. Jadart, si douloureusement éprouvé l'année dernière, qui, par une touchante pensée, a voulu l'offrir en mémoire de son fils, mort pour la France, sur une terre lointaine. Nous l'en remercions tous, et nous nous associons de cœur à la pieuse intention qui l'a inspiré.

Il nous faut quitter maintenant les Ardennes, et voici qu'une *Notice historique sur la seigneurie de Muire* nous ramène aux portes de Reims. Muire n'éveille plus maintenant aucune idée féodale ; il n'est plus qu'une simple localité d'un faubourg, but des promenades dominicales de nos artisans rémois. Mais jadis c'était un fief notable, que se sont partagé ou transmis plusieurs des familles nobles les plus connues de la contrée. Le zélé chercheur auquel nous devons cette notice nous offre des généalogies très étendues de ces familles, avec la biographie de leurs principaux membres. Il nous donne aussi une connaissance exacte de la chapelle de Muire, et nous fait, d'après un document inédit, la des-

Digitized by Google

cription du château, bâti de 1773 à 1775, qui devait être démoli bien peu d'années après, et dont il ne reste actuellement que d'insignifiants vestiges. Il aurait pu abréger les longs récits des entrées des rois de France à Reims, lors de leurs sacres, qui n'ont pas un rapport direct avec le sujet, et se borner à noter en quelques mots les passages des souverains à Muire. Mais ce n'est là qu'une critique de détail, et toute réserve faite, il y a beaucoup à apprendre en lisant ce mémoire. L'Académie a reçu avec plaisir cette collection de renseignements historiques, rassemblés, pendant de rares heures de loisir, par une main studieuse, et elle décerne à l'auteur, M. Charles Thiéry, une médaille d'argent de première classe.

Une monographie de Terron-sur-Aisne qui nous a été présentée, ne nous a paru être qu'une simple ébauche. Ce sont des notes peu coordonnées, et si l'on y trouve des documents intéressants, ils n'ont pas été suffisamment mis en œuvre. Pour élever cette monographie au niveau des précédentes et la rendre digne d'une récompense, il faudrait y dépenser encore une certaine somme de travail. L'auteur tiendra peut-être à tenter cet effort, mais en attendant, nous devons nous contenter de la mention provisoire qui convient à une tâche inachevée.

« *L'histoire à bâtons rompus dans la Champagne marnaise* », tel est le titre d'un recueil que l'un de nos correspondants a composé sur des sujets variés et toujours attrayants. Dans une première partie, il nous sert, par ordre chronologique, les annales de l'Académie de Châlons-sur-Marne avant la Révolution. Nous avons là un aperçu de la vie très active de cette société littéraire, de ses travaux et de ses concours annuels ; le tableau aurait pu d'ailleurs être complété par des traits em-

Digitized by Google

pruntés aux travaux déjà publiés sur cette matière, car l'étude en a été précédemment entreprise, et l'on aurait découvert aisément d'autres sources utiles à consulter. La seconde partie consiste dans une série de notes historiques rémoises, empruntées à des journaux et à des pièces imprimées, bien connus des érudits locaux, mais que l'on a pas constamment sous la main, et dont on trouve volontiers des extraits réunis ici par un infatigable explorateur du passé. Nous signalerons particulièrement l'intérêt d'une relation du passage de l'empereur Joseph II à Reims en 1777, et d'un article du journal le *Propagateur* du 16 pluviôse an VII (4 février 1799) sur le phénomène, jadis célèbre, du pilier branlant de l'église Saint-Nicaise.

On peut savoir gré à l'auteur d'avoir rassemblé ces notes éparses, et l'Académie lui en adresse tous ses remercîments.

Nous avons reçu, mais trop tard pour le présenter au concours, un petit volume publié par M. E. Deliège, sous le titre de : « *Pays d'Argonne* ». C'est une description imagée et pittoresque de cette contrée à l'aspect tout à la fois riant et sévère, avec ses champs et ses prairies, ses forêts et ses vallées verdoyantes, si originale aussi par les coutumes et les traditions de ses habitants.

Il nous reste à parler de l'archéologie qui doit être la compagne inséparable de l'histoire. Un de nos anciens membres, très dévoué à notre compagnie, M. Duquénelle, l'un des principaux fondateurs du musée des antiquités romaines de la ville de Reims, a légué, comme on sait, une somme pour la fondation d'un prix destiné à encourager les recherches d'archéologie locale. Le prix proposé cette année avait pour sujet l'« Histoire

Digitized by Google

des découvertes d'antiquités gallo-romaines, faites à Reims ou dans la région dans le cours du XIXe siècle. » Une réponse, au moins partielle, nous a été adressée par l'auteur d'un mémoire intitulé : « *Autour de Reims antique.* » C'est l'œuvre d'un observateur judicieux qui nous expose tout ce qu'il a vu et remarqué par lui-même, au cours des fouilles provoquées par les travaux de voirie opérés à Reims depuis plusieurs années. On lui doit des constatations fort curieuses et la révélation de faits jusqu'ici à peu près inconnus des archéologues rémois. Ainsi, nous apprenons, grâce à lui, qu'un fossé profond, dont il nous donne le tracé, régnait sur un vaste périmètre autour de la ville romaine. C'était peut-être un des premiers travaux de défense exécutés pour mettre la cité à l'abri d'un coup de main ; il remonte sûrement à une date assez reculée, mais qui demeure encore incertaine.

Citons enfin un relevé de la chaussée antique, l'ancienne *Via Cæsarea*, explorée et mise au jour, lors de l'établissement d'un égoût dans la rue du Barbâtre. Chemin faisant, l'auteur a recueilli des objets divers, vases, monnaies, bronzes, dont il nous offre des descriptions et des croquis, entre autres un vase à inscriptions, très précieux, qui a excité dernièrement un vif intérêt à la Société des Antiquaires de France. Il faut ajouter toutefois que ses explorations ont été moins heureuses dans le champ de l'histoire pure que sur le terrain des fouilles. Mais l'Académie n'a voulu lui tenir compte que de ses découvertes ; elle accorde une médaille d'argent de première classe à M. Henri Demitra, conducteur des travaux de la ville de Reims.

Avant de prendre congé de nos lauréats, nous devons les féliciter d'être restés fidèles au pays champenois et

Digitized by Google

de lui avoir consacré leurs veilles et leurs loisirs. Le véritable rôle et la fonction principale des sociétés de province doit être de patronner les études locales et d'en favoriser le développement. Sans s'interdire des excursions dans un domaine plus vaste et des régions plus lointaines, elles s'attachent surtout à la terre natale. Qu'il s'agisse des événements du passé, de l'art et des institutions d'autrefois, ou bien des questions scientifiques, industrielles et économiques du temps présent, le pays où nous vivons et que nous sommes mieux à même de connaître, doit nous retenir de préférence et occuper le premier rang dans nos préoccupations. L'Académie l'a toujours compris, et elle suivra dans l'avenir l'exemple qu'elle a reçu de ses devanciers.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCOURS DE POÉSIE

Rapport de M. A. DUVAL, ancien Président de l'Académie.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Les rapports annuels des Concours de poésie de l'Académie nationale de Reims se suivent... et ne se ressemblent pas.

Cet exode modeste et sans prétention, emprunté au *Livre de la Sagesse* ou à celui des *Proverbes*, est bien à sa place et me paraît être une honnête et nécessaire précaution oratoire au début de l'entreprise périlleuse qui m'est imposée par l'impitoyable confiance de la Commission.

Il me souvient que jadis, et tout récemment encore, elle honorait du soin de traduire ses appréciations devant l'auditoire aimable et distingué de nos Assemblées générales à des autorités et à des compétences de haute valeur littéraire, à des esprits cultivés et nourris dans le commerce habituel des muses : c'était un professeur fort apprécié de rhétorique et de belles-lettres ; c'était un ami passionné de tous les rythmes et de toutes les harmonies ; — c'était un jeune et brillant diseur, au sentiment profond et délicat des beautés intellectuelles ; — c'était un apôtre et un organisateur des victoires de l'art, ou plutôt de tous les arts, dont il nous offrait des conceptions d'une séduction toute personnelle.

Cette fière lignée de rapporteurs, en descendance directe des Leseur, des Piéton, des Prosper Soullié, de durable mémoire, devait se perpétuer aujourd'hui en la personne d'un érudit protecteur de nos initiatives artis-

Digitized by Google

tiques et littéraires rémoises ; nos instances affectueuses n'ont pu le faire émerger de l'ombre toute volontaire où le retient une excessive défiance de soi-même.

Il ne restait plus sans doute selon l'ironie de la fable, qu'à rechercher et à vous offrir... un danseur ; la gravité académique n'en a point trouvé. C'est ainsi qu'échoit le devoir de traiter de poésie à un mandataire mal préparé aux élévations idéales de l'inspiration par la fréquentation peu sentimentale des recueils de jurisprudence. Et comme c'est la troisième condamnation de ce genre que lui inflige en sept ans la bienveillance extrême de ses Confrères, il n'a même pas pu obtenir qu'il fût sursis pendant cinq années, comme le veut la loi Béranger, à l'exécution de sa mission.

Parmi les productions les plus nouvelles du roman contemporain, le goût actuel, peut-être un peu snobique, marque ses préférences pour les traductions de la littérature étrangère. Je viens de lire, comme tout le monde, les récits fantastiques de Wells, et notamment *The Times machine*, — la machine à explorer le Temps. Le voyageur mystérieux franchit d'un bond, non les distances, mais les siècles, et s'arrête au moment où son manomètre marque modestement l'an huit cent mille sept cent vingt et un de notre ère. De cette humanité étrange et lointaine, au milieu de laquelle il tombe à la façon d'un être apocalyptique, il nous fait une peinture troublante pour nos esprits les mieux trempés.

Deux choses cependant m'y ont particulièrement frappé. Ces générations fortunées ne connaîtront ni les beautés du régime parlementaire, ni les exigences des concours académiques. Peut-être n'y aura-t-il plus alors de poètes à couronner.

Faut-il dire : Heureux âge !

Digitized by Google

Mais je serais mal venu de me plaindre, et je vous prie de ne point voir dans cette ultime réflexion un ressentiment quelconque à l'endroit de la belle et attachante famille de la poésie française au sein généreux de laquelle palpitent encore toutes les nobles émotions de l'âme latine. Les évolutions inévitables des écoles modernes ont pu momentanément, dans le désarroi passager et dans le conflit des tendances vers un affranchissement trop audacieux, faire surgir des œuvres, dont les formes insoumises, disons le mot, décadentes, ne rachetaient pas le fonds souvent indigent et nébuleux ; mais de ce mouvement en avant, il nous reste, assagie et cependant bien personnelle dans sa marche à l'idéal, une pléïade de jeunes esprits d'une fécondité, d'une élévation, d'une délicatesse qui promettent à notre littérature poétique une remarquable résurrection.

Là-bas, sous le gai soleil du Languedoc, la bonne patronne Clémence Isaure sait toujours reconnaître les siens. Elle fait mieux encore, elle inspire leurs chants, elle ciselle leurs rimes, elle agite leurs âmes de l'ivresse divine, elle entretient de leur zèle, en la vie intense de ses jeux floraux, le foyer sacré de notre art poétique.

Je suis cependant un peu tenté envers elle d'une arrière-pensée de légère jalousie. Les éblouissements des rayons de sa gloire plusieurs fois séculaire, les pétales d'or et d'argent de ses fleurs symboliques, attirent invinciblement les chefs-d'œuvre de première grandeur, les jeunes poètes ayant au cœur l'ambition légitime de la renommée littéraire, à l'inévitable détriment de nos plus modestes tournois. Nous n'avons, nous n'aurons jamais, les ardeurs embrasées du firmament toulousain, ni les chaudes harmonies de la belle langue félibréenne.

Digitized by Google

Est-ce à dire que nos plus humbles jeux soient à dédaigner ? que les productions courageusement offertes à nos concours soient sans valeur ni mérite ? Non certes; si l'on n'y retrouve pas, d'habitude, la langue incomparablement belle de la grande poésie, si l'on ne s'y sent point emporté par ces indicibles envolées d'âme que connaissent seules les natures d'une émotivité toute privilégiée, on y perçoit du moins le consciencieux travail, le sentiment généreux, la correction et la sagesse des pensées inspiratrices, — et tout particulièrement les finesses bien françaises d'esprits observateurs et attentifs.

C'est précisément ce dernier trait qui a fait cette année le succès appréciable de notre concours dont le domaine se limitait impérativement au genre très spécial du conte ou de la fable, peu compatible assurément avec les nobles recherches de l'idéalisme poétique, mais requérant en revanche le talent spirituellement avisé nécessaire à la critique aimable des caractères, des mœurs, et des travers d'une époque.

La réserve étroite formulée par le fondateur du Prix à distribuer nous a mis de suite dans l'obligation d'éliminer un certain nombre de productions qui, pour être en général d'un louable travail, n'en avaient pas moins le tort de s'écarter des frontières cependant bien précisées par les énonciations très claires de notre programme. A quelques unes d'entre elles toutefois, nous offrirons la compensation d'une courte mention.

L'auteur d'un « *Poème sur les Bienheureuses Carmélites de Compiègne* » n'avait certes pas besoin de se réclamer d'une bienveillance particulière auprès de l'Académie, dont les encouragements sont acquis aux œuvres consciencieuses. Mais pour éminemment respectable que soit

Digitized by Google

le sentiment qui l'a inspiré, il voudra bien reconnaître avec nous que l'apologie justifiée des pieuses victimes de 1794 était aussi éloignée que possible du cadre plutôt léger de notre concours.

Le titre trompeur et un peu ironique « *Travailleur* », nous offre, sous l'étiquette inexacte de fable, le récit d'un fait-divers qui aurait eu pour théâtre la salle de lecture de la Bibliothèque de Reims, — qui, chose étrange — aurait échappé à la sagace attention de notre aimable secrétaire général — et qui se serait très suffisamment contenté du secours de la prose.

Nous saluons avec sympathie le poète qui, désenchanté et mélancolique, est venu demander aux bords calmes de « l'*Aisne* » la paix que paraît n'avoir pas goûtée sa vie douloureuse. Mais nous ne nous sommes pas reconnu le droit de doter une élégie autrement que d'un compliment discret.

Nous en dirons autant de deux pièces ayant pour titres « *La Forêt en Été* » — « *Le Garde Forestier* » où l'on sent vibrer une âme éprise des beautés mystérieuses des grands bois.

Enfin en « *Pierre Corneille* (3e centenaire) » et « *Boïeldieu* » nous croyons retrouver un habitué vénérable et fidèle de nos concours. Nous avons même grande satisfaction de constater, sous sa plume toujours féconde, et dans ses strophes d'allure très souple, avec une réelle personnalité de pensées et d'images, une plus grande égalité et un choix plus heureux d'expressions poétiques que dans ses productions antérieures.

Pour le surplus des œuvres examinées par la Commission, en tant qu'une classification en peut être tentée, elles semblent pouvoir être rangées en deux catégories : *Contes* et *légendes*, d'une part, — *Fables* proprement dites, d'autre part.

Digitized by Google

I. — Contes et Légendes.

Veuillez ne pas vous scandaliser, pas plus que nous ne l'avons été nous-mêmes, de l'aventure de ce pauvre frère quêteur ayant trop facilement cédé à l'attrait irrésistible d'un flacon doré de vin de Champagne destiné, en principe, à la guérison du Père prieur, ni de l'allégresse par trop exubérante du couvent tout entier fêtant le retour à la santé de son Vénérable Abbé.

Les moines et les chanoines sont encore, dans un certain rayon très spirituel, l'objet de plaisanteries classiques et conventionnelles, bien qu'un peu défraîchies, sur leur penchant hypothétique à la bonne chère, au bon vin et aux bons mots ; — ils ont raison de ne s'en point froisser, sachant que ce ne sont le plus souvent que des facéties sans portée.

Il est pourtant des limites au delà desquelles le goût devient douteux jusqu'à la malséance. Il était temps que l'auteur du « *Conte Champenois* » qui a dû lire, sans en dérober toutes les finesses, les *Contes Rémois*, — s'arrêtât sur le bord du fossé qu'il n'a du reste pas franchi. Il en eût absolument gâté un récit en somme assez humoristique et bien vivant.

« *Mon joli Poney corse* » est-il vraiment un conte, comme l'affirme son auteur ? Je n'en suis pas bien certain. C'est tout au plus un tableautin de la vie nomade du troubadour errant ; il est d'ailleurs de couleurs assez vives et d'alerte facture. Nous nous sommes demandé cependant ce que venait faire, en tête et en finale, un quatrain assez assez étranger à la Corse, au poney et au troubadour lui-même, et qui paraît bien être accouru

Digitized by Google

à la rescousse du poète pour parfaire le nombre de trente vers imposé au programme.

La « *Légende de l'Arbre* » a le mérite d'une belle et bien poétique pensée. Au jour même de la naissance de son premier fils, le père d'une future et nombreuse descendance plante, à l'orée du bois voisin de sa chaumière l'arbre de la famille. A ce tronc vigoureux, les petits consolideront leurs premiers pas. C'est là que les rudes travailleurs viendront chercher un légitime repos. Sous ces touffus ombrages, doucement s'éteindra le patriarche.

Pourquoi faut-il que le mérite de l'œuvre soit un peu atténué par quelques images ou forcées ou insuffisamment vraisemblables ? Je ne discuterai pas, pour cause de personnelle incompétence, sur la façon dont se plantent les arbres ; suffit-il réellement de mettre en terre une branche quelconque ? C'est, paraît-il, possible. Je ne vois pas très bien l'arbre étendant sur la famille une *main protectrice*. Je ne suis pas assez brillant en mathématiques pour savoir comment s'y prendra le père désireux de réunir sous la feuillée tous ses fils quand ils auront treize ans. Sous cette réserve, j'applaudis à cette touchante invocation de l'aïeul :

> Ainsi, bel arbre vert, arbre de la famille,
> Tu les recueilleras sous ton ombre, à leur tour,
> Tu les entoureras de tes bras pleins d'amour,
> Quand la mort sur ma tête aura mis sa faucille.

Volontiers nous soulignons au passage, d'un compliment justifié le conte, « *La Belle et la Bête* ». Le sujet n'est peut-être pas inédit. L'auteur n'était pas sans témérité de s'en emparer, après Rostand, si nous ne nous trompons ; — mais il a su s'en racheter en illus-

Digitized by Google

trant son récit — malgré quelques incorrections — de fantaisie, de vivacité et d'émotion.

La marche ascendante de cette étude, — qui est généralement la règle de nos rapports, — nous conduit à « *la Source* », gracieux conte évangélique mettant en scène Jésus de Nazareth et son apôtre Pierre. Ils vont au désert, oppressés des rayons ardents d'un soleil implacable ; et voilà que sous les pas du Maître, la bonté du Père fait sourdre l'onde fraîche d'une source à laquelle viendront en l'avenir se désaltérer les caravanes épuisées.

Le sujet assurément était très poétique ; la composition l'est peut-être un peu moins et demanderait à être remplacé sur le métier pour voir éliminer quelques invraisemblances d'expressions ou d'images.

Nous faisons ici un bond de plusieurs points pour entendre sonner le glas de la « *Vieille horloge* ».

Le titre nous annonce que c'est un conte moderne. On s'en aperçoit bien à l'arrivée soudaine de l'automobile qui fait son entrée dans la poésie contemporaine au sein d'un orage fulgurant.

> Là bas l'automobile au dragon ressemblant
> Filait, fendant l'espace, avec son cri de fauve,
> Ses yeux jetant du sang au crépuscule mauve

Atterrées en l'angle de leur humble foyer, sont tristement assises Ginette,

> ..... la Jeunesse, à l'auréole blonde,
> et l'Aïeule affaissée, ... âme absente du monde.

Soudain pénètre, venant leur demander un abri contre la tempête, une dame, une grande dame, mystérieuse

Digitized by Google

et bonne. Elle exprime le capricieux désir de la vieille et familiale horloge, enfermée en sa rustique gaîne de bois, et dernier meuble des aïeux.

Plains-moi, car je suis riche, oui, trop riche, ô mon Dieu !
Mes désirs maintenant sont étranges et rares ;
Satisfaits, ils n'ont faim que de choses bizarres.

Elle abandonne à l'enfant sa montre et sa fine chaînette d'or.

Lorsqu'au jardin du pauvre, on prend une fleurette,
Il faut avec largesse envers lui s'acquitter.

Bientôt, la mort de l'aïeule laisse seule au monde la pauvre Ginette.

Pour parer à ce deuil, et donner un cercueil à la grand'mère regrettée, elle doit engager ses joyaux.

O surprise, c'étaient les bijoux d'une reine.
....
La morte eut à foison, des fleurs le lendemain.

Le récit simple, naïf, imagé, ému, nous a paru, du moins par comparaison, réunir d'assez saillantes qualités pour nous autoriser à demander à l'Académie de traduire en une médaille d'argent, sa satisfaction à l'auteur : Madame Alice Lobert, de Saint-Quentin.

Couronnons enfin cette première série en nous arrêtant devant « l'*Autel en fleurs* ». C'est un conte naïf, mais d'une naïveté pleine de bucolisme et de pure fraîcheur.

Il était une fois, — c'est ainsi que naguère,
En me contant Perrault, commençait ma grand'mère, —
Une veuve très pauvre, et sur terre n'ayant
Qu'un rayon de bonheur en son unique enfant,

Digitized by Google

Fillette de sept ans, adorablement blonde,
Belle comme un Archange, et dont la foi profonde
Déjà savait calmer les tristesses du sort.

La pauvrette se désole de ne pouvoir, comme ses compagnes, faire honneur à la Vierge Marie, et fleurir le seuil maternel, au passage du pieux cortège.

Et l'enfant n'avait pas même un bouquet de roses.
.....
Pour le pauvre en effet, pas de jardin en fleurs.
Le petit coin de terre arrosé de sueurs.
Produit à peine assez pour la table frugale,
Et seul un liseron à la corolle pâle
S'enroule quelquefois autour d'un tronc noueux.

Pourtant elle a confiance et sa prière naïvement instante provoque l'éclosion merveilleuse :

Lorsque le lendemain, sous un soleil joyeux
L'ange blond courut voir sa chapelle modeste,
Elle éprouva soudain une extase céleste.
.....
Les Arceaux transformés en verdoyant portique
Croulaient sous les lilas ; — et de myosotis
Les vieux tréteaux branlants étaient comme sertis.
Autour de la statue, en fraiches girandoles
Mille autres fleurs encore étalaient leurs corolles.
.....
Car la Vierge exauçant cet angélique espoir
Avait fleuri la nuit son humble reposoir.

Oserai-je dire toute ma pensée ? Le titre et la lecture des premiers vers de cette pièce m'avaient inspiré quelque appréhension ; — le sujet à la fois puéril et mystique me paraissait exposer l'auteur à la banalité et à la mièvrerie. Il a eu précisément le mérite d'éviter ce double écueil et de nous donner une composition qui, sans être de très grande allure, n'en est pas moins

Digitized by Google

charmante de pensée, de thème, de couleur, de délicatesse et de poésie champêtre. Nous sommes donc heureux d'offrir également une médaille d'argent à M. Gaston Doquin, de Sedan, en qui nous retrouvons avec grand plaisir un ami fidèle et un lauréat distingué de nos précédents concours.

II. — Fables et Fabliaux.

Si le conteur voit s'ouvrir devant lui un champ relativement vaste où son imagination plus ou moins aiguisée ou fertile peut vagabonder à la recherche des conceptions les plus fantaisistes, sans trop se soucier de leur assurer une conclusion logique — le fabuliste au contraire semble bien plus circonscrit en des limites étroites.

Il doit moraliser sous une forme légère et plaisante, — et à cette fin louable, s'emparer pour les combattre par l'ironie fine et délicate, des travers de notre humaine nature qui en est une mine des plus fécondes. Le vêtement dont généralement, mais non cependant nécessairement, se drape cet enseignement éducateur est le colloque ou le dialogue des représentants les plus qualifiés de la gent animale, ou même des unités des familles végétale ou minérale.

Nos La Fontaine du vingtième siècle n'ont pas dérogé à ces prescriptions fondamentales. Le lion, le bœuf, le chien, l'âne, le renard, le loup, le singe, le lapin, le roitelet, le grillon, la sauterelle et l'abeille nous offrent tour à tour leurs suggestives leçons.

Le lapin, — qui l'eût pensé, — s'est montré cette

Digitized by Google

année particulièrement bavard, et dans deux pièces pour le moins, nous le voyons plastronner, si j'ose parler ainsi, devant un humble auditoire, jusqu'au moment où le moindre bruit le précipite, mourant de peur dans son terrier.

On m'excusera de ne point m'arrêter, à ces récits en général bien conduits, de prosodie enjouée, fine, sautillante, pour laquelle le bon fabuliste de Château-Thierry aurait eu un sourire indulgent et satisfait ; — mais la plupart de ces compositions honnêtement animées ont à mon sens un commun défaut, c'est de ne rien nous apprendre de nouveau et ne nous présenter des personnages et des moralités déjà tombés au domaine public.

Nous ferons toutefois une notable exception en faveur d'une pièce dont nous nous réservons de parler un peu plus loin pour la couronner d'une de nos meilleures récompenses. — Nous tenons aussi à signaler avec nos félicitations les envois suivants :

« *Le Lapin et ses Petits* » ; — « *le Roitelet présomptueux* » ; — « *Le Lapin, le Grillon et l'Ecureuil* »; — « *Le Loup et le Renard* ».

J'avoue qu'il est bien difficile, en ce genre, de trouver de l'inédit, et de découvrir l'oiseau rare ou l'animalcule, ou le roseau ou le brin d'herbe qui n'ait point déjà fourni sa note personnelle dans le concert de la fable.

Il s'est rencontré un auteur peut être un peu facétieux, mais en tous cas à l'esprit novateur et hardi qui, pour échapper à ce qu'il regardait sans doute comme une banalité trop coutumière, a courageusement donné la parole à deux héros, — si l'on peut s'exprimer ainsi, — tout à fait insoupçonnés : « *Les deux Savons* » — si modeste que soit mon érudition littéraire, je crois pou-

Digitized by Google

voir affirmer que cette adaptation fabulaire est tout à fait nouvelle.

Donc :

Un jour, chez un gros épicier
Mercier
Deux morceaux de savon, attendant la pratique
Sur le comptoir de la boutique,
Devisaient sur leur sort en vantant leur vertu.
L'un, carré sur sa base, et simplement vêtu
D'un épais papier gris, pesait un kilogramme,
L'autre qui n'atteignait qu'à peine un hectogramme
Etait mieux attifé de vêtements soyeux.
.....
Le premier disait à son compagnon :
« Té ! mon bon,
J'arrive de Marseille. »
.....
Le second répondit : « Moi, je suis un Français
de Roubaix.
.....
J'ai pris le nom moins rococo
De savon du Congo. »
Etc..

Le premier moment consacré à la surprise bien naturelle causée par cette production assez inattendue ... et d'un caractère réclamiste auquel nous ne sommes point encore habitués, nous ne faisons pas difficulté de reconnaître, en dépit de quelques taches de vulgarité que les deux savons eux-mêmes n'ont point fait disparaître, un certain tour de main et un réel savoir faire qui émergeront mieux encore quand l'auteur aura su découvrir dans l'un des trois règnes non épuisés, des personnages de contexture moins..... industrialisée.

Une simple mention en passant à un recueil de « *Fabliaux enfantins*, » d'une originalité encore un peu forcée, mais intéressants néanmoins par leur drôlerie. J'y cueille cette réflexion au moins bizarre par laquelle

Digitized by Google

une fillette interrompt le récit que lui fait sa mère des exploits terrifiants de l'ogre, grand amateur de chair fraîche et bien blanche :

A sa place, papa, chose tout obligée
La première, j'en suis sûre, t'aurait mangée !

Un amateur, peut-être peu galant, mais certainement spirituel et caustique, nous fait le portrait du « *mari exigeant* ». L'époux, impatient et jeune, est déçu de trouver en sa compagne, d'ailleurs charmante, de ces légères déformations morales que communément nous appelons des défauts. A sa prière, la fée puissante et condescendante revêt la belle épousée de toutes les perfections.

Le voilà content ? Non. Tout passe de saison
Il s'avise soudain que cette obéissance,
Cette raison toujours égale, cette absence
D'humeur enfin, étaient d'une extrême fadeur.
Même il préférerait l'ancienne impatience
Les caprices d'enfant et le minois boudeur.
.....
Et la maligne fée, avec un air sévère :
« Je vous l'avais bien dit, jeune homme téméraire,
Apprenez que les défauts sont
Les épices du caractère. »

Nous quittons un instant le monde moderne pour nous enfoncer dans les profondeurs lointaines et imaginaires de la mythologie. Nous y retrouvons en « *Phaëton* » l'imprudence et la témérité qui déjà figuraient aux attributs de la jeunesse.

Heureux d'avoir vaincu les craintes un peu vaines
Et l'effroi paternel de Phoibos Apollon
Phaeton s'est lancé sur le char, d'un seul bond.
....

Digitized by Google

Orgueil de dispenser le bonheur aux humains,
De voir toutes les fleurs s'ouvrir à son passage,
D'entendre des forêts bruire le feuillage,
Et de tracer au ciel de lumineux chemins !
Mais il a vu passer des terres éloignées
Que sa chaude lueur n'éclairait qu'à demi.
.....
Il eut pitié des mains qui se tendaient vers lui.
.....
Mais le jeune imprudent ignorait la mesure.
Il croyait que le bien se donne sans compter.
.....
Les villages brûlés par les flammes ardentes
Et les rayons de feu du char, trop rapprochés,
Flambaient. Et sur les monts et les bois desséchés
L'incendie étendait ses ailes crépitantes.

Un caillou fatal vient enfin frapper le héros et le fait chavirer à travers les astres.

N'est-ce point la sagesse ou la colère de Jupiter qui ont jeté l'inexpérimenté Phaëton dans le fleuve de l'Eridan ? Nous n'avons point le temps d'en discuter. Il nous est plus agréable de constater la valeur foncière de l'œuvre. Nous nous trouvons certainement en présence d'un poète qui n'en est point à son essai, qui connaît les secrets de la versification, dont le verbe est vivant de la flamme d'une belle inspiration ; — dont la composition serait parfaite si elle ne portait le signe trop visible d'une indéniable précipitation.

Si nous revenons avec Phaëton, mais moins brusquement que lui, à la surface de notre vieille planète, c'est pour y retrouver encore une surprise bien moderne : « *Un Lion neurasthénique* ». Il fallait un peu nous y attendre. Au domaine de la fable contemporaine déjà envahi par l'automobile, le Mont de Piété et le savon de Marseille, avait un droit de cité mieux justifié encore cette affection distinguée, si bien portée de nos jours,

Digitized by Google

que prétendaient à tort se réserver les intellectuels. Mais hâtons-nous de le dire : sous ce titre assez médico-néologique, nous avons trouvé un apologue charmant, d'esprit fin, de critique bien aiguisée, de forme animée, tout à fait dans le goût et le ton qui conviennent à la fable ; nous voulons essayer d'en faire apprécier par notre aimable auditoire lui-même tout le mérite :

Le Lion Neurasthénique.

Dans son palais, le roi des animaux
Certain printemps fut pris d'étrange maladie
Pourtant il n'était point à cet âge où la vie
Doit céder sous le poids des maux.
Non ! quelques mois avants d'une gaîté charmante
Il avait fort élégamment
Lu le discours du trône au jeune Parlement,
Et chacun avait dit la grâce et l'agrément
De Sa Majesté bienveillante.
— Or soudain, on le vit, courbé comme un vieillard,
Fuir au fond du palais, solitaire et hagard.
Plus d'appétit, de force ; une mélancolie
Fort voisine de la folie
Dans son cerveau royal avait élu séjour ;
Il divaguait au long du jour,
Tantôt au Dieu du Ciel il criait sa souffrance,
Tantôt examinant jusqu'au moindre méfait,
— (Un lion ne fut jamais parfait),
Il ne parlait que jeûne et longue pénitence,
Et, miné d'un chagrin qui le faisait maigrir,
Chaque soir il disait aux siens : « Je vais mourir;
C'est maintenant ma dernière espérance ! »
Tout d'abord à la Cour on pensa : « Ce n'est rien ! »
— A cette crise passagère,
On ne voyait d'ailleurs que faire.
Comme elle était venue, elle partirait bien.
Mais le temps passa seul, le cas devint critique,
Les courtisans bientôt durent en convenir :
Un ministre prudent, songeant à l'avenir,
Et craignant qu'un parti d'extrême politique
Ne proclamât la République.

Digitized by Google

Fit dans tout le royaume afficher un édit
Promettant richesse et crédit
A qui pourrait, s'aidant de philtre ou de pommade,
Guérir le monarque malade.
.....
D'un grand hôpital d'alentour
Un Léopard, savant chef de clinique,
Le premier s'en vint à la cour,
Examina le lion, en fit deux fois le tour,
Et dit : « Il est neurasthénique ! »
Ordonna maints paquets, clystères, potions,
Sans compter, douches, frictions.....
On attendit : l'effet fut de maigre importance.
Docteur Chien le suivit, dicta longue ordonnance :
— Vertiges, Céphalée — il avait vu ce cas,
Prescrivit aussitôt l'emploi des ipécas,
Purges, tisane chaude au fin miel de Bretagne,
..... Et la santé ne revint pas.
— Un Ane un peu bourru, médecin de campagne,
S'attaqua dans la suite à ce mal curieux ;
..... Il ne fit pas moins bien, mais il ne fit pas mieux.
On se désespérait sur cette maladie,
Quand on vit s'approcher des portes du palais
Un singe du pays malais
Débarqué récemment aux rives d'Arcadie,
Qui se faisait fort, disait-il
D'envoyer tout mal en exil.
— Gravement il entra dans la chambre royale
En voyant le malade il s'écria : « Seigneur
L'édit qu'on publia m'induisit en erreur,
Car je croyais ici trouver visage pâle,
Traits tirés, monarque impotent ;
Et ne vois près de moi qu'un prince bien portant.
..... Voyons le pouls ? — Parfait ! — La langue ? Elle est
[fort belle.
D'un corps sain, vous savez c'est l'indice fidèle ;
Laissez là ces flacons : les jardins de la Cour
Se dorent au soleil, allons-y faire un tour...
Nous causerons là bas des charmes de la vie,
Fiers de cette santé que chacun nous envie. »
— Aussitôt, renvoyant l'infirmier ahuri,
Le lion se lève et sort, radieux et guéri.
.....

Digitized by Google

Un mal imaginaire a rendu plus d'un chauve ;
Mal qui n'attriste point quand on ne sait le voir ;
Croire au bonheur souvent ici-bas c'est l'avoir :
Il n'y a que la foi qui sauve !

On ne s'étonnera pas d'apprendre que l'auteur est un professionnel des vins reconstituants et des potions bienfaisantes, et de nous voir attribuer une médaille d'argent de première classe à M. Eugène Bahier, Pharmacien, — de 1re classe lui-même, — Lauréat de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, de Barneville-sur-Mer, dont les préparations poétiques et spirituelles seront certainement le remède le plus efficace et le plus recommandable aux victimes intéressantes de la neurasthénie.

Un dernier auteur nous a confié deux pièces de valeur réelle, bien qu'un peu inégale.

La première, ayant pour titre « *Le Fils* » nous offre un sujet bien choisi. L'amour filial donnant à l'enfant orphelin, devenu jeune artiste, l'intuition des traits du visage maternel qu'il n'a pas connu et que son pinceau reproduit cependant avec une miraculeuse exactitude.

. ... Et peu à peu, bientôt,
La toile s'anima, tandis que, doux et chaud,
Un rayon de bonheur enveloppait son âme,
Et lorsque fut fini ce beau portrait de femme,
Le peintre regarda son œuvre longuement,
Puis sa bouche exhala ce tendre mot : « Maman ! »

La seconde composition « *A une Noctuelle* » nous a paru, en son genre, l'œuvre vraiment la plus parfaite de notre concours. Une grâce pénétrante, une acuité d'observation émue, une compassion communicative, enchâssées en un vers de fine ciselure, nous associent en une pitié sincère pour les noctuelles imprudentes et

Digitized by Google

indociles dont la vie nous révèle tant d'exemplaires humains.

A une Noctuelle.

Pauvre petite Noctuelle,
Toi qui t'en vas frôlant de l'aile
La lampe au globe incandescent,
Dis-moi le rêve de lumière
Qui, vers la flamme prisonnière,
Emporte ton cœur innocent ?

Crois-tu qu'un soleil minuscule,
Du grand soleil vaillant émule,
Soit enfermé dans ce cristal ?
A ses rayons, veux-tu, frileuse,
Chauffer ton aile duveteuse
Et ton petit corps idéal ?...

A la clarté qui te fascine
De sa splendeur presque divine
T'en vas-tu sans savoir pourquoi ?
Ignores-tu ce qui t'attire
Vers cet inconnu qui t'inspire
La confiance et non l'effroi ?...

Qu'importe ! Fuis... retourne vite
Dans l'ombre douce qui t'invite
A profiter de ce beau soir ;
Fuis cette lumière traîtresse
Qui de loin seulement caresse,
Mieux vaut l'obscurité... le noir.

Fuis..... Eh quoi ! Tu reviens encore
Et c'est en vain que je t'implore !
Comment ! mais tu ne sais donc pas
Pauvre petite Noctuelle,
Que tu t'en vas brûler ton aile
Et que pour toi c'est le trépas !

Trop tard !... Te voici pantelante,
Blessée à mort, folle imprudente.....
Mais qui donc pourrait te blâmer ?...
Combien en est-il qu'un mirage
Amène au terme du voyage,
Qui, sans savoir, vont s'abîmer !...

Digitized by Google

Sans vouloir faire tort au mérite des poètes de notre sexe, — je pressentais qu'une œuvre aussi délicate et subtile devait tomber d'une âme et d'une plume féminines

Nous offrons en effet, avec l'hommage de nos respectueuses félicitations, une médaille d'argent de première classe à Madame Sem-Boucherie, née Germaine Abadie, de Cavignac (Gironde), dont nous avons eu déjà la joie de récompenser de délicieuses compositions.

*
* *

Il y a deux ans, en son concours de Poésie, l'Académie avait la satisfaction de couronner une œuvre d'un caractère particulièrement délicat de thème, de sentiment et d'expression : « *La Fille de Béthuel*, » dû à l'inspiration de M. Henry Fromont.

C'était une touchante scène hébraïque, où le dialogue s'alternait de récitals et de chœurs mystiques sollicitant à l'évidence le rythme des harmonies musicales.

Notre distingué rapporteur de 1905, avec ce sens profond qu'il possède de toutes les beautés de l'art, avait compris, je dirai presque rêvé, cette intimité nécessaire de la mélodie et de la poésie de ces deux sœurs jumelles appelées à chanter ensemble les plaintes et les extases de la vierge biblique.

Il n'eut point de peine à faire passer cette conception personnelle en l'âme, bien disposée à la recevoir et à se l'assimiler, d'un compositeur dont le nom et les œuvres ont déjà conquis une juste autorité dans le domaine de la décentralisation artistique, et même rem-

Digitized by Google

porté de méritoires succès aux luttes plus redoutables de la faveur parisienne.

De ces méditations vivifiées du sentiment le plus pur, vient de jaillir une suite de symphonies qui fait grand honneur à son auteur,— M. Ernest Lefèvre-Derodé. Elle continue ce cycle remarquable de compositions expressives que tous nous avons su applaudir à Reims et à Paris, et dont les seuls noms rappellent autant de solennités musicales : « *Yvonne*, — *Le Prieur de Saint-Basle*, — *La Veillée de Jeanne d'Arc*, — *Fraternité*, — *Caïn*, — *La Nuit*, — *Soleil couchant*, — etc.

Par une pensée des plus exquises, M. Lefèvre-Derodé a voulu réserver à l'Académie la primeur de son nouveau chef-d'œuvre, — et nous offrir, par extraits, en attendant une exécution intégrale incompatible aujourd'hui avec les exigences de notre programme, — une audition première dont nous emporterons le charme symbolique et pénétrant.

Ai-je dit que M. Ernest Lefèvre-Derodé est un Rémois, dont le nom est au tableau d'honneur de la famille artistique, où brillent auprès du sien, ceux de Dallier, de Missa, de Dazy, — ayant à leur tête celui de notre illustre compatriote Théodore Dubois ; — et qu'il fut, comme eux, le descendant de cette grande école d'harmonie qu'a longtemps été notre vieille maîtrise de Reims.

En offrant à M. Ernest Lefèvre-Derodé la médaille d'or que l'Académie se plait à décerner, en une tradition à peu près constante, aux apôtres de l'art ou de la science qui ajoutent un fleuron à son lustre local, — l'Académie est heureuse tout en même temps de traduire sa gratitude de l'œuvre qui lui est délicatement dédiée, et d'affirmer une fois de plus sa sympathique fierté à l'en-

Digitized by Google

droit des artistes qui savent rehausser la gloire un peu trop dédaignée de la petite patrie provinciale.

* * *

Et maintenant, chers poètes, qui avez encore en partage les trésors de la jeunesse et de l'illusion, prenez votre essor vers les sommets du rêve et de l'idéal qui sont la seule cité d'élection des muses. Laissez-vous pénétrer du dieu de l'inspiration ; laissez chanter votre âme et vibrer votre cœur ; abandonnez-vous aux libres expansions des sentiments intimes dont tressaille votre sein ; — c'est dans ce don généreux de ce qu'il y a en vous de meilleur et de plus élevé que vous trouverez le frisson communicatif de la vraie poésie, faisant monter spontanément à vos lèvres les accents enflammés et les rimes victorieuses :

Vous choisirez des mots où le soleil ruisselle,
D'autres, si colorés, qu'en les prenant au vol,
On se dore les doigts aux poudres de leurs ailes ;
D'autres chantants et purs comme des rossignols.

Votre strophe ouvrira des perspectives claires,
Comme une porte bleue en un rempart croulant,
Par où l'on voit la mer se couvrir de galères
Et des voiles briller au large en s'éloignant.

(Henry MUCHART.)

Et si votre nom ignoré n'est point promis au temple de la gloire, vous n'en aurez pas moins goûté dans le commerce amoureux de la poésie des jouissances délicieuses inaccessibles au vulgaire, — heureux, à votre déclin, si vous avez réalisé ce rêve modeste du poète :

Pourrai-je, avant que Dieu n'ait pris mon cœur amer,
Enrichir l'Univers d'une belle pensée
Inscrite dans le marbre éternel d'un beau vers ?

(Daniel THALY.)

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du Jeudi 11 Juillet 1907

PROGRAMME

1. **Discours d'ouverture**, par Mr le Docteur A. Bourgeois, Président.

2. **Compte rendu des Travaux de l'année**, par Mr Henri Jadart, Secrétaire général.

3. **Rapport sur le Concours d'Histoire**, par Mr L. Demaison, Membre titulaire.

4. **Rapport sur le Concours de Poésie**, par Mr A. Duval, Membre titulaire.

5. **Proclamation des Prix et Médailles.**

Exécution de la partition de *La Fille de Béthuel*, offerte à l'Académie par Mr LEFÈVRE-DERODÉ, Membre correspondant.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE
NATIONALE
DE REIMS

SÉANCE SOLENNELLE
du
11 Juillet 1907

LA FILLE DE BÉTHUEL

MYSTÈRE EN 3 PARTIES

Tiré des Écritures Saintes, en vers libres

Par M. HENRI FROMONT

(Poème couronné, en 1905, par l'Académie Nationale de Reims)

Musique de scène de **M. Lefèvre-Derodé**

Membre Correspondant de l'Académie

PREMIÈRE AUDITION MUSICALE

avec le Concours obligeant de CHORISTES AMATEURS
de
Mlle BERTON et Mme TIRACHE, *Cantatrices ;*
Mme KÉFER, *Pianiste,*

et de la Société des CONCERTS ÉCLECTIQUES :

MM. VAYSMAN et E. SURMONT, 1ers *Violons ;*
JACQUET et ROBERT, 2mes *Violons ;*
C. CARRÉ, *Alto ;*
AUBERT et André BOURGEOIS, *Violoncelles :*
SURMONT Père, *Contrebasse ;*
Edm. PETIT, *Harmonium ;*
CHARLIER, *Hautbois*

Sous la Direction de l'Auteur.

Digitized by Google

1re PARTIE

1. **PRÉLUDE** *(Orchestre).*

ISAAC adolescent et la poétesse BERRURIA s'alanguissent aux charmes de l'amour profane.

2. **APPARITION** *(Orchestre).*

Il est nuit. Un ange annonce à ABRAHAM endormi, qu'il devra découvrir en un pays lointain, la fiancée destinée à son fils ISAAC.

3. **CHŒUR DE JEUNES FILLES.**

O Dieu qu'on encense à l'office,
Toi que l'on adore en tremblant,
Dis si mon cœur est assez blanc
Pour te l'offrir en sacrifice.

O Dieu si grand, ô Dieu si doux,
Dieu terrible et Dieu charitable,
Dresse pour nous ta sainte table,
Demande-nous ! Demande-nous !

Si nous pouvions sauver le monde
Et de la mort et du péché !...
Tout notre cœur s'est épanché
Et la foi coule comme l'onde.

Demande-nous ! Demande-nous !
A toi nos éphémères vies !
A tes autels tu nous convies
O Dieu puissant, ô Dieu si doux !

Nous t'apportons nos chastes âmes
Parmi les vapeurs de l'encens.
Ignorant les plaisirs des sens
Elles brûlent comme des flammes.

Digitized by Google

2me PARTIE

4. **PRÉLUDE** *(Orchestre).*

5. **DANSE DE LA SIBYLLE** *(Orchestre).*

En Mésopotamie. — Éleazar est assis sur la margelle d'un puits. Une sibylle s'approche de lui et, après avoir reçu son aumône, se met à danser aux sons d'une musique étrange.

6. **CHANSON DE REBECCA** (Mme TIRACHE), **ET CHŒUR DE JEUNES FILLES.**

Elles chantent en prenant de l'eau au puits.

SOLO :

J'emplis ma corbeille
De javelles d'or,
Du miel de l'abeille
Doré plus encor.

Ma corbeille est pleine
De paille et de miel,
Traversons la plaine
Dans l'or du soleil.

CHŒUR :

L'eau de la fontaine est si claire,
Et le couchant qui nous éclaire
Est si pur,
Que nous sommes les plus heureuses,
Et que nos âmes amoureuses
De l'azur,
Vibrent, chantent et se confondent
Et que les oiseaux nous répondent
Du ciel pur.

Digitized by Google

3me PARTIE

7. PRÉLUDE PASTORAL ET CHŒUR D'HOMMES.

C'est la moisson. Un hymne s'élève de la terre vers les Cieux

Pour que dans l'avenir encor tu nous bénisses,
Nous ornerons d'épis tes autels, ô Seigneur!
Puisse-tu, Dieu puissant, sentir dans ces prémices
Battre le cœur du moissonneur.

En t'apportant des fruits et le lait des génisses,
Symbole de notre bonheur,
Nous chanterons encor pour que tu nous bénisses:
Gloire au Seigneur ! gloire au Seigneur !

Le guerrier valeureux adore son armure,
Le poète son luth, sa faux le moissonneur.
Chantons pour que le vent qui passe et qui murmure
Apporte notre hymne au Seigneur.

La faux est aiguisée et la moisson est mûre,
Dans la fièvre de ce bonheur ;
Chantons avec le vent qui passe et qui murmure :
Gloire au Seigneur ! gloire au Seigneur !

ÉPILOGUE

8. CHANT DE BERRURIA (Mlle Berton).

La poétesse BERRURIA, abandonnée, exhale son dernier chant et meurt en brisant son luth.

J'ai poursuivi le vol inconstant du phalène,
J'ai bu des pleurs d'argent au rameau parfumé,
J'ai jeté ma chanson aux échos de la plaine,
Mais je n'ai plus la douce haleine
De mon bien-aimé.

Roses blanches, lis bleus, verveines odorantes,
Rêves d'amour aussi purs que l'azur des cieux,
Nénuphars étoilés, libellules errantes,
Choses mortes, indifférentes
Au cœur comme aux yeux.

Je ne poursuivrai plus le rapide phalène
Et je ne boirai plus au rameau parfumé.
Je ne chanterai plus dans les bois, dans la plaine,
Car je n'ai plus la douce haleine
De mon bien-aimé.

Digitized by Google

PRIX ET MÉDAILLES

décernés dans la Séance publique du 11 Juillet 1907

POÉSIE

1. — Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à Mme Germaine Abadie, à Cavignac, pour sa pièce : *A une Noctuelle.*

2. — Une médaille d'argent de 1re classe à M. Eugène Bahier, à Barneville-sur-Mer, pour sa fable : *Le Lion neurasthénique.*

3. — Une médaille d'argent à M. Gaston Doquin, à Sedan, pour son conte : *L'Autel en Fleurs.*

4. — Une médaille d'argent à Mme Alice Lobert, à Saint-Quentin, pour sa pièce : *La vieille Horloge.*

HISTOIRE

1. — Une médaille d'or est décernée à M. l'abbé E. Bouchez, à Reims, pour son étude sur la *Paroisse Saint-Jacques de Reims pendant la Révolution.*

2. — Une médaille d'or à M. Louis Malaizé, instituteur à La Horgne (Ardennes), pour sa *Monographie de cette commune.*

Digitized by Google

3. — Une médaille de vermeil à M. Henry Rouy, membre correspondant à Sedan, pour sa *Monographie de Noyers, Pont-Maugis et Chaumont-Saint-Quentin (Ardennes).*

4. — Une médaille d'argent de 1re classe à M. Charles Thiéry, à Reims, pour sa *Monographie de Muire (Marne).*

5. — Une mention honorable à M. Gaignot-Millet, à Terron-sur-Aisne (Ardennes), pour sa *Monographie de cette commune.*

ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Henri Demitra, conducteur des Travaux de la ville de Reims, pour son étude : *Autour de Reims antique.*

BEAUX-ARTS

Une médaille d'or est décernée à M. Ernest Lefèvre-Derodé, membre correspondant à Reims, pour sa partition de *La Fille de Béthuel,* offerte à l'Académie, et l'ensemble de ses œuvres.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour l'année 1908

HISTOIRE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Histoire des Écoles de Mathématiques et de Dessin, ondées par la ville de Reims au XVIIIe siècle.

Les documents se trouvent aux Archives et à la Bibliothèque de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ETHNOGRAPHIE

PRIX HUGUES KRAFFT

Étude manuscrite ou imprimée ayant trait à l'Ethnographie de la Champagne, depuis la fin de l'occupation romaine jusqu'à la Révolution de 1789.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

SCIENCES

Monographie agricole d'une commune ou d'un groupe de communes de la région : étude du sol d'après sa constitution géologique, données climatologiques locales, répartition et mode d'exploitation de la propriété, progrès accomplis pendant le XIXe siècle et améliorations nouvelles à introduire.

Le prix consiste en une médaille de vermeil.

Digitized by Google

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

Une médaille d'or de 100 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

En outre, l'Académie pourra récompenser les meilleurs travaux inédits qui lui seraient soumis sur l'Histoire, l'Archéologie, la Biographie, la Sociologie, l'Économie politique, l'Hygiène publique et privée et les Beaux-Arts, appliqués aux besoins de la ville et de la région.

Un appel particulier est adressé en vue de travaux scientifiques ayant un caractère d'utilité pratique pour l'industrie de la contrée.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

HISTOIRE

Monographie d'une commune ou d'un canton des départements de la Marne ou des Ardennes.

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, la population, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, le langage, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

PRIX V. DUCHATAUX

En 1911, l'Académie décernera ce prix de 500 francs au meilleur ouvrage historique qui sera soumis à ses suffrages.

L'Académie récompensera aussi, si elle le juge à propos, les auteurs d'œuvre d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les manuscrits devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général avant le 1er avril 1908,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Le Secrétaire général :
H. JADART,
15, rue du Couchant.

Le Président annuel :
Alph. GOSSET,
9, rue des Templiers.

Reims, le 27 juillet 1907.

Digitized by Google

Académie Nationale de Reims

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 1907-1908

Il est organisé par l'Académie, entre tous les photographes champenois, amateurs et professionnels, un concours de séries de clichés originaux. Chaque série devra comprendre six clichés; le format est laissé au choix du concurrent, mais ne pourra être plus petit que 9×12.

Les épreuves, collées sur carton à petites marges devront parvenir au Secrétariat de l'Académie, à Reims, avant le 1er Mai 1908. Elles ne porteront aucune signature, mais une devise reproduite sur une enveloppe cachetée, contenant les noms et l'adresse du concurrent et jointe aux épreuves.

Le Jury tiendra compte au moins autant de l'intérêt des sujets que de la qualité des épreuves au point de vue de la technique photographique.

Au verso des épreuves devra figurer l'indication précise et détaillée du sujet et de la localité.

Les envois resteront aux Archives de l'Académie; les auteurs s'engagent à mettre, le cas échéant, leurs clichés négatifs à la disposition de l'Académie, si celle-ci désire en faire exécuter des épreuves.

Les prix, consistant en médailles et diplômes, seront décernés dans la séance annuelle.

SÉRIES DU CONCOURS 1907-1908

I. — *Habitations rurales de Champagne* : Extérieurs : façades, cours, puits, girouettes, masures, huttes forestières, creutes. Intérieurs : mobiliers anciens, foyers, cuisines, lits, horloges à gaine.

II. — *Monuments de Champagne* (ceux des grandes villes exceptés), présentant un intérêt archéologique ou artistique : églises, châteaux, abbayes, ruines ; mobilier des églises : fonts baptismaux, pierres tombales, retables.

III. — *Fêtes populaires* : Foires, pèlerinages, cérémonies et usages des baptêmes, mariages, enterrements ; fêtes patronales, jeux.

IV — *Les rues de Reims* : Vieilles rues ; façades anciennes ; enseignes, ferrures ; scènes de la rue et types populaires.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

au 27 Juillet 1907

ART. 3 des *Statuts*. — « L'Archevêque de Reims, le Préfet du département, le Sous-Préfet de l'arrondissement et le Maire de la ville ont droit de séance dans les Assemblées (de l'Académie), et peuvent prendre part aux discussions. »

BUREAU POUR L'ANNÉE 1906-1907

MM. A. BOURGEOIS, *président*.
Alph. GOSSET, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
Louis DEMAISON, *secrétaire archiviste*.
Ed. LAMY, *trésorier*.
Pol GOSSET, *bibliothécaire*.

MM. E. BAGNERIS, E. SEUVRE, A. DUVAL, } *membres du Conseil d'Administration*

BUREAU POUR L'ANNÉE 1907-1908

MM. Alph. GOSSET, *président*.
Ch. LHOTELAIN, *vice-président*.
Henri JADART, *secrétaire général*.
Louis DEMAISON, *secrétaire archiviste*.
Ed. LAMY, *trésorier*.
Pol GOSSET, *bibliothécaire*.

MM. E. SEUVRE, A. DUVAL, A. BOURGEOIS, } *membres du Conseil d'Administration*.

Digitized by Google

Membres titulaires au 27 Juillet 1907.

Date de l'élection — MM.

1866. Gosset (Alphonse), architecte.
1870. Diancourt (V.), ancien sénateur.
1876. Jullien (Ernest), ancien magistrat.
1877. Demaison (Louis), archiviste de la Ville.
1878. Jadart (Henri), bibliothécaire de la Ville.
1880. Douce (Paul), notaire.
1880. Brissart (Arthur), avocat.
1880. Benoist (Albert), manufacturier.
1882. Lamy (Ed.), architecte.
1885. Guelliot (Octave), chirurgien des hôpitaux.
1887. Henrot (Henri), directeur de l'École de Médecine.
1889. Cauly, protonotaire apostolique.
1889. Colleville, professeur à l'École de Médecine.
1889. Brunette (Ernest), architecte de la Ville.
1890. Compant, vicaire général.
1890. Bagneris, docteur en médecine.
1892. Lefort (Alfred), notaire honoraire.
1893. Morel (Léon), archéologue.
1893. Haudecœur, curé de Pouillon (Marne).
1895. Seuvre, docteur en médecine.
1895. Laurent (Jules), professeur d'histoire naturelle au Lycée et à l'École de Médecine.
1896. Maillet-Valser, ancien conseiller général de la Marne.
1896. Duval (Arsène), avocat.
1896. Portevin (Hippolyte), ingénieur civil.
1896. Bourgeois (A.), docteur en médecine.
1897. Brincourt (l'abbé), chanoine titulaire.
1899. Charles (l'abbé), supérieur de l'École Saint-Joseph.
1899. Bourguin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
1899. Gosset (Pol), médecin des hôpitaux.
1901. Rozey (Paul), avocat.
1901. Simon (Paul), ancien président de la Société des Amis des Arts.

Digitized by Google

MM.

1901. Graffin (R.), docteur en droit, à Belval-Bois-des-Dames (Ardennes).
1901. Bovis (R. de), secrétaire de l'École de Médecine.
1901. Marguet (Pol), vice-président du Comice agricole.
1903. Morinerie (R. de la), négociant en vins de Champagne.
1903. Kalas (E.), architecte.
1903. Lhotelain (Ch.), président honoraire du Comice agricole.
1903. Legras (E.), curé-doyen de Saint-Jacques.
1903. Lucas (Henri), propriétaire.
1903. Chamberland (A.), professeur agrégé au Lycée.
1906. Lamy (A.), vicaire de Saint-Jacques.
1906. Gaube (R.), docteur en médecine.

Membres titulaires décédés pendant l'année 1906-1907.

MM.

J.-A. Cordier, pharmacien supérieur.
Le Comte Alfred Werlé, négociant en vins de Champagne
Louis Pommery, négociant en vins de Champagne.

Membres honoraires décédés.

MM.

Jules Boullaire, ancien magistrat, à Paris
E. Jalenques, procureur de la République, à Paris.
H. Bazin de Bezons, proviseur du Lycée Lakanal.
Arthur Plançon, proviseur du Lycée Fontanes, à Paris.

Digitized by Google

Membres correspondants décédés.

MM.

Herman FERRERO, membre de l'Académie des Sciences de Turin.

L. QUARRÉ-REYBOURBON, à Lille.

L'abbé DESSAILLY, ancien curé de Witry-lès-Reims.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907

I. — Ouvrages publiés et offerts par les Membres de l'Académie.

Dr A. Bourgeois..... *Avancement capsulo-musculaire par doublement et adossement du muscle.* (Extrait des *Archives d'ophtalmologie*. Juin 1906.)

Dr J.-A. Cordier..... *Les maladies microbiennes des vins blancs d'origine champenoise.* 1906

Dr Colleville..... *Quinze jours en Allemagne.* (Extrait de l'*Union médicale du Nord-Est.*) 1906.

A. Duval..... *La loi du 19 avril 1898 et le vagabondage des jeunes enfants.* Société rémoise de protection des enfants traduits en justice. 1906.

Dr Seuvre..... *De la médication contemporaine.* Conférence faite à Reims aux *Femmes de France*, 14 décembre 1906.

Dr O. Guelliot..... *Le pays natal, le nom et la famille du poète ardennais Vulteins.* 1907.

L'abbé A. Lamy..... *La Raison et le Rationalisme.* (Extrait de la *Revue Luxembourgeoise*. 1907, nos 3 et 4.)

Baron J. de Baye..... *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe* (Marne). (Extrait du *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*). 1891.

— *En Crimée.* 1907.

— *Les Goths de Crimée.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*) 1907.

— *L'art russe au pavillon de Marsan.* (Journal *Le Nord*, 9 mai 1907).

Albert Babeau..... *Lettres inédites de Grosley*, écrites pendant son voyage d'Italie et de France en 1758 et 1759. 1907.

Digitized by Google

Ed. du Pin de la Guérivière. *Les Coquebert de l'ancien Rémois.* 1906.

Fay-Parent — *L'École des Arts. — Les Excursions.* (*Courrier du Nord-Est*, 22, 24 juin et 6 juillet 1906.)

Louis Regnier. — *Liste des objets d'art conservés dans les églises paroissiales du département de l'Eure.* 1906.

— *Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin.* IX. Parnes. 1904-1905.

— *M. l'abbé Marsaux* (Extrait du *Bulletin monumental*). 1906.

L. Ponsinet — *Le rôle social de la femme.* (Extrait de la *Revue internationale de sociologie*). 1906.

— *Distinction et rapports de la sociologie et de la science politique.* 1906.

— *Des rapports de la sociologie et de l'esthétique.* 1906.

Arsène Thévenot — *L'élevage des moutons en Champagne et l'art de s'enrichir en agriculture.* 1906.

Ed. Piette — *Etudes d'ethnographie préhistorique.* IX. — *Le Chevêtre et la semi-domestication des animaux aux temps pléistocènes.* 1906.

— *Fibules pléistocènes.* 1906.

— *Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers.* 1906.

Amédée Lhote. — *Liste des imprimeurs, libraires et relieurs de la ville de Châlons-sur-Marne depuis l'introduction de l'imprimerie à Châlons jusqu'à nos jours.* 1906.

Henri Bourin — *Le procès Vuibert.* Extrait de la *Revue historique ardennaise.*) Nov.-Déc. 1906.

Dr V. Leblond — *Marque de verriers sur un barillet gallo-romain trouvé à Beauvais.* (Extrait du *Bulletin archéologique*.) 1906.

— *Inventaire sommaire de la collection Bucquet-aux-Cousteaux sur Beauvais et le Beauvaisis.* (Publication de la Société académique de l'Oise.) 1906.

— *Le pays des Bellovaques.* — Essai de géographie historique et de numismatique. 1906.

Digitized by Google

G. Acher et Dr Leblond.. *Le balnéaire gallo-romain de Beauvais.* 1906.

L. Quarré-Reybourbon... *Une consultation de jurisconsultes du château de Mons.* 1906.

H. Loriquet..... *Le beffroi de Rouen avant la sédition de la Harelle.* Etude historique et critique 1906.

Dr Luton..... *Discours* prononcé à la séance de rentrée de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Reims. 1906.

Louis Brouillon..... *Les objets d'art des églises de l'arrondissement de Sainte-Menehould.* 1906.

H. Rouy. ..... *Essai sur le caractère ardennais et sedanais d'après quelques causes permanentes générales et certaines causes historiques et religieuses.* Etude honorée par l'Académie de Reims de la médaille d'argent. Concours d'histoire de 1906-1907.

A. Baudon..... *Essai de topographie Rethéloise.* — Recherches sur les plans et les vues de Rethel du XVIe au XXe siècle. 1907.

— *Les seize quartiers de Claude de Vergeur, seigneur d'Acy, bailli du duché de Rethélois.* 1907.

F. Picavet..... *L'enseignement de l'histoire générale et comparée des philosophies du moyen âge.* (Extrait de la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 décembre 1906.)

F. Plateau..... *Note sur l'emploi de récipients en verre dans l'étude des rapports entre les insectes et les fleurs.* 1906.

— *Les fleurs artificielles et les insectes.* — Nouvelles expériences et observations. 1906.

E. Misset.. ..... *Encore Lecoy de la Marche et le* Christi ego miles sum *de Saint Martin.* 1907.

E. Espérandieu..... *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, tome I, 1907.

Robert de Lasteyrie ..... *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique*, 1903-1904 ; tome V, 2e livraison. 1906.

Digitized by Google

Armand Bourgeois..... *Pour le château de Bayard, s v.p.* 1906.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1906 ; 1re, 2e et 3e livraisons.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1905, nos 3 et 4 ; 1906, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.— Section des sciences économiques et sociales. — Congrès des Sociétés savantes de 1905, tenu à Alger.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Paris, en 1906. — Section des sciences.

Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements. no 29. Septembre 1906.

Programme du Congrès des Sociétés savantes à Montpellier, en 1907.

Congrès archéologique de France, LXXIIe session tenue à Beauvais en 1905 par la Société française d'archéologie.

Bulletin de l'Association philotechnique, mai 1906 à mai 1907.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 5e série. tome VII, 1906, fascicules 2 à 6.

Bulletin des travaux de la Société industrielle d'Elbeuf. 1905.

Bulletin administratif de la ville de Reims. 23e supplément. 1905.

Bibliothèque de Reims — Bulletin des dons et achats, 8e fascicule. 1905-1906.

Bulletin du Denier de l'Institut catholique. Juillet 1906 à janvier 1907.

L'Archiginnasio. — Bulletin de la Bibliothèque communale de Bologne. Avril, mai et juin 1906.

Rapports scientifiques sur les travaux entrepris en 1905 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques.

Polybiblion, revue bibliographique universelle, 2e série, tome 63e, 6e livraison, juin 1906

L'Austrasie. — Revue du Pays messin et de Lorraine. Avril 1906.

Revue Henri-IV, nos 7 à 9. Juillet à décembre 1906.

L'Indépendant des Pyrénées-Orientales. 16 novembre 1906.

Le Censeur politique et littéraire. 13 octobre 1906.

Anales del Museo nacional de Montevideo, vol. VI, tome III, fasc. 1, 1906.

Annales quinquennales de la Section lorraine de la Société forestière française des Amis des arbres, fondée par Paul Martin. 1901-1905, 1er volume. Nancy. 1906.

Digitized by Google

Revue forestière de France. Février 1907.

Bulletin du Comice agricole de Reims. 1er février 1907.

Bulletin de l'Association française pour l'Avancement des Sciences. — Informations et documents divers. Nouvelle série. Décembre 1906 et juin 1907.

Contamination et assèchement rapide à brève échéance des eaux potables de la ville de Reims extraites de la nappe souterraine de la vallée de la Vesle. — Congrès de Reims 1907 de l'*Association française pour l'Avancement des Sciences.*

Transactions of the Academy of science of St-Louis. Vol. XV, n° 6, 1906; vol. XVI, nos 1 à 7, 1907.

Revue de Madagascar. 10 mars 1907.

Journal des Savants. Juin 1906 à juin 1907.

Union médicale et scientifique du Nord-Est. 15 juillet 1906 au 15 juin 1907.

G. Husson — *La sépulture d'Isabelle de Rumigny et les tombeaux de l'abbaye du Pont-aux-Dames.* 1906.

A. Thieullen. — *Études préhistoriques.* — *Les préjugés et les faits en industrie préhistorique.* 1906.

H. Bardy. — *Gustave Dauphin (1804-1879), peintre d'histoire.* 1906.

H. Fischer. — *Édouard Piette, ancien magistrat (1827-1906).*

Anthyme Saint-Paul.— *La cathédrale de Reims au XIIIe siècle.* 1906.

Gaston Doquin. — *Le joaillier.* Poème couronné par l'Académie de Reims en 1906.

Dr Lucien Manichon. — *Notice historique sur Bourgogne.* 1907.

Alisbert (Alice Lobert). — *Papillons.* 1905.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

Abbeville. — *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation,* nos 1 à 4, 1906; n° 1, 1907.

— *Mémoires* de la même Société, 4e série, tome V, 2e partie, 1906.

Aix. — *Annales des Facultés de Droit et des Lettres,* tome II, nos 1 et 2, 1906.

— *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.* 1906.

Amiens. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.* 1905, 4e trimestre ; 1906, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

— De la même Société. — *La Picardie historique et monumentale.* — *Arrondissement d'Abbeville,* tome III, n° 3, 1906.

Digitized by Google

AMIENS. — *Album archéologique*, 15e fascicule. *La Picardie à l'Exposition des Primitifs français*, tome II, 1906.

ANGERS. — *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts*, 5e série, tome IX, 1906.

ANGOULÊME. — *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*. 1904-1905, 7e série, tomes V et VI.

ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*. 1906, nos I à V.

ARRAS. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts*. 2e série, tome XXXVII, 1906.

AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome XXXIV, 1906.

BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, 4e série, tome IV, 1905-1906.

BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise*, tome XIX, 3e partie, 1906.

— *Bulletin de la Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise*, tome I, 1905, nos 1, 2 et 3.

BESANÇON. — *Académie des sciences, belles-lettres et arts*. — Procès-verbaux et mémoires, 1906.

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire*, 3e série, tome VI, 2e livraison, 1906.

BORDEAUX. — *Programme des concours de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts* pour 1907.

BOULOGNE-SUR-MER. — *Mémoires de la Société académique*, tome XXIII, 1903.

— *Bulletin* de la même Société, tome XVI, 1900-1903; tome XXII, 1903; tome XXIV, 1906.

— De la même Société. — *Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France. — Introduction, phonologie, grammaire*, par M. le chanoine Haigneré. 1901.

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. — Classe des lettres, 1906, nos 1 à 12; 1907, no 1. — Classe des sciences, 1906, nos 1 à 12; 1907, no 1.

— *Annuaire* de la même Société, 1906 et 1907.

— *Annales de la Société d'archéologie. — Mémoires, rapports et documents*, tome XX, 1906, livraisons 1 à 4.

— *Annuaire* de la même Société, tome XVIII, 1907.

— *Analecta Bollandiana*, tome XXV, fascicules III et IV, 1906; tome XXVI, fascicule I, 1907.

Digitized by Google

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, 1906.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 2e série, tome VIII, 1904-1905.

CHALON-SUR-SAONE. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie*, 2e série, tome I, 2e partie, 1906.

CHAMBÉRY. — *Mémoires et documents* publiés par la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 2e série, tome XIX, 1er, 2e, 3e et 4e fascicules 1906 ; tome XX, 1er fascicule 1907.

CHARTRES. — *Bulletin bimestriel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*. — Procès-verbaux, tome XII, 2e, 3e et 4e fascicules, 1906.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique*, 1905.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, 2e série, 1906 mars à décembre ; 1907, janvier à mai.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique*, 9e volume de la 4e série, 1906.

DIJON. - *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres*, 4e série, tome X, 1905-1906.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts*, 42e volume 1905 ; 43e volume 1906.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture*, juin 1906 à juin 1907.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1906.

ÉVREUX. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 6e série, tome III, 1905.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1906, 2e, 3e et 4e trimestres.

GAND. — *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*. — Congrès de Gand, 2-7 août 1907.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, tome XIX, 1905.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 2e série, tome X, 2e partie, 1906.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*. 1902-1905, n° 34.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1904, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1905, 1er trimestre.

LILLE. — *Bulletin de l'Université et de l'Académie*, 3e série, 1906, nos 2, 3 et 4 ; 1907, n° 1.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LVI, 1re livraison, 1906.

Digitized by Google

LUXEMBOURG. — *Ons Hémecht*. Juillet 1906 à juin 1907.

LYON. — *Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique*, avril à décembre 1906 ; janvier à mars 1907.

MACON. — *Annales de l'Académie*, 3e série, tome IX, 1904.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society*, vol. 50, part. III, 1905-1906 ; vol. 51, part. I et II, 1906-1907.

MONS. — *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e série, tome VIII, 1906.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*. Mars, avril et mai 1907.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique*, tome XXVI, 2e livraison 1906 ; 3e livraison 1907.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 6e série, tome III, 1905-1906.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LVI, 4e serie, 6e volume, 1906.

NANTES. — *Annales de la Société académique*, volume 7e de la 8e série, 1906.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, tome XI, 2e fasc. 1905 ; 3e et 4e fasc. 1906.

NÎMES. — *Mémoires de l'Académie*, 7e série, 1905, tome XXVIII.

NIORT. — *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*. — Procès-verbaux, mémoires, notes et documents, tome II, 1906.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique*, tome VIII, 3e livr. 1905 ; 4e livraison 1907.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XIV, 1905, 4e trimestre ; 1906, 1er et 2e trimestres.

PARIS. — *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. — Comptes rendus des séances, mars 1906 à avril 1907.

— *Bulletin et Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 7e série, tome V. — *Mémoires*, 1904-1905.

— *Bulletin* de la même Société, 1906.

— *Mettensia V*. — *Mémoires et documents* publiés par la même Société, fascicule I, 1906.

POITIERS. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. — 2e série, tome X, 1906, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 3e série, tome I, 1907, 1er trimestre.

— *Bulletin et Mémoires* de la même Société, tome XXIX de la 2e série, 1905. Fascicule supplémentaire.

ROUEN. — *Bulletin mensuel de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*, 1905, 3e et 4e trimestres ; 1906, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres ; 1907, 1er trimestre.

Digitized by Google

ROUEN. — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*. 1904-1905.

SAINT-DIÉ. — *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, tome XXXII, 1906-1907.

— *Table alphabétique générale des trente premiers volumes des bulletins* de la même Société. 1875-1905.

SAINT-OMER. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XI, 1906, 1er, 2e, 3e et 4e fascicules ; tome XII, 1907, 1er fascicule.

SENLIS. — *Comité archéologique. — Comptes rendus et mémoires*. 4e série, tome VII, 1904 ; tome VIII, 1905 ; tome IX, 1906.

SOISSONS. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique*, tome XII, 3e série, 1903-1904.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*. 1906.

TOULOUSE. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nouvelle série, n° 36, 1906.

— *Recueil de l'Académie des Jeux Floraux*, 1907.

TOURNAI. — *Annales de la Société historique et archéologique*, nouvelle série, tome X, 1re et 2e parties, 1906.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres*, tome LXXXVI, janvier à décembre 1906. 4 fascicules.

TROYES. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube*, 3e série, tome XLIII, 1906.

TURIN. — *Actes de l'Académie des sciences*, vol. XLI, fascicules 7 à 15. 1905-1906.

— De la même Société. — *Observations météorologiques faites en l'année 1905 à l'Observatoire de l'Université de Turin*. 1906.

VENDÔME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, tome XLV, 1906.

VERSAILLES. — *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*. 1906, 4 fascicules.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts de la Haute-Saône*. 4e série, n° 5, 1905 ; n° 6, 1906.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — *Société des sciences et arts*. tome XXIV, 1904-1905.

WASHINGTON. — *Smithsonian Institution, Bureau of american ethnology*. 1906 et 1907.

— *Smithsonian Contributions to Knowledge*. N° 1651, 1905.

— *Smithsonian miscellaneous collections*. N° 1652, 1906; n° 1656, 1907.

— *Annual report of the Smithsonian Institution*, 1905 et 1906.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

OBSÈQUES DE M. J.-A. CORDIER

Membre titulaire de l'Académie nationale de Reims

Discours de M. le Docteur BOURGEOIS, Président de l'Académie nationale de Reims, prononcé à la gare de Reims au moment du départ du convoi pour Bazeilles, le dimanche 16 décembre 1906.

MESSIEURS,

La mort impitoyable vient de frapper un savant dans la force de l'âge, et l'Académie nationale de Reims déplore aujourd'hui la disparition prématurée d'un de ses membres les plus jeunes et les plus dévoués. C'est au nom de notre Compagnie que j'ai le douloureux devoir de prononcer quelques paroles d'adieu sur la tombe de notre regretté collègue.

Cordier était un travailleur infatigable, et, à contempler sa physionomie toujours absorbée et paraissant songer à quelque question scientifique, on voyait qu'il avait dû rarement se reposer. C'est ainsi qu'il parvint de bonne heure aux plus hauts grades de sa profession, obtenant successivement les diplômes de pharmacien supérieur et de docteur en pharmacie. Déjà licencié ès-sciences naturelles et auteur de recherches bactériologiques remarquées, il était tout désigné pour occuper une chaire à l'École de Médecine et de Pharmacie de Reims.

Il appartient à une voix plus autorisée de retracer sa carrière, sa trop courte carrière, comme professeur de chimie biologique à l'École de Médecine de notre ville.

Je dois me borner à rappeler la façon remarquable

Digitized by Google

dont Cordier a tracé son passage à l'Académie nationale de Reims.

Il est entré en 1901 dans notre Compagnie, où ses travaux antérieurs l'appelaient tout naturellement, et en particulier sa thèse de doctorat intitulée : « Recherches sur les levures du vignoble de Champagne. Contribution à la biologie des levures du vin. » (Paris 1900).

Pendant les séances de l'année 1901, deux lectures de Cordier furent données à l'Académie : « Contribution à la biologie des eaux » et « Observations sur les épidémies de souris en Champagne ».

En 1902 et en 1903, notre collègue nous communique de nouveau ses recherches de prédilection en deux travaux intitulés : « Observations biologiques sur les vendanges de 1901 en Champagne » et « Nouvelles recherches sur la fermentation seconde des vins de Champagne ».

Pendant les années 1905-1906 la science de Cordier s'accroît encore par son labeur incessant, et il nous en fournit les preuves par des communications de premier ordre sur « les maladies microbiennes des vins blancs d'origine champenoise », puis sur « l'essai biologique des vins avec application à l'analyse ». Ces travaux furent suivis à bref délai de la révélation de plusieurs recherches capitales de notre collègue, recherches qui furent l'objet de sa part d'une démonstration, dont tous les membres de l'Académie, réunis autour du savant, conserveront un durable souvenir ; il s'agissait « des applications de l'autoclave, et d'un appareil pratique pour l'obtention industrielle des micro-organismes cultivés en milieux solides, avec application à l'industrie des vins mousseux ».

Tous ces travaux considérables resteront consignés

Digitized by Google

dans les volumes de l'Académie, pour passer à la postérité et pour nous laisser aussi le souvenir de notre collègue trop tôt disparu.

Comme vous le voyez, Messieurs, le savoir énorme de Cordier, que vous avez pu apprécier maintes fois et qu'il mettait à la portée de tous avec une clarté qui n'a pas été sans vous frapper, était arrivé à embrasser non seulement le vaste champ de la biologie, mais aussi à ouvrir des aperçus nouveaux à l'industrie principale de notre région.

A tous ces titres, Cordier a bien mérité de la science et de la Champagne.

Bien que souffrant déjà depuis quelque temps, son indomptable énergie lui faisait entrevoir encore de longues années d'existence. Et le 6 novembre dernier, voulant donner encore un effort et intéresser ses auditeurs, il était inscrit pour plusieurs communications scientifiques.

Nous n'avons pas eu la satisfaction d'entendre ces communications ; le mal a été plus fort que le savant lutteur, qui, terrassé et travaillant toujours, est mort sur la brèche.

L'Académie gardera longtemps le souvenir du collègue qu'elle vient de perdre et qu'elle avait en profonde estime, non seulement pour sa science, mais pour son affabilité et la sympathie qu'il avait su inspirer à tous.

Au nom de l'Académie nationale de Reims, j'adresse un suprême adieu à notre éminent collègue Cordier, et je présente à sa famille, profondément attristée par cette mort prématurée, les respectueuses sympathies et les sincères condoléances de tous les membres de notre Compagnie.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE L'ACADÉMIE

I.

Lettre à Mgr l'Archevêque de Reims, à son départ de l'Archevêché.

ACADÉMIE NATIONALE
DE REIMS

Reims, le 16 Décembre 1906.

Monseigneur,

Au moment de votre départ du palais de l'Archevêché, l'Académie Nationale de Reims, par un vote unanime dans sa séance du 14 décembre, s'est déclarée reconnaissante du service rendu à la Compagnie, dès sa fondation en 1841, par le cardinal Gousset, qui a mis à sa disposition un salon du palais qu'elle a conservé depuis lors.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance ce témoignage de notre profonde gratitude pour le service rendu à l'Académie par les Archevêques de Reims successifs.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de notre profond respect.

Pour les Membres du Bureau :

Le Secrétaire général, H. Jadart.

Le Président, Dr A. Bourgeois.

Mgr Luçon, Archevêque de Reims.

Digitized by Google

II.

Lettre en faveur des œuvres d'art, adressée aux Membres correspondants et aux Sociétés savantes de France.

ACADÉMIE NATIONALE
DE REIMS

SERVARE ET AUGERE

REIMS, le 28 Février 1907.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Nous avons l'honneur de vous communiquer le vœu émis par notre Société, dans sa séance du 26 janvier 1907, relativement à la conservation sur place des richesses littéraires et artistiques mises aujourd'hui sous séquestre :

« L'Académie, renouvelant le vœu qu'elle a déjà formé en 1905 en faveur des édifices religieux et des œuvres d'art qu'ils contiennent, en exprime un semblable à l'effet de voir sauvegarder et conserver sur place toutes les œuvres d'art, les bibliothèques et les collections en tous genres dépendant des menses et des autres établissements publics du culte récemment supprimés. »

Inspirés par une pensée de préservation et de décentralisation, nous vous prions de vouloir bien vous associer à ce vœu, en l'appuyant auprès des pouvoirs publics et en agissant en sa faveur sur l'opinion autour de vous. Il s'agit, en effet, d'obtenir le maintien de toutes ces choses précieuses où elles se trouvent, et dans leur cadre séculaire, comme étant le patrimoine historique, la parure et l'attrait de chacune de nos villes.

Digitized by Google

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de nos sentiments de parfaite considération et d'entier dévouement,

Le Président, Dr A Bourgeois.

Le Vice-Président, Alph. Gosset.

Le Secrétaire général, H. Jadart.

Le Secrétaire archiviste, L. Demaison.

En réponse à cette initiative, l'Académie a reçu des lettres d'adhésion et d'encouragement, avec des réserves contenues en quelques-unes, de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'Académie de Caen, de l'Académie de Toulouse, de l'Académie des Jeux Floraux, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, de la Société française d'Archéologie, de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société Archéologique du midi de la France, de la Société d'Emulation du Bourbonnais, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, des Sociétés Archéologiques de Sens, de Soissons et de Château-Thierry, ainsi que d'un grand nombre de ses membres correspondants, ensemble apprécié dans le compte rendu des travaux de l'année, voir à la page 27 de ce volume.

Digitized by Google

III.

Vœux de l'Académie en vue du classement du Palais de l'Archevêché et de l'ancienne abbaye de Saint-Denis comme monuments historiques.

L'Académie de Reims, dans sa séance du 24 mai 1907, a émis à l'unanimité le vœu suivant, sur le rapport d'un de ses membres :

« Considérant que l'Archevêché de Reims est, parmi nos monuments nationaux, l'un de ceux qui méritent le plus d'attirer la sollicitude du gouvernement ;

Que, sans parler de la chapelle, qui est un véritable bijou gothique contemporain de la cathédrale, et dont la sauvegarde est d'ailleurs assurée par suite de son classement au nombre des monuments historiques, cette demeure, à laquelle s'attachent de si grands souvenirs, offre une vaste salle, de la fin du XVe siècle, dont l'aspect est encore imposant malgré les remaniements qu'elle a subis à diverses époques ;

Qu'au-dessous de cette salle règne une autre salle voûtée du même temps, en bon état et munie de colonnes avec chapiteaux d'un très grand intérêt, et que, dans la salle supérieure, qui reçoit de fréquentes visites des étrangers, subsiste une haute cheminée gothique aux armes de la famille Briçonnet, admirable décoration de la construction primitive ;

Que les salons du grand bâtiment contigu, construit en 1690 par l'architecte Robert de Cotte, ont conservé un caractère somptueux qui attire également en notre ville de nombreux visiteurs ;

Que cet ensemble s'harmonise fort bien avec la cathédrale, ainsi que les cours et les jardins ouvrant de fort

Digitized by Google

belles perspectives sur le monument depuis le portail jusqu'à l'abside, et qu'il importe de lui conserver son caractère et sa disposition traditionnelle, respectée par Viollet-le-Duc et les grands architectes qui ont travaillé depuis un siècle à la restauration de la cathédrale ;

L'Académie émet le vœu que ce palais soit classé au nombre des monuments historiques, et préservé de toute modification qui en altérerait l'aspect. »

L'Académie de Reims, dans sa séance du 24 mai 1907, après avoir entendu le rapport d'un de ses membres, a émis le vœu suivant à l'unanimité :

« Considérant que l'ancienne abbaye de Saint-Denis, affectée jusqu'ici au grand séminaire diocésain, offre encore sur sa façade et dans son architecture, au fond de sa vaste cour, l'un des beaux spécimens de l'art du milieu du XVIIIe siècle, et le seul existant à Reims de cette époque ;

Que cette portion de l'édifice, pour employer le langage de Géruzez, l'un des historiens rémois les plus compétents, « a été bâtie d'une manière noble et élégante, et que c'est un des plus beaux et des plus vastes bâtiments de Reims » ;

Que de nombreux souvenirs historiques s'y rattachent, tant à cause des Génovéfains qui l'ont construit, et y ont établi une riche bibliothèque dont les boiseries subsistent, que du District de Reims qui s'y est installé à la Révolution et y a siégé jusqu'au Consulat ;

Émet le vœu que ce monument encore très solide et d'un entretien peu dispendieux dans les parties intéressantes, soit classé comme monument historique et préservé ainsi de tout risque d'aliénation ou de modification dans son architecture. »

Digitized by Google

Lettre de M. Paul GOUT, Architecte de la Cathédrale de Reims.

ÉDIFICES DIOCÉSAINS

CABINET DE L'ARCHITECTE

SAINT-REMY-LÈS-CHEVREUSE, le 27 mai 1907.

A Monsieur le Président de l'Académie nationale de Reims.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je m'empresse de vous accuser réception des vœux que vous avez bien voulu me communiquer de la part de l'Académie Nationale de Reims en vue du classement de l'Archevêché et du Grand Séminaire de Reims, mesure dont j'avais pris l'initiative il y a quelques jours, auprès de M. le Ministre.

Je me hâte de lui transmettre vos demandes qui ne pourront manquer très certainement de militer heureusement en faveur de l'adoption de la mesure dont nous désirons tous voir bénéficier ces deux beaux monuments de la ville de Reims (1).

Veuillez agréer, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

PAUL GOUT.

(1) Par arrêté ministériel du 20 décembre 1907, le Palais archiépiscopal de Reims a été classé comme monument historique.

Digitized by Google

SCIENCES MORALES

IMPRESSIONS D'UN PASSANT A BERLIN

Lecture par M. le Dr COLLEVILLE, Membre titulaire

Au mois d'août dernier, à propos de notre voyage médical en Allemagne, les lecteurs de journaux ont pu croire qu'une délégation officielle de gourmets professionnels était chargée d'une étude comparative de la cuisine allemande avec la cuisine française. Comme conséquence immédiate, il pouvait en résulter un savant rapport sur la choucroûte et sur les vins du Rhin, destiné à s'enfouir avec beaucoup d'autres travaux semblables dans les cartons ministériels de l'Instruction publique. Le « Fruchstrück » était en effet un de nos plus grands délassements entre deux visites hospitalières. Le soir, les autorités administratives et médicales se faisaient une pieuse obligation d'emplir nos estomacs de 8 à 11 heures ; pendant ce temps, après chaque plat, la presse locale enregistrait les toasts obligatoires, dont heureusement un faible écho a traversé le Rhin. Si notre tube gastrique a fini par se germaniser et par oublier la cuisine nationale ; par contre, nous avons été obligés de soigner à notre retour une aphonie gagnée à émettre quotidiennement de triple salves de *Hoch* gutturaux à tonalité progressivement rude et croissante. C'était un beau geste que celui qui consistait à élever militairement le verre à la hauteur de l'œil et admirer son aimable voisine à travers le cristal d'un vin pompeusement qualifié de champagne. Nous devions cette politesse à nos hôtes. Une diversion utile était opérée pendant le repas, par l'audition de fragments Wagné-

Digitized by Google

riens, de valses d'Offenbach, de « Marseillaise » alternant avec le « God save the King » du vieux Lulli, air que s'approprient patriotiquement les Anglais et les Allemands en guise d'hymne national.

Dès la première bouchée, tacitement un concours est ouvert entre tous les convives pour savoir qui engloutira le plus de mets et de vin dans l'unité de temps : le prix est décerné à la figure la plus enluminée et la plus réjouie de la société. Un coup d'œil sur l'emploi du temps convaincra les plus sceptiques :

En se levant : café au lait, pain, œufs ou charcuterie;

10 heures : appetite-käse (fromage), traduction libre: (apéritif au fromage) ;

2 heures : soupe, 3 plats;

4 heures : café et quelques victuailles ;

8 heures : souper, viandes froides ;

11 heures : bière, sandwiches à indiscrétion.

Les plats n'ont rien de la simplicité lacédémonienne. A côté des pommes de terre classiques, des viandes agrémentées de tous les échantillons réunis des jardins potagers et fruitiers, on sert des salades dont j'ai recueilli la recette. (Prenez : des pommes crues, du céleri, des carottes, des pommes de terre, des betteraves, des cornichons, du veau et du porc rôti, des harengs coupés en petites tranches fines, des câpres ; faire une mayonnaise aiguisée avec un filet de vinaigre ; mélangez pendant un jour le tout sans oublier le poivre et les épices ; servez dans des saladiers et garnissez les côtés de ce magma avec des jaunes et des blancs d'œufs, des betteraves, couronnez le tout avec un œuf dur rempli de gelée.) Ma cuisinière n'aurait pas attendu le lendemain pour jeter toutes ces victuailles dans une poubelle. Après la glace, on fait passer une jatte ornée de mor-

Digitized by Google

ceaux de fromages, radis, tranches de pain de seigle, beurre et cornichons *for ever*. Ce n'était pas précisément pour déguster quotidiennement toutes ces bonnes choses que nous avions franchi la frontière. Après les chaudes alertes du Maroc, mes regards se portaient instinctivement vers la trouée des Vosges. Sous le couvert d'un voyage rapide à travers les hôpitaux et les Académies teutonnes, je n'étais pas fâché de voir le pays des casques à pointe et de me faire une idée, au hasard des conversations et des promenades, de la puissance de ce peuple devenu le rival de nos bons amis les Anglais.

Ayant résidé quatre jours à Berlin, c'est dans cette capitale que nous avons pu côtoyer de plus près nos voisins. C'est pourquoi je me contenterai des impressions recueillies sur le pavé et autour de la table, laissant de côté la description des monuments et l'histoire de la ville. Je n'ai pas l'intention de démarquer Bœdeker : la facilité des voyages rend cette cité familière à nos compatriotes.

L'Allemagne de Mme de Staël était celle des poëtes ; dans les villes industrielles rhénanes, nous sommes en pleine Amérique du xxe siècle ; à Berlin, le génie de Bismark et de Von Moltke voisine encore avec les richesses des Rockefeller germains.

Les dimensions gigantesques des gares font toujours l'étonnement des étrangers. J'en demandais la raison à un Berlinois qui me fit remarquer la conformité de l'adaptation architecturale au besoin des mœurs. « Nos foules, disait-il, assiègent les bureaux et les trains ; le besoin s'impose de convertir en véritables basiliques les bourses, les banques, les gares, les hôtels des postes, les hôpitaux et les instituts. »

Digitized by Google

Tout est immense dans cette capitale de l'empire. De longues rues neuves, entrecoupées plus ou moins perpendiculairement par des allées semblables, s'étendent à perte de vue jusque dans la campagne. Dans les carrefours, un schutzmann à cheval, avec l'immobilité d'un Guillaume en bronze, veille sur la sécurité des piétons et sur la vitesse des automobiles. Pas besoin, comme à Paris, d'un bâton blanc; un regard suffit pour terroriser les distraits qui ont confondu la *rechts* (gauche) avec le *links* (droite).

Les maisons n'ont pas plus de quatre étages ; les rez-de-chaussée des grandes voies sont convertis en magasins; les hôtels louent leurs devantures à des commerces de luxe, à des compagnies d'assurances ou de navigation. Les vitrines qui captivent tout particulièrement l'attention des passants sont celles des charcutiers, confiseurs et marchands de cigares. Les portraits de la famille Impériale, encadrés de guirlandes polychromes, se multiplient au milieu des chocolats et des bonbons. Une heureuse alliance de fruits confits augmente l'attrait du saucisson. De sémillantes gretchen en chromos font l'ornement de boîtes à cigarettes ; les pipes et les cigares échaffaudés en figures géométriques variées résolvent les problèmes les plus ardus de l'équilibre. Le magasin Wertheim, rival du Bon Marché, a une façade de cathédrale gothique sans couronnement, à fenêtres ogivales trop hautes et trop étroites.

Sur la chaussée, à côté des taxamètres, circulent les tramways électriques à caisse jaune pâle dont les trolleys demi-circulaires ne dérapent pas sans cesse comme nos roulettes aériennes rémoises. L'automobilisme est en grand honneur à Berlin sous forme de fiacres, d'autobus et de luxueux véhicules de cuir rouge

Digitized by Google

pour vingt personnes, à gradins étagés et à destination des agences Cooks. Jour et nuit, dans les quartiers fréquentés de Friederick-Strasse et de Leipzig-Strasse, on subit une symphonie perpétuelle de cornes et de timbres troublant le sommeil des paisibles bourgeois et le repos des voyageurs fatigués. Sur le trottoir, déambulent sans cesse des passants sérieux ; les hommes, à vêtements fort ajustés, à chapeaux mous et marchant tout d'une pièce. Les femmes oublient d'être jolies ; souvent ce sont des poupées de Nuremberg à yeux bleus, à cheveux blonds, à chair pâle et bouffie, habillées avec des confections dépourvues du cachet français. La midinette n'a pas la gaîté folle de nos parisiennes ; rien ne distingue la demi-mondaine, ni le fard, ni la coiffure, ni l'allure, ni les arrêts devant les glaces. Tout le monde est vertueux, au moins en apparence Les officiers, sanglés dans leur tunique bleue, à collet rouge, ont adopté deux modes : les uns, restent frais rasés comme l'ancêtre Von Molke ; les autres, d'un geste machinal et fréquent, tirent sur leur moustache et s'efforcent de la relever en crocs anguleux grâce à un arsenal compliqué de fers et de bigoudis que nous avons pu contempler, en passant, sur la toilette d'un jeune médecin-assistant. Les murs ne sont pas maculés par ces inscriptions ordurières qui font la honte de nos villes. Point de camelots hurleurs ; les cochers ne s'injurent pas ; la propreté des rues est de fondation en matière de voirie. Les terrasses de café n'encombrent pas les trottoirs ; par contre, les très nombreuses brasseries rivalisent entre elles de peintures murales extérieures, à l'intérieur de poutres et de caissons coloriés ; l'odeur de la verte est remplacée par celle de la charcuterie et du cigare. Les consommateurs sont abimés dans la contemplation muette des spirales bleues

Digitized by Google

de la fumée de leur pipe. Le soir, les restaurants regorgent de monde ; au sortir du spectacle, des familles entières méditent, pendant plusieurs heures, sur la pièce en mangeant une dernière choucroûte et en absorbant le $n^{\text{ième}} + 1$ bock du jour.

Dans les parties de la ville consacrées aux résidences, on remarque d'agréables cottages littéralement habillés de manteaux de fleurs. Au Tiergarten et sur la route qui mène à Charlottembourg, les roses, jasmins, géraniums et clématites tapissent les colonnes, les loggias et les balcons qui ornent la façade de ces propriétés. L'air et le soleil circulent partout ; les moyens de communication sont accessibles à toutes les bourses jusque dans les parties les plus reculées de la capitale.

A part quelques monuments rappelant le Roi-Sergent et le Grand Electeur, il semble que la Prusse n'aie pas de passé historique. Les victoires de 1870, source de la fortune guerrière et commerciale de l'Allemagne, ouvrent le premier chapitre des annales. Les savants, les poëtes, les orateurs n'ont pas droit au bronze dans la rue. Sur les édifices, on retrouve partout les aigles impériales : Ce sont les obsédantes effigies des trois nouveaux dieux qui frappent les regards dans toutes les villes. Tous ceux qui sont allés à Berlin, connaissent le fameux mausolée à coupole de Charlottenbourg ; les verrières bleutées tamisent une lumière discrète sur les quatre tombeaux de marbre blanc. On ne peut se défendre d'une obsession Wagnérienne en songeant à cette infortunée reine Louise poursuivie par Napoléon Ier, emportant dans ses bras le jeune Guillaume qui vengera plus tard sa mère de ses humiliations passées en la couvrant de son manteau impérial. Les Berlinois critiquent la fantaisie du souverain qui a rempli le Tiergarten de

Digitized by Google

monuments marmoréens rappelant aux générations présentes et futures la généalogie des Hohenzollern. Ils ont même trouvé à ce sujet un jeu de mots peignant l'esprit teuton : ils ont surnommé cette partie de l'allée de la Victoire « la mer de Marmara ».

Aimez-vous les Denkmal? On en a mis partout. Le premier Kaiser est servi selon son grade : en pierre ou en bronze, à cheval ou à pied, avec les attributs impériaux ou militaires, seul ou flanqué de ses fournisseurs habituels, Bismark et de Moltke.

Le Chancelier surtout, avec sa grosse figure de bouledogue et son casque pointu, fait l'ornement de nombreuses places; on peut mesurer la valeur du héros à la pesée sur le sol du cube de pierre lui servant de stèle. D'ailleurs l'amour de faire grand ne se limite pas aux statues. Les « Terrassen am Halensee » rappellent ces amphithéâtres Romains où 5,000 spectateurs venaient assister au martyre des chrétiens. En guise d'arène se trouve un lac et l'on remarque de nombreux pylônes surmontés d'aigles métalliques à ailes déployées. Une légère différence, tenant au progrès des temps ; les gradins sont remplacés par de petites tables ; les consommateurs, au lieu de renverser le pouce, versent la bière et le vin du Rhin dans leurs amphores.

Une des meilleures réclames pour la méthode Berlitz, serait un voyage en Allemagne. Tout en s'excusant de ne pas bien posséder notre langue, c'est avec un certain orgueil que nos voisins affectaient de nous parler en français pour nous faire sentir leur supériorité, qui s'effacera heureusement de plus en plus avec le mode d'enseignement des langues vivantes, importé actuellement chez nous. Les dames n'ont presque pas d'accent, surtout en Saxe et sur les bords du Rhin. A Wiesbaden, entre la

Digitized by Google

crême et les fromages, une journaliste a récité un discours en faveur du grand mouvement féministe Allemand. Elle prenait assurément ses désirs pour des réalités. Même à Francfort, dans le monde un peu snob des riches juives qui cultivent la cigarette et les étoffes voyantes, la femme reste dans son milieu bourgeois, non plus l'humble esclave de son seigneur, comme quelques-uns de nos compatriotes le répètent à l'envie; mais la compagne lettrée, intelligente, ayant beaucoup voyagé et par conséquent beaucoup retenu. Notre littérature pornographique nous présente aux étrangers sous un mauvais jour ; nous valons encore mieux que notre réputation. J'ai fort étonné la femme d'un bourgmestre en lui disant que je connaissais des pères de six enfants et une arrière grand'mère qui réunissait autour d'elle une soixantaine de descendants.

Avec des voisins de table qui ne demandent qu'à parler, il est aisé de s'instruire. Ayant eu l'honneur de voisiner avec de hauts personnages de la Cour, je m'enquérais des sentiments que le monde allemand entretenait à notre égard.

Il me fut répondu que peuple et empereur demandaient sinon l'entente cordiale, au moins la bonne intelligence avec nous. Nous sommes en effet de sérieux clients et de piètres concurrents pour ces hommes d'affaires dont la fortune est en pleine période ascensionnelle. Ce serait en murmurant que sous l'influence d'un ordre supérieur, ils tueraient leur poule aux œufs d'or. L'esprit bien connu de discipline qui fait le fond du caractère allemand produit quelquefois des résultats surprenants.

Chacun sait bien combien se pressent nombreux les « Verboten » sur les murs et sur les poteaux. Au jardin

Digitized by Google

zoologique, par exemple, il est défendu de prendre des vues photographiques. Or, l'un de nos compagnons de voyage, grand amateur d'instantanés devant l'Eternel, céda au plaisir de noircir quelques plaques. Immédiatement un brave berlinois, assis tranquillement sur un banc, ne put assister impassible à ce forfait. Il courut avertir en toute hâte le gardien chargé de faire respecter la *loi*. Chez nous, cela s'appelle : *Vadécarder*. Là bas, c'est de la *morale en action*.

Rien d'étonnant qu'avec de pareils principes, nos voisins soient jaloux de leurs titres imposant le respect. Ayant un soir à répondre à un toast du maire d'une grande ville, je l'appelais « M. le Bourgmestre ». On me fit remarquer aussitôt que j'avais écourté le titre réel qui était « Oberburgmeister — premier bourgmestre ». Je réparais la faute de mon mieux : depuis, le moindre échevin devenait pour moi un « oberburgmeister » et personne n'a réclamé. Les grands hommes ne s'ignorent pas ; ils savent créer autour d'eux des phalanges d'admirateurs qui dispensent le maître de se faire valoir. La bonhommie affectée avec laquelle les savants et les grands industriels accueillent les faibles mortels qui les approchent, en est une preuve palpable. Je ne voudrais pas faire ici de personnalités désobligeantes, plusieurs noms se pressent sur mes lèvres pour appuyer ce que j'avance.

Comment se fait-il donc que dans cette atmosphère d'épopée impériale encore récente et de prospérité matérielle, Berlin fournisse de jour en jour de nouvelles recrues à la social-démocratie ? Au Reichstag, dans la séance du 24 novembre 1904, le comte Douglas nous en fournit une explication rationnelle. « En Amérique et en Angleterre, dit-il, quelques milliardaires sacrifient un

Digitized by Google

peu de leur fortune pour le bien des deshérités; chez les Allemands, c'est la pénétration de l'âme du peuple par le sentiment d'humanité et de justice; les associations en sont la manifestation la plus tangible. » Le pays d'origine de Karl Marx, d'Hegel et du penseur de Kœnigsberg, ne pouvait rester indifférent devant le mouvement ouvrier, conséquence fatale de l'évolution sociale et de la transformation économique moderne. La puissante aristocratie industrielle et financière qui s'est constituée en quelques années dans les industries textiles et chimiques, dans l'exploitation des mines, dans les constructions des machines, dans le travail des métaux et l'industrie du bâtiment, appelle forcément comme contre-partie une organisation scientifique de la démocratie dont la devise est *acta, non verba*. L'État régulateur intervient entre ces deux forces pour maintenir l'équilibre en entretenant cette habitude d'ordre, de méthode et de discipline qui fait le fond du caractère allemand. Le Chancelier de fer, promoteur de ces victoires commerciales, succédant aux conquêtes de 1870, a compris tout le parti que le Gouvernement pouvait tirer des principes du *possibiliste Lassalle* contre la révolution marxiste. Il s'est fait ainsi la providence de son pays ; son successeur actuel, le prince de Bulow, continue à manier le gouvernail de la même façon mais avec moins de maëstria et surtout avec les à-coup qui sont dans le tempérament du souverain pilote. Dès 1884, sous Guillaume Ier, l'œuvre de l'assurance contre la maladie, la vieillesse et l'invalidité, voit le jour. Nous médecins, nous avons admiré les résultats pratiques de ces organisations, non seulement dans la manière de concevoir les établissements hospitaliers mais encore dans la variété des ressources que la thérapeutique

Digitized by Google

physique et naturelle fournit aux travailleurs pour lui rendre toute sa valeur ouvrière. Calculs de comptables avisés, dira-t-on, trouvant leur avantage pécuniaire à ne pas pensionner éternellement leurs assurés. Il n'en est pas moins vrai que, sans bouleverser le régime de la propriété, l'État intervient dans le monde du travail, fournit des subventions et assure du même coup entre les mains de ses fonctionnaires administratifs la direction de tous ces groupements se réclamant de l'hygiène et de l'activité sociales. Les écoles, les casernes, les abattoirs, les instituts, etc., se réclament de la même idée mère. On voudrait implanter ces principes chez nous ; mais, comme le disait avec juste raison Bebel, il nous manque un « Guillaume ». L'excès en tout est un défaut. Chacun sait que les plus malheureux sont les plus exigeants. Ceux-ci comparent le grand confort auquel on les a initiés avec l'état sordide de leurs demeures : ces révoltés cherchent à punir la société de ses bienfaits ; ce sont des recrues indiquées pour marcher sous la férule d'un Bebel avec la même passivité que sous le joug tyrannique impérial. Comme chez nous, la social-démocratie compte des politiciens et des syndicats qui se bataillent pour la galerie. Quel écho peuvent rencontrer les belles périodes oratoires social-démocratiques au Reichstag ? Le Bismark monumental qui se tient debout devant le Parlement, est toujours là pour terrasser ces mirmidons. Les électeurs n'en ont pas pour leur argent : il est bien connu en effet, que Bebel serait incapable de faire nommer un balayeur municipal. Du dernier congrès de Manheim, il résulte que, les socialistes ne broncheront pas dans les rangs lorsqu'il s'agira de franchir la frontière.

Toutefois, malgré cet éclat réel, l'opulence engendre

Digitized by Google

des vices et des besoins de dépenses dans toutes les classes de la société. Les aristocraties ne fournissent plus « dix enfants contre un Français ». Les Allemands sont intarissables dans leurs récits sur les méfaits de l'impôt sur le revenu, notre épée de Damoclès. Une femme de médecin me racontait que, depuis deux ans, s'étant servie trois fois de l'automobile de son mari, elle fut signalée à l'attention du percepteur : le véhicule, instrument de travail, fut élevé à la dignité de voiture de luxe et taxé comme tel. Bien d'autres sujets de mécontentement nous ont été signalés *inter pocula :* le bloc « Germania » présente quelques fissures peu rassurantes pour l'avenir du pays.

Mais la décadence ne se dessine que dans un horizon lointain ; malheureusement, le vieux précepte latin nous est plus directement applicable :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosorem.

Messieurs ! *Dii a nobis tale omen avertant !*

Digitized by Google

UN ESSAI
DE
CRÉDIT POPULAIRE EN CHAMPAGNE

par M. Paul ROZEY,
Membre titulaire de l'Académie nationale de Reims, Avocat du barreau de Reims.

Trop de personnes ont la fâcheuse habitude de déplorer les difficultés des temps présents et de gémir sur les conséquences quelquefois imprévues des transformations de la vie sociale pour que vous n'éprouviez pas le désir d'être éclairés sur les besoins nouveaux et que vous ne soyiez pas disposés à rechercher ce qui a été tenté dans le domaine économique pour améliorer utilement le sort matériel ou moral des travailleurs.

L'action intelligente, de bonne volonté, doit être préférée aux lamentations toujours stériles.

Or, s'il est un point sur lequel tout le monde soit d'accord, c'est que le crédit, si nécessaire aux capitalistes pour accroître leurs affaires, et par là même en maintenir la prospérité, est également indispensable au travailleur, si modeste soit-il, de la ville ou de la campagne, qui a le désir légitime de rendre sa situation meilleure, en arrondissant son champ ou en étendant son industrie et son commerce. Mais — et c'est ce qui est nouveau — on tend de plus en plus à considérer que le crédit est non seulement *utile* à tous, mais qu'il est encore *accessible* à tous.

Jusqu'à ces derniers temps, on disait volontiers qu'on ne prêtait qu'aux riches : la formule est amplifiée ; on arrive à prêter même aux pauvres pour leur permettre

Digitized by Google

petit à petit, sinon de s'enrichir, tout au moins d'accroître leur bien-être.

C'est le Crédit populaire qui a opéré cette transformation économique.

Je voudrais vous entretenir, une fois encore, de cette institution nouvelle qui me paraît digne de retenir quelque peu l'attention de l'Académie.

Généralités.

Dans une précédente lecture, j'ai essayé, à l'occasion du XIIe Congrès du Crédit populaire agricole, tenu à Reims du 22 au 25 octobre 1902, de vous résumer les principes qui doivent présider à l'institution du Crédit populaire.

Laissez-moi vous rappeler le but et les procédés préconisés par les adeptes de la théorie nouvelle édifiée en Allemagne par Raiffeisen et par Schulze : « Le Crédit « populaire, vous disais-je en 1903, vise à rendre meil- « leur le sort des travailleurs modestes, mais animés « du désir sincère de tirer de leur profession tout le « parti possible.

« Son but est bien net : procurer au meilleur marché « le crédit aux personnes travailleuses qui n'ont pas « à offrir en garantie des sûretés réelles (immeubles, « marchandises, matériel, créances, etc.), mais qui ne « peuvent que donner en gage leur intelligence, leur « travail et leur esprit d'économie. C'est la valeur de « la personne, comme dit quelque part M. Mabilleau, « directeur du Musée social, qui fait la valeur du sys- « tème et non les garanties matérielles.

« Au premier abord, ces sûretés paraissent bien im- « palpables, partant, trop sujettes à s'évanouir au gré

Digitized by Google

« de l'emprunteur, et la première impression qui se « dégage quand on parle de Crédit populaire devant un « auditoire non prévenu, c'est un doute très expressif « sur le succès d'une pareille entreprise.

« Le Crédit populaire ne doit pas être traité avec une « semblable ironie...

« L'idée maîtresse du Crédit populaire et qui paraît « devoir le faire sortir des indécisions de la songerie « utopique pour lui assurer des succès plus pratiques, « c'est la coopération : s'il est téméraire de faire crédit « à un homme dénué de toutes ressources réalisables, « il apparaît comme possible de prêter à un groupe « d'individus, généralement de même profession, de « même rang social, qui consentent à être rendus soli- « dairement responsables des avances faites à l'un des « membres de la collectivité : cette association n'ad- « mettra certainement dans son sein que des membres « remplissant toutes les conditions de travail, d'ordre, « d'économie, d'intelligence, susceptibles de lui per- « mettre de faire honneur à ses engagements ; en outre, « chaque membre exposé éventuellement à une respon- « sabilité concrète ne manquera pas de surveiller « discrètement, même efficacement, ses co-associés et « de prévenir leurs défaillances. Le crédit du groupe « coopératif ainsi constitué ne sera donc pas illusoire « puisqu'il représentera la somme, le total des crédits « de nombreuses unités essentiellement travailleuses « et intelligentes.

« C'est ainsi qu'apparaît la possibilité de la création « du Crédit populaire ».

Voilà la théorie que je vous esquissais en 1903 et j'en étais réduit à ajouter que l'organisme du Crédit populaire, s'il était déjà acclimaté pleinement à l'étranger,

Digitized by Google

en Allemagne, en Italie, en Belgique, etc., existait à peine en France.

Depuis, le temps a marché et les progrès se sont réalisés même en notre pays : je voudrais, laissant de côté la théorie, toujours suspecte en pareille matière, vous dire comment fonctionne le Crédit populaire, soit dans nos campagnes champenoises, soit même dans certains quartiers de la ville de Reims. Ce sont des faits et des chiffres qui pourront vous rendre palpable la vitalité de l'institution nouvelle tout en faisant ressortir les conditions indispensables à son existence.

La Champagne (et par là j'entends la région rémoise et les contrées limitrophes) nous offre plusieurs organisations de Crédit populaire ; je me limiterai à étudier un seul groupement ; j'en laisserai de côté de fort intéressants ; notamment je ne saurais oublier qu'ici même fonctionne à merveille la Caisse régionale agricole de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, qui, de certaine façon, pratique le crédit populaire. Mais je me restreindrai volontairement à l'étude d'un groupement qui a tenté dans notre région le crédit coopératif, le crédit mutuel et c'est celui-là que je veux vous présenter.

Je fais allusion au groupe des Caisses rurales et ouvrières à responsabilité illimitée, reliées entre elles par la Caisse centrale de la Champagne.

La plus ancienne Caisse rurale naquit en 1896 : ses sœurs se firent un peu attendre.

Mais le 5 juin 1901 se fondait à Reims, sous le nom de Caisse régionale de la Champagne, un groupement dont le but était triple :

1. Fournir des renseignements théoriques et pratiques sur la création et la marche des Caisses rurales et ouvrières ;

Digitized by Google

2. Organiser la vérification de la comptabilité ;

3. Centraliser les capitaux des caisses riches et en offrir aux caisses pauvres.

Cet organisme, qui ne visait au début que les Caisses rurales établies à la campagne, a depuis étendu son action sur les Caisses ouvrières des centres urbains : elle a pris alors le nom de Caisse centrale de la Champagne (9 et 30 avril 1904).

C'est la fondation de cet organe central qui a amené l'essor dans notre région de « ces nombreuses associa-« tions de travailleurs honnêtes habitant la même « commune ou deux communes voisines, s'unissant « dans le but de procurer à chacun d'eux le crédit qu'il « mérite et qu'il ne peut trouver individuellement ».

Telles sont les Caisses rurales et ouvrières.

Telle est la Caisse centrale de la Champagne.

Nombre des Caisses et leurs opérations.

Il convient tout d'abord de faire un peu de statistique pour relever l'importance du groupe que nous voulons étudier.

I. — Nombre des Caisses.

La Caisse centrale va nous renseigner sur le nombre des Caisses rurales existant en Champagne.

Le 11 mars	1902	il existait	6	Caisses rurales.
Le 11 mars	1903	—	13	—
Le 6 février	1904	—	20	—
Le 9 mars	1905	—	35	—
Le 6 mars	1906	—	46	—
Le 5 mars	1907	—	62	—

Digitized by Google

La progression est vraiment caractéristique, elle fait certainement honneur à l'activité de la Caisse centrale qui sait provoquer la création de ces caisses multiples dans les communes les plus diverses, mais elle démontre surtout l'utilité de l'organisme, puisqu'en moins de six ans l'accroissement a été de 56 unités (62 en 1907 contre 6 en 1902).

Ces Caisses se trouvent dans les régions les plus diverses de la Champagne; à Reims — dans la banlieue de Reims — dans la Montagne de Reims — dans les vallées de la Suippe et de la Retourne — dans la vallée de l'Aisne — dans les Ardennes — dans le Soissonnais — dans le Laonnois — et même à Saint-Quentin.

Elles fonctionnent dans les pays vignobles ou dans les pays agricoles et facilitent merveilleusement l'épanouissement de la petite et de la moyenne culture si répandues en France.

II. — Prêts consentis par les Caisses rurales.

Les mouvements de fonds de ces Caisses peuvent encore témoigner de l'importance de leur activité en donnant, avec une exactitude suffisante, le montant des prêts qu'elles consentent. Voici les chiffres de 1905 (ceux de 1906 ne sont pas encore complètement connus) :

4	Caisses	ont eu un mouv[t]	de fonds	au-dessous de		1.000[f]
4	—	—	—	de	1.001 à	2.000
1	—	—	—	de	2.001 à	3.000
1	—	—	—	de	3.001 à	4.000
3	—	—	—	de	4.001 à	5.000
6	—	—	—	de	5.001 à	10.000
2	—	—	—	de	10.001 à	15.000
1	—	—	—	de	15.001 à	20.000

Digitized by Google

1 Caisse	a eu un mouv[t] de fonds		de	20.001 à 30.000[f]
6	—	—	de	30.001 à 50.000
2	—	—	de	50.001 à 75.000
1	—	—	de	130.000

Les prêts n'étant généralement pas renouvelés dans le cours d'une année, on peut considérer que les prêts représentent la moitié du mouvement de fonds : nous avons ainsi le total des prêts annuels de chaque Caisse.

En 1901, les six Caisses alors existantes avaient comme chiffres d'affaires : 5.900 fr. — 7.800 fr. — 8.000 fr. — 16.000 fr. — 16.500 fr. et 34.000 fr. C'était bien modeste par rapport à l'exercice 1905.

III. — Prêts consentis par la Caisse centrale.

Comme dernier élément d'appréciation, cherchons quel est le montant des prêts consentis, depuis sa création, par la Caisse centrale aux diverses Caisses rurales. La Caisse centrale, en effet, est aux Caisses rurales ce que la Caisse des Dépôts et Consignations est aux Caisses d'épargne, c'est-à-dire une sorte de caisse de compensation : elle reçoit des dépôts des caisses les plus riches et prête des fonds aux caisses les plus pauvres.

Voici ce mouvement :

En 1901,	il y a eu	10	prêts pour	10.600[f]	»»
1902,	—	20	—	21.416	45
1903,	—	25	—	29.309	35
1904,	—	32	—	35.628	55
1905,	—	74	—	66.827	05
1906,	—	80	—	171.670	»»

Donc, à ce triple point de vue, apparaît l'importance du groupe des Caisses rurales champenoises comme

Digitized by Google

nombre et comme chiffre d'affaires qui révèle aussi exactement que possible le montant des prêts consentis.

J'ai tenu à vous montrer de suite ces chiffres pour vous prouver la valeur du crédit mutualiste ou coopératif en Champagne ; vous voyez que je n'exagérais pas en vous annonçant que le Crédit populaire fonctionnait dans notre région.

Etude de deux types de Caisses rurale et ouvrière.

Mais, faute de pouvoir suivre toutes ces Caisses dans leur ascension graduelle, il est indispensable de pénétrer plus avant dans les détails de l'organisation de deux d'entre elles : prenons, à titre d'exemple, une Caisse rurale et une Caisse ouvrière que nous allons suivre depuis leur création.

Caisse rurale.

La Caisse rurale, une des plus prospères du groupe, est celle d'une commune de la vallée de l'Aisne, dirigée avec le plus grand dévouement et la clairvoyance la plus intelligente, a débuté en 1901.

Voici les résultats de ses divers inventaires annuels ; les chiffres indiqués sont ceux de l'avoir de la caisse, c'est-à-dire des prêts qu'elle a consentis.

Le 30 juin	1901,	son avoir comprenait	7	comptes pour	6.127f 75
	1902,	—	8	—	18.374 95
	1903,	—	15	—	26.496 45
	1904,	—	23	—	28.960 63
	1905,	—	20	—	32.552 »»
	1906,	—	22	—	36.306 57

Après s'être trouvée débitrice au début vis-à-vis de

Digitized by Google

la Caisse centrale de 1.588 francs (30 juin 1902), de 1.507 fr. 05 (30 juin 1903), elle est créditrice de cette caisse de 415 fr. 18 (30 juin 1904), de 7.564 fr. 64 (30 juin 1905) et de 7.064 fr. 48 (30 juin 1906); l'argent local afflue donc à la Caisse rurale parce qu'elle est prospère.

C'est qu'en effet, dans cette commune, nombreuses sont les initiatives sociales qui vivifient la Caisse rurale tout en recourant à son appui pécuniaire. Il y a un syndicat industriel pour l'acquisition des instruments agricoles; une laiterie coopérative pour la transformation en beurre et fromage du lait des étables des associés; une section syndicale pour l'achat des engrais et du charbon; un syndicat des ménagères pour les menus achats; une société mutuelle contre les maladies ou la mort du bétail; une caisse de retraites et de dotations, etc.

Tandis que la mutuelle-bétail, comme on la désigne en abrégé, est créditrice de la Caisse rurale de 1.300 francs environ, destinés à faire face aux risques éventuels qu'elle est chargée de garantir, les autres institutions sont débitrices de la Caisse rurale, savoir :

Le syndicat industriel de 3.144 fr. 18 (1904), 2.920f 35 (1905), 2.757 fr. 29 (1906).

La section syndicale 2.597 fr. (en 1902), 3.293 fr. 21 (en 1904), 681 fr. 95 (en 1905), 4.872 fr. 54 (en 1906).

La laiterie 13.202 fr. 85 (1902), 13.702 fr. 85 (1903), 12.463 fr. 51 (1904), 11.100 fr. 38 (1905), 9.535 fr. 80 (1906), le compte s'est amorti de près de 4.000 francs en cinq ans.

Le syndicat des ménagères, tout jeune encore, de 160 fr. 11 (1906).

Toutes ces institutions vivent avec l'argent du pays

Digitized by Google

qui trouve sa rémunération sur place parce qu'il s'est trouvé une initiative assez confiante pour développer une série de groupements coopératifs profitables à tous.

Voilà ce que peut, dans une commune de 600 habitants, la coopération méthodiquement appliquée et secondée par une Caisse rurale.

Caisse ouvrière.

Passons maintenant à la Caisse ouvrière ; elle est établie à Reims dans un faubourg populeux et pauvre depuis le 25 janvier 1903.

Voici les résultats qu'elle accuse :

En 1903,	100 membres,	30 prêts	pour	7.434f »»
1904,	180 —	101	—	14.248 05
1905,	240 —	120	—	21.732 75
1906,	250 —	71	—	66.900 45

La progression est plus rapide encore qu à la campagne. Ses prêts sont cependant souvent très petits : ainsi en 1905 la plus grande partie d'entre eux est inférieure à 100 fr. et même à 50 fr. ; 30 n'atteignent pas 500 fr. ; 10 s'étagent entre 500 et 1.000 fr. ; 4 ou 5 dépassent 1.000 fr. ; un seul atteint 3.000 fr.

« Les petits prêts d'ordinaire sont accordés pour de « menus achats, nous dit un rapport, pour faire la pro- « vision de houille ou de pommes de terre, parfois pour « acquisition de souliers, de vêtements, d'outils peu « coûteux, de meubles d'occasion.

« Les prêts moyens sont occupés à se procurer diver- « ses fournitures, cuir, bois, fer, matériaux de construc- « tion, machines à coudre, meubles, cheval, voiture « dans de bonnes conditions ; ils servent encore à parer « aux diverses dépenses occasionnées par un deuil, une

Digitized by Google

« modeste entreprise ou l'entrée en ménage ; ils per-
« mettent d'attendre sans inconvénient ni gène quelques
« rentrées d'argent.

« Les sommes les plus importantes sont affectées le
« plus souvent aux opérations immobilières ».

A partir de 1906 les opérations se sont développées considérablement parce que la Caisse a étendu ses prêts immobiliers : elle prête pour construire des maisons ouvrières.

Le but est excellent et très moralisateur ; mais il ne faut pas se dissimuler que cette extension peut présenter quelques dangers en raison de la nature même des opérations immobilières. A Reims notamment, la valeur des immeubles, surtout des maisons d'ouvriers, est d'une instabilité déconcertante, et nombreuses sont les maisons qui depuis vingt ans ont perdu jusqu'à moitié de leur valeur. Le prêt sur immeubles est donc particulièrement chanceux et ne devrait être pratiqué qu'exceptionnellement par une caisse de Crédit populaire.

En outre, un prêt sur immeubles ne peut être qu'un prêt à longue échéance, surtout quand il est consenti à un ouvrier qui ne peut compter pour le remboursement que sur ses économies de travailleur ; il paraît donc opportun de limiter, quant à la durée et quant à l'importance, la responsabilité solidaire encourue à cet égard par tous les membres de la Caisse.

Sous ces réserves édictées par la prudence, la Caisse ouvrière est donc d'une vitalité incontestable ; il faudrait plutôt modérer son énergie que la galvaniser : elle a d'ailleurs eu déjà la sagesse de se subdiviser et ses filiales sont elles-mêmes très prospères.

Voilà donc une nouvelle preuve de l'utilité du Crédit populaire comme de sa facilité d'existence.

Digitized by Google

Application par ces Caisses des principes du Crédit populaire.

Après avoir ainsi constaté l'importance des opérations des Caisses rurales et ouvrières champenoises en général, il convient de rechercher comment fonctionnent ces nombreux organismes, ce qui nous donnera l'occasion au passage de montrer les écueils qu'ils s'attachent à éviter. Pour poursuivre cet examen, reprenons les diverses conditions énumérées dans les Congrès dont je vous ai déjà rendu compte.

I. — Limitation territoriale.

Pour que le Crédit coopératif puisse fonctionner, puisque le crédit est fait à la personne de l'emprunteur, il est de toute nécessité que le groupement ne soit pas trop étendu ; en cette matière il ne faut pas viser à faire trop grand ; les associés doivent tous se connaître et avoir entre eux des relations constantes.

Les Caisses rurales établies dans les campagnes ont parfaitement appliqué ce principe, puisque toutes ont pour champ d'action la commune : tout le monde se connaît au village ; il n'y a guère de secrets pour personne ; il est donc facile à quelques habitants d'une même commune rurale de se grouper entre eux pour se procurer le crédit mutuel, les emprunteurs ne pouvant pas cacher l'emploi des fonds à eux prêtés, et les capitalistes prêteurs pouvant aisément surveiller la destination de leur argent.

Les Caisses ouvrières créées dans les villes ont plus de difficultés pour se plier à cette condition : la ville est grande et la connaissance est moins aisée ; il est donc indispensable dans une même ville de fractionner une

Digitized by Google

Caisse quand le nombre de ses membres devient trop élevé; il est facile de créer des Caisses plus petites par canton, par quartier, par faubourg, par paroisse, partout où il existe un lien d'affinité entre certains habitants. Il nous semble qu'une Caisse populaire ne devrait jamais dépasser 100 associés par exemple, car il est déjà bien difficile de connaître les affaires, les habitudes, les défauts ou les qualités de 100 personnes — et tout cela est indispensable. (La plupart des Caisses de la campagne ont de 25 à 40 membres, exceptionnellement 15 ou 70; les Caisses de la ville sont plus nombreuses.)

De plus la responsabilité solidaire, qui est la base du Crédit populaire, ferait encourir à chaque associé une responsabilité trop lourde, si le nombre des associés était trop considérable.

D'ailleurs, il est à noter que toutes ces Caisses rurales ou urbaines ont, la plupart, été fondées par des personnes de religion catholique, souvent même par le Curé de la paroisse : cette origine a, paraît-il, donné confiance en l'institution dans les pays où elle a été établie et facilité son fonctionnement. Ces organismes n'ont cependant rien de confessionnel; ils admettent indifféremment tous les travailleurs honnêtes et économes, sans distinction de leurs opinions religieuses, voire même politiques.

II. — Crédit facile et a bon marché.

Le crédit est facile à obtenir à la Caisse rurale qui fonctionne sur place sans rouages impressionnants. Le délai de remboursement est discuté entre les parties : il ne doit jamais être trop long et le remboursement doit être fixé par fractions mensuelles, ou trimestrielles,

Digitized by Google

quelquefois annuelles ; en tout cas, le débiteur peut toujours, quand il en a la bonne volonté, se libérer par anticipation en versant à son compte des fractions si minimes soient-elles : on reçoit à partir de 1 franc comme aux Caisses d'épargne.

Les Caisses rurales ne cherchent pas à faire de bénéfices : c'est ce qui explique que dans leurs débuts elles prêtaient souvent à 3 °/₀ : pour de l'argent sur simple signature, c'est plutôt économique.

Mais le taux de l'intérêt tend à se relever pour les deux considérations suivantes :

D'abord les Caisses rurales encore jeunes sont portées à emprunter les fonds dont elles ont besoin à la Caisse centrale qui, pour favoriser l'épargne locale, veut enrayer cette tendance et élève le taux de l'argent qu'elle prête à 3.75 °/₀ ; les Caisses rurales se trouvent donc amenées à prêter elles-mêmes à 4 °/₀, ce qui est encore modéré.

Puis les Caisses rurales, tout en ne recherchant pas le profit, se trouvent amenées, après quelques années d'existence, à reconnaître l'utilité de constituer une réserve, si faible soit-elle, pour parer aux éventualités toujours possibles ; il faut donc que le taux de l'intérêt soit assez rémunérateur pour laisser un léger boni à la fin de l'année.

Les Caisses rurales réduisent leurs frais généraux au minimum : toutes les fonctions sont gratuites ; la comptabilité est aussi simplifiée que possible et demande peu de registres ou de papiers ; nous ne pouvons pas entrer dans ces détails d'administration ; qu'il vous suffise de savoir qu'une instruction ordinaire permet d'assurer la tenue de ces livres ; mais en plus que l'écriture et l'arithmétique, le directeur comptable doit, avec une

Digitized by Google

dose de bonne volonté à toute épreuve, avoir un esprit d'ordre irréprochable.

Tels sont les moyens qui permettent d'assurer le crédit à bon marché.

III. — Sécurité des opérations.

Cette sécurité est obtenue par la responsabilité solidaire de tous les associés pour les engagements de la Caisse rurale et par l'emploi des cautions. Chaque associé emprunteur doit fournir une caution bonne et solvable, et à cette condition ses co-associés seront solidaires de l'engagement qu'il contracte.

Le choix des cautions doit faire l'objet de l'attention la plus scrupuleuse de la part de la direction comme de l'inspection : il ne faut pas que ces cautions soient elles-mêmes débitrices de la Caisse rurale. L'idéal serait que le cautionnement soit fourni par le patron pour son ouvrier, par le propriétaire pour son fermier, par un voisin, par un parent, en un mot par des personnes qui ont elles-mêmes intérêt au bon emploi du prêt et à l'enrichissement de l'emprunteur ; en ce cas le Crédit populaire devient non plus seulement un agent économique, mais un adjuvant social de premier ordre.

Il importe que la solidarité soit bien comprise de tous les associés. Il y a là une éducation à faire ; aussi les associés doivent être moins des capitalistes, surtout de gros capitalistes, que des travailleurs plus ou moins aisés désireux de s'aider mutuellement, parce qu'ils peuvent les uns ou les autres avoir besoin de crédit. Le recours à la bienveillance, sinon à la charité des favorisés de la fortune, peut s'expliquer au début des Caisses rurales pour faciliter leur mise en marche quel-

Digitized by Google

quefois difficile, mais ces Caisses doivent avoir à cœur de se libérer sans retard de cette aide étrangère et ne compter que sur les capitaux de leurs associés ou de la Caisse centrale. A cette condition seule, la Caisse rurale pourra produire tout son effet; car elle ne tend pas seulement à procurer de l'argent à ses membres, elle veut encore apprendre à ceux-ci à faire leurs affaires eux-mêmes, en ne recourant qu'à eux-mêmes. La portée morale et sociale de l'institution ainsi comprise est considérable et peut avoir de remarquables conséquences sur l'avenir des classes laborieuses.

IV. — Contrôle de l'emploi des prêts.

Les prêts ne sont pas faits pour l'achat de choses inutiles ou improductives comme les toilettes, les voyages, etc... La Caisse rurale ne prête que pour des objets utiles dits de production qui doivent enrichir l'emprunteur; ce sont des engrais, du bétail, des instruments de culture, des outils divers, etc. L'emploi des prêts est extrêmement varié et serait très intéressant à suivre.

Or il importe que l'emploi de l'argent prêté soit strictement contrôlé, car, dans une association où la bonne foi la plus scrupuleuse doit être de rigueur, si l'associé cherchait à tromper, le remboursement immédiat serait exigé. C'est la sauvegarde de la Caisse rurale: c'est aussi l'intérêt de l'emprunteur qui, ébloui par les facilités de l'emprunt, se laisserait peut-être entraîner à des dépenses ruineuses et sans profit. Ce que l'association veut — et en ceci encore elle est profondément moralisatrice — c'est l'enrichissement, l'amélioration du sort du travailleur modeste et non pas sa perte à échéance plus ou moins longue.

Digitized by Google

V. — Limitation du rôle de l'État.

La caractéristique de toutes ces Caisses, c'est d'avoir été créées, d'être administrées par l'initiative privée seule : l'État n'y est pour rien : ce sont à proprement parler des entreprises particulières.

Ce point est très remarquable à noter, surtout à une époque où les Français sont toujours prêts à recourir en tout et pour tout à l'État, comme si dans un État bien équilibré l'action ne devait pas venir des individus et le rôle de l'État se réduire à coordonner ces actions éparses ou parfois à les réglementer.

L'État ne participe en rien, même pour fournir les fonds nécessaires à la marche de ces groupements ; ce sont les particuliers seuls qui prêtent leur argent.

Si vous vous reportez à ce que je vous disais en 1903, à savoir que l'association coopérative de crédit est une école d'initiative, vous vous plairez à reconnaître que les Caisses champenoises sont un exemple frappant de cette vérité.

Tel est le fonctionnement de ces Caisses rurales, toutes jeunes encore (la plus vieille a 11 ans et les autres ont de 7 à 3 ou 4 années), mais déjà pleines de vie.

Importance du rôle de la Caisse centrale.

C'est à la Caisse centrale, je me plais à le répéter, qu'est due la naissance de la plupart de ces organismes ; là ne doit pas se borner le rôle de la Caisse centrale qui a rempli le plus facile de sa tâche et doit songer à perfectionner l'éducation de ses nombreuses filles. Toutes ces Caisses rurales ont été appelées à la vie ; il faut qu'elles grandissent en évitant les écueils inhérents

Digitized by Google

à leur jeunesse : l'expérience leur manque encore et les illusions peuvent parfois obscurcir leur jugement : la bonne mère de famille, la Caisse centrale, doit faire profiter tous ses enfants de son expérience et de son dévouement.

Les rouages du Crédit populaire, pour simplifiés qu'ils soient, sont pourtant assez délicats : il importe u'ils ne soient pas faussés. C'est à la Caisse centrale qu'il appartient de corriger ces déviations qui pourraient ne pas apparaître à des yeux prévenus par l'accoutumance.

Puis l'autorité peut quelquefois difficilement se faire reconnaître quand elle vient d'un collègue ; les froissements sont plus à craindre entre gens d'une même commune. Il convient que les réformes, quand elles sont nécessaires, émanent d'un organe central étranger aux compétitions ou aux rivalités locales.

Voilà toutes sortes de raisons pour assurer à la Caisse centrale une prééminence qu'elle ne peut tenir que de la confiance de toutes les Caisses rurales affiliées.

La Caisse centrale, ainsi investie de la surveillance générale, doit surtout, suivant nous, viser à organiser une inspection fréquente et minutieuse, et encourager par tous les moyens les placements locaux.

I. — Inspection.

Dans presque toutes les réunions de la Caisse centrale, l'inspection a été à l'ordre du jour.

Le 11 mars 1903, on proclame la nécessité de l'inspection, non pas tant pour suspecter l'honnêteté des comptables que pour assurer l'ordre dans les écritures.

Digitized by Google

Le 15 décembre 1903, le 6 février 1904, le 9 mars 1905, on revient, on insiste sur l'utilité de l'inspection.

Le 6 mars 1906, on fixe la contribution à payer par chaque Caisse pour frais d'inspection — rien la première année, puis 2, 5 ou 10 francs par an suivant l'importance de la réserve.

C'est que cette inspection doit être d'autant plus effective que le groupe devient plus nombreux et plus important; des défaillances peuvent toujours se produire, mais surtout des irrégularités d'écritures ou d'administration peuvent se glisser insensiblement et risquer de compromettre la solidité de la Caisse rurale.

L'inspecteur visite fréquemment les Caisses rurales et porte ses investigations sur tous les détails de l'organisation morale et financière : il relève sur son procès-verbal les noms des adhérents et des administrateurs, l'avoir en caisse comparé avec la balance du journal, il examine les livres et les compare entre eux, il vérifie la classification et la conservation des pièces comptables, il évalue approximativement la fortune des associés, relève les créances douteuses, contrôle la validité des cautions, etc.

Toutes ces recherches sont indispensables pour unifier les organisations éparses et leur infuser à toutes l'esprit d'ordre le plus rigoureux.

II. — Origine des fonds d'emprunt.

Il est enfin un point sur lequel la Caisse centrale ne saurait trop insister pour conserver au Crédit populaire sa véritable raison d'être : il faut que, dans un village, dans un quartier, ceux qui ont quelque argent estiment qu'il est bien placé entre les mains d'un travailleur

Digitized by Google

honnête et vaillant qu'ils voient à l'œuvre journellement.

La Caisse centrale ne doit prêter à ses filiales qu'exceptionnellement l'argent dont elle est dépositaire : on comprend par exemple que la Caisse centrale intervienne pour faciliter la création d'une Caisse rurale, par un prêt proportionné à l'œuvre à accomplir ; mais ce prêt doit être temporaire, il est de toute nécessité qu'à brève échéance la Caisse rurale inspire assez de confiance pour amener à elle les capitaux locaux et rembourser la Caisse centrale.

Presque toutes les délibérations reviennent sur ce sujet capital.

Il ne faut pas, dit un rapport du 11 mars 1903, que les Caisses fassent d'emprunt gratuit ; elles doivent vivre de leurs propres forces et non de la protection d'un bienfaiteur.

Le 3 décembre 1904, on se plaint que les Caisses locales se désintéressent trop facilement de chercher des dépôts locaux,

Le 7 janvier 1905, la Caisse centrale élève le taux de l'intérêt de l'argent qu'elle prête aux Caisses rurales, pour raréfier leurs demandes d'argent.

Le 9 mars 1905, on répète que la Caisse centrale ne doit aider les Caisses rurales qu'à la dernière extrémité.

Le 6 mars 1906, la Caisse centrale déclare qu'elle veut faire le moins d'affaires possible parce que les Caisses locales doivent établir entre les habitants d'une même commune le crédit mutuel.

Enfin, le 5 mars 1907, la question est ainsi résumée : « La Caisse centrale a été créée pour les cas de nécessité, elle désire surtout que les Caisses locales se « tirent d'affaire elles-mêmes, et trouvent des capitaux

Digitized by Google

« autour d'elles. Elle a été créée pour prêter, il est « vrai, mais pour prêter seulement à la Caisse qui a usé « de tous les moyens possibles pour se procurer des « capitaux chez elle. Pour bien montrer qu'elle ne prête « qu'à la dernière nécessité, elle prête à 3.75 °/₀ ; elle « porte cet intérêt à 4 °/₀ au bout de 2 ans ; elle publie « les noms des Caisses en relation avec elle ainsi que « leur qualité de débitrice ou de créditrice et le chiffre « de leur emprunt ou de leur dépôt. Elle ne recherche « pas les affaires, elle ne prête pour ainsi dire qu'à « contre-cœur, parce qu'elle veut entretenir dans chaque « Caisse rurale la notion du véritable crédit mutuel qui « doit être le résultat de la confiance réciproque entre « les meilleurs parmi les habitants d'une même com- « mune ».

Toutes ces vérités sont bonnes à répéter et c'est ce que la Caisse centrale fait avec une insistance méritoire.

Donc le rôle de la Caisse centrale, considérée comme régulatrice du Crédit populaire, paraît devoir prendre une importance de plus en plus grande, parce qu'une œuvre de crédit coopératif ou mutuel, tout en visant un but de moralisation, ne doit jamais oublier qu'elle est un groupement d'affaires qui a la gestion de capitaux relativement considérables.

Je termine ce compte rendu, trop long sans doute au gré de ceux qui m'écoutent et pourtant bien abrégé pour le sujet à traiter. Les organisations de Crédit populaire que j'ai étudiées devant vous ne prétendent pas avoir atteint la perfection : elles sont jeunes et désireuses de s'améliorer.

J'estimerais avoir rempli ma tâche si je pouvais

Digitized by Google

avoir intéressé l'Académie à cette institution nouvelle et provoquer chez quelques-uns de ses membres le désir d'approfondir ces questions éminemment actuelles.

Ce serait tout profit pour les classes laborieuses.

Digitized by Google

DU VAGABONDAGE DES MINEURS

Par M. A. DUVAL, Membre titulaire.

La loi du 19 avril 1898 permet aux tribunaux de confier à des Sociétés de patronage et même à des particuliers la garde d'enfants auteurs ou victimes de délits (art. 5).

Encore faut-il, pour que les enfants bénéficient de cette mesure édictée dans leur intérêt, qu'ils soient conduits au pied du tribunal, — le juge d'instruction ne pouvant même prendre à leur égard que des dispositions provisoires (art. 4).

Dans une étude modeste, accueillie au Congrès de Rouen (1905) avec une bienveillance que nous n'avons pas oubliée, nous avions émis cette idée, dont nous ne revendiquions d'ailleurs pas la paternité, que le succès de l'éducation ou de la rééducation familiale de ces enfants commandait de les recueillir de très bonne heure, même à l'âge de huit ou dix ans, dès qu'ils apparaissent en état légal de délit, c'est-à-dire presque toujours en vagabondage, larcin ou mendicité.

Il nous semblait être en cela absolument d'accord avec l'esprit de la loi de 1898, et avec les instructions ministérielles qui en interprétaient la pensée.

Nous relevons, en effet, dans une circulaire de M. le Garde des sceaux Monis, du mois de janvier 1901, le passage suivant :

« Il appartient surtout aux magistrats instructeurs de faire la pleine lumière sur ces jeunes existences, traversées par un premier accident, et d'en donner aux

Digitized by Google

tribunaux, appelés à décider de leur sort, un complet aspect moral.

» Dans quel milieu l'enfant a-t-il vécu ? Quels enseignements, quels exemples, quelles garanties de protection morale trouve-t-il dans sa famille et son entourage?

» Ces questions priment tout. Il importe beaucoup moins de châtier l'erreur d'un enfant que d'assurer pendant qu'il en en est temps encore le redressement d'une conscience inachevée, en voie de croissance et de formation et d'autant plus susceptible de correction et d'amendement.

« La répression des délits des mineurs de seize ans est nécessaire assurément.

« Mais l'intérêt social commande aussi impérieusement d'assurer leur sauvegarde morale. A cet égard, la loi du 19 avril 1898 (art. 4) est très formelle.

« Que l'enfant soit coupable ou victime, il faut dans les deux cas également, penser avant tout à son avenir et le préserver sur l'heure de tout contact dangereux. » (V. *Gazette du Palais*, 13-14 janvier 1901.)

Cette éloquence émue et de saine philanthropie ne paraît pas avoir beaucoup impressionné les tribunaux.

Dans un remarquable rapport présenté au Comité de Défense des Enfants traduits en justice, le 4 mars 1903, l'honorable M. Paul Jolly, juge d'instruction au tribunal de la Seine, constatait avec regret que la loi de 1898, promulguée depuis cinq années était, dans le ressort de la Cour de Paris, demeurée à peu près lettre morte. Il signalait le seul tribunal de Reims comme ayant consenti, dix fois en quatre ans, à en faire l'application. Nous ne mettons aucune fausse modestie à déclarer que ces décisions, au demeurant encore trop peu nombreuses, ont été provoquées par les initiatives

Digitized by Google

de la Société rémoise de protection des enfants traduits en justice à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.

Avec l'autorité s'attachant à son nom, à son caractère et à sa grande expérience, le distingué rapporteur affirmait que « cette loi est un trompe-l'œil. Elle a fait faillite aux espérances qu'un peu témérairement elle avait fait naître. En réalité elle est très rarement appliquée parce qu'elle est difficilement applicable ». (V. *Gazette du Palais*, 8-9 mars 1903.)

Il est visible que les magistrats correctionnels et d'instruction éprouvent une sorte de répugnance — ou, si l'expression paraît excessive — une véritable hésitation à faire usage des textes de cette loi ; que les parquets eux-mêmes s'attardent le plus possible à en requérir l'application aux enfants en faveur de qui cependant elle a été faite.

Ce n'est pas qu'ils en méconnaissent la portée bienfaisante. Mais pour en assurer le profit aux jeunes mineurs, il leur faudrait les *traduire en justice*, les exposer à l'humiliation précoce d'une comparution en police correctionnelle, à la souillure d'un casier judiciaire nuisible à leur avenir professionnel. Ne vaut-il pas mieux, après tout, laisser passer inaperçus des actes, sans doute délictueux devant le Code, mais de nulle gravité intrinsèque, sans grand préjudice social, émanant d'enfants dont le non discernement est indéniable ?

Tel est le raisonnement plein d'humanité, plusieurs fois entendu par ceux qui s'intéressent à l'enfance abandonnée.

Nous ne croyons pas nous exposer à un démenti en avançant qu'en dépit des sollicitudes de la prose ministérielle, si louables sur le papier, — des instructions

Digitized by Google

plus récentes d'une philosophie non moins pathétique que les précédentes, s'inspirant de la pensée d'apitoiement que nous venons d'exprimer, ont conseillé, sinon prescrit, de fermer les yeux sur les méfaits légers des enfants dont un nombre de plus en plus restreint est conduit jusqu'au cabinet du juge d'instruction.

La conséquence inévitable de ce système n'a point tardé à s'imposer aux yeux les moins ouverts.

Evidemment les actes de ces jeunes enfants étaient en eux-mêmes des peccadilles. Il eût été sage, selon nous, d'y voir des germes de vices futurs engendrés dans l'abandon, l'absence de direction, ou le mauvais exemple de familles indignes. Ces germes se sont, avec l'enfant lui-même, développés d'autant mieux qu'il est demeuré dans le milieu délétère dont précisément la loi et les circulaires prescrivaient de l'éloigner *d'urgence*.

Il faudrait être d'une parfaite naïveté pour s'étonner de voir ces enfants devenir à quatorze ou quinze ans de réels malfaiteurs dont la justice se décide tardivement à interner en correction les plus dangereux, laissant d'ailleurs les autres s'épanouir dans l'immoralité ambiante.

Que reste-t-il des réflexions sentimentales sur l'humiliation de l'audience et sur les inconvénients du casier judiciaire ?

Combien, certes, il eût été préférable et plus conforme à l'intérêt de l'enfant de le retenir au passage d'un acte évidemment insignifiant en soi, mais néanmoins qualifié par la loi, — de le soumettre à l'épreuve légère, et après tout salutaire, d'une comparution devant le tribunal, où presque toujours il fût passé inaperçu et inconnu, sans que la presse judiciaire en fit la moindre mention.

Digitized by Google

Il en serait sorti protégé par un titre positif et non précaire qui l'aurait soustrait à la contamination, l'aurait confié en temps utile à une société de patronage, donnant à celle-ci la possibilité d'entreprendre à son profit l'œuvre d'une éducation suivie, honnête et complète.

Quant à la mention au casier judiciaire de l'acquittement du mineur comme ayant agi sans discernement, constitue-t-elle véritablement un si grave obstacle à son placement professionnel ultérieur ? Nous ne le pensons pas.

Si nous ne nous trompons, cette mention ne doit pas figurer au casier n° 3 et n'est point destinée à être révélée à des tiers (Loi du 5 août 1899, art. 7, § 1er).

Il faudrait être de courte réflexion ou de caractère plutôt inhumain pour tenir rigueur à un jeune homme devenu honnête et bon travailleur, de ce que, à l'âge de neuf ou dix ans, il aura réalisé un acte de mendicité ou de minime larcin dont les juges auront constaté l'inconscience et dont la misère ou le milieu auront été manifestement les seules causes.

Ne serait-il point possible, sans même une modification législative, et par simple décret réglementaire, de spécifier qu'après un délai assez court, et sur justification de bonne conduite, toute mention relative à la décision prise par le tribunal en vertu de l'article 66 disparaîtrait définitivement ?

Il serait encore temps assurément, et nous ajoutons respectueusement qu'il serait désirable que les tribunaux correctionnels, les magistrats du Parquet et de l'instruction reprissent en main la belle cause de relèvement moral de l'enfance plus abandonnée que coupable que leur a confiée la loi de 1898 ; — qu'ils se déci-

Digitized by Google

dassent à s'emparer de ces fautes infimes du jeune âge signalées à leur attention, comme d'occasions favorables pour assurer le salut de quelques enfants plus gravement exposés ou plus particulièrement dignes d'intérêt.

La limitation exprimée par ces derniers mots nous sauvera, pensons-nous, du reproche d'exagération.

Il serait évidement déraisonnable de demander aux Parquets la poursuite jusqu'à l'audience, de *tout* enfant surpris à solliciter la compassion publique, ou qui n'aura pas résisté à la fascination d'une toupie hollandaise à l'étalage d'un bazar.

Comme le disait justement M. le Garde des Sceaux Monis, c'est moins *l'acte* que *l'état* et *l'avenir* de l'enfant qu'il faut considérer.

S'il est constant qu'il appartient à un milieu honnête et sain, que son acte n'est qu'accidentel, il serait regrettable et d'ailleurs socialement inutile de le traduire devant les juges dont le premier soin et le devoir seront de le rendre à ses parents en vertu de l'article 66.

Si au contraire on se trouve en présence d'un enfant d'une nature morale encore ou à peu près intacte, mais absolument délaissé, exposé à une perdition prochaine et certaine par les contacts d'une ambiance pernicieuse, le fait minime de la mendicité ou l'appréhension furtive de la toupie seront estimés motifs suffisamment caractérisés par la loi pour permettre, à son grand bien, sans retard et sans bruit, la solution généreuse de la loi de 1898.

Ce serait, en définitive, le retour à l'appréciation philosophique de cette loi, formulée par la circulaire de 1901, et qui était, à notre humble avis, la meilleure.

Digitized by Google

* * *

Les enfants mineurs, même très jeunes, dont en ce moment nous plaidons la cause, peuvent commettre sinon tous, du moins bon nombre des délits ou des crimes prévus par nos lois, sauf, bien entendu, le non-discernement qui, à peu près toujours, en éloignera d'eux les responsabilités et les sanctions pénales.

En fait, et dans le *plerumque fit*, il est rare qu'on ait à relever à leur égard autre chose que la mendicité, la filouterie ou le vagabondage.

Un enfant qui tend la main au passant, ou la porte sur le bien d'autrui est, sans contestation, en *état légal de délit*. Il appartient donc à la loi de 1898 dont il peut recevoir les faveurs.

En est-il de même de celui qui, ne se livrant ni au vol ni à la mendicité, est simplement trouvé errant, sans domicile, sans ressources, sans métier, ni profession ?

Peut-il être considéré en état délictueux de vagabondage ?

Les trois conditions essentielles dont la réunion est requise par l'article 270 du Code pénal pour constituer le délit de cette nature sont, en effet :

1° L'absence de domicile certain ;
2° Le dénuement de tout moyen de subsistance ;
3° L'oisiveté volontaire et habituelle.

En ce qui concerne le domicile, on a soutenu qu'un mineur, tout au moins quand il a ses parents ou une tutelle organisée, — on pourrait même ajouter quand sa garde a été régulièrement confiée à une société de

Digitized by Google

bienfaisance ou à un particulier, — ne peut légalement être sans domicile, puisque la loi lui donne celui de ses père, mère, tuteur ou gardien.

Mais le domicile qu'envisage l'article 270 du Code pénal est le domicile *de fait*, d'habitation effective (V. Fuzier-Hermann, *Répertoire du droit Français*, v^e Vagabondage, t, XXXII, p. 683, n°s 32 et suiv. — V. aussi Chauveau Ad. et Faustin Hélie, *Théorie du Code pénal*, t. III, p. 309, n°s 1107 et suiv.)

Si donc, un enfant, même ayant un domicile de droit, l'a positivement abandonné depuis un temps assez long laissé à l'appréciation de la justice; s'il s'en est en quelque sorte détaché sans esprit de retour, il pourra être, quel que soit son âge, regardé comme sans domicile certain d'habitation, et se trouver dans la première des trois conditions requises.

A plus forte raison en pourra-t-il être ainsi de l'enfant qui, ce qui n'est pas sans exemple, est privé de toute famille et de toute tutelle.

La seconde condition de prévention de vagabondage devra être examinée au regard des mineurs à peu près selon les mêmes considérations.

En principe et en général, le mineur n'a point de patrimoine personnel. Si cependant il en a un, — ce qui n'est pas impossible, — la jouissance légale avant dix-huit ans ne lui en appartient pas, non plus que la disposition ou l'administration pendant toute sa minorité. Sauf ce que nous aurons à dire de son propre travail, il ne peut tirer ses moyens de vivre que des ressources de sa famille ou de son tuteur.

A ce premier point de vue, si errant et en état d'abandon, il ne reçoit de ses parents ni subsides ni aliments, il se trouvera, au sens absolu, dénué de moyens de sub-

Digitized by Google

sistance, ce qui réalisera la deuxième condition de l'article 270 du Code pénal.

Il peut se faire cependant que, en l'absence de patrimoine ou de tout secours de sa famille, le mineur demande à l'exercice d'une profession, des ressources auxquelles pourra s'appliquer l'expression : *moyens de subsistance*, contenue en l'article.

Nous nous garderons bien d'entrer ici dans la discussion de la question légale de savoir si les salaires de son travail lui appartiennent, et s'il en peut librement et légitimement disposer.

Il nous paraît suffisant — toujours en fait — qu'il en obtienne un gain ou une rémunération lui permettant de pourvoir à ses besoins, pour qu'il ne puisse être, au regard de la loi pénale, considéré comme dénué de moyens de subsistance.

Si donc, en revanche, abandonné par sa famille ou son tuteur, qui se refusent à le nourrir, le mineur ne retire d'autre part aucune ressource alimentaire d'un travail quelconque, sans même que nous ayions à examiner, quant à présent, s'il peut ou non exercer un métier, il se trouvera encore, quel que soit son âge, dans la position du second état prévu par l'article 270 du Code pénal.

Cette deuxième condition se lie d'ailleurs intimement à la troisième.

La loi sanctionne avec raison l'oisiveté de ceux qui, privés de ressources personnelles pour une raison quelconque, mais ayant l'âge, le droit, la force et la liberté de travailler, s'y refusent presque systématiquement et ne justifient même point d'un effort ou d'une recherche pour s'assurer des moyens de vivre dans l'exercice honnête et persévérant d'une occupation professionnelle.

Digitized by Google

Peut-être, en cela, obéit-elle plutôt à une pensée de sécurité sociale qu'à la conception d'une idée répressive, l'inaction volontaire, en soi, ne pouvant être absolument un délit. Elle suppose que le paresseux obstiné sera, plus que d'autres, s'il est sans ressources, exposé à céder, pour entretenir son oisiveté, aux sollicitations indélicates, frauduleuses ou criminelles.

Mais si l'obligation d'un métier et le défaut habituel d'exercice d'un métier sont envisagés par rapport aux mineurs, une distinction fondamentale s'impose.

La loi ne peut faire grief de l'inactivité professionnelle qu'à ceux à qui elle ne l'a point interdite.

Il y a donc à faire un sectionnement dans la classe générale des mineurs : 1° ceux qui, ayant atteint l'âge de treize ans accomplis, ou conquis avant cet âge leur certificat d'études primaires, peuvent être employés à un métier ou à une profession ; 2° les enfants de moins de treize ans encore soumis aux obligations de scolarité, qui (L. 28 mars 1882, art. 4 et 9) ne peuvent ni ne doivent être attachés à un métier.

Pour les mineurs de la première catégorie, s'ils n'exercent habituellement aucun état, ils tomberont sous la troisième condition de l'article 270 ; et si, par ailleurs, ils réalisent déjà les deux autres, absence de domicile certain et défaut absolu de ressources avouables, ils auront collectionné tout ce qu'il faut pour être en état de vagabondage.

Toutefois, s'ils n'ont pas atteint la majorité pénale de dix-huit ans, la question de discernement se posera d'office pour eux.

En cas de non discernement, il sera statué à leur égard selon les règles de l'article 66 du Code pénal ; il pourra même leur être fait application de la loi du 19 avril 1898.

Digitized by Google

S'ils ont reconnu avoir agi avec discernement, et s'ils ont moins de seize ans, il leur sera fait encore une situation très spéciale aux termes de l'article 271 § 2 du Code pénal. Ils encourront, comme peine principale (ce qui est une disposition exceptionnelle de notre système pénal) l'interdiction de séjour jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis, qui a été substituée à la surveillance de la haute police par la loi du 27 mai 1885.

Quant aux mineurs de la seconde catégorie, c'est-à-dire âgés de moins de treize ans, le bon sens indique qu'on ne peut retenir contre eux le défaut d'une profession puisque la loi ne leur en permet aucune, si ce n'est celle d'écolier, qui n'est point évidemment le métier ni le moyen de subsistance envisagés par le texte.

Dès lors même qu'ils réuniraient les deux premières conditions de fait de l'article 270 du Code pénal, il leur sera toujours impossible d'y adjoindre la réalisation de la troisième.

D'où cette conséquence que *les mineurs de moins de treize ans ne peuvent être prévenus du délit de vagabondage.*

C'est ce qui vient d'être récemment décidé par un jugement du tribunal correctionnel de Reims, du 26 septembre 1905, dont nous extrayons uniquement les motifs suivants :

« Attendu qu'il ne peut y avoir vagabondage que si le « prévenu, en âge d'exercer un métier ou une profes- « sion, se soustrait à l'obligation du travail que lui « impose le défaut de subsistance ;

« Qu'un enfant âgé de dix ans, tout au moins dans les « circonstances spéciales où se trouve le prévenu, ne « peut être considéré comme mis en mesure d'exercer « un métier qu'il se refuse de pratiquer. »

Digitized by Google

Nous ne pensons pas que cette décision puisse être l'objet d'une critique quelconque. Elle nous paraît rigoureusement conforme aux principes du droit pénal. Elle émane d'ailleurs de magistrats à la science juridique de qui nous nous plaisons à rendre hommage.

Nous nous bornons à regretter que la bienveillance des tribunaux, sollicitée par la loi de 1898 en faveur des jeunes enfants, ne puisse s'affirmer sur ce terrain du vagabondage où précisément ces enfants se rencontrent assez fréquemment.

La plupart des actes qualifiés de délictueux et relevés contre les jeunes enfants sont le fruit certain de l'abandon de parents indignes, souvent même méprisables. C'est toujours au cours de ses promenades errantes que l'enfant délaissé et sans surveillance, transfuge habituel de l'école, se lie à de mauvais sujets plus âgés que lui, dont il copie bientôt les grossières attitudes, et aux excitations malhonnêtes desquels il cède rapidement et inconsciemment.

Ne serait-ce point rendre un service inappréciable à la cause de son éducation et de son sauvetage, que de permettre aux Parquets de s'emparer de cet enfant avant qu'il ait déjà commis, ou lorsqu'il vient de commettre un vol ou une filouterie ; de le tenir comme *légalement* vagabond, dès qu'il est constant que sa famille, d'ailleurs moralement dangereuse, ne s'occupe plus de lui, sans s'arrêter à cette considération de fait et de texte étroit, que sa situation ne satisfait pas à la troisième exigence de l'article 270 du Code pénal ?

Et si cela n'est pas possible en l'état actuel de nos lois, n'y aurait-il pas à provoquer, au profit de cette catégorie d'enfants, d'autant plus dignes d'intérêt qu'ils sont plus jeunes et plus amendables, une réforme qui ne nous semble pas irréalisable ?

Digitized by Google

Pourquoi, par exemple, la réunion des deux premières conditions de l'article déjà analysé — puisque la troisième n'est point à leur portée — ne suffirait-elle pas à les constituer en état de délit de vagabondage ?

Pourquoi, plus simplement encore, n'attacherait-on pas le même effet légal à la seule constatation de leur vie habituellement errante, jointe à celle du délaissement et du manque persistant de surveillance de la famille ?

Et même, sans aller jusqu'à faire de cette situation d'enfant en rupture de famille ou d'école un délit — ce qui, nous l'avouons, répugne un peu à notre esprit — ne peut-on imaginer de plus satisfaisantes méthodes pour obtenir le résultat désiré ?

Dès qu'il est avéré qu'un enfant, âgé de moins de treize ans, est errant, moralement abandonné et en danger, ne devrait-on point, en vertu d'un texte élargi, le conduire devant le magistrat qui, *en dehors de toute inculpation*, les représentants légaux et responsables de l'enfant entendus, statuerait sur son sort par son placement à l'Assistance publique ou sa remise aux soins d'une Société de patronage ?

Ce serait une erreur de croire qu'une attribution de cette nature ferait sortir le juge correctionnel des limites fixées par notre organisation judiciaire. La loi ne lui donne-t-elle pas déjà le pouvoir de statuer sur les demandes de réparations *civiles* dues à raison des délits ou des crimes présentés à ses sanctions ?

La loi du 19 avril 1898 elle-même, précisément en ce qui concerne le mineur, prévoit déjà une solution semblable, en autorisant les tribunaux à opérer le placement de l'enfant qui n'est pas auteur de délit, qui échappe par conséquent à toute prévention personnelle, mais

Digitized by Google

dont la loi a pris en considération la situation de *victime de délit.*

Au surplus, dans le système que nous nous permettons d'indiquer, — sous le bénéfice et la réserve d'une étude et d'une discussion que nous souhaitons nous-même, — le sort de l'enfant, quant à sa garde, devant être réglé en dehors de toute inculpation de lui-même ou d'autrui, ce pourrait être le juge civil et non le tribunal répressif qui aurait à en décider, ce qui ne changerait rien au principe de la réforme proposée.

Peut-être enfin notre législation pourrait-elle se montrer — dans le domaine qui nous retient — plus rigoureuse à l'endroit du respect de nos lois scolaires ; attacher facultativement aux *contraventions* répétées de parents négligeant obstinément d'assurer à leurs enfants la fréquentation de l'école (dont la désertion est la grande génératrice du vagabondage), la sanction formulée par la loi de 1898 aux *délits* dont les enfants sont victimes ; — retirer à ces parents incapables de leur devoir, la garde des jeunes mineurs, pour les confier à des éducateurs plus vigilants.

On comprendra que nous nous fassions scrupule d'entrer plus avant dans le champ hypothétique des réformes législatives désirables, mais qui ne sont point de notre humble compétence.

Les solutions proposées sont toutes assurément graves. Quelle que soit celle que les lois mettront à la disposition du juge, nous savons que l'application en sera toujours conduite avec circonspection.

Nous avons cru utile de relever, sans les critiquer, simplement pour les expliquer, les hésitations des tribunaux à faire usage d'un texte offert cependant à leur bienveillance pour aider à l'œuvre sociale de la moralisation de l'enfance abandonnée.

Digitized by Google

Nous avons voulu signaler surtout l'obstacle légal qui ne permet point, en l'état actuel, de relever à l'endroit des mineurs de treize ans le délit de vagabondage.

En somme, la pratique judiciaire, d'un côté — de l'autre, le texte même de la loi — suscitent aux initiatives, pourtant animées de bonne volonté, des Sociétés de patronage plus spécialement consacrées à l'éducation des jeunes enfants délaissés et en danger, des difficultés qui, pour n'être certainement point intentionnelles, n'en sont pas moins de sérieuses entraves à leur action et sont dans tous les cas en regrettable contradiction avec le vœu philanthropique de la loi de 1898.

*
* *

Malgré son ampleur déjà peu excusable, cette étude, qui ne vise point au mérite d'être complète, nous paraît appeler comme conclusion nécessaire l'expression d'un vœu plus large encore que ceux qui ont été déjà librement formulés.

La méditation approfondie de nos lois pénales, dans leur application aux actes des plus jeunes mineurs, laisse à l'esprit comme une impression peu satisfaisante et même presque choquante.

La logique de notre temps, peut-être influencée d'humanitarisme, éprouve quelque résistance instinctive à admettre, sur la seule identité d'actes matériels, l'assimilation au même titre de délinquant, d'enfants dont le non discernement, avec l'irresponsabilité pénale, est l'attribut de leur nature morale embryonnaire. aux prévenus adultes, de volonté malfaisante, plus certaine et plus déterminée.

Digitized by Google

L'intention frauduleuse étant de l'essence du délit, il semble que l'enfant de moins de treize ans devrait être *a priori* regardé comme incapable de cette intention réfléchie, échapper par conséquent à la possibilité même de la prévention.

C'est par là — du moins en partie — qu'il convient de justifier, si tant est qu'il en soit besoin, le peu d'empressement de nos Parquets à relever aucune inculpation contre cette catégorie de mineurs.

Notre système d'instruction criminelle repose sur deux idées fondamentales qui en expliquent l'économie :

1° Tout acte illicite prévu par la loi pénale est, jusqu'à preuve contraire, réputé volontaire et conscient. Il constitue un crime ou un délit, abstraction absolument faite de la personnalité, de l'âge, du caractère, de l'état d'esprit, du discernement ou de l'insconscience de son auteur.

Donc, que l'acte punissable soit le fait d'un enfant ou d'un homme mûr, il n'en est pas moins, en principe et selon sa gravité intrinsèque, un crime ou un délit ;

2° Le crime et le délit doivent être proposés à la sanction des tribunaux de répression qui, entre autres éléments de leur appréciation, ont à mesurer la responsabilité, entière, atténuée ou nulle du prévenu ou de l'accusé.

Donc l'enfant, *a priori* délinquant ou criminel, par le seul fait qu'il a réalisé l'acte visé par la loi, doit être soumis au jugement qui dira s'il a été, dans l'accomplissement de l'acte incriminé, éclairé ou non par le discernement.

Et encore, en prescrivant aux tribunaux de se poser d'office à son égard la question de discernement de l'ar-

Digitized by Google

tiele 66, on ne peut pas dire que la loi ait fait au mineur poursuivi une situation d'exception.

En toutes causes, et au regard de tous inculpés, la justice a toujours le devoir, auquel elle demeure scrupuleusement fidèle, de rechercher le rôle et la part de l'intention volontaire.

La seule distinction ou la faveur spéciale au mineur est de permettre aux tribunaux qui ont reconnu son discernement de ne lui infliger qu'une peine réduite à sa portée (art. 67) ; — et, quand ils ont, au contraire, constaté son non-discernement, d'en prendre motif pour régler à son avantage, son placement dans une maison de réforme, d'assistance ou d'éducation, s'ils le croient utile.

On peut donc dire que l'enfant, de quelque âge qu'il soit, est devant le principe de la loi répressive, sur le même pied que le majeur et l'adulte.

C'est précisément ce qui trouble nos esprits modernes, plus accessibles aux réalités de la vie sociale, devant la non élasticité d'un texte que peut seule expliquer la conception de théorie abstraite des législateurs de 1870.

Il ne faudrait pas toutefois aller jusqu'à dire que le rôle de la volonté de l'enfant, dans l'accomplissement d'un acte moralement, sinon légalement répréhensible est entièrement obnubilé. Il a la conscience instinctive du bien et du mal, qui le guide d'une lumière plus ou moins vive, selon la nature de l'acte à poser, ou selon les influences de milieu et d'éducation. Au lieu de lumière, il serait plus exact de dire *lueur* incertaine et confuse, qui n'équivaut pas au discernement, qui ne laisse pas entrevoir à la mentalité encore informe de l'enfant la portée et les conséquences de son action.

Digitized by Google

Cette considération d'une ombre de personnalité dans l'acte du jeune mineur, si elle ne doit pas être méconnue, suffit-elle à lui maintenir le triste honneur d'être traité, inculpé comme un délinquant majeur, jusqu'au jugement qui se décidera à reconnaître son non-discernement ?

C'est ici que se dessine, dans les perspectives plus ou moins lointaines d'améliorations sociales désirables, un vœu dont le seul objet solliciterait une étude compétente et complète de nos meilleurs moralistes et jurisconsultes — que, timidement j'entrevois, sans oser en prendre l'initiative — que je me borne à fixer comme un point d'interrogation, qui sera en même temps le point final de ce travail.

Ne serait-il pas d'une urgente opportunité d'appliquer nos esprits soucieux ensemble du sauvetage des mineurs, aux organisations nouvelles des *Tribunaux spéciaux pour les enfants*, récemment innovées en Angleterre et en Amérique, et dont l'excellente Revue de MM. Henri Rollet et Jacques Teutsch nous ont révélé la remarquable conception et les résultats encourageants ?

Digitized by Google

LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

Lecture par M. l'abbé HAUDECŒUR, membre titulaire, dans la Séance du 8 Février 1907.

J'ai eu l'honneur, MESSIEURS, de vous analyser, l'an dernier, le rapport de M. Paul Meyer, directeur de l'école des Chartes, sur la réforme orthographique. C'était le travail de la Commission, instituée en 1903 par M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, en vue de préparer un projet de simplification de l'orthographe d'usage.

Je vous ai ensuite communiqué le rapport de M. Faguet, au nom de l'Académie française, sur la rapport de M. Paul Meyer. Vous avez pu voir que le question n'était pas envisagée dans les différents milieux de la même façon ; que l'Académie française, tout en reconnaissant la nécessité d'une simplification de l'orthographe, voulait y procéder lentement, méthodiquement, sans coups de force et de décrets ; que, dans les milieux savants, on semblait vouloir revenir à l'orthographe phonétique. Bref, la question étant mise à l'étude, discutée par les uns et les autres, n'avait pas avancé beaucoup. Une nouvelle Commission fut chargée de préparer un arrêté ministériel relatif à la fameuse simplification. Cette Commission se composait de M. Croiset, président ; MM. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Gasquet, directeur de l'ensei-

Digitized by Google

gnement primaire ; P. Meyer, Faguet, Hémon, Ferdinand Brunot, rapporteur ; Clairin, secrétaire. C'est le travail de cette commission et le rapport de M. Ferdinand Brunot que je vais essayer de vous exposer.

Le rapporteur se montre tout d'abord comme un partisan convaincu de la simplification de l'orthographe. Pour lui « l'orthographe est le fléau de l'école », or, comme l'école, devenue obligatoire, prend et forme tous les enfants de notre démocratie ; cela revient à dire : « l'orthographe est le fléau public ». — Il établit la somme d'efforts nécessaire à un enfant pour apprendre à écrire, et il prend pour exemple la sifflante S qui est *ss* dans *assurer ; sc* dans *scie ; c* dans *face* ; *ce* dans *douceâtre ; ç* dans *façon ; ti* dans *nation ; x* dans *soixante ;* qui se prononce *z* dans *aisé,* dans *rose ;* qui est muette dans *repos, fracas, mets, science ;* etc. Le même son S, précédé de K, amène de nouveaux embarras : pourquoi *toksin,* au lieu de *toxin* ?

Pour la lecture, comme pour l'écriture, les difficultés ne sont pas moins nombreuses. *En* se lit d'une façon dans *solennel ;* d'une autre dans *ennui ;* d'une troisième dans *ennemi ;* d'une quatrième dans *fenaison* ; d'une cinquième dans *vient.* D'où il résulte pour ceux qui ne sont pas allés au delà de l'école primaire, qu'une foule de mots non entendus sont mal prononcés, et que la prononciation de la langue devient incorrecte.

C'est pour l'enseignement une difficulté énorme, et c'est pour apprendre une difficulté encore plus grande. « Le maître fait lire, lire pour apprendre la forme, au lieu de lire pour comprendre le fond, ou ce qui est pis encore, il fait écrire, copier, corriger, recopier. Heureux les élèves qui ont la mémoire visuelle, seule ressource du pédagogue ! Les autres, qui en sont privés,

Digitized by Google

ne sauront jamais écrire ; aucun empirisme, aucune mécanique, ne peut suppléer à ce don et les sauver. » — Les maîtres et les élèves souffrent de ce mal ; de plus, l'enseignement si difficile de l'orthographe entrave d'autres enseignements importants : les sciences, l'histoire, etc. Mais il y a encore un vice plus grave : On ne peut presque rien fonder sur la raison ; les illogismes, les contradictions abondent, et l'enfant s'habitue à accepter l'absurde. On pourra, à la rigueur, lui expliquer le *t* et le *au* de saut ; mais qui peut lui rendre raison de l'*e* de seau ? Et, en admettant qu'on y parvienne, comment lui faire comprendre l'existence du *c* dans sceau ? Le rapporteur trouve qu'on est en plein mystère, en face d'un dogme que l'enfant doit recevoir sans discussion et il conclut que « c'est par là que l'enseignement orthographique doit être surtout condamné ! Il est abêtissant, déformateur, contre-éducatif. »

II. — Après cette charge à fond de train contre l'orthographe, le rapporteur se demande comment remédier à cette situation. Faut-il diminuer l'importance orthographique aux examens, décréter la liberté ? Non livres et journaux continueront à paraître sous la forme actuelle ; les examinateurs aux examens se désintéresseront peut-être des fautes d'orthographe ; mais l'école sera-t-elle délivrée ? Est-ce que l'orthographe dite *correcte* ne continuera pas d'exister dans les administrations, le commerce, les écoles libres surtout ? Est-ce que, en faisant de l'orthographe *correcte* la propriété de quelques uns, on ne crée pas une distinction entre Français, un mandarinat intellectuel, qui est un danger pour la démocratie ? Il faut que l'État intervienne, comme il l'a déjà fait au XVIe siècle, comme l'État a fixé la valeur

Digitized by Google

de la monnaie, établi l'unité des poids et des mesures, etc. L'Etat doit à la nation de faire, directement ou indirectement, la police de la langue. C'est en ce sens que Gaston Paris a dit qu'une orthographe nationale est une des formes de la vie publique. Il ne s'agit pas de gouverner la langue ; mais seulement l'orthographe, pour faciliter l'unité nationale, et débarrasser la langue de difficultés et d'entraves nombreuses.

Le Ministère de l'Instruction publique a le droit d'enseigner dans ses écoles ce qui lui plaît ; il enseigne l'orthographe ; il peut la modifier, la faire devenir ainsi modifiée d'un usage commun. Alors l'Académie, qui se donne comme témoin de l'usage, enregistrera l'orthographe modifiée comme étant l'usage reçu, et la chose sera faite. Le rapporteur se déclare ennemi de l'opinion de ceux qui veulent attendre le changement spontané de l'usage ; car, en cette matière l'initiative privée est vaine.

III. — Entrant plus à fond dans son sujet, M. F. Brunot se demande si en réalité l'orthographe actuelle a pour elle une tradition bien ancienne. Il affirme que cette orthographe est en réalité plutôt nouvelle, une greffe étrangère à la vraie langue française, une forme de l'écorcherie du latin qui corrompt et défigure notre langue depuis longtemps. Les grands écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècles ne s'en sont pas préoccupés, et ils répliquent victorieusement à ceux qui affirment que notre orthographe actuelle est celle des classiques. Le rapporteur cite des exemples nombreux tirés de l'isographie des hommes célèbres, dans les fac-similés de la collection des grands écrivains etc., depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'au seuil du XIXe siècle. Notre orthographe est donc récente ; elle date de l'épo-

Digitized by Google

que de la Révolution ; Noël et Chapsal l'ont mise en catéchisme, Napoléon dans ses lois scolaires en a rendu l'application obligatoire ; elle n'a donc qu'un siècle d'existence.

IV. — M. F. Brunot en arrive enfin aux principes généraux de la réforme proposée. Il se déclare partisan d'une orthographe : parole écrite, image de la voix, qui doit renfermer tout ce qui est dans la parole, rien que ce qui est dans la parole ; d'où il résulte qu'on ne doit avoir qu'un signe unique pour chaque son, un son unique pour chaque signe. C'est le phonétisme. Il déplore que les membres de la Commission n'aient pu se mettre d'accord pour une réforme radicale. L'orthographe phonétique a été écartée, et dès lors on maintenait le système de cacographie usuelle, on se bornait à faire disparaître les anomalies les plus choquantes. Cependant la Commission a admis comme principes :

1° Il ne sera rien innové, en aucun cas, qui aille contre la prononciation ; on s'en rapportera au Dictionnaire général de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

2° L'orthographe des dérivés et composés sera toujours conformée à celle du simple qui les a formés. Ex. *courrier*, comme *coureur*, *imbécilité* comme *imbécile*.

3° On adoptera, autant que possible, une orthographe unique dans les mots analogues.

4° En raison des origines latines de notre langue, on gardera dans les mots français certaines lettres, qui rappellent l'orthographe latine. Pour ce qui est du grec, on ne voit pas l'utilité de garder un y, pour rappeler un son, qui n'est pas i, mais u. Les ph, th, ch, y, devront disparaître.

Voici, maintenant les modifications adoptées :

Digitized by Google

1° *Les Accents.* — Malgré les défauts nombreux signalés, rien n'est changé pour les voyelles ayant l'accent grave ou l'accent aigu.

L'accent circonflexe a un rôle bien divers. Tantôt il surmonte une voyelle ouverte comme dans *extrême*; tantôt une voyelle fermée comme dans *dôme*; très souvent il indique des lettres disparues. La Commission conserve les accents circonflexes sur a, e, o, et propose de les faire disparaître sur i, u, ai, ei, ou, eu, oi et sur les voyelles nasales, de même que sur les imparfaits des subjonctifs, suffisamment distingués à la première conjugaison pour le t.

2° *Voyelles.* — L'E muet est la voyelle la plus difficile à écrire de la langue française. Le rapporteur en donne une foule d'exemples; mais la Commission a décidé de laisser les choses en l'état et d'attendre.

Les voyelles orales sont quelquefois accompagnées de lettres parasites, qui viennent de dérivation, comme t dans *lait*, ou de liaison. La Commission ne demande aucun changement. Le son *a* s'écrira : *a* dans *dame*; *e* dans *femme*; *ê*, dans *poële*; *ao* dans *paorne*. Elle se rend compte de la difficulté de lire *e* pour *a* dans *hennir*, *solennel*, *rouennerie*; elle recule devant l'idée d'écrire *fame*, comme on le rencontre communément jusqu'au XVIIe siècle, mais se refuse à toute modification.

Le son é, tantôt ouvert, tantôt fermé, s'écrit : e, dans *boucher*, *tel*; œ, dans *cœcum*; ai, dans *plaisir*; ay, dans *tramway*; é, dans *bonté*; è, dans *père*; ê, dans *même*; ei, dans *reine*; ey, dans *bey*; è, dans *Noël*; ai, dans *chaîne*; et ce son avec les consonnes et les voyelles adventices se complique et se multiplie. La Commission laisse disparaître 1° *œ* dans les mots grecs : *œcuménique* (comme économie). 2° Elle accepte la proposition d'écrire

Digitized by Google

piè ou *pied*. 3° De régler l'accentuation de è dans consonne suivie d'e muet. La règle sera la suivante :

Là où la pénultième d'un verbe à l'infinitif est e, le présent de l'indicatif et le futur seront è : receler, je *recèle*, je *recèlerai*.

Là où la pénultième à l'infinitif est é, le présent de l'indicatif a è, le futur é : Ex. *compléter*, je *complète*, je *compléterai*.

Le futur se formera non plus à l'aide de l'infinitif, mais du radical tonique du présent de l'indicatif.

Voici la règle que l'on propose pour les accents graves et les accents aigus.

L'*e* sonore suivi de consonne avec e muet porte toujours, soit à la finale, soit à l'intérieur des mots l'accent grave. Devant syllabe sonore, *e* sonore porte toujours l'accent aigu.

Pour le son i, qui s'écrit lui-même différemment, la Commission propose seulement : 1° la suppression de l'accent circonflexe dans *gît*.

2° La substitution de i à y dans les mots scientifiques venus du grec, et déjà nous écrivons *abîme*, *cîme*, *asile*.

Le son *o*, reste sans changement.

Le son *u* se voit supprimer l'accent circonflexe et l'h dans le mot *uhlan*.

Le son *ou*, se voit lui-même supprimer l'accent circonflexe.

Le son *eu*, d'une évolution phonétique longue et curieuse eût pu donner lieu à plusieurs modifications. La Commission n'a pu s'y résoudre ; elle a seulement supprimé l'accent circonflexe dans *jeûne* ; en vertu du principe d'analogie, elle propose : *euf*, *beuf*, comme *neuf*; *œuvre*, comme *couleuvre* et par suite *maneuvre*. Elle

Digitized by Google

décide aussi que *vœu,* sera conformé à *aveu* et que *neu l* perdra le d.

Voyelles nasales. — n, est substituée à m dans tous les mots composés avec la particule *en* où en est suivi de m : *enmener.*

Le même changement a lieu devant b et p. *Enbourber, enporter.*

Les mots faon, paon, taon, feront *fan, pan, tan.*

Il n'y aura plus de distinction entre *différend* et *différent.*

Partout où le son *a* nasal est précédé du son i, il sera écrit par *a : cliant, expédiant, inconvéniant, ingrédiant, récipiant, impatiance, audiance.*

Dans le son *in,* la Commission ne propose que la suppression des y et leur remplacement par i : *thim, nimphe, simphonie.*

Pour le son *on* ; on supprime *s* dans *fonds.*

Consonnes. — *x* final : déjà disparu aux pluriels en *oux* dans les mots : bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux, poux, disparaîtra encore à la fin des mots à la place de s : *reflus, vois, beaus jours.*

Les Consonnes de flexion et les consonnes du radical.— Verbes : Il y a une anomalie flagrante pour quelques verbes : on écrit : je résous, mais je *couds* ; je prends, mais je *sens ;* je mords, mais je *sors.* Phonétiquement, le *d* est dans la même situation, qu'il s'agisse de *craindre,— peindre,—joindre,* ou de *prendre, pondre,* puisque dans tous il suit une voyelle nasale. Dans les premiers, il tombe ; dans les autres il persiste devant l's de flexion. A la 3e personne, même contradiction devant le t. Toutes ces inventions sont d'hier et imposent aux enfants une croix pénible. On propose une règle générale : Tous les verbes français, qui ne sont pas de la 1re conjugaison ou

Digitized by Google

qui n'empruntent pas leurs formes du présent de cette conjugaison, comme *j'offre*, je *cueille*, sont terminés à la 3e personne du présent de l'indicatif par t : il *finit*, il *voit*, il *veut*. Une autre règle serait celle-ci : Tous les verbes en *dre* perdent le *d* du radical aux trois premières personnes du singulier du présent de l'indicatif : je *n'entens* point ; *j'apprens ;* etc.

H aspirée, qui est de provenance latine ou grecque a fait l'objet d'un examen sérieux. La Commission laisse *h* grecque facultative : *olocauste* ou *holocauste* ; pour l'*h* latine, on continuera à écrire : *herbe ; homme ;* et même on respecte l'*h* dans les mots qui n'ont jamais eu d'h en latin : *bonheur ; bonum augurium)* ; *huître (ostria).*

Labiales : on voudrait faire disparaître le double *b* : *abé, sabat, rabin.* Le *p* double, très fréquent dans notre langue, serait simplifié 1° devant *e* muet, comme *chope ;* 2° devant voyelle sonore, à l'intérieur des mots : *opression, apauvrir, aplaudissements, suplice.*

Pour la semi-consonne *w*, qui se prononce bien différemment, selon les cas, la Commission n'a pu s'entendre.

Pour la labio-dentale *v* on ne demande pas de changement.

Pour *F*, on demande la disparition de l'f double : *sifler, afaire*, etc., *chifon.*

Nasales : *M*, la Commission demande la suppression totale de la double *m* devant *e*, sauf dans les mots *homme, femme ;* mais là où les *mm* se prononcent, on continuera à les écrire : *immédiat, ardemment.*

N : Jamais *nn* ne se double devant e muet final. L'*é* qui précède *ne* prend l'accent grave. Il ne se double pas non plus dans l'intérieur des mots : *done, donera, énemi.*

Digitized by Google

Les deux *nn* sonores à l'intérieur des mots sont conservés ou du moins laissés *ad libitum*.

Mais, en vertu du principe de conformité, elle décide que tout mot dérivé d'un primitif terminé en *ane*, ène, ine, one, eune, oine, soit qu'il fût déjà écrit par consonne simple, soit qu'il doive être écrit désormais de la sorte en vertu de la règle précédente, et aussi tout mot dérivé des masculins correspondants : an, in, on, eun, oin, prendra un seul n : *conetable*, *enemi*. Mais si l'on prononce les deux nn. Ex. : *innomée*, on les conserve.

Pour *gn*, la Commission ne propose aucun changement, excepté pour *oynon*, dont l'Académie a déjà accepté l'orthographe.

Dentales : *D*, n'aura pas de changement.

Th, perdra l'h, *téâtre*, *téorie*, *sympatie*, *bibliotèque*.

Pour les deux *tt*, devant e muet et devant o et a, qui amène dans l'orthographe une foule de difficultés et de bizarreries, la Commission propose la règle suivante : *t* ne se double plus à la fin des mots devant e muet. De même, par analogie, à l'intérieur des mots : *flate*, *grate*, *flote*, *trompète*, *atenant*, *atelier*.

T, ne se doublera plus devant r à la fin des mots : *batre*, *metre*.

Tt, devant une voyelle sonore deviendront t simple : *flateur*, *abatre ; atention*.

Z, qui s'écrit z dans *zéro ;* s dans *usure ;* x dans *dixième ;* zz dans *razzia*, en vertu du principe d'analogie sera z dans *deuzième*, *dizième*, *sizième*. La règle d'aujourd'hui est que s s'écrit z après une voyelle nasale ou une consonne. Font exception : *basalmique*, *transaction*, *transiger*, où cependant s se prononce comme z. La Commission demande que ces mots prennent le z de

Digitized by Google

façon que la règle soit générale ; mais elle refuse de substituer z à s partout où la consonne est la sonore.

S, a différentes graphies : s dans *salle ;* sc, *descendre ;* ss, *russe ;* c, *cîme ;* x, *soixante ;* ç, *façade ;* ce, *douceâtre ;* ti dans *nation*.

La Commission remplace le ce, par ç dans *douceâtre*.

Elle fait disparaître le faux c etymologique dans *scie*. Quant à la graphie *ti* on aurait voulu la modifier, mais on s'en est tenu à la proposition de l'Académie d'écrire par : *cial*, *ciel*, *cieux*, les dérivés des substantifs en *ance*, *ence : tendanciel*, *différenciel*, *essenciel*. En vertu du principe d'analogie, on écrira aussi par c : *inicier*, et ses dérivés, d'après le modèle de *vicier*, *négocier*, *licencier*.

Les deux *ss* ; leur réduction à *s* simple ne sera possible que quand le z sera seul en possession de traduire la sifflante sonore, généralement écrit s entre voyelles. La Commission se défend d'innover ; toutefois, en vertu du principe de conformité, on écrira : *présentir*, comme *présupposer ; disyllabe*, comme *monosyllabe*. On unifiera de même *trisyllabe* et *trisection*.

La semi-voyelle y, s'écrit y dans *yeux ;* i dans *liard ;* ï dans *baïonnette*. Comme l mouillée n'existe plus, dans la prononciation l mouillée devient y : *semoule*, *pillage*, etc. La Commission ne demande aucune modification. Mais 1° elle conformera *planchéier* à *grasseyer ;* 2° elle propose que ï soit adopté dans *maïonnaise*, *baïart*, *maïolique*.

Pour ce qui est des chuintantes j, g, ch, la Commission est restée en deça de ce qu'il aurait fallut faire disparaître, car des mots de même famille et tout à fait analogues s'écrivent de façon différente : *geôle*, *enjoler*, *pigeon*, *goujon*, *orgeat*, *goujat*. Comment faut-il lire : *vergeure mangeure*, *gageure ?* Il faudrait

Digitized by Google

que tout j écrit se lise j ; la Commission en forme le vœu.

Pour *ch*, il n'y aurait pas de changement.

Palatales. — *G*, s'écrit g dans *gogo* ; gu, dans *bague* ; c, dans *second ;* gg, dans *aggraver ;* le double g a l'inconvénient de pouvoir se lire de deux manières : *agglomérer*, *suggérer*. L'inconvénient disparaîtra grâce à la substitution du j au g et par la disparition du g double.

K, s'écrit k, *kilo ;* c, *cadeau ;* ch, *choléra ;* ck, *bock* ; cqu, *acquit ;* q, *coq* ; qu, *quatre ;* cc, *accomplir*. La Commission propose la suppression du ch, grec : coléra comme *colère ;* elle propose aussi la suppression de la graphie cqu qu'on réduirait à qu : *aquérir*, *bequée*, *grèque*.

De même ck, dans *bock*, *nickel*, serait réduit à k.

Pour les deux cc, de même qu'on écrit avec un seul c : *acabit*, *acacia*, *académie ;* on écrira : *acuser*, *acaparer*, *sacager*, *ocasion*, et ainsi de suite dans tous les cas où la prononciation ne marquera pas les deux c.

Vibrantes et liquides : *R*, rh grec disparaît : *rume*.

La vibrante rr ne se doublerait pas devant e final : *bizare*. De même à l'intérieur des mots : *carefour*. Mais quand rr est sonore, à l'intérieur des mots, on reste dans le *statu quo*, surtout quand r se fait entendre dans la prononciation.

Là ou les deux r ne se prononcent pas, liberté de réduire *rr* en r ; et chaque fois qu'une consonne ne se fait pas incontestablement entendre, on écrira à volonté r ou rr : *courour*, *fourer*, *embarassé*, *arêts*, *carosse*.

L, La Commission propose de ramener partout les deux *ll* à *l* : *nouvele*, *tranquile*, *intervale*, *canele*.

Les verbes en éler auront partout l simple, et l'é qui précède l prendra l'accent grave : il *interpèle*, comme il *pèle*.

Digitized by Google

Pour les deux l devant une voyelle sonore, à l'intérieur des mots, qui présentent des contradictions et des difficultés nombreuses, la commission conclut :

1° Il sera fait application du principe de conformité : *imbécilité*, d'après *imbécile ; balot*, d'après *bale* ; 2° partout où la prononciation n'est pas bien décidée en faveur de ll double, on sera libre de doubler ou non la consonne. On ne pourra pas écrire : *ilogique*, *ilustre*, mais on aura le choix entre *cellier* et *celier*, entre *aller* et *aler*.

Telles sont les modifications proposées au Ministre. Le rapporteur eût désiré plus, et il a mis avec habileté dans son rapport pour les faire ressortir davantage, toutes les incohérences et les bizarreries de notre orthographe. Il prétend que l'Etat, qui a déjà fixé l'orthographe, peut encore la modifier ; qu'acceptée par l'Université, cette orthographe deviendra générale. On tolérera l'ancienne pendant quelque temps pour habituer les jeunes générations à la nouvelle, et puis la tolérance cessera. Il espère que l'Académie cédera à la force des choses et enregistrera l'usage devenu commun

Tout cela est possible ; mais une chose est évidente, c'est qu'une habitude est difficile à détruire, et la preuve, c'est que la Commission a été loin d'être unanime, et que si sur six ou sept membres, il y eut tant d'hésitation, que sera-ce sur tout un pays ?

Les grammairiens ont discuté ; mais la question est encore pendante :

« *Grammatici certant et adhuc sub judice lis est.* »

Digitized by Google

Digitized by Google

LES GÉORGIQUES DE VIRGILE

ET L'AGRICULTURE MODERNE

Lecture par M. Pol MARGUET, Membre titulaire

L'antiquité nous a légué un certain nombre d'ouvrages ayant trait aux questions agricoles : Parmi les principaux, on peut citer ceux d'Hésiode, de Xénophon et les Géoponiques, chez les Grecs. Hésiode, probablement contemporain d'Homère, avait donné « Les Travaux et les Jours » où il embrasse dans des préceptes brefs et un peu secs les détails de l'économie domestique ; c'est une sorte d'almanach ; Virgile, nous le verrons, proclame qu'il l'a imité, mais avec quelle supériorité dans le fond et dans la forme !

L'agriculture romaine dont l'influence a été considérable avant de tomber entre les mains des classes inférieures et des esclaves a été l'objet d'écrits de grande valeur : Caton (le vieux Caton) *(de Re Rustica)*, Varron, Columelle, Pline (l'Ancien) *(Histoire naturelle)* ont donné de diverses manières le tableau des connaissances de leurs contemporains en agriculture, c'est-à-dire depuis l'an 200 avant Jésus-Christ jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne.

Mais au-dessus de tous les ouvrages agricoles des Latins, on doit placer les *Géorgiques*, le plus parfait des poèmes didactiques, le chef-d'œuvre de Virgile et peut-être la plus parfaite poésie que l'homme ait produite. Toutes les descriptions qui y sont contenues se rapportant à des faits d'observation sont et demeureront toujours admirables ; Virgile s'y est surpassé. Les hommes de

Digitized by Google

science comme Pline déclarent qu'ils l'ont toujours consulté avec profit.

Ce n'est point une étude sur la poésie de Virgile que nous présenterons à l'Académie, mais seulement quelques réflexions suggérées par la lecture des *Géorgiques*. S'il est une grande jouissance pour l'agriculteur, c'est celle qu'il éprouve en l'étude des causes que la lutte de tous les instants l'oblige à faire. La science a fait depuis un siècle des efforts et des découvertes merveilleuses, mais on ne peut manquer à la lecture de cet ouvrage qui date de 2.000 ans, de voir combien les connaissances agronomiques des Romains du siècle d'Auguste étaient étendues, combien pénétrante était leur intuition.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,

s'écrie Virgile.

Ils avaient déjà beaucoup cherché, et leurs recherches avaient déjà été fécondes en maintes découvertes pratiques.

La division de l'ouvrage dont l'ensemble forme plus de 2.000 vers est bien connue. C'est à regret que nous laisserons de côté les charmants épisodes qui viennent si bien à point soutenir l'intérêt du récit et ajouter à l'attrait des descriptions ; nous ne parlerons que du côté purement agricole.

Un agronome intitulerait volontiers le premier livre : un traité d'Agriculture proprement dite et de Physique agricole. Le deuxième livre serait un traité de Viticulture et d'Arboriculture. Le troisième un livre de Zootechnie. Le quatrième un traité d'Apiculture.

Combien barbares sont ces diverses appellations modernes et quelle reconnaissance ne devrait-on pas aux asso-

Digitized by Google

ciations littéraires, nouvelles Pléïades, qui trouveraient pour les traduire dans notre langue des termes aussi poétiques que ceux que Virgile a employés.

Le poète débute par l'Invocation si connue à Cérès et à Bacchus : c'est grâce à eux que le gland de Chaonie a été remplacé par l'épi nourricier et qu'on a mêlé le jus de la grappe à l'eau de l'Achéloüs. Il va nous montrer à quel degré d'avancement dans les procédés l'obtention de ces récoltes était due au siècle d'Auguste.

Vere novo, gelidus canis quum montibus humor
Liquitur, et Zephyro putris se gleba resolvit
Depresso incipiat jam tum mihi taurus aratro
Ingemere et sulco attritus splendescere vomer

Quand la neige au printemps s'écoule des montagnes
Dès que le doux zéphyr amollit les campagnes
Que j'entends le bœuf gémir sous l'aiguillon
Qu'un soc longtemps rouillé brille dans le sillon

Traduction de Virgilius Delille, comme l'appelait Voltaire, pâle esquisse des chefs-d'œuvre du poète de Mantoue.

Nous voyons déjà recommandée l'influence de l'hivernage si importante en culture et à laquelle nous attachons tant de prix, et nous trouvons aussitôt l'exposé de la division des cultures.

Hic segetes, illic veniunt felicius usæ
Arborei fetus alibi atque injussa virescunt
Gramina.
....
Continuo has leges æternaque fœdera certis
Imposuit natura locis.

On ne peut manquer d'être frappé de la précision de ces préceptes : « L'homme des champs doit connaître sa

Digitized by Google

terre, observer les traditions *cultus habitusque patrios.* » Un professeur d'agriculture moderne ne tiendrait pas un autre langage.

Voici venir les règles pour les assolements, la recommandation d'observer la jachère qu'après tous nos essais de culture intensive nous reconnaissons comme une excellente pratique ; mais les cultures dérobées n'étaient pas encore usitées.

« Laisse ensuite se reposer tes champs moissonnés, et que la terre pendant un an se raffermisse ; du moins n'y sème de nouveau le froment qu'au retour de la saison et *après avoir recueilli sur ce terrain une récolte de pois ou de vesce légère* ». L'influence améliorante des légumineuses était donc connue, bien qu'on ne soupçonnât pas encore l'existence sur leurs racines des bactéries fixatrices d'azote récemment découvertes par deux savants allemands.

« Mais garde-toi d'y semer l'avoine, le lin, ou le pavot chargé des vapeurs du Lethé. » Ils discernaient donc parfaitement les plantes épuisantes.

Nous abordons alors le chapitre des engrais, et l'on est surpris de voir la précision avec laquelle le grand poète, après avoir vanté les bienfaits du fumier : *Saturare fimo pingui*, et ceux du nitre : *nitro perfondere*, recommande l'emploi de l'engrais potassique : *Jactare cinerem immundum*, et plus loin les engrais phosphatés : *Conchas squalentes.*

Nitre, acide phosphorique, potasse : l'agronome moderne le plus exigeant ne saurait demander mieux.

Ecoutons-le recommander la pratique de l'écobuage :

> Sæpe steriles incendere profuit agros
> Sive omne vitium excoquitur illis
> Per ignem.

Digitized by Google

C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui stériliser le sol de tout germe nuisible.

Voici l'énumération des travaux mécaniques, hersages et autres, et aussi des travaux d'irrigation.

L'écimage des blés trop vigoureux que nous voyons appliquer dans les exploitations modèles devait se faire d'une façon courante :

Ne gravidis procumbat culmus aristis
Luxuria segetum tenera depascit in herba.

Puis les diverses intempéries, et les ennemis de toute sorte qui viennent assaillir le laboureur et les cultures.

Jupiter n'a pas voulu que la culture des champs fût exempte de peine :

Pater ipse colendi haud facilem esse viam voluit.

L'âge d'or, hélas ! est bien loin. Ce temps où il n'était pas permis de faire le partage des champs et d'en marquer les limites. C'était l'héritage commun, et la terre sans être sollicitée, donnait libéralement tous ses biens.

C'est la condamnation au travail après la chute :

Labor omnia vicit.

Il serait trop long de suivre Virgile dans la description aussi poétique que minutieuse qu'il fait de la charrue romaine à laquelle nous avons conservé le nom d'araire, c'était un instrument déjà très perfectionné.

Quant aux semences pour lesquelles nous avons créé des laboratoires d'essai, Virgile nous en parle savamment :

Vidi lecta diu et multo spectata labore
Degenerare tamen ni vis humana quotannis
Maxima quæque manu legeret. Sic omnia fatis
In pejus ruere.

Digitized by Google

Ce sont les graves questions de la dégénérescence et de la sélection.

Rien n'est plus captivant que la dernière partie de ce premier livre sur l'utilité des observations météorologiques ou astronomiques en agriculture, et les occupations auxquelles doit se livrer le laboureur en temps de pluie, aux jours de fêtes; sur les pronostics du temps et les signes particuliers des vents, de la pluie, du beau temps ; ceux tirés de la lune ou l'aspect du soleil.

La science sous ce rapport n'a pas fait un pas depuis Virgile : Les mêmes pronostics se vérifient toujours rigoureusement et malgré leur belle organisation les bureaux météorologiques laissent le cultivateur, pour la connaissance du temps, dans une incertitude complète.

Quel bienfait cependant si ce progrès pouvait être réalisé !

* * *

Le deuxième livre des *Géorgiques* a pour objet la culture des arbres et spécialement de l'olivier et de la vigne. Nous ne suivrons pas le poète dans ses digressions célèbres : l'éloge de l'Italie et celui de la vie champêtre. Mais nous le verrons à chaque pas décrire en homme d'expérience les procédés de culture que nos contemporains ont renouvelé, non des Grecs, mais bien de lui.

Les arbres sont produits, ou bien de semis, ou bien de bouture :

> Hic plantas tenero abscindens de corpore matrum
> Deposuit sulcis.

et admirons la connaissance parfaite qu'il possédait des diverses sortes de boutures et même des provins :

> Silvarum aliæ pressos propaginis arcus
> Expectant, et viva sua plantaria terra.

Digitized by Google

« Ailleurs on courbe en arc la branche flexible et on la plonge vivante dans le sol qui l'a vu naître. »

Et la greffe devenue de nos jours une grande industrie dans la reconstitution motivée par le phylloxera.

Sæpe alterius ramos impune videmus
Vertere in alterius.....
..... huc aliena ex arbore germen
Includunt, udoque docent inolescere libro.

C'est la greffe en écusson.

Aut rursum enodis trunci resecantur et alte
Finditur in solidum cuneis via.

C'est la greffe en fente.

« Vous donc, ô laboureurs! étudiez avec soin les diverses espèces pour donner à chacun la culture qui lui convient et apprenez à dompter par la greffe l'âpreté des fruits sauvages. »

Le viticulteur sera frappé de cette assertion si bien vérifiée aujourd'hui, du retour de l'espèce sauvage des vignes obtenues de semis :

« L'arbre qui vient de semence est lent à croître et ne donnera de l'ombre qu'à tes arrière-neveux. Les fruits même dégénérant à la longue perdent leur saveur primitive et la vigne ne porte plus à la fin que des grappes honteuses qu'on abandonne aux oiseaux.

« Donne donc à tous ces arbres tes soins incessants : range-les en ordre dans les sillons et obtiens à force de travail qu'ils répondent à tes vœux. »

Ces derniers vers ont trait à la sélection dont les résultats en viticulture sont particulièrement frappants.

Voici un véritable cours d'ampélographie :

« La grappe que la vigne suspend à nos arbres ne ressemble pas à celle que Lesbos détache des ceps de Méthymne. On connaît les vignes à vin blanc de Thasos,

Digitized by Google

on connaît celles de la Maréotide. Celles-ci veulent une terre grasse ; celles-là demandent un sol léger. Le raisin sec de Psythia est excellent ; le vin de Lagéos à la grappe menue fera chanceler le buveur et enchaînera sa langue. Enfin il est des raisins que le pourpre colore ; il en est que recommande leur précocité. Mais où trouverais-je des vers dignes de toi, ô vin de Rhétie ? et garde-toi cependant de le disputer aux celliers de Falerne. On vante aussi les vins d'Aminée, vins forts et vigoureux devant qui s'abaissent ceux de Tmolus, et Phanée lui-même, ce roi des vignobles ; on vante le petit Argos, le plus coulant de tous et celui qui résiste le mieux aux années. Je n'ai garde de t'oublier, toi, délicieux vin de Rhodes, digne de la coupe des dieux, l'honneur et la joie de nos desserts, puis toi, Bumaste aux grappes toujours pleines.

Nunc locus arvorum ingeniis, maintenant j'en viens aux qualités des terrains. Il examine les diverses natures de terres et leur adaptation aux diverses cultures. C'est un cours minutieux et captivant de géologie agricole pratique.

Il serait à lire depuis le premier vers jusqu'au dernier. Retenons seulement :

Densa magis Cereri rarissima quæque Lyæo.

Un curieux procédé d'analyse physique de la terre et les remarques judicieuses sur la végétation spontanée, indice frappant de la nature spéciale de chaque terrain.

La création des vignobles, leur entretien et les soins continuels qu'ils exigent occupent toute la deuxième partie du second livre.

La vigne doit être plantée en coteau ; éviter l'exposi-

Digitized by Google

tion au couchant; un sol assaini par des pierres, défavorable au blé, est éminemment propice à la qualité du vin, assertion parfaitement judicieuse : dans les grands vins de la Gironde, un cru est d'autant mieux coté qu'il appartient à un terrain plus caillouteux.

« Ne choisis pour les boutures ni les sommités des tiges, ni les branches supérieures mais au contraire celles du bas plus près de la terre. » Tous préceptes qu'on croirait écrits d'hier.

« Quant aux boutures que tu plantes, ne leur épargne pas le fumier gras, recouvre-les d'une couche épaisse de terre et n'oublie pas d'enfouir à leur pied des pierres spongieuses. » Le vigneron champenois le plus soigneux n'agit pas autrement pour confier à la terre les plants du précieux arbrisseau.

Voici les façons culturales du sol, la plantation des échalas : « Présente ensuite à la jeune vigne de flexibles roseaux, des branches d'arbres dépouillées de leur écorce, des pieux de frêne et des bâtons fourchus à l'aide desquels elle apprenne à s'élever, à affronter les vents et à monter d'étage en étage, jusqu'au sommet des ormes. »

Et nous voyons ainsi que dans l'antique Italie, la vigne était cultivée soit sur souches et en lignes afin de permettre des façons culturales par les animaux de traits, disposition à laquelle on revient de nos jours et devant laquelle disparait la vigne en foule, soit en hautains car ils mariaient aussi la vigne à l'ormeau : *ulmis adjungere vites*, mode de culture encore usité en Savoie et dans la Haute-Garonne.

Enfin les travaux de la taille en vert, les épamprages et le liage des sarments.

Tum stringe comas, tum brachia tonde
Ante reformidat ferrum tum denique dura
Exerce imperia et ramos compesce fluentes.

Digitized by Google

Il nous plairait de citer, sans omettre un seul vers, la fin de ce livre II sur le bonheur de la vie champêtre, son influence moralisatrice, partie vraiment philosophique de l'économie rurale. Rousseau a prêché le retour à la nature, d'éminents contemporains ne cessent par leurs écrits de chercher à maintenir l'ouvrier des campagnes dans son labeur robuste et sain.

C'était à l'instigation de Mécène que les *Georgiques* avaient été composées dans ce même but de relever l'Agriculture. Les pouvoirs publics se préoccupaient déjà de développer et d'encourager cette branche importante de la production nationale

Le IIIe livre traite de la manière d'élever les troupeaux, génisses, taureaux, brebis, chèvres et chevaux, et nous verrons que nos traités modernes n'ont rien innové ; on a créé de nouveaux termes :

Hygiène du bétail.

Sélection des reproducteurs. (Notons que les contemporains de Virgile paraissaient ignorer le croisement);

Gymnastique fonctionnelle ;

Entraînement des chevaux de courses ;

Art vétérinaire.

Tout cela avait été mieux qu'entrevu par les anciens. Ajoutons que la description des courses de chevaux :

Seu quis Olympiacæ miratus præmia palma

que la description de l'hiver en Scythie et surtout la peste des animaux qui ravagea le Norique, province correspondant à la Bavière d'aujourd'hui, sont autant de morceaux achevés.

Le IVe livre est consacré tout entier à l'éducation et au soin des abeilles ; il semble que Virgile ait pris plaisir

Digitized by Google

à déployer dans cette partie moins féconde en apparence plus de richesses poétiques que dans les autres, il faut avouer aussi que le côté scientifique est complètement absent.

Virgile parle des mœurs de ces insectes, des lois qui régissent leurs républiques, des maladies dont ils peuvent être atteints : tout est décrit avec une magnificence épique.

Virgile connaissait l'art de la construction des ruches, les moyens de rappeler et de fixer les jeunes essaims, il avait observé les guerres des abeilles pour l'élection de ce qu'il appelait leur chef, leur roi, car le rôle et les fonctions de la reine n'étaient pas connus.

Enfin, cette reproduction artificielle des abeilles dans les entrailles d'un jeune taureau immolé, nous montre l'ignorance complète de la physiologie animale des insectes et de leur véritable mode de reproduction. Ce n'est que de nos jours que la science est venue éclairer ces divers points. On ne peut demander à Virgile d'avoir connu la parthénogenèse, ou les générations alternantes du phylloxera.

En revanche son imagination poétique nous a valu le tableau de l'heureux vieillard de Tarente, et l'épisode d'Aristée qui termine le poème.

Les *Géorgiques*, ainsi qu'on peut le voir d'après ce court aperçu, ne forment pas un Théâtre d'Agriculture, comme eût dit Olivier de Serres. Plusieurs parties de cette science, comme le jardinage, ne sont même pas mentionnées, mais ce que renferme cet ouvrage doit suffire pour nous convaincre que si l'industrie, par exemple, dont il a été donné à notre génération d'admirer l'essor inouï, a été pour ainsi dire créée de toutes pièces depuis cent ans, l'agriculture au contraire était déjà florissante et

Digitized by Google

très avancée au temps où Virgile chantait les abeilles.

Tout d'abord, la simple curiosité nous avait conduit à relire ce morceau classique qui atteint l'idéal par la pureté, l'harmonie, le naturel, l'éclat des images et le goût achevé. Mais là où nous n'avions vu qu'un pur passe-temps littéraire, un simple devoir d'agriculteur curieux, nous avons été surpris de trouver un caractère très net de science pratique.

Certes, la science agricole a bien progressé depuis un siècle.

La chimie est venue nous apprendre que quatorze des corps simples concouraient à la formation des cellules organisées.

Boussingault a fait l'analyse des plantes, Chevreul la théorie des engrais complémentaires. Les lois de la restitution au sol ont été établies par les expériences de Lawes et Gilbert en Angleterre, les travaux de Liebig en Allemagne. Parlerons-nous aussi des immortelles découvertes de Pasteur, fondamentales pour les industries agricoles.

Mais s'il est vrai que d'après la chimie on puisse définir l'Agriculture l'art de fixer le carbone et que les efforts de l'agriculteur doivent tendre à obtenir une assimilation de ce carbone aussi rapprochée que possible du maximum imposé par la nature, on doit reconnaître qu'il y a deux mille ans, les agriculteurs romains sans avoir eu connaissance des lois de la physiologie végétale avaient par la seule expérience et par l'observation attentive des faits atteint une remarquable supériorité dans la production agricole.

Et nous voyons surtout qu'elle remonte bien loin cette étude de la nature féconde dans laquelle ont été déposés les germes de tous les biens matériels et qui,

Digitized by Google

pour les développer, ne réclame que nos efforts. C'est pour l'intelligence et pour l'âme une atmosphère particulièrement saine que l'habitude de ce commerce avec un monde où tout est grand, où tout est harmonieux, rien n'est livré au hasard, où l'esprit enfin est assuré de ne rencontrer que des sujets d'admiration.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE FIGURE RÉMOISE

(Abel le souffleur d'orgue)

Lecture faite par M. E. KALAS, membre titulaire, dans la séance du 25 Janvier 1907.

MESSIEURS,

Si l'on en croit les souvenirs des générations qui nous précèdent, la vieille ville de Reims était assez riche en personnalités maniaques, plus originale que la nôtre, plus raconteuse de ses légendes vraies ou fausses.

L'un des récents disparus en ce genre, dont l'illustration rémoise aurait bien dû nous conserver la silhouette, est le nommé Abel, souffleur du petit orgue de Notre-Dame.

Maigre et sec, le chef ennobli d'une calotte demi-ronde, le gothique fonctionnaire, au visage glabre et parcheminé, se glissait, plusieurs fois par jour, aux sillons de la ruelle des Fusiliers. Son long squelette, un peu voûté, s'articulait dans l'ajustement d'une lévite retaillée. De ses manches retroussées sur la chemise de toile, sortaient des mains osseuses, aux pouces spatulés. Un tablier de ménagère complétait l'accoutrement.

Sitôt libéré de son service automatique, l'inconscient ouvrier des trémolos liturgiques s'empressait à la dévotion des chanoines. Occasionnellement, des courses, des lessives, des lugubres besognes d'enterrements complétaient son maigre casuel. Le soir, on le disait verrouillé, en une chambre basse, dont les murs lépreux disparaissaient sous l'amoncellement des images et des ex-voto.

Digitized by Google

Quels que soient les faux bruits répandus sur la possibilité d'une occulte manie, il vieillit silencieux, effaré, reclus, de plus en plus momifié dans l'ombre de sa chère cathédrale, sur le seuil de laquelle il expire, un matin, dans un uniforme de croque-mort, au départ du convoi de l'érudit abbé Cerf, son bienfaiteur (12 mai 1898).

Lors, la vérité s'envole que, sous une enveloppe impénétrable, Abel cachait un extatique collectionneur de tous les portraits lithographiés et gravés des dignitaires du Chapitre. Guidé par un sens obscur, il exultait de ses trouvailles incohérentes, que nos antiquaires se faisaient un plaisir de lui déchiffrer. Familier, d'autre part, avec le troquage des quais parisiens, bizarrement accrédité jusqu'aux plus lointains sanctuaires de la Vierge, revenu de Jérusalem avec un solde de gros chapelets, on sait que, d'un de ses voyages à la Ville Eternelle, il avait rapporté les douze toiles italiennes qui décorent les salons de l'Archevêché, représentant une série de pontifes romains.

Pourquoi faut-il, qu'entraîné jusqu'à la revente en détail de ses papiers précieux, le compilateur ait cru devoir sacrifier le résultat d'une carrière fanatique à l'idée coûteuse de faire reproduire en peinture une centaine de ses estampes favorites.

Si l'artiste Puig (1) fut un coloriste plutôt chagrin, l'intention n'en éclate pas moins, d'un lyrisme attendrissant, chez le Mécène.

Et quarante de ces portraits armoriés d'archevêques de Reims et suffragants furent à son décès, légués par le souffleur d'orgue à son éminentissime cardinal (2).

(1) Peintre rémois, décédé directeur de la Maison de Retraite.

(2) Le cardinal Langénieux, qui fit placer ces portraits dans la grande salle à manger du Palais, où ils sont encore (1907).

Digitized by Google

HISTOIRE

GODEFROID KURTH

Communication faite à l'Académie Nationale de Reims
par M. LEFORT, Membre titulaire

Le dimanche 15 juillet 1906, l'Université et la ville de Liège fêtaient, — en une grandiose manifestation où se pressaient toutes les classes sociales, — l'une, le plus illustre de ses professeurs, l'autre, le plus actif de ses concitoyens.

On sait que la curieuse cité des anciens Princes-Évêques de Liège, — riche et populeuse, artistique et industrielle tout à la fois, — est une des villes de Belgique où la culture française est le plus en honneur (1). Doit-elle ce privilège à sa situation exceptionnelle au confluent de l'Ourthe et de la Meuse? Cette rivière de France, née aux confins de la Champagne et de la Lorraine, lui a-t-elle apporté, dans le cours de ses eaux, quelques parcelles des aptitudes si variées de notre pays ?

Liège, patrie d'origine de Grétry (2) et de César

(1) Cette grande ville, de 165,000 habitants, a fait un accueil très chaleureux aux exposants français, les plus nombreux parmi les nations représentées, lors de la grande Exposition universelle et internationale qui y tint ses assises en 1905. La France y prit une place prépondérante.

(2) L'auteur de *Lucile*, de *Zémire et Azor*, de l'*Épreuve villageoise*, de *Richard Cœur de Lion* et de tant d'autres opéras ou opéras comiques composés et représentés à Paris, est né à Liège, le 8 février 1741, et mort à Montmorency, dans l'*Ermitage* qu'avait habité J.-J. Rousseau, le 24 septembre 1813.

Digitized by Google

Franck (1), — enfants adoptifs, l'un et l'autre, de l'art musical français, — joint à une production manufacturière considérable, dont l'Exposition de 1905 a donné la mesure, une activité littéraire et artistique très soutenue. Les énormes marteaux des usines Cockerill n'étouffent pas le murmure paisible des travaux de son Université. Ils ne couvrent pas non plus les harmonies délicates des œuvres des grands maîtres, que le célèbre violoniste César Thomson — un enfant de Liège, lui aussi, — interprétait dans sa classe du Conservatoire (2).

Donc, ce dimanche, Liège était en fête. « Des ouvriers et des savants, — écrit M. Georges Goyau dans le magistral article qu'il a consacré récemment à M. Kurth (3), — des prêtres et des hommes politiques (4) apportaient à M. Godefroid Kurth l'hommage

(1) César-Auguste Franck, — le père Franck, comme nous l'appelions à Paris, — est né aussi à Liège, le 10 décembre 1822, et mort à Paris, le 9 novembre 1890. C'est incontestablement le plus grand compositeur du XIXe siècle, après Beethoven, — quelquefois même à côté de lui. Il se fit naturaliser français en 1873.

(2) César Thomson, né à Liège, le 17 mars 1857. Professeur de violon au Conservatoire en 1883, il quitta sa ville natale en 1896 pour aller professer à Bruxelles, et, l'année suivante, il succédait au maître Isaye dans sa classe de violon au Conservatoire royal.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 janvier 1907 : *Un historien belge*, M. Godefroid Kurth.

(4) Parmi les nombreux amis venus pour rendre hommage à M. Kurth, se trouvait un des hommes politiques les plus considérables de Belgique, M. Bernaert, ministre d'État, ancien président de la Chambre des Représentants. C'est le vote de l'amendement qu'il avait présenté au projet de loi du Gouvernement sur la réglementation du travail dans les mines, qui vient d'amener la retraite du « long » cabinet de Smet de Naeyer. — Dans sa réponse aux discours qui lui avaient été adressés, M. Kurth saluait en M. Bernaert « la gloire intellectuelle la plus pure de la Belgique ».

Digitized by Google

de leur gratitude. Avant qu'il ne descendît de la chaire d'Université qu'il occupait avec éclat, il semblait que l'État et l'Église, que l'aristocratie intellectuelle et la démocratie catholique voulussent l'honorer d'un dernier applaudissement. On célébrait les services rendus par M. Kurth à l'enseignement universitaire, à l'Histoire nationale et générale, à la philosophie catholique de l'Histoire, à la cause du relèvement populaire : la science, la foi, la plèbe, manifestantes augustes, auxquelles jadis, d'un même élan, il avait donné tout son cœur, le félicitaient et le remerciaient. » — Un pareil témoignage n'acquiert-il pas une grande valeur, sorti de la plume de ce penseur délicat et de ce maître écrivain qu'est M. Georges Goyau ?

M. Godefroid Kurth n'est pas un inconnu à l'Académie de Reims. Non seulement la réputation de son enseignement et la renommée de ses travaux ont depuis longtemps franchi la frontière, mais la ville de Reims, elle-même, ses monuments, ses souvenirs du fondateur de la monarchie franque ont fourni quelque aliment à ses travaux. Il eut des rapports personnels avec le savant archiviste, M. Louis Demaison (1), lors des études préparatoires de son *Clovis*, ce beau livre qui lui donne presque droit de cité à Reims (2). On n'a pas oublié les fêtes commémoratives du baptême et de la conversion

(1) A la demande de M. Kurth, M. Louis Demaison écrivit une dissertation sur le lieu du baptême de Clovis. Elle est imprimée à la fin des diverses éditions de Clovis

(2) Un ami intime de Godefroid Kurth, le sénateur Alexandre Braun, terminait ainsi son discours, le 15 juillet 1906 : « ... Que le bon Dieu, que le bon Dieu de la cathédrale de Reims nous garde encore longtemps son fidèle serviteur. Il ne refusera pas cette grâce au premier historien de *Clovis*. »

Digitized by Google

des Francs, ni l'éclat et le lustre qu'elles jetèrent sur la ville de Reims, en 1896 (1).

* * *

Cette manifestation du 15 juillet 1906 (2) n'était pas la première que l'Université de Liège eût provoquée en l'honneur de M. Kurth. Deux autres l'avaient précédée. L'une, le 11 mars 1892, pour fêter son élection à l'Académie royale de Belgique et le féliciter du prix quinquennal d'histoire qu'il avait obtenu (3). Et l'autre, le 20 novembre 1898, à l'occasion du vingt-cinquième

(1) Pendant ces quelques années, M. Kurth entretint avec Reims, et en particulier avec l'éminent cardinal Langénieux, de regrettée mémoire, les relations les plus affectueuses. C'est sous les auspices de ce dernier que nous entrâmes personnellement en rapport avec M. Kurth, en 1900, lors de la publication de notre premier travail sur *Les Français à Luxembourg*. Il voulut bien en faire lui-même un compte rendu très bienveillant dans les *Archives belges*, revue critique d'histoire qu'il venait de fonder l'année précédente.

(2) Au cours de cette fête, M. de Ponthière, député, président du Comité d'organisation, remit à M. Kurth les insignes en brillants de la Croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand, qui venait de lui être octroyée par le Souverain Pontife. En mars 1907, M. Kurth était nommé Commandeur de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Cf. *La Dépêche de Liège* des 16, 17 et 18 juillet 1906. Voir aussi les numéros des 14 mai, 13 et 19 juillet 1906, du *Bien Public*, l'excellent journal catholique de Gand, que l'on a appelé quelquefois « l'*Univers* belge », beau titre que lui ont valu la vigueur de sa polémique et la valeur littéraire de sa rédaction.

(3) *Liber Memorialis*, publié par le Comité organisateur de cette manifestation. Liège, imprimerie H. Vaillant, 1892, brochure in-8°.

Digitized by Google

anniversaire de la création de son cours pratique d'histoire (1).

C'est dans les journaux et brochures qui ont rendu compte de ces trois manifestations, comme aussi dans les ouvrages historiques de M. Kurth, dans le bel article de M. Georges Goyau et, enfin, dans nos souvenirs personnels, que nous avons puisé les éléments de cette courte monographie.

I.

L'Étudiant.

M. Godefroid Kurth vient d'avoir soixante ans. Il est né, en effet, le 11 mai 1847, dans la province belge du Luxembourg, à Arlon; vingt ans, jour pour jour, avant la date de la signature du fameux traité de Londres (11 mai 1867), qui affranchit sa patrie d'origine, le grand duché de Luxembourg, de la garnison prussienne qui occupait sa capitale depuis 1815 (2).

M. Kurth fut, dès sa tendre enfance, courageux, tenace comme un bon Ardennais et ardent au travail. Il était l'honneur de l'Athénée d'Arlon, où il fit ses

(1) Voir la brochure publiée en souvenir de cette fête. Liège, 1898, imprimerie H. Poncelet, gr. in-8°, avec un portrait de M. Kurth.

(2) Arlon n'était belge, « officiellement, » que depuis huit ans; depuis que le premier traité de Londres, du 19 avril 1839, connu sous le nom de *Traité des 24 Articles*, avait consacré la séparation d'avec le Grand-Duché de sa province Wallonne, qui s'en était détachée, en réalité, depuis la révolution belge de 1830.

Digitized by Google

humanités (1). En 1865, au concours général de rhétorique latine, il remportait — succès sans précédent — trois prix d'honneur, dont le premier prix d'Histoire de Belgique. Ses aptitudes se manifestaient déjà. Ce triomphe lui valut une médaille d'or frappée, sur l'ordre du roi, à son intention spéciale (2).

Et même, deux ans auparavant, il avait étonné ses maîtres et ses concitoyens, en écrivant, à l'occasion d'un grand concours musical institué par le Gouvernement, une cantate, que le jury couronna sans en connaître l'auteur, et qu'il se refusa ensuite, dans un premier mouvement de stupéfaction bien naturelle, à attribuer à un élève de troisième. Il dut cependant se rendre à l'évidence (3).

Godefroid Kurth termina ses études à l'École normale d'humanités de Liège et en sortit, en 1869, avec le diplôme de professeur agrégé, orné de la note la plus élevée. L'année suivante, il débutait dans la chaire d'histoire de l'Athénée de Liège. Docteur spécial en sciences historiques en 1873, avec une thèse remarquable sur Caton l'Ancien (4), il fut nommé, cette année même, professeur d'histoire à l'Université de Liège. Il devait occuper sa chaire pendant trente-trois ans.

Ses travaux l'ont classé, depuis lors, au premier rang des historiens, mais ses premiers écrits furent d'un poète. De cette époque datent sa collaboration poétique

(1) Son père, J. Kurth, remplissait des fonctions administratives à Arlon.

(2) *La Dépêche de Liège* du 15 juillet 1906 (d'après le *XXe Siècle*).

(3) *Liber Memorialis* de 1892, discours de M. Dresse.

(4) *Caton l'Ancien. Étude biographique.* Dissertation pour soutenance de thèse. Liège, 1872, in-8°.

Digitized by Google

à la *Revue Trimestrielle* et à la *Revue de Belgique*, et les poèmes qu'il publia plus tard dans la *Revue Générale* sous le pseudonyme de Victor Chrétien. Ils attestent une âme singulièrement élevée. Leur auteur disait de ses vers : « Ils chantent ce vieux rêve d'amour et de gloire qui vient visiter à son heure toute âme généreuse et qui se retire quand sonne l'heure des combats. Ils ont la sincérité intrépide de la jeunesse, et c'est peut-être là leur seul mérite. Ce sont les chants que le poète entonne au matin, quand les formes indécises des objets lui apparaissent à travers un brouillard qui en augmente le charme et dans ce vague lointain qui sera toujours nécessaire à l'inspiration poétique (1). »

C'est dans cette veine littéraire que, de 1874 à 1877, il publia diverses pièces de poésie, soit sous son nom, soit sous le pseudonyme de Victor Chrétien (2).

« M. Kurth est poète, écrit M. Georges Goyau, parce qu'il voit grand et parce qu'il voit haut, et parce qu'à certaines heures, déposant la loupe du philologue, il ramasse sous ses regards, sans nulle tension, sans nul essoufflement, l'innombrable paysage de l'Histoire ; M. Kurth est poète parce que, chez lui, à côté de l'esprit d'analyse qui obéit aux textes, plane et triomphe l'esprit de synthèse qui commande aux faits (3). »

Mais la muse n'absorbait que ses heures de loisir. Faire des vers était pour lui un délassement, non une étude. Il aspirait plus haut. Le professeur d'abord, puis

(1) *Revue bibliographique belge*, 30 novembre 1898.

(2) *Anthologie belge*, Bruxelles, Bruylant ; Paris, Reinwald, 1874, in-18. Ce recueil contient trois poésies de G. Kurth, pages 306 à 328. — *Roma*, Poésies catholiques, par Victor Chrétien, Bruxelles, Lebrocquy ; Paris, Victor Palmé, 1877, in-12 de 80 pages.

(3) *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1907, p. 283.

Digitized by Google

l'historien, enfin le zélateur enthousiaste de l'action sociale chrétienne firent céder le pas au poète et l'empêchèrent de poursuivre ses remarquables essais.

II.

Le Professeur.

M. Kurth s'est toujours fait l'idée la plus haute du professorat. Il expliquait lui-même, en termes d'une éloquente conviction, comment il avait assumé pour les étudiants, ses élèves, ses véritables enfants d'adoption, l'incessant et pénible labeur d'une vie tout entière consacrée au devoir :

« C'est pour pouvoir vous être plus utile, leur disait-il dans son discours du 11 mars 1892 (1), que j'ai pâli sur la tâche sans compter mes heures et sans mesurer mes forces, sacrifiant, quand il le fallait, non seulement de vulgaires intérêts ou de frivoles divertissements, mais jusqu'aux satisfactions que procure le culte désintéressé de la science, jusqu'au plaisir de chercher et la joie de trouver, ne voulant pas de meilleure récompense que celle de vous voir profiter de mon travail, et toujours plus heureux de vos succès que des miens. »

Comment il comprenait le haut enseignement et la mission du professeur ? Ecoutons-le encore :

« On ne saurait se lasser de le répéter, les Universités sont autre chose que des fabriques de diplômés, et la raison d'être

1 *Liber Memorialis* de 1892, p. 33.

Digitized by Google

de nos chaires ne se trouve pas dans le nombre des élèves qui se réunissent autour d'elles. Notre mission à nous, hommes du haut enseignement, n'est pas seulement de communiquer à nos auditeurs les résultats auxquels sont arrivés les diverses sciences, mais aussi d'initier les mieux doués aux procédés par lesquels elles y sont arrivées. Nous avons à former, d'une part. l'armée des gens instruits, de l'autre, l'état-major des savants. Et cette dernière partie de notre tâche n'est pas moins importante que la première. Si nous y manquions, nous encourrions le reproche de laisser périr le capital scientifique du pays, et la première conséquence de cette faute, ce serait la diminution de sa vitalité. Dans l'état actuel du monde, une nation n'a pas atteint son maximum d'énergie civilisatrice tant que ses facultés intellectuelles n'ont pas livré tout ce qu'elles peuvent, c'est-à-dire tant qu'il manque quelque chose à son activité et à son organisation scientifique (1). »

L'objectif principal de M. Kurth — et ce fut l'honneur de sa carrière professorale — a toujours été de donner à l'ancien enseignement, purement théorique et spéculatif de l'histoire, un caractère et des sanctions plus pratiques ; de provoquer, par son exemple, la création des *Cours pratiques* dans l'enseignement supérieur de Belgique. Il s'inspira, pour cela, de ce que Léopold Rancke, le grand historien allemand, avait fait, dès 1830, à l'Université de Berlin. C'est d'Allemagne que cette nouvelle méthode se propagea en Autriche-Hongrie, en Suisse et dans les provinces baltiques de la Russie. La France avait aussi acclimaté ces cours dans son enseignement supérieur, en 1868, par la création de *l'École pratique des Hautes Études,* due à Victor Duruy.

Après quelques tâtonnements inévitables, après quel-

(1) *Liber Memorialis* de 1892, ibid.

Digitized by Google

ques essais à l'Université catholique de Louvain en 1844, à l'École d'humanités annexée à l'Université de Liège, en 1852, M. Kurth, en 1874, — à la suite d'un voyage scientifique en Allemagne, — inaugura, de sa propre initiative et sans aucun subside de l'État, le premier cours pratique d'exercices historiques dans une Université belge. Son œuvre fut adoptée assez rapidement par les autres Universités du pays. Jusqu'à cette époque, les cours d'histoire destinés aux étudiants de première année ne faisaient, en réalité, que prolonger l'enseignement secondaire, ce que, en Belgique et dans le grand-duché de Luxembourg, on nomme l'enseignement moyen. Après la Belgique sont venus l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande et l'Italie (1).

Ces travaux pratiques — dissertations écrites sur un point d'histoire déterminé — se poursuivirent sans interruption à partir de 1874. M. Kurth y prit une part très active, non seulement par ses cours, mais aussi par les études qu'il publia sur quelques problèmes historiques élucidés dans son enseignement. De 1884 à 1890, « pour servir d'organe aux jeunes historiens qui se forment à la critique historique », il publia un recueil de *Dissertations académiques*, paraissant au fur et à mesure qu'il se produisait de la part de ses élèves quelque travail digne d'être soumis au public. Dans la préface dont il fit précéder le premier fascicule, le 7 décembre 1887, il écrivait :

« Je n'abuserai pas de la publicité et *l'imprimatur* ne sera donné qu'en connaissance de cause. C'est, à mon sens, un

(1) *Liber Memorialis* du 20 novembre 1898, pp. 5, 6 et 171. Rapport et discours de M. Paul Frédéricq, professeur à l'Université de Gand.

Digitized by Google

danger, et même des plus grands, que d'encourager chez les jeunes gens la tendance naturelle qui les porte à faire part au public de tout ce qu'ils font. — En matière d'histoire surtout, il importe de les prémunir contre cet entraînement, parce qu'il est plus fort que dans d'autres sciences, et qu'on se fait plus facilement illusion sur la valeur de ce qu'on produit. Il suffit de tomber sur un document inédit quelconque et de le publier, pour se croire historien, et tel encombre de ses publications les revues savantes et les bulletins d'Académie, qui ne connaît pas même les éléments de la science historique (1). »

Mais c'est grâce à cette sévérité et à ce soin consciencieux dans l'examen des travaux préparés, que, de cet enseignement fécond de plus de trente années, est sortie une véritable pléiade de professeurs, d'archivistes, d'érudits qui sont l'honneur de l'Université de Liège et du maître qui les a formés. Tous se réclament de lui et se parent, comme d'un titre de gloire et d'un véritable brevet de capacité, de la qualité d'élève de Godefroid Kurth (2).

Au dire de ceux qui ont eu la bonne fortune d'y assister, le charme de ses leçons était incomparable. Il aimait fortement ses élèves. « Son souci de les élever et de les rendre meilleurs se manifestait en toute chose.

(1) *Liber Memorialis* de 1898, p. 23.

(2) Nous citerons parmi eux : MM. Joseph Brassinne, Alph. Delescluse, Halkin, Karl Hanquest, F. Magnette, Jules Closon, professeurs à l'Université ou à l'Athénée royal de Liège ; D. Brouwers et Courtois, attachés aux Archives de l'État à Namur ; Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, secrétaire de la Commission royale d'Histoire de Belgique ; l'abbé Sylvain Balau, curé de Pépinster, membre de la même Commission ; de nombreux attachés aux Archives du Royaume, etc.

Digitized by Google

Son enseignement était toute clarté et toute flamme. Ce grand savant était naturellement poète et naturellement orateur. La science le préservait de l'emphase, de la rhétorique, péril où tombent tant d'artistes du verbe, souvent tentés de cacher sous des phrases pompeuses la pauvreté d'idées imprécises ou flottantes. L'éloquence le sauvait de l'aridité qui rend ennuyeux tant de savants estimables. Et quand il s'abandonnait à l'inspiration poétique, il enivrait véritablement ses auditeurs (1). »

III.

L'Historien.

Le rude labeur que lui imposait la préparation d'un tel enseignement ne suffisait pas cependant à absorber toute l'activité de M. Kurth. Il mettait lui-même en pratique les théories qu'il professait et de sa plume sont sortis, au cours des trente-trois années pendant lesquelles il occupa sa chaire de l'Université de Liège, non seulement une quantité considérable de mémoires et de travaux spéciaux sur des questions de pure érudition historique, mais aussi quelques ouvrages de longue haleine qui ont établi d'abord, puis consacré sa réputation d'historien et d'écrivain. Nous ne retiendrons que ces derniers.

Il nous serait impossible, en effet, de passer en revue toutes les productions de M. Kurth. La liste en est trop longue. Déjà, lors de la première fête donnée en son honneur, à Liège, en 1892, un de ses élèves avait dressé

(1) *Le XXe Siècle*, juillet 1906.

Digitized by Google

une bibliographie, alors à peu près complète, dont M. Kurth disait : « La tâche n'était pas facile. Comme un mouton qui laisse des flocons de sa laine à tous les buissons de la route, j'avais, depuis trente ans, laissé de mes vers et de ma prose dans toutes les revues que j'avais rencontrées en chemin. J'ai été effrayé de voir, par la liste de M. Dresse, la somme de papier que j'ai noirci dans ma vie (1). »

Et, depuis 1892, comme cette bibliographie a dû augmenter... de moitié, peut-être ? En lisant cette longue nomenclature, notre pensée se reporte au prodigieux catalogue bibliographique que les admirateurs et les amis de notre grand Léopold Delisle, le plus laborieux et le plus fécond de nos érudits, ont fait dresser en 1902. C'est un gros volume que cette bibliographie... une table des matières de plus de 380 pages (2) !

Ce qui caractérise la méthode et le style de M. Kurth, c'est la fusion harmonieuse de qualités qui sembleraient se contredire et se combattre : « Le plus critique de nos historiens, le plus soucieux de l'exactitude, le plus impitoyable aux fantaisies des historiens amateurs est, en même temps, le plus éloquent, le plus artiste, et il a toujours excellé comme personne en Belgique à ressusciter en de larges et vigoureux tableaux une époque ou une civilisation disparues... Rigueur de la critique, hardiesse et sagacité de la conjecture, puissant esprit de synthèse, art consommé dans l'exécution des tableaux : c'est la réunion et l'équilibre de

(1) *Liber Memorialis* de 1892, p. 36.

(2) *Bibliographie des Travaux de M. Léopold Delisle*, membre de l'Institut. Paris, Imprimerie Nationale, 1902, in-8° de 512 pages.

Digitized by Google

ces qualités qui ont produit cette maîtrise dont on vit tout de suite la manifestation dans ses leçons et dans ses écrits (1). »

Son premier grand ouvrage d'histoire générale, *Les Origines de la Civilisation moderne*, date de 1886 (2). Il est dédié à sa femme. Et, ce qui est toute une profession de foi, il porte en exergue le prologue de notre loi salique : *Vivat qui Francos diligit Christus!* Il parut à un moment où l'auteur, épuisé par un labeur excessif, connut les angoisses de la maladie et de l'incertitude, dont sa préface contient l'aveu touchant.

Ce livre, où M. Kurth émet des idées tout à fait neuves sur la marche et le développement des sociétés modernes, mit le sceau à sa réputation. Il lui valut le prix quinquennal des Sciences historiques que lui décerna l'Académie royale de Belgique. Le prince Emmanuel de Broglie s'exprimait en ces termes : « Depuis longtemps, il n'est pas paru d'ouvrage historique aussi digne d'attirer l'attention, et celui qui veut savoir l'état actuel des idées sur ce point délicat et si complexe des origines de la civilisation trouvera là un tableau complet et animé. » Et il ajoutait en terminant : « Il serait bon pour les chrétiens d'aller s'asseoir sur les bancs de l'Université de Liège (3). »

Ce livre « révolutionnait » les méthodes reçues et

(1) *Le XXe Siècle*, juillet 1906.

(2) Première édition, 2 vol. in-8°, XLVI-387 et XLVII-313 pages, 1886, Louvain, Peeters ; Paris, Victor Lecoffre. — Deuxième édition, 1888. Troisième édition, abrégée et illustrée 1 vol. gr. in-8°, 1891, Tours, Mame. Cinquième édition, 1903, 2 vol. in-8° de XXXIX-326 et 354 pages, Paris, Victor Rétaux. — Traduction polonaise, Varsovie, 1888, 2 vol. Trad. flamande et espagnole.

(3) *Liber Memorialis* de 1892, p. 14.

Digitized by Google

inaugurait, en Belgique, la critique d'histoire. La légende disparaissait pour faire place à l'exacte vérité (1). Chaque document, chaque argument était contrôlé, pesé et discuté avant d'être mis en place. Aussi, en ses divers chapitres, l'ouvrage nous donne le tableau vivant et pathétique de cette période de l'histoire de l'humanité qui, de l'Empire romain, va jusqu'à Charlemagne ; période pendant laquelle s'opérait dans son sein le travail sacré de la rénovation morale et intellectuelle. « Suppléant à l'insuffisance des documents par l'effort intense de l'esprit pour arriver, selon ses expressions, à l'intuition du passé », il parvint à reconstruire de toutes pièces les époques et les figures des premiers siècles, tel le professeur de paléontologie, par une heureuse audace, reconstituant, à l'aide d'une vertèbre, les espèces disparues.

Godefroid Kurth s'est toujours refusé à accepter l'étiquette de *Moyen-Age*, appliquée, très artificiellement à son avis, à la période historique écoulée depuis la chute de l'Empire romain, en 475, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet, en 1453 (2). Il consi-

(1) M. Kurth, comme celui de nos grands érudits français auxquels il peut le mieux être comparé, Fustel de Coulanges, est un redoutable pourfendeur de légendes. Dans leur nombre incalculable il s'est attaqué à quelques-unes et les a mises à mal : le pseudo-concile de Mâcon contestant que les femmes eussent une âme, l'accusation jetée aux Croisés d'avoir importé la lèpre en Europe, etc... Nous avouerons même qu'il nous a fort... plaisanté pour avoir parlé du cerf à la croix de saint Hubert et de l'anneau de la comtesse Mathilde dans notre *Histoire de la Maison Souveraine de Luxembourg*.

(2) Par l'historien allemand Christophe Keller (qui avait « latinisé » son nom en celui de Cellarius) dans son *Historia medii ævi*, publiée en 1688. — Voir Georges Goyau, loc. cit. p. 385.

Digitized by Google

dère que la civilisation moderne commence avec les effets sociaux de l'Incarnation du Christ. « Voilà quatorze siècles, écrit-il, que le principe civilisateur (le Christianisme), incarné dans la société européenne, ne cesse de la façonner à l'image de la société éternelle qu'elle porte dans son sein. Et qu'en a-t-il fait? La plus grande, la plus belle, la plus heureuse de toutes les sociétés humaines. Nier le caractère de la civilisation moderne, ce serait nier l'évidence. Refuser d'en faire honneur au principe chrétien, ce serait un véritable aveuglement (1). »

Aussi, ces deux volumes « étudient la conscience humaine entre Constantin et Charlemagne, le fait religieux avec lequel se rencontre cette conscience, et les conséquences sociales d'une telle rencontre, ébauchée pour l'éternité. Ce sont des pages vibrantes et triomphantes (2). »

M. Godefroid Kurth est poète ; il est historien. A ce double titre, il a le goût, même le culte de « l'épopée », des récits épiques qui sont, d'après sa propre définition, « ceux qui ont passé par la bouche du peuple et s'y sont transformés selon les lois ordinaires qui régissent ce genre. Que les traditions qui nous ont fourni les récits légendaires des Francs soient un langage rythmé ou non rythmé, cela n'a pour l'histoire qu'une importance

(1) *Les Origines de la Civilisation moderne*, I. Introduction. IV, p. XXXI.

(2) Georges GOYAU, loc. cit. p. 384

Digitized by Google

secondaire » (1). Aussi, ce qui lui assigne une place à part et caractérise sa manière, c'est la couleur qui relève son dessin, — comme le disait très justement le sénateur Al. Braun, — c'est la dose d'art mélangée à la science la plus rigoureuse d'investigation et de contrôle : c'est le souffle poétique qui circule à travers l'édifice reconstruit par les mains du philologue et du paléographe. Cette manière d'écrire l'histoire est bien propre à M. Kurth. En France, Michelet, avec moins de conscience et d'érudition, a, lui aussi, rafraîchi l'aridité de la science à la brise poétique de l'imagination.

Ses études sur les origines de la monarchie franque mirent Godefroid Kurth en contact avec les Mérovingiens, et il fut séduit par le mélange souvent poétique de la légende et de l'histoire qui caractérise cette époque. Il voulut en faire le départ, et de là naquit son *Histoire poétique des Mérovingiens* (2), fruit de quinze années fécondes dans sa carrière philologique. Et il put ainsi mettre à néant quelques légendes odieuses; et, notamment, laver la mémoire de Clovis et de sainte Clotilde, son héroïque épouse, de faits de vengeance et de cruauté que leur avaient imputés des chroniques issues de l'inspiration des rapsodes francs. Pour être moins connu du grand public, cet ouvrage n'en est pas moins un chef-d'œuvre de critique et de virtuosité. C'est en y travaillant que M. Kurth a réuni les matériaux de son *Clovis*.

(1) Kurth, *Les Etudes franques*, pp. 8-9. (Mémoire lu au Congrès bibliographique de 1898). Cité par M. Georges Goyau.

(2) Paris, A. Picard, 1892, un vol. in-8° de 552 pages. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique, prix quinquennal des Sciences historiques.

Digitized by Google

Cette histoire de Clovis, — publiée un peu à l'instigation du cardinal Langénieux, à l'occasion du quatorzième Centenaire du baptême du roi des Francs à Reims, — obtint, dès son apparition, le premier prix d'antiquités nationales à l'Institut de France (1).

Dès les premières lignes de l'introduction, l'auteur précise nettement le but qu'il poursuit et fait prévoir les conclusions auxquelles il est arrivé :

« L'histoire de la société moderne, dit-il, a gravité pendant plusieurs siècles autour d'un peuple prédestiné, qui en a écrit les pages les plus mémorables : je veux parler du peuple franc. Le premier, après la chute du monde antique, il a jeté un germe de vie dans la poussière de mort où gisait l'humanité, et il a tiré une civilisation opulente de la pourriture de l'Empire. Devenu, par son baptême, le fils aîné de l'Église, il a fondé dans les Gaules le royaume le plus solide de l'Europe, il a renversé les orgueilleuses monarchies ariennes, il a groupé sous son autorité et introduit dans la société chrétienne les nationalités germaniques, il a humilié et tenu en échec l'ambition de Byzance et, dès le sixième siècle, il a été à la tête du monde civilisé... Puis, il s'est morcelé lui-même, se partageant pour mieux se multiplier, en léguant quelque chose de son âme à toutes les nations qui sont nées de lui. Son nom et son génie revivent dans la France; mais la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne ont eu leur part de l'héritage commun (2). »

(1) Tours, Mame, 1896, un vol. in-4°, illustré, de XXIV-630 pages. — Deuxième édition, revue et augmentée, Paris, Victor Rétaux, 1901, 2 vol. in-8°. — Dans le luxueux ouvrage : *La France chrétienne dans l'Histoire*, publié par la maison Didot (Paris, 1896, in-4°, comme préface aux fêtes du Centenaire, M. Kurth a rédigé le chapitre deuxième : *Le Baptême de Clovis, ses conséquences pour les Francs et pour l'Église.*

(2) *Clovis*, 2me édit. Introduction, pp. XV et XVI.

Digitized by Google

Il rappelle encore que, grand par l'épée, — *Gesta Dei per francos* — le génie franc a été grand aussi par la pensée ; qu'il fut le père de la scolastique, de l'art ogival et de l'épopée carolingienne ; et, qu'après quatorze siècles d'une vitalité incomparable, il n'a point encore défailli. M. Kurth termine sa préface par une glorification du grand saint Remi de Reims :

« Pour l'avoir osé (aller au-devant des Barbares et leur demander une civilisation) l'épiscopat gaulois est resté grand devant l'histoire, et l'homme dont le nom résume et représente cette attitude de l'épiscopat, saint Remi de Reims, doit être placé plus haut dans les annales du monde moderne que Clovis lui-même... C'est l'œuvre qui juge l'ouvrier, et l'œuvre est sous nos yeux. Le Sicambre a courbé la tête sous les ondes baptismales, il est devenu le chef d'un grand peuple, et l'union de l'Église et des barbares a sauvé le monde. Le baptême de Clovis est donc plus qu'un épisode de l'histoire universelle : c'est le dénouement victorieux d'une de ses crises (1). »

De deux races Clovis n'en fit qu'une seule ; ce fut là son chef-d'œuvre — conclut également M. Georges Goyau.

En fait, grâce au professeur de Liège, la figure du fondateur de la monarchie française a été mise en pleine lumière et débarrassée du grossier badigeon dont l'avait enduite toute une série de légendes.

« La cime du haut de laquelle il ordonne les faits et les groupe, et semble presque les diriger — dit dans son beau langage M. Georges Goyau (2) — n'est autre que l'idée chré-

(1) *Ibid.*, p. XVIII.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1907, pp. 383 et 388.

Digitized by Google

tienne ; de tout temps, M. Kurth l'a considérée comme une sorte de point culminant, qui détermine et sépare les deux versants de l'histoire. — Mais l'ère chrétienne n'est point une ligne droite ; l'ère chrétienne a ses tournants, et l'un des livres les plus originaux de M. Kurth — celui qu'il faudrait choisir, peut-être, si dans son œuvre on n'en voulait lire qu'un seul — est son petit volume intitulé : *l'Église aux Tournants de l'Histoire* (1). Il y dit avec sagacité, et avec éloquence, par quels coups de barre l'Église sut conduire l'humanité à travers vingt siècles d'histoire ; comment, n'étant au début qu'une « juiverie », elle s'ouvrit aux gentils ; comment, naturalisée romaine, elle s'ouvrit aux barbares ; comment, enclavée dans la féodalité qui voulait en faire « une religion de chapelle castrale », elle fit craquer l'édifice et se dégagea ; comment, sous Léon XIII, « détachant sa cause de celle d'une classe qui voudrait la rendre solidaire d'elle, l'Église répondit à cette classe comme aux juifs, comme aux Romains, comme aux féodaux, comme à tous les revenants du passé, et conclut un pacte avec les forces vitales du XXe siècle », et comment, enfin, ces derniers coups de barre, surprenants quelquefois pour les contemporains comme le seraient des coups d'État, sont comme la conséquence d'une seule et même maxime de conduite, d'un seul et même programme de vie. Je ne sais aucun livre qui donne une impression plus frappante du mélange de variété et d'unité, de souplesse et de stabilité qui distingue la politique romaine. »

C'est surtout dans ce petit livre que l'on voit comme M. Kurth manie à ravir la langue française. Les essais poétiques de sa jeunesse ont assoupli son style, enrichi

(1) Un volume in-12 carré de 154 pages, Bruxelles, Oscar Schepens, 1900. — Troisième édition, Paris, Victor Rétaux, in-12 de 206 pages. (Voir pages 18, 34, 65 et 153 de la première édition). Ce charmant petit ouvrage vient d'être traduit récemment en espagnol et en italien.

Digitized by Google

et varié son vocabulaire. Pour lui, comme pour d'autres écrivains des pays bilingues — tels la Belgique, la Suisse et le Luxembourg — nous avons souvent été à même de constater que ceux-là se servaient le mieux, le plus élégamment de notre langue qui, au cours de leurs études premières, avaient cultivé avec succès la prosodie française.

L'Église aux Tournants de l'Histoire renferme la substance du cours professé par son auteur pendant l'année 1897-1898, à Anvers, à « l'Extension Universitaire Féminine », sorte d'Université populaire de femmes, comme il en existe plusieurs en Belgique, Le fait de parler à des femmes obligeait l'orateur à mettre à leur portée le langage élevé et parfois abstrait de l'historien, et de donner à sa pensée un vêtement plus simple et plus élégant à la fois. M. Kurth s'est merveilleusement acquitté de cette tâche. Il a su se plier aisément aux nécessités, non plus de son sujet, mais de son auditoire. Même, dans la courte préface de la première édition, prévoyant qu'on pourrait lui reprocher de se répéter quelquefois. « Je répondrai, dit-il, que les redites sont le péché mignon des gens d'enseignement, et que je suis trop de mon métier pour n'en avoir pas les défauts. Qu'on veuille bien me le pardonner, sans exiger de moi le ferme propos de ne pas recommencer. »

Nous relèverons encore dans cette ouvrage le chapitre très original et très personnel où M. Kurth montre le rôle de l'Église et de la Papauté à ce *tournant de l'histoire* qu'il « est convenu d'appeler *la Renaissance* ». Il démontre comment la Renaissance n'est pas, ainsi que des esprits superficiels ou mal « documentés » l'enseignent encore, un apport des Grecs et de leur culture, ni « une brusque et soudaine résurrection de la vie

Digitized by Google

intellectuelle après de longs siècles de ténèbres », mais une efflorescence des connaissances acquises depuis Charlemagne jusqu'au XVIe siècle : « La vie intellectuelle du monde d'alors, écrit-il, est comme le sommet d'une échelle dont chaque échelon est occupé par une génération. Les fruits savoureux qui mûrissent sur l'arbre de la civilisation sont le dernier aboutissement d'une série incalculable d'efforts patients et désintéressés ; ils représentent la succession des générations disparues (1). »

Laissant de côté, pour ne pas trop étendre ce travail, ses ouvrages de *folk-lore* ou d'hagiographie, tels que *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France* (2), l'évêque *Notger de Liège et la Civilisation au* Xme *siècle* (3), *Sainte Clotilde* et *Saint Boniface* (4), nous nous arrêterons un instant sur le *Manuel d'Histoire de Belgique à l'usage de l'enseignement* (5), publié en 1903 et accueilli avec tant de faveur par l'élite des pédagogues belges et par tous les hommes de goût ; merveil-

(1) *L'Église aux Tournants de l'Histoire*, 2me édit., pp. 125 et 130.

(2) Bruxelles, Schepens, 1896-98. 2 vol. in-8° de 388 et 156 pages, avec une carte. Cet ouvrage a été couronné par l'Académie royale de Belgique.

(3) Paris, A. Picard ; Bruxelles, Schepens, 1905, 2 vol. in-8° de 390 et 88 pages.

(4) Dans la collection des *Saints*. Paris, Lecoffre.

(5) Namur, Lambert de Roisin, 2me édit. 1906. 1 vol. in-12 carré de 190 pages. (Nous avons même — oh ! *minima pars*, — eu le plaisir de collaborer, bien modestement et de façon tout indirecte, à ce petit ouvrage, en fournissant à l'auteur qui avait bien voulu nous le demander, le cliché que nous possédions de la *Croix de Bohême*, de cette croix élevée à Crécy-en-Ponthieu, en mémoire de la fin glorieuse de Jean de Luxembourg (Jean l'*Aveugle*), et à la restauration de laquelle M. Kurth avait bien voulu contribuer personnellement. (Voir *Manuel d'Histoire*, page 68.)

Digitized by Google

leux petit abrégé de l'histoire nationale de son pays, écrit avec la simplicité d'un art consommé et qui renferme tant de choses en si peu de pages.

Composé par un homme de la science et de la valeur morale de Godefroid Kurth, c'est une rare bonne fortune pour les instituteurs belges et leurs écoliers de posséder un pareil abrégé de leur histoire nationale. C'est, en effet, un véritable *Manuel* de classe, dont chaque chapitre se termine par un questionnaire sur la tranche de vie belge que l'auteur y raconte.

Le sénateur Alexandre Braun, parlant, lors de la manifestation de juillet 1906, de la tendresse de Kurth pour l'enfance et pour la jeunesse, lui rendait ce bel hommage : « Oui, le plébéien fier et ombrageux, qui survit au fond de votre nature d'artiste, rude et intraitable aux grands, fermé aux séductions de l'ambition, inaccessible aux faveurs de la fortune, s'abaisse volontiers à la taille des faibles et des petits pour lesquels il trouve alors des accents d'une délicatesse et d'une douceur maternelles. »

Qu'il nous permette pourtant d'exprimer une légère surprise. Dans son *Histoire de Belgique*, M. Kurth, avec un peu de chauvinisme germano-belge, nous exproprie — gentiment, il est vrai, — nous, Français, de quelques-unes de nos gloires nationales. A l'entendre, c'était un belge que Clovis et c'était un belge que Charlemagne. Il considère les mots : « Vive le Christ qui aime les Francs ! » comme le premier cri par lequel l'âme belge s'est affirmée (1). Il nous laisse, heureusement, saint Louis, Richelieu, Bossuet, Pascal et..... Bonaparte !

(1) Dans la conclusion du *Manuel*, p. 186 : « Le peuple auquel vous appartenez, dit M. Kurth aux enfants, a donné au

Digitized by Google

IV.

Le Démocrate chrétien.

M. Godefroid Kurth est un grand chrétien ; et il ne l'est pas seulement d'étiquette et de façade. C'est un catholique ardent, convaincu et... pratiquant — ce qui n'arrive pas toujours. Loin de dissimuler ses opinions, il les manifeste hautement, au grand jour. Il s'en ferait même un titre de gloire si, par tempérament et par modestie chrétienne, il ne répugnait à tout ce qui est pure ostentation et vaine parade.

Et ce n'est pas un converti, avec l'exaltation d'un néophyte arrivé sur le tard à la possession de la vérité. C'est un catholique de naissance et de première éducation. A peine parvenu à l'âge mûr, en 1879, sous le nom de Victor Chrétien, — pseudonyme tôt dévoilé, — il faisait sa profession de foi et, dans une sorte de « décalogue » en vers, où le poète, se parlant à lui-même, traçait les règles de sa vie (1) :

Dieu seul sera le but et la loi de ton art ;
Rien en dehors de Lui ne mérite un regard...

Tu haïras l'argent, *ce chancre du génie.*
Laisse au riche son or et garde l'harmonie.

Comme de toute fleur l'abeille extrait son miel,
Tu tireras le beau des fanges du réel. .

monde Clovis, Charlemagne, Godefroid de Bouillon et Charles-Quint. » — M. Georges Goyau a eu la même impression que nous. (Loc. cit. p. 393.)

(1) *La Revue Générale*, Bruxelles, 1879.

Digitized by Google

Tu vivras ignoré, solitaire et sans bruit :
L'arbre le plus fécond ne livre que son fruit...

Si tu chantes le bien, *sois bon tout le premier*;
La chaste fleur de l'art ne croît pas au fumier.

Tu ne mendieras pas les faveurs de la gloire ;
Un jour elle viendra briller sur ta mémoire !

Et toujours il obéit aux lois austères que lui-même s'était imposées. Il le fit, au péril, quelquefois même au « dam », non seulement des honneurs et des profits matériels que sa science et son talent lui devaient légitimement procurer, mais — ce qui le touchait bien davantage au détriment de son propre enseignement et de l'extension du champ de son action professorale. Il eut à subir les tracas et les embûches que lui suscita le gouvernement « libéral », imposé par surprise à la Belgique, de 1878 à 1884 (1). Nous disons « libéral », au sens que donnent à ce mot (par antiphrase sans doute) nos voisins du Nord ; car, ils disent « libéral », quand nous dirions, nous, « libre-penseur », même « sectaire » Le tout est de s'entendre sur le sens que l'on donne à ce mot.

* * *

Mais il est un autre aspect de l'activité morale de M. Kurth, une autre manifestation plus extérieure de son action sociale, dont nous devons parler.

Godefroid Kurth est, de longue date, un sociologue

(1) C'est à cette époque qu'il fit paraître, sous le pseudonyme de Victor d'Hinselinne, un roman politique et social, dirigé contre la nouvelle loi scolaire : *Jeanne ou la Loi de Malheur*, Bruxelles, Albanel, 1884.

Digitized by Google

catholique; il est, de plus, ce que, dans la terminologie belge, on nomme un *démocrate chrétien*.

Nous ne nous engagerons pas — et pour beaucoup de motifs — dans les discussions vives et parfois passionnées auxquelles ont donné lieu les idées sociales de la « démocratie chrétienne ». Peu familiarisé avec ces études, nous nous engagerions sur un terrain à peu près inconnu. D'ailleurs, si nous avons bien compris la pensée maîtresse de M. Godefroid Kurth en cette matière, elle se résume en cette parole que prononçait, en avril 1848, alors qu'il y avait quelque courage à le faire, un homme qui nous tient de très près : « La solution de la question sociale est tout entière dans la mise en pratique loyale et sincère du précepte de l'Évangile : Aimez-vous les uns les autres (1). »

Oui, mais M. Kurth ne s'arrête pas à mi-chemin; il va jusqu'au bout du principe et réclame, au nom de la justice, ce que beaucoup d'autres regardent comme œuvres de charité.

« Catholique et démocrate, écrit M. Goyau (2), démocrate d'ailleurs parce que catholique, la pensée de M. Godefroid Kurth s'en va toujours au peuple. Il l'affirmait, avec une émotion solennelle, dans la fête qui lui fut offerte, il y a près d'un an : « L'Église catholique est-elle compatible avec la démocratie ? L'Église catholique est-elle compatible avec la science ? En d'autres termes, y a-t-il dans l'Église catholique une somme de justice suffisante pour que la justice sociale réclamée par les générations qui se lèvent s'y puisse déployer à son aise et sans entraves ? » M. Kurth répondait oui; et il

(1) *Notice sur F. Lefort*, inspecteur général des ponts et chaussées, par Henri Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims. Imp. de l'Académie, 1891.

(2) *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1907.

Digitized by Google

ajoutait : « La démocratie chrétienne sera le lien vivant et fécond entre l'Église catholique et le vingtième siècle. Pour nous, notre démocratie est une dilatation nouvelle, une expansion de l'esprit de l'Évangile ; elle représente un stade nouveau dans cette ascension continue des classes populaires qui, depuis la fondation du Christianisme, a fait monter le monde ouvrier de l'esclavage au servage, du servage à la liberté, et qui, interrompue pendant les siècles stériles de la Renaissance païenne, l'acheminera désormais à la reconstitution de la bourgeoisie du travail... Nous avons vu telles de nos idées, flétries il y a vingt ans, devenues des lois... Si vous entendez comme moi l'œuvre de l'éducation démocratique (sous la forme d'Université populaire) vous réaliserez la grande œuvre de ce temps, l'union de la science et de la démocratie sous les auspices de l'Évangile... Oui, la justice sociale et la vérité scientifique habiteront à leur aise sous les voûtes sacrées de l'Église catholique ! La justice sociale n'est qu'un minimum de la justice du royaume de Dieu dont la religion a la garde; la vérité scientifique n'est qu'un reflet de la vérité éternelle du Verbe divin; elle est l'arc-en ciel, mais Il est le soleil (1). »

On voit de quels principes élevés s'inspire la démocratie de M. Kurth et combien il est éloigné du socialisme révolutionnaire. Rien qu'à lire les lignes que nous venons de reproduire, on conçoit l'action qu'il

(1) *La Dépêche de Liège*, 18 juillet 1906. — Dans cette réponse, M. Kurth, allant au devant d'une question possible : « Pourquoi ne vous êtes-vous pas dérobé à cette manifestation ? » disait : « Des psychologues peuvent dire qu'il y a quelque charme secret à assister vivant à son oraison funèbre et des plaisants pourront me demander si je n'ai pas voulu faire mon petit Charles-Quint. Eh bien ! non, mais la force avec laquelle se produisit cette manifestation ne me laissait pas la liberté de refuser. On m'a dit : « Vous rendrez un dernier service à la cause qui vous est chère... devant cette considération, j'ai cédé. »

Digitized by Google

devait exercer sur les masses populaires. Mais s'il excite leur enthousiasme, il ne les soulève pas contre la société; s'il travaille à l'ascension du monde du travail et à sa légitime émancipation, il réprouve la guerre de classes, et considère ceux qui fomentent ces luttes fratricides comme les pires ennemis du peuple lui-même et de la démocratie.

Les orateurs de Liège exprimaient l'étonnement — que partageront tous ceux qui ont été à même de suivre M. Kurth dans sa carrière — de voir un homme plongé tout entier dans des fouilles historiques, absorbé par ce travail de bénédictin laïque, trouver encore le temps et le moyen de se livrer, non moins totalement, de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, aux autres formes de l'apostolat évangélique des temps présents. Ils parlaient de son éloquence, « de sa voix savoureuse dans son âpreté tudesque, de ce verbe puissant, original, coloré, docile à la volonté d'un maître doux et fort, dont les prunelles ont des caresses et des éclairs (1). »

Dans l'un de ces discours, M. Bernaert avait salué « le penseur généreux toujours préoccupé de l'amélioration du sort des masses, dévoué au progrès sous toutes ses formes, songeant à tout, sauf à... lui-même». Associant à ces éloges la mémoire de notre grand Frédéric Le Play, cet homme de bien qui, dans les sciences sociales, a laissé des traces si profondes, il montrait Godefroid Kurth ayant « lui aussi, le culte profond, ardent, du devoir et de la vertu. Son enseignement et ses livres sont comme pétris de moralité et de chrétienne charité. Et si l'on y trouve quelque nuance de

(1) Discours de M. le sénateur A. Braun.

Digitized by Google

partialité, ce n'est pas en faveur de la puissance, de la richesse ; ce sont les faibles, les petits, les humbles qui le préoccupent ; c'est à la chrétienne ascension des classes populaires qu'il demande progrès et relèvement ».

*
* *

C'est en 1891 (1), au lendemain de l'immortelle encyclique du grand pape Léon XIII sur la *Condition des Ouvriers,* que Godefroid Kurth vint trouver le chef du mouvement démocratique chrétien à Liège, le chanoine Pottier, et lui dire : « Je suis des vôtres. » Quel renfort inappréciable il allait apporter à la cause du relèvement populaire. Et alors, on vit, de 1893 à 1898, avec quelle impétuosité d'allures la « démocratie chrétienne » marchait à la conquête du peuple, dans la chrétienté liégeoise, et comment, de toutes parts, des inquiétudes la cernaient. « M. Kurth promenait parmi les mineurs, parmi les armuriers et autres gens de métier, une sorte d'Université populaire ; il s'en allait sur les estrades faubouriennes, célébrant le temps où les pauvres du Christ étaient grandis et défendus par les enseignements sociaux de l'Évangile. La « démocratie chrétienne se présentait aux suffrages populaires pour ramener ces anciens temps (2). »

(1) Déjà, en 1879, M. Godefroid Kurth avait plaidé la cause des faibles et des persécutés. Il avait dépeint l'agonie d'une race humaine dans *Sitting-Bull,* histoire de la destruction progressive des Peaux-Rouges en Amérique, et s'était mis au service de la cause anti-esclavagiste en résumant la lutte de deux sociétés dans la *Croix et le Croissant.*

(2) G. Goyau, loc. cit., p. 390.

Digitized by Google

Mais cette véritable croisade n'allait pas sans soulever, autour de Godefroid Kurth et contre lui, des hostilités qui lui furent pénibles. Pour la seconde fois, il eut à souffrir cruellement pour sa foi et pour ses idées. Déjà, vers 1879, ses écrits en faveur de la liberté d'enseignement et ses brochures d'un caractère un peu politique lui avaient valu l'animosité ou la méfiance des hommes alors au pouvoir. On essaya de l'atteindre dans sa considération et dans ses intérêts. Il était sans fortune, et il put craindre, un moment, que l'Université vînt à lui fermer ses portes. Loin de l'abattre, alors, l'épreuve n'avait fait que le fortifier. Pas une minute il ne faiblit, mettant sa conscience et ses convictions au-dessus de l'argent et des honneurs.

Il en sera de même quand son ardeur chevaleresque à répandre ses idées sociales amèneront des froissements, des dissentiments entre lui et ses amis. « Où tendaient, disait-on, ces propos dans la « libérale » (1) ville de Liège? Présageaient-ils une réaction ou bien une révolution? — Les intérêts alarmés crièrent à la révolution. » M. Kurth souffrit de ces désaccords, mais il ne recula pas. « Il vécut alors quelques années d'une vie intense, tourmentée, bientôt endolorie. Dans certaines bagarres électorales, la colère lui arracha des invectives restées légendaires. — Et puis, la « démo-

(1) Et pourtant Liège avait tenu jadis une grande place dans l'histoire de la liturgie catholique; deux de ses principales fêtes, — qui se sont étendues ensuite à toute la chrétienté, — ont pris naissance à Liège : la fête de la Sainte Trinité, instituée par Etienne, évêque de Liège, en 920; et la fête du Saint-Sacrement, fixée au jeudi après la Trinité, par l'évêque Robert de Torôte, en 1246, à l'instigation de la bienheureuse Julienne du Mont-Cornillon, pres Liège.

Digitized by Google

cratie chrétienne » liégeoise s'effaça... ni victorieuse, ni vaincue. Et M. Kurth, alors, s'en fut prêcher son « christianisme social » dans les congrès catholiques (1). »

Ceux qui, comme nous, ont eu la bonne fortune de le rencontrer dans ce milieu qui n'est plus, pourtant, celui des Universités, ni, surtout, celui des faubourgs de Liège, ne s'étonnent point du prestige qu'il exerce sur tous les esprits.

Au Congrès eucharistique de Namur, en 1902, nous avons pu constater le respect et l'affection dont l'entourent ses compatriotes, l'autorité qui s'attache à sa parole, l'impression profonde que produisent ses discours. L'ardeur de son débit qui n'enlève rien à la logique rigoureuse de ses pensées, la grande allure de son geste, tout concourt à son succès. Ce jour-là, il exaltait sa patrie : il l'élevait à la hauteur des grandes nations, considérant tour à tour sa population, sa richesse, sa culture intellectuelle ; puis, faisant honneur de cette prospérité à la foi religieuse du peuple belge, il s'écriait dans un élan qui soulevait l'assistance : « Voilà le bilan d'une nation qui communie (2) ! »

(1) G. Goyau, *ibid.*

(2) *Congrès Eucharistique de Namur*, séance du 5 septembre 1902. Compte rendu, p. 351.

Digitized by Google

V.

L'Homme privé.

Nous voudrions terminer, sur cette parole qui révèle si bien l'âme de M. Godefroid Kurth, cette modeste étude, que nous avons pris un si vif plaisir à écrire. Mais il nous faut, pour n'être pas trop incomplet, dire un mot de l'homme privé.

L'homme est très sympathique, bien que d'abord un peu austère, de belle taille, le front largement découvert, avec ce regard « intérieur » un peu voilé qui laisse deviner une âme mystique, le verbe enflammé d'un apôtre ou de quelque Pierre l'Hermite égaré dans notre siècle de fer et d'argent. A l'entendre parler, on sent que sa pensée, libérée des contingences terrestres, se répand volontiers dans le monde des avenirs infinis. Très accueillant et bienveillant pour les chercheurs et les laborieux, il a toujours soutenu et encouragé les débutants de bonne volonté, qu'ils fussent ou non ses élèves (1).

M. Godefroid Kurth est devenu, sur le tard, personnage officiel ; à son titre de professeur honoraire de l'Université, il vient d'ajouter, en effet, à la sollicitation du

(1) Il a, de même, malgré certaines préventions contre l'esprit français, rendu justice à ceux de nos historiens qui ont écrit sur les choses de Belgique. Il a apprécié publiquement — comme il le méritait d'ailleurs — le travail si consciencieux de M. Léon de Lanzac de Laborie sur la « Domination française en Belgique » de 1795 à 1814 ; et, se souvenant de son origine luxembourgeoise, il a bien voulu présenter aux lecteurs notre « *Département des Forêts* ». Nous lui en avons conservé une vive gratitude.

Digitized by Google

ministère, celui de directeur de l'Institut historique belge de Rome, en remplacement du premier directeur, le savant bénédictin Dom Ursmer Berlière, qui avait demandé à rentrer dans sa cellule de Maredsous. Arraché à sa retraite flamande d'Assche, M. Kurth s'est installé à Rome, à l'ombre de Saint-Pierre, au mois de décembre dernier. C'est donc à Rome que sont allés le trouver nos vœux à l'occasion du soixantième anniversaire de sa naissance ; et, de Rome, il rapportera certainement à sa patrie quelque belle œuvre, dont les richesses inépuisables des Archives Vaticanes lui auront fourni les éléments.

Rappellerons-nous enfin l'aimable et courageuse compagne de sa vie et de ses succès, mais compagne aussi de ses luttes et de ses labeurs. Toute bonne et toute dévouée, elle fut toujours discrètement associée aux hommages adressés à son mari par les orateurs des fêtes données en son honneur On savait le soin qu'elle prenait d'assurer le repos et la tranquillité du professeur et du savant. On faisait de délicates allusions à son souci constant de veiller sur une santé un peu frêle, souvent compromise par l'excès du travail et par le surmenage d'une vie intellectuelle trop intense. — Nous avons eu la bonne fortune d'entrer dans cet intérieur si chrétiennement uni et d'y recevoir, à Liège, une cordiale hospitalité, à la Toussaint de 1903 ; nous en avons conservé un souvenir ému et reconnaissant. Quelle inoubliable leçon d'histoire — et donnée par quel maître ! — nous avons prise alors, pendant qu'il arpentait à grands pas les deux vastes pièces — « perchées » en pleine lumière, tout en haut de la maison, le plus près possible du ciel — dont il avait fait son cabinet de travail et sa bibliothèque.

Digitized by Google

La Providence ne lui a pas accordé d'enfants ; ses élèves et ses amis lui en tiennent lieu. Et de là sont venues ces chaudes amitiés qu'il a su faire naître autour de lui et que, chose plus difficile, il a su conserver et accroître. C'est la devise bien connue : *Servare et augere.*

Digitized by Google

HISTOIRE DU DÉPARTEMENT DES FORÊTS

Par M. ALFRED LEFORT, Membre titulaire.
Compte-rendu par M. l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.

Nous avons reçu pour la Bibliothèque de l'Académie le premier volume de l'*Histoire du Département des Forêts*, de 1795 à 1814, par notre érudit confrère M. Alfred Lefort ; beaucoup d'entre vous le possèdent à titre d'hommage. Il nous a semblé cependant qu'un compte rendu détaillé ne serait pas inutile pour un ouvrage de cette valeur. Ainsi, il ne sera pas seulement enfermé dans les arcanes de notre bibliothèque ; nos volumes en porteront la connaissance à nos correspondants, aux sociétés qui font des échanges avec nous et aux amateurs qui parcourent nos travaux.

Utilisant ses loisirs forcés et ses séjours réitérés à Luxembourg, M. Lefort avait déjà publié des études dont vous avez eu la primeure dans des communications intéressantes : Les *Français à Luxembourg* ; *La Maison souveraine de Luxembourg* ; *La Forteresse de Luxembourg*. Il payait ainsi, en lettré et en historien, l'aimable hospitalité qu'il recevait et l'accueil bienveillant qui lui était fait par la haute société du pays.

Il ne s'est pas borné à ces ouvrages déjà suffisants pour lui mériter la réputation d'historien ; notre confrère eut bientôt découvert une mine riche et encore inexplorée, qu'il se mit à exploiter.

La domination française de 1795 à 1814 lui offrait un vaste champ de travail aussi utile que nouveau, car aucun écrivain n'avait encore entrepris sur cette période mouvementée et intéressante une étude d'ensemble.

Digitized by Google

D'autre part, des documents nombreux s'offraient à lui dans la bibliothèque de la ville, dans celle de la section historique de l'Institut Grand-Ducal, en France à la Bibliothèque nationale et même chez des particuliers. M. Lefort ne fut pas effrayé de la quantité des documents à compulser, à classer, à analyser. Pendant deux ans d'un travail opiniâtre, il réunit les matériaux du travail dont il nous a offert le premier volume. Ceux qui savent, par expérience, ce qu'il en coûte d'efforts et de veilles pour mettre sur pied une œuvre de cette nature, admireront la persévérance et le courage de notre confrère qui, sans souci de la maladie, se livrait à un travail acharné : *Labor omnia vicit, improbus.* La première partie de sa tâche est achevée et dans des conditions qui ont valu à l'auteur les éloges les plus mérités de personnages éminents et tout à fait compétents et qui ont consacré sa réputation comme historien.

Si, modestement, M. Lefort nous déclare dans son avant-propos, qu'il n'a pas la prétention de faire une œuvre littéraire, et que son but n'a été que de « réunir des documents, les coordonner et le plus souvent les résumer avec toute l'exactitude et toute la clarté possible » il a cependant doté le Luxembourg d'un travail documentaire précieux, d'un véritable arsenal de faits précis, tous puisés à des sources purement officielles, méthodiquement classés et rangés sous les rubriques que comporte toute histoire d'un régime politique, administratif, judiciaire, financier, militaire, économique, dans un pays déterminé, pour une période nettement délimitée. Le livre de notre confrère sera le manuel nécessaire pour l'historien qui tentera la monographie d'une localité du Luxembourg pendant l'occupation française, ou l'histoire politique et économique du pays

Digitized by Google

pendant la même période. Aussi, un homme compétent, le professeur Godefroid Kurth a pu écrire dans la préface dont il a honoré l'ouvrage de M. Lefort « qu'on peut croire définitif » son travail de dépouillement.

Le premier volume va de 1792 à 1797. Il est divisé en deux parties, chacune subdivisée en cinq chapitres. Dans la première partie, qui est intitulée : *Le Luxembourg sous la Convention (1792-1795)*, l'auteur raconte brièvement les phases de la conquête du pays par les armées républicaines. Nous voyons les Français, sous le commandement de Dumouriez, vainqueurs à Valmy et à Jemmapes, s'emparer des Pays-Bas et se rapprocher peu à peu de Luxembourg. Il était bon de donner un exposé de la situation politique et administrative du pays durant ces derniers temps de la domination autrichienne. Notre confrère ne l'oublie pas, et nous avons un tableau fort complet et exact de cette situation qui va faire place à l'organisation républicaine. En effet, le pays de Luxembourg et le comté de Chiny sont arrachés à l'Empire et placés sous les lois de la République française. L'administration est installée à Saint-Hubert et son fonctionnement nous est largement décrit. Toute l'ancienne organisation, avec son Conseil souverain, ses échevins, ses juges, est remplacée par un régime nouveau, qui doit montrer aux peuples « combien est humain le gouvernement de cette nation célèbre (la France) dont les armes sont si terribles ». Et puis, quand, après la capitulation de Luxembourg, où commendait Bender, cette administration est installée à Luxembourg, nous assistons aux remaniements territoriaux, à l'organisation du district, aux réformes municipales et judiciaires. Tous les détails nous sont révélés, les événements nous sont présentés avec clarté et précision et

Digitized by Google

toujours pièces à l'appui. Rien n'est omis, pas même l'introduction du calendrier républicain. Nous signalerons surtout le récit de la destruction de l'abbaye d'Orval, la suppression des couvents, les fêtes nationales, les troubles populaires et le cortège écrasant des charges imposées à la population : contributions ordinaires, impôts de guerre, taxes plus ou moins arbitraires, exactions de toutes sortes, et, naturellement la persécution religieuse et les décrets contre les émigrés. Tout cet ensemble, l'auteur le montre sans le dire, était peu fait pour engager des Luxembourgeois à apprécier le « régime de la liberté » qu'étaient venus leur apporter les Français, et cette « humanité » qu'ils se vantaient de pratiquer.

Dans la seconde partie, *Luxembourg sous le Directoire* (octobre 1795, avril 1797), M. Lefort, poursuivant son étude, nous expose la création du département des Forêts, par décret de la Convention, en date du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) et les événements qui suivirent jusqu'aux élections de l'an V. Il décrit avec détails l'organisation administrative, le personnel, les locaux, les nouvelles circonscriptions, et les premières séances des nouveaux magistrats. Il poursuit son exposition par l'organisation judiciaire, caractérisée par la création des justices de paix, des tribunaux civils et criminels ; il n'omet ni les conflits de la municipalité avec l'administration centrale, ni les difficultés financières, ni les contributions de guerre, ni la description des services financiers de la ville : octroi, douanes, etc. Il nous fait toucher pour ainsi dire du doigt les mouvements de la nouvelle administration et tous les moyens qu'elle cherchait pour sortir d'embarras : réquisitions, emprunt forcé, etc. Une foule de détails typiques nous

Digitized by Google

donnent une idée exacte de cette situation financière presque inextricable. L'auteur parle ensuite des persécutions nouvelles dirigées par le gouvernement français contre les émigrés, les congrégations religieuses et les prêtres insermentés, il décrit divers incidents de ces persécutions et nous apprend ce qui advint des différents couvents du Luxembourg. Dans le chapitre suivant, il nous fait connaître les forces, qui composaient la garnison française de Luxembourg ; il nous parle de la création de la gendarmerie ; de la garde nationale, même des gardes champêtres ; il nous indique le fonctionnement de l'assistance publique, et la réorganisation de l'instruction publique devenue nécessaire par la suppression des couvents et des congrégations enseignantes ; il nous parle du nouvel état-civil, de la création des registres municipaux, de la suppression des maîtrises et des jurandes. Enfin, dans un dernier chapitre, il explique les causes du mécontentement qui se manifestait presque partout et donne la raison qui provoquera bientôt les troubles politiques et la révolte. En appendice, l'auteur donne *in-extenso* trois documents importants : un compte rendu du blocus de Luxembourg, par le général Ambert ; un état nominatif des religieux et religieuses du Départements des Forêts ; un inventaire des ornements et argenterie de la chapelle de Notre-Dame de Luxembourg. Deux cartes donnent une idée exacte de la marche des événements et de la configuration géographique du Département des Forêts, qui comprenait un peu plus que l'ancien Grand-Duché.

Le plan de l'auteur est facile à découvrir : il décrit, textes en main, les événements, les faits, les choses ; il ne marchande pas les détails, les références, les extraits, et laisse le lecteur dégager lui-même les conséquences.

Digitized by Google

Il expose ; au lecteur de conclure. La documentation est solide, consciencieuse, abondante, et l'on peut dire que l'ouvrage a une vraie valeur scientifique. Le style est clair, précis, élégant. M. Lefort a jugé les événements qu'il raconte avec impartialité, et, tout en souffrant, dans son amour-propre de Français, des mesures vexatoires et persécutrices dont se sont rendus coupables les républicains français, il n'a rien dissimulé, et il a pratiqué hautement la loyauté historique, que ne connaissent pas assez ceux qui veulent, malgré l'évidence, tout excuser chez les personnages de la Révolution.

Notre estimé confrère par son dernier ouvrage fait honneur à notre société, prend place parmi les écrivains historiques de valeur et il peut dire comme le poète :

Exegi monumentum ære perennius.

Digitized by Google

DEUX ANCIENS LIVRETS DE FAMILLE

A REIMS & A CHATEAU-PORCIEN (1617 et 1748).

Communication à l'Académie de Reims dans la Séance du 22 Mars 1907
par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Une sage et prévoyante disposition fait actuellement remettre aux nouveaux époux un livret de famille, où leur union est relatée avec une suite de cases blanches pour y inscrire la naissance des enfants qui naîtront d'eux. Cette remise est en vigueur à la mairie de Reims depuis l'année 1876, d'après une circulaire ministérielle qui est maintenant appliquée à peu près dans toutes les villes et qui a produit les meilleurs résultats matériels et moraux pour perpétuer les souvenirs et l'exactitude des renseignements concernant chaque famille. C'est un très utile complément de l'État-civil.

Comme il arrive pour tant de mesures que l'on croit absolument neuves, l'institution du livret de famille a des racines dans tout notre passé, et l'on en retrouve l'équivalent ou la forme même dans les journaliers de nos vieux chroniqueurs et annalistes qui ont survécu aux destructions du temps. Beaucoup de parents tenaient eux-mêmes la liste de leurs descendants, liste conforme évidemment aux registres paroissiaux, et énumérant filles et garçons dans de véritables mémoriaux. Ils en notaient aussi plus tard l'établissement ou le mariage, ainsi que le décès en cas de perte prématurée. Ils accompagnaient le plus souvent ces mentions de réflexions qui ne sont plus de notre temps : pensées naïves et pieuses qui peignaient si bien l'état de leurs âmes et

Digitized by Google

de leurs croyances, leur attachement aux traditions et à la constitution même de la famille. Ces exemples sont toujours bons à remettre sous les yeux de nos contemporains, car ils ne peuvent que raviver en eux le culte de nos ancêtres.

C'est ainsi qu'à Reims nous voyons, au XVIe siècle, un maître-charpentier, Jean Pussot, diligent et avisé en son art, noter au milieu des faits généraux chaque événement de famille avec un soin précis, le baptême, le mariage, l'enterrement, y ajoutant les circonstances les plus détaillées et souvent quelques mots partis du cœur (1). Voici, par exemple, l'annonce de la mort de la compagne de sa vie :

« Le lundi XIVe novembre 1616, environ les dix heures du matin, decedda Marye Pinchart, ma femme, ayant receu tous les sacremens et parlant jusques à la fin avec bon entendement, rendit l'esprit fort doucement, ayant été longuement malade dès le charesme precedant. Enterrée avec ses père et mère. Dieu veuile avoir son âme ! Amen (2). »

Non moins naïf et véridique fut au XVIIe siècle un riche marchand bourgeois, Jean Maillefer, qui résuma toute la vie des siens et la sienne propre en des mémoires également publiés (3). Il n'omit rien, absolument rien de ce qui concernait le sort de ses nombreux enfants et de leur postérité. On a, grâce à lui, le mémorial

(1) *Journalier de Jean Pussot*, publié dans les tomes XXIII et XXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, introuvable maintenant dans son tirage à part. Le manuscrit original est à la Bibliothèque de la ville.

(2) *Ibidem*, t. XXV, p. 161.

(3) *Ibidem*, t. LXXXII et LXXXIV. Voir particulièrement ce dernier tome pour les événements de famille, pp. 297 à 306.

Digitized by Google

de toute une famille de la bourgeoisie, avec ses alliances, le tableau de ses bonnes et de ses mauvaises fortunes, le secret de son élévation et de sa durée.

A propos de blason, il a été aussi créé des registres de famille très circonstanciés, relevant chaque naissance, chaque alliance, chaque transmission de nom et d'armoiries. Nous savons qu'il existe un recueil de ce genre, continué de siècle en siècle, dans la famille Coquebert de Montbré, pour la branche qui habite le château de Romain (1).

Les livres d'heures servirent également de mémoriaux de familles, de recueils de notes sur les naissances et les anniversaires de décès (2).

Citons encore le *Livre de Raison* de Jacques-Quentin Durand, avocat né à Rethel en 1719, portant un titre ainsi conçu : « Ce volume renferme la généalogie de la famille Durand par Jacques-Quentin Durand » écrit sur la couverture d'une main plus récente (3). En voici la mention la plus intéressante :

« Au deuxième feuillet de ce présent registre commence le Journal abrégé de ma vie depuis ma naissance jusqu'à présent, auquel jay travaillé pendant mes heures

(1) Canton de Fismes, Marne.

(2) On peut citer ainsi, comme livret de famille du XVIIe siècle, les notes écrites par CLAUDE JABRON sur un Calendrier liturgique, provenant d'un livre d'heures à l'usage de Reims, et conservé à la Bibliothèque de cette ville. On y verra mentionnées toutes les étapes de la vie conjugale de ce père de famille, né dans les environs d'Epernay et d'Ay, de 1670 à 1691, ses deux mariages successsifs, la naissance de ses neuf enfants, etc. ; en voir l'analyse donnée au *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, par H. LORIQUET, t. I, p. 451.

(3) Ce manuscrit a été publié *in extenso*, avec notes, tables, etc., par AL. BAUDON, *Rethel, Beauvarlet*, 1898, in-8°.

Digitized by Google

de loisir ès années mil sept cent trente sept et mil sept cent trente huit, aussy bien que à ma généalogie (1), tant du côté paternel que maternel, et notes qui la concernent, faites tant par lumières que jay pu avoir de bouche de maitre Jean-Baptiste Durand, mon père, et demoiselle Nicole Audry, veuve de feu maître Thomas Payot, mon ayeul, et autres personnes, que par la lecture de plusieurs anciens titres et papiers, de laquelle généalogie il sera aisé de trouver la preuve en recourant aux titres dont est parlé au feuilet soixante et dix du présent registre et suivants (2). »

Nous venons de voir des notes de familles écloses dans des familles urbaines. En voici de non moins curieuses, tenues au sein de familles rurales par les honnêtes maîtres d'école d'un bourg et d'un hameau de la contrée. Ces recueils ont été mis au jour récemment, l'un par M. N. Goffart, l'historien de Mouzon, l'autre par M. le docteur Jailliot, de Sedan, avec des commentaires qui en doublent l'intérêt par leur précision et leurs éclaircissements, tant pour la prose de Maître Jean Tobie (3), que pour celle de Jean-Baptiste Fa-

(1) « Les remarques que jay fait concernantes ma généalogie et famille commencent au vingtième feuillet du présent registre. »

(2) Au f° 1 recto : « Ce present registre contient cent quarante deux feuilets, y compris celui-cy. » Au f° 2 recto, « journal abrégé de ma vie, Primo, moi Jacques-Quentin Durand, etc. » Registre in-f°, communiqué par M. Albert Baudon le 13 février 1898, appartenant à M. Auguste Fabry, de Grandchamp, canton de Novion-Porcien (Ardennes).

(3) *Le Livre de raison*, contenant un *Livret de Famille*, (1725-1778), écrit par Jean Tobie, maître d'école à Chaumont-Saint-Quentin, commune de Noyers-Thelonne, près Sedan, publié par N. Goffart, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, t. xi, 2e série 1899, pp. 685, 756 et 763 pour le livret de famille proprement dit.

Digitized by Google

veaux (1), maîtres d'écoles, le premier au Chesne, le second à Chaumont-Saint-Quentin (2), dans le cours du XVIIIe siècle.

I. — Livret de Famille Bachelier (1617-1668).

A ces documents la plupart imprimés, voici que nous pouvons joindre le texte inédit de deux petits cahiers ou registres manuscrits fortuitement tombés entre nos mains et qui sont de véritables livrets de famille. Le plus ancien remonte au début du XVIIe siècle (1617) et concerne la famille Bachelier, l'une des plus notables et des plus opulentes de Reims, dans l'alliance d'un de ses membres avec la descendante d'une autre famille non moins estimée, celle des Lespagnol. Les personnages du nom de Bachelier ou de Lespagnol, souvent alliés ensemble, se retrouvent fréquemment parmi ceux des magistrats municipaux de Reims, avec leurs armoiries respectives (3).

Ajoutons que la généalogie de la famille Bachelier a été dressée et figure, bien qu'incomplète, dans l'un des recueils les plus consultés du grand dépôt rémois (4).

(1) *Livre de raison de J.-B. Faveaux, maître d'école au Chesne au XVIIIe siècle*, publié par le Dr JAILLIOT dans la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, année 1898-99, t. VI, pp. 1 et 33.

(2) Localités du département des Ardennes, arrond. de Vouziers et de Sedan.

(3) *Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims* par CH. GIVELET, 1887, voir sur les personnages du nom de Bachelier, les pp. 93 et 114, avec les mêmes armoiries, et sur ceux du nom de Lespagnol les pp. 108, 135, avec deux armoiries différentes.

(4) Généalogie de Bachelier, seig^rs de S. Mard, originaire de Champagne (1670), figure au f° 98 du *Nobiliaire de Champagne* de

Digitized by Google

Quant à la famille Lespagnol, nous pouvons indiquer un document plus précieux mille fois qu'une généalogie, un *Livre de souvenirs*, transmis et complété de génération en génération dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Il a passé dans une vente publique à Paris en 1887, et il a été acquis alors par M. le comte Werlé qui l'a rangé avec bonheur dans sa bibliothèque rémoise (1).

Outre la notice sommaire du catalogue de vente, ce document nous est connu par une analyse assez circonstanciée, qui fut publiée dans la chronique de la *Revue de Champagne* presque aussitôt cette vente, et qui nous donne de curieux aperçus historiques sur divers membres de la famille Lespagnol et sur les événements auxquels ils se trouvèrent mêlés à Reims dans le cours des temps (2). Nous y joignons, à un point de vue analogue et spécialement pour les relations de famille, les renseignements nouveaux qui résultent d'une récente com-

Caumartin à la Bibliothèque de Reims.— Manuscrits de la Bibliothèque de Reims. *Recueil de notes et d'observations sur l'histoire de Reims*, par le chanoine JEAN LACOURT, autographe, n° 1645, f° 156, *Généalogie de la famille de Bachelier*. (*Catalogue*, t. II, p. 819.)

(1) « Livre de souvenirs contenant des documents historiques ou intimes sur la famille Lespaignol, de Reims en Champagne. » Ms. du XVIIe s., terminée au XVIIIe s., pet. in-4° de 64 p., couvert en papier, document passé dans la vente Voisin, et une notice abrégée s'y trouve dans la *Revue de Champagne et de Brie*, avril 1887, pp. 319. (Voir plus loin, p. 243, note 1.)

(2) La *Revue de Champagne* donne trois paragraphes en plus d'extraits du manuscrit que le catalogue Voisin, p. 32, n° 183. On y trouve une note sur la venue de Henri IV à Cernay au lendemain de la prise d'Epernay en 1591, des renseignements généalogiques, des alliances entre les familles Lespagnol et Bachelier, Rogier, de La Salle, Josseteau, Cocquebert, Canelle, etc., etc. (*Revue de Champagne et de Brie*, 1887, 1re série, t. XXII, pp. 319 et 320.)

Digitized by Google

munication de ce livret de famille dont il est question plus haut.

Voici en quelles circonstances tomba entre nos mains le petit registre qui est un livret de famille rémois, bien authentique, du début du XVIIe siècle (1617-1681). Le 19 juin 1906, à Savigny-sur-Ardre, au mariage de M. Ch. Hemmerlé avec Mademoiselle Thérèse de Bury, la rencontre de M. de Wytasse, d'Amiens, amena la communication par ce dernier de deux petits registres manuscrits du XVIIe siècle, provenant des familles Bachelier, Lespagnol, et de leurs descendants (1). M. de Wytasse avait trouvé ces deux registres au château de Semuy (Ardennes), propriété de la famille l'Espagnol de Chanteloup, quelques années auparavant, et il les emporta pour les étudier. Il nous pria de les remettre, après en avoir pris connaissance et copie, à M. le général l'Espagnol de Chanteloup, en retraite à Reims, où il conserve avec un soin pieux des portraits et des titres de famille fort intéressants.

Le premier de ces cahiers était le livret de famille que j'ai transcrit en entier dans son texte original et ses annexes.

Le second était le livret de comptes et d'affaires de la même famille et du même format. On lit en tête : « Etat du partage des meubles de la succession de feue Dame Perrette Lespagnol, veuve de Monsieur de Brouillet, laquelle est deceddée le sept^r octobre 1691. » Il

(1) Registres cartonnés de 0^m16 de hauteur sur 0^m14 de largeur. Celui qui contient les notes de famille porte sur la couverture la date 1617 à l'encre.

Il se compose de 12 feuillets cousus, non paginés, le 7e a une feuille annexe qui se trouve épinglée ; un supplément de 6 feuillets dans son état actuel, s'y trouve joint sans y être cousu.

Digitized by Google

comprend 20 feuillets entièrement remplis, quelques-uns écrits en sens inverse des autres. — Il s'y trouve des détails mobiliers intéressants, des mentions des familles de la Salle, Maillefer, de Paris, Fremin, pour des partages de famille, etc., etc., jusqu'en 1691 et 1704 (1).

Comme nous donnons en appendice le texte entier du Livret, son analyse sera nécessairement fort restreinte, car il faut le lire intégralement pour s'en mieux pénétrer. Nicolas Bachelier y a consigné d'abord les dates de sa naissance et de celle de sa femme (2), puis il a a donné celles des préliminaires du mariage : le 11 août 1617, première convention entre parents ou demande formulée et accordée le 13 août ; puis le contrat devant notaire le 2 novembre suivant (on n'était pas alors superstitieux en passant un tel acte le jour des Morts), et le lendemain, 3 novembre, les fiançailles en la paroisse Saint-Pierre-le-Vieil ; ensuite les épousailles, le 27 novembre, célébrées en la paroisse Saint-Symphorien par le curé de Saint-Pierre-le-Vieil.

Voilà la série des formalités accomplies en quatre mois selon les mœurs du temps. Le marié n'omet pas le versement de la dot par son beau-père, qui débourse les six milles livres le 1er décembre suivant et les six cent livres pour le mobilier le 4 janvier 1618. Enfin il note l'entrée en ménage au 29 mars suivant. Les époux sont devenus chefs de famille.

Viennent alors successivement les naissances d'en-

(1) Près Cormontreuil, moulin d'Huon. Je n'ai pas pris copie de ce 2e recueil.

(2) Né le 19 juillet 1592, Nicolas Bachelier, fils de Henry Bachelier, sieur de St Mars, et d'Isabeau Cachet, épousa Simonne Lespagnol, née le 29 mars 1601, fille de Nicolas Lespagnol et de Jehanne Cocquebert.

Digitized by Google

fants : une fille le 21 juin 1621, une seconde fille le 3 novembre 1622, une troisième fille le 3 septembre 1624 et une quatrième fille le 12 octobre 1625. A cette date, les seconde et troisième filles étaient déjà mortes, et le père de famille, deux ans après, succombait lui-même le 6 juillet 1627. A ce moment, ce fut la mère de famille qui reprit la tenue du livret, et y mentionna tour à tour le décès de son mari et le mariage de ses deux filles survivantes.

La veuve continua pour la naissance de ses petits-enfants les mentions du livret, et, avec les baptêmes, elle eut à y inscrire la mort de sa fille Marie en 1649, et celle d'une petite fille du surnom de Monette, enfant tendrement aimée, en 1661.

En outre des événements de la famille, nous voyons Simonne Lespagnol noter également les noms des enfants de parents, d'alliés ou d'amis, dont elle avait accepté d'être la marraine, seule ou avec son défunt mari comme parrain depuis leur mariage. C'est une liste assez longue, poursuivie jusqu'en 1668.

En terminant le livret, on trouve mentionnés d'une autre main plusieurs décès, et, entre autres, celui de Monsieur de Muire, mort à Fismes le 6 février 1678, et dont le corps fut rapporté d'abord dans la chapelle Sainte-Geneviève de Reims et inhumé ensuite dans l'église Saint-Pierre-le-Vieil, près l'autel de Saint-Claude, ce qui prouve la fréquentation de cette chapelle à cette époque (1).

(1) Nicolas de Paris, seigneur de Muire et de Branscourt, conseiller au parlement de Metz, époux de Elizabeth Lespagnol. Cfr *Mémoires de Jean Maillefer* 1890, p. 240, où la mort de ce personnage est relatée comme suite d'un accident de voiture à la montagne de Fismes.

Digitized by Google

II. — Livret de famille Hézet (1748-1797).

Il s'agit cette fois d'un livret de famille du XVIIIe siècle, tenu par un notaire de petite ville, habitué à la régularité des actes et sachant donner aux noms et aux dates une correction inconnue aux bourgeois de Reims du XVIIe siècle.

Ce livret, petit registre recouvert en parchemin forme un recueil tout à fait intact (1), il est tombé en ma possession vers 1872, par le don qu'en fit l'héritier d'une d'une des filles du notaire Hézet, qui mourut à Juzancourt en 1825 (2).

Claude Hézet, notaire royal à Château-Porcien, était le fils d'un marchand de Reims ; il avait un frère exerçant aussi une charge de notaire royal à Reims. Il remplissait également les fonctions de procureur au grenier à sel de Château-Porcien. C'était donc un homme qualifié et vivant dans une belle aisance. Sa femme Jeanne-Françoise Defer, était la fille d'un notaire de Château-Porcien ; elle avait aussi une certaine fortune ; l'un de ses frères était curé de Thugny et l'autre receveur de la terre et seigneurie du même lieu (3). Elle périt après

(1) Ce registre mesure 0^m17 sur 0^m11, et comprend douze feuillets dont sept seulement sont écrits, le reste en blanc, deux feuillets arrachés à la fin.

(2) *Juzancourt*, canton d'Asfeld, Ardennes. État-civil de cette commune, 11 Janvier 1825, décès de Marie-Nicole-Angélique Hézet célibataire, âgée de 72 ans, fille de Claude Hézet, en son vivant notaire à Château-Porcien ; l'un des déclarants, Jean-Nicolas Mouret, fut l'un des héritiers de la défunte et le détenteur du livret de famille.

(3) *Thugny*, canton de Rethel, Ardennes.

Digitized by Google

dix-sept années de mariage, âgée seulement de quarante ans, d'un accident de voiture à Isles-sur-Suippe, en allant ou en revenant de Reims à Château-Porcien, au mois de novembre 1765 (1). Elle avait eu six enfants de son union avec Claude Hézet, qui lui survécut longtemps sans convoler en secondes noces, et décéda à Château-Porcien le 4 frimaire an X (26 novembre 1801), après avoir établi ses descendants tour à tour selon les mentions de son livret de famille (2).

Il est fort intéressant de connaître le sort de ces six enfants, les uns morts en bas âge et les autres pourvus de situation par le père de famille resté veuf de bonne heure. Il avait noté pour chacun d'eux la mise en nourrice, la première communion, la confirmation et le mariage.

L'aîné des enfants était une fille, Jeanne, qui fut mariée, en 1767, à Henri-Bruno Delapierre, conseiller de l'Hôtel de Ville de Château-Porcien, après le décès de

(1) État-civil de Château-Porcien. « Acte du 22 Novembre 1765, sépulture de Jeanne-Françoise Defer, épouse de Maître Claude Hézet..., décédée par accident à Isles et transportée dans cette paroisse où elle est inhumée. » Mention communiquée avec beaucoup d'autres extraits des registres paroissiaux sur la famille Hézet par M le docteur Lamiable, membre correspondant de l'Académie de Reims à Château-Porcien et fort obligeant collaborateur de nos recherches en tous genres.

(2) Etat-civil de Château-Porcien : « Du 5 frimaire an X. Acte de décès de Claude Hézet, décédé le 4 frimaire présent mois, à huit heures du soir, âgé de 83 ans, né à Reims... demeurant à Château-Porcien, époux de défunte Jeanne-Françoise Defer en légitime mariage, sur la déclaration à nous faite par Pierre Guanelen, perruquier, voisin et ami du défunt, et par le citoyen Joseph Noel, commis à la mairie, aussi voisin et ami. »

Digitized by Google

sa mère (1). Le livret reste muet sur la suite de son existence.

Le second enfant était un fils, Philippe-François, qui entra chez les chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte-Trinité, à Châlons, et y fit profession le 15 décembre 1774. Nous ne connaissons plus rien au delà sur sa vocation et sa vie religieuse.

Le troisième enfant fut une fille, Jeanne-Marie-Madeleine-Charlotte, qui épousa à Châlons, en 1775, Quentin Félix, fils d'un notaire royal de cette ville, et qui s'établit probablement en la même qualité à Bar-sur-Aube, où sa femme mourut en 1781.

Le quatrième enfant fut aussi une fille, Marie-Nicolle-Angélique, qui mourut célibataire, en 1825, à Juzancourt, où son décès fut déclaré par MM. J.-N. Mouret et J.-B. Hallier. C'est d'elle que le livret de famille nous parvint, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Le cinquième enfant mourut en naissant et le père le porta néanmoins sur le registre en ajoutant « cy pour mémoire », comme sur un compte de son étude.

Enfin le sixième enfant qui était une fille, ne survécut pas longtemps aux premiers soins donnés à sa naissance et à sa mise en nourrice.

Remarquons, en terminant, que Claude Hézet resta fidèle à l'intitulé de son registre destiné « à l'enregistrement des enfants » (2), et qu'il ne consacra pas la moin-

(1) 28 Juillet 1767, mariage de Henri-Bruno Delapierre, et de Jeanne Hézet, célébré à Thugny par le curé du lieu, en présence des témoins et parents. (*Etat-civil de Château-Porcien*)

(2) Pas un enfant, ni un gendre de Claude Hézet ne reprit son étude de notaire. Nous savons qu'il exerça cette profession du 15 mars 1749, un an après son mariage, succédant à son beau-père, jusqu'à 26 juillet 1771. (Note due à l'obligeance de M. le Docteur Lamiable.)

Digitized by Google

dre mention au cruel accident d'Isles-sur-Suippe qui brisa si prématurément l'existence de sa femme. On n'était plus au temps où les mémoriaux de famille s'appliquaient à tous les événements heureux ou malheureux, où l'on épanchait son âme, où l'on consignait sur ces recueils intimes tous les sentiments émus du cœur, dans l'expression de la joie comme dans celle de la douleur et des deuils, qui nous atteignent si souvent et si tristement ici-bas (1).

(1) Le manuscrit n° 918 de la Bibliothèque de Reims, *Lettres de Jean de Lannoy à son fils* (1461), forme aussi à certains égards un livre de famille, car le début marque la naissance de ce fils. Voir le texte publié dans le *Cabinet historique*, t. II, p. 82-85, et t. XXI, p. 145-172, etc.

Le catalogue de la Bibliothèque du comte Werlé, 1ᵉ partie, vente du 15 juin 1908, porte à la page 70 le titre suivant : « 368. Lespagnol. Extrait d'un petit registre venant de mon père-grand Jean Lespaignol. Manuscrit de 34 pages d'une bonne écriture du XVIIᵉ siecle, in-4° broché. — Livre de raison de la famille Lespagnol (de Reims). C'est une sorte d'historique de cette famille, où sont indiqués les mariages, les naissances et les décès. Le manuscrit a été continué jusqu'en 1779. »

Reims, le 25 Mars 1907

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

I.

Livret des Familles Bachelier et Lespagnol de Reims. (1614-1668)

Livre memorialle faict et commencé du vendredy onziesme Aoust 1617,

Scavoir nostre alliance et nos aage de l'un avec l'aultre, entre Simonne Lespagnol et Nicolas Bachelier conjoincts, 1617.

In nomine Dominy

Mémoire de mon aage quant jay esté nez au monde et de celle de ma femme Simonne Lespagnol et le jour de nostre alliance.

Premier

Je Nicolas Bachelier, fils de Henry Bachelier, sieur de St Mars (1), et de Isabeau Cachette, mes père et mère, congnois asseurement avoir esté nez au monde le dix-neufieme juillet mil cinq cens quatre-vingt (2) et douze.

Simonne Lespagnol, ma femme, fille de Nicolas Lespagnol et de Jehanne Cocquebert, ces (*sic*) père et mère, est venu au monde le vingt neufiesme mars mil six cens ung et ung (*sic*) (3).

(1) Il y a dans le département de la Marne trois communes du nom de *Saint-Mard*, mais nous ne savons à laquelle se rapportait la seigneurie de la famille Bachelier. (*Dictionn. topogr. du dépt. de la Marne*, par A. Longnon, pp. 245 et 246.)

(2) Ces deux mots sont mis au-dessus de deux mots raturés.

(3) Dans les registres de la paroisse Saint-Jacques, il n'y a pas d'acte de baptême pour Nicolas Bachelier en 1592, ni pour Simonne Lespagnol en 1601. Lacunes dans les actes de 1621 à 1624. — Il n'y a pas d'actes applicables non plus dans les registres des paroisses Saint-Symphorien et Saint-Pierre le Vieil (*Archives de Reims, à l'Hôtel de Ville.*)

Digitized by Google

Généalogie d'une branche de la famille BACHELIER, alliée de la famille LESPAGNOL, d'après un livret de famille (1617-1681).

Henri BACHELIER, sieur de Saint-Mars
== Isabeau CACHET, † 1625
|
Nicolas BACHELIER, † 1627

Nicolas LESPAGNOL
== Jeanne COCQUEBERT
|
Simonne LESPAGNOL, †

=

Marguerite BACHELIER
née en 1621
= 1638 François LESPAGNOL,
Conseiller du roi, élu et contrôleur
en l'Election de Reims.
† 1679

Isabeau BACHELIER
née en 1622
† 1623

Jeanne BACHELIER
née en 1624
† 1624

Marie BACHELIER
née en 1625
† 1649
= Nicolas LESPAGNOL 1645
† 1650

Simonne LESPAGNOL, dite Monette.
née en 1647
† 1661

N. L.
née en 1648
† 1649

Digitized by Google

Le vendredy onziesme aoust 1617, les parolles, première convention de notre mariage, ont esté demandé par mon frère Nicolas Bachelier, sieur de la Fontaine, accompagné de mon frère Cristophe Bachelier, et le dimanche traiziesme dudict mois d'aoust, le tout fut accordé à la fin des vespres.

Le jeudy 2me novembre 1617, le contract a été passé et signé pardevant Viscot et Taillet, notaires, entre trois et quatre heures après midy.

Le lendemain vendredy, troisiesme novembre 1617, à six heures du matin, nous fiansasmes à St Pierre Le Vieille.

Le 27me novembre 1617, nous espousammes à St-Symphorian par Monsieur Le fort, curez de St Pierre le Viel.

Le vendredy premier décembre, j'ay receux (*sic*) la somme de six mille livres tournois, par les mains de mon père Lespagnol, pour le mariage de ma femme.

Le quatriesme janvier 1618, j'ay receux la somme de six cents livres tournois, par les mains de mon père Lespagnol, pour les meubles de ma femme.

Nous sommes estez en ménage le soir jeudy 29me Mars 1618.

Mémoire des jours q'ont estez nez nos enffans quil a pleut à Dieu nous envoier en ce monde, pour remarque de leurs aage.

Premier.

Le lundi 28e jour de juin 1621, à une heure et demy après minuict, il a pleu à Dieu nous envoier une fille, que ma mère grand Cocquebert a levé et tenuz sur les fons, et lui a donné son nom Margueritte. A l'absences et du décès de mon père grand Jehan Cocquebert, mon père Lespagnol est le parin, babtissée à St Simphorian par Monsieur Thuillier, le curé, entre dix et onze heures du matin (1).

(1) Enfants de Nicolas Bachelier et de Simonne Lespagnol. Le 28 Juin 1621, baptême de Margueritte Bachelier ; — le 3 novembre 1622, baptême d'Isabeau Bachelier ; — le 2 août 1623, décès d'Isabeau

Digitized by Google

Le jeudy, troisiesme jour de novembre 1622, Isabeau Bachelier, ma seconde fille, est venuz au monde, entre une et deux heures du matin. Ma mère de Saint-Mars lui a faict donner babtesme ; pour l'accompagner, le parin et mon frère Henry Bachelier, et a esté babtissé à Saint-Jacques à onze heures du matin.

Le mercredy, deuxiesme Aout 1623, ma fille Isabeau Bachelier, aagé de dix mois moins ung jour, est décédé le jour comme dessus à 4 heures du matin et prie Dieu pour nous.

Vendredy 3me septembre six cens 24, Jehanne Bachelier a esté nez entre 3 et 4 après minuit ; mon frère Lespagnol parin.

Ma fille Jehanne Bachelier est décédée environ le 21me septembre 1624 (1).

Le dimanche 12me octobre 1625, ma fille Marye Bachelier a esté nez au monde, entre quatre et cinq heures du matin ; mon frère Nicolas Bachelier le parin, babtizé à Saint-Jacques la marine ma niepces Marye Le Clerc (2).

Ma mère de St Mars est décédée le 2me janvier 1626.

Mon marit est décédé la nuict entre le mardy et le mercredy (3) de juillet mil six cens vingt 7 sept, et est enteré à Saint-Jacque le mercredy (4).

Ma fille Margueritte Bachelier a espousé à St Pierre le

Bachelier ; — le 3 septembre 1624, baptême de Jeanne Bachelier ; — le 12 octobre 1625, baptême de Marie Bachelier ; — Enfin, en 1627, décès de Nicolas Bachelier. (*Registres de la paroisse Saint-Jacques de Reims.*)

(1) Mention mise en marge et en regard du précédent article.

(2) 1625, octobre, « Le XXIIe, Marie, fille de Nicollas Bachelier le jeune et de Simonne Lespagnol, sa femme, Parin, Nicolas Bachelier lesnel, Marine, Marie Leclerc, femme de Henry Bachelier lesnel. » (*Archives de Reims, Registre de la paroisse Saint-Jacques*, 1625 et 1626).

(3) Date laissée en blanc, comme plus loin toutes les autres omissions.

(4) La lacune dans la date du décès de Nicolas Bachelier, ne peut être comblée à l'aide des registres de la paroisse Saint-Jacques qui ne contiennent pas encore d'actes de sépulture à ce moment.

Digitized by Google

Viel le 29me novembre mil six cent trente huict, et a eu pour marit M. François Lespagnol, conseillier du Roy et éleu et controlleur en l'élection de Reims.

Ma fille Marye Bachelier a esté maryé à honorable homme M. Nicolas Lespagnol, advocat en parlement, fils de feu honorable homme Jean Lespaignol (*sic*), et damlle Elizabeth Coquebert, ses père et mère, et ont espousé à St Pierre le viel le cinquiesme jour de novembre mil six cens quarante cinq.

Le 30 aoust mil six cent quarante sept, du matin, environ les heures ma fille Marye Bachelier a acouché d'une fille qui m'a esté présentée pour luy faire donner babtesme, et j'ay pris pour parin ledit Mr François Lespagnol, mon gendre ; on a nommé ladite fille Simonne Lespagnol, quy est mon nom, et laditte Simonne Lespaignol, ma petitte fille, a esté babtizé à St-Pierre le Viel.

Ma petite fille Monette (1) est morte le 9 janvier 1661, mineur âgée de 13 ans 4 mois ; plus Dieu a donné un fils à maditte fille Marye Bachelier, qui est né le premier septembre mil six cent quarante huict.

Ledit petit enfant, fils de maditte fille Marye Bachelier, est mort le premier septembre 1649.

Maditte fille Marye Bachelier, est décedé le 5me Janvier 1649 environ.

Me Nicolas Lespaignol, conseiller du Roy, au siège royal et présidial de Reims, marit de maditte fille Marye Bachelier et vefve d'icelle, est aussi déceddé le 15 octobre 1650 (2).

Lequel Me Nicolas Lespaignol cy devant escrit a laissé de sondict mariage et de laditte Marye Bachelier, sa deffuncte femme, une pettitte fille mineure âgée de , nommé Simonne Lespaignol, à laquelle a esté esleu un tuteur à gage , nommé Me Claude Viscot, nottaire roial à Reims,

(1) Diminutif de Simonne, Simonette.
(2) En marge : « ou 16e octobre ».

Digitized by Google

lequel a esté nommé tuteur le quinziesme janvier mil six cens cinquante et un.

Me le conseiller est mort le octobre 1650 (1).

Monette est entrée à St-Estienne le 1er may 1653, elle est sortye le .

Elle est venue à mon logis le 9 février 1655, ma fille est morte le .

Elle est né au jour Saint-Fiacre 1647, le 30 aoust, Monette a XI ans, jour Saint-Fiacre 1658.

M. Lespagnol, conseiller, et Marye Bachelier sont espousez le 6 novembre 1645.

Simonne Lespagnol, leur fille, est née le 30 août 1647.

Ma fille Marye Bachelier est morte le janvier 1649.

Monette est entrée à St Estienne le 1er may 1653, elle est sortie le , est venue à mon logis le 9 février 1655 (2).

†

Mémoire des enfans que nous avons tenuz sur les Saints fonds et leurs avons faict donner le St babtesme, mon mari et moy.

Mon frère.

Mr Oudart Bachelier, dit petit marquis, et damlle Mary Coquaut nous ont présenté une fille pour luy faire donner babtesme, elle a esté babtizé à St Pierre, on luy a donné mon nom Simonne.

Laditte Simonne Bachelier est décédé .

Mon frère.

Mr Henry Bachelier et damlle Jeanne Coquebert, sa femme, nous ont présenté une fille pour lui faire donner babtesme,

(1) Cette mention et les autres mentions récapitulatives qui suivent sont écrites, non sur le registre, mais sur une feuille à part, épinglée au registre à cet endroit.

(2) Fin des mentions sur la feuille volante. Il s'agit ici de l'abbaye de Saint-Etienne-les-Dames, où l'on élevait des jeunes filles de bonnes familles.

Digitized by Google

on l'a baptizé à Saint-Pierre le Viel, on lui a donné mon nom Simonne.

Laditte Simonne Bachelier est déceddé Religieuse professe à Laoon.

Mon frère.

Mr Jacques Oudan, advocat en parlement, et damlle Jeanne Lespaignol, sa femme, nous ont présenté une fille pour lui faire donner babtesme ; on l'a babtisé à St Pierre le Viel, on luy a donné mon nom Simonne.

Laditte Simonne Oudan est déceddé .

Mon frère.

Monsieur Coquebert et damlle Isabeau Lespaignol sa femme, m'a présenté une fille pour luy faire donner babtesme, on l'a babtizé à Saint-Pierre le Viel, on luy a donné mon nom Simonne.

J'ai pris pour parain .

Laditte Simonne Coquebert est à présent Religieuse novisse à Longueaux.

Noble homme M. Jean Moet, conseiller du roy au siège

fils pour luy faire donner babtesme, on l'a nommé

babtizé à Saint-Pierre le Viel.

Royal et présidial de Reims, et damlle Perette Lespagnol, sa femme, quy sont mes frère et sœur, m'ont présenté un

Noble homme M. Nicolas Lespaignol, gentilhomme de Madame la duchesse d'Orléans, et damlle Marye Coquebert sa femme, m'ont présenté un fils pour luy faire donner babtesme, on l'a babtisé à St Pierre, on l'a nommé Nicolas, a esté babtisé à St Pierre le Viel, j'ay pris pour parain noble homme (1) Me Jacques Oudan, mon beau frère, secrettaire du Roy.

Ledit enfant est mort.

Honeste homme Gille Pillier et Margueritte Michon, sa

(1) Ces deux mots sont ajoutés en marge, ce qui indique la grande importance qu'on attribuait à ce qualificatif.

Digitized by Google

femme, nous ont présenté un fils pour lui faire donner le S^t^ babtesme, on l'a baptisé à St Pierre le Viel, on lui a donné le nom de mon marit Nicolas, le .

Ledit enfan est mort.

Henry Ferart et Marye Baudet, sa femme, demeurant à Cernay, m'ont présenté un fils pour luy faire donner babtesme, j'ay pris pour parain mon nepveu Jean Moet.

On a donné à l'enfant le nom de mon marys Nicolas, babtisé à St Pierre le Viel, environ la Saint-Lucque de l'année mil six cent cinquante au mois d'octobre.

Honeste homme Claude Marlot, et , sa femme, m'ont présenté un fils pour lui faire donner babtesme. J'ay pris mon frère de Brouillet pour parain ; on a babtisé ledit enfant à St Pierre le Viel le jour de Pasque de l'année mil six cent cinquante cinq, on luy a donné le nom de mon marit Nicolas.

Ledit Nicolas Marlot est mort.

Le dernier jour de septembre 1668, mon frère, noble homme M. Nicolas Lespagnol, gentilhomme de Madame la duchesse d'Orléans, et dam^lle^ Marye Cocquebert, sa femme, m'ont présenté une fille pour luy faire donner babtesme, on l'a babtisée à St Pierre le Viel ledit jour ; j'ai pris pour parain Monsieur Simon Cocquebert, mon beau-frère ; on l'a nommé Simonne Lespagnol, et ledit s^r^ Simon Cocquebert et M. Lespagnol et moy avons signé sur le registre babtistaire.

ADDITIONS.

Mlle Lepagnol, ma belle mère, est décédée le mercredy septiesme avril mil six cent soixante et dix-sept, entre quatre et cinq heures du soir, elle est enteré à St Michel (1).

(1) Cet article et les suivants jusqu'à la fin sont écrits sur un cahier annexé au registre, de même format, mais d'une toute autre écriture. — Le cahier se compose de 4 feuillets ou de 8 pages, mais les pages 5 et 6, qui étaient écrites sont arrachées et les deux dernières pages sont blanches.

Digitized by Google

Le 6 février 1678, M de Muire (1), mon beau frère, est décedé à 2 heures du matin à Fime, où il a fay son testament, et esté ramené à Ste Geneviefe ledit jour à 4 heurs du soir, accompagné de M. de Machau et de Mr Martin, curé de Fime, et, à 6 heures ledit jour, M. du Mouset, madame sa femme, Mr du Paquy et moy nous allame au devant du corps jusqu'à Sainte-Geneviefe, où nous prime le corps qui estoit posé près le grand autel (2). On le mit dans un carosse, où Mr de Machau et Mr Martin monter, et M. du Mouset, madame sa femme, M. du Paquy et moy montame dant un autre carosse et nous accompagnasme le corps que l'on ramena à St Pierre le Vielle, et on le posa à la chappelle nostreDame, et le lendemain, à 10 heures du matin, après le grand service chanté, on alla prendre le corps et on l'entera prés l'autel de Saint-Claude (3).

Monsieur Lepagnol, mon marit, est mort et décédé le vandredy vingt neufiesme decembre 1679 à Roucy (4), environ les 6 à 7 heurs du soire, je n'ay sceu sa malady que ledit (jour) environ les 3 ou 4 heures après (midy), environ 3 ou 4 heures avant sa (mort).

Mademoiselle Arnoulet est mort le lundy 24 mars 1681, entre 6 et 7 heures du matin, et est enteré le mercredy, entre 9 et 10 heures du matin, à Saint-Pierre le Viel, à costé gauche du grand autelle, où est enteré Monsieur Arnoulet, mon oncle.

FIN

DU LIVRET DE FAMILLE

BACHELIER

DE REIMS.

(1) Membre de la famille de Paris. Voir plus haut la note le concernant.

(2) La chapelle Sainte-Geneviève se trouvait au sommet de la Haubette, près de la route de Paris ; elle a été démolie en 1773.

(3) L'une des chapelles latérales de l'église Saint-Pierre-le-Vieil, qui fut démolie en 1794.

(4) *Roucy*, canton de Neufchâtel, Aisne, où se trouve le château historique bien connu des anciens comtes de Roucy.

Digitized by Google

II.

Livret de famille Hezet, à Château-Porcien (1748-1760).

Registre pour servir à l'Enregistrement des Enfans de Me Claude Hezet, Notaire royal à Château portien, et de demlle Jeanne Françoise Defer, son épouse, mariés le 26 février 1748 (1).

1er Le trois avril mil sept cent quarante neuf, ma femme est accouchée d'une fille qui a été baptisée en l'Eglise parroissialle de St Thibault de Château portien le cinq dudit mois par Monsieur Mettoyer, curé de laditte parroisse (2), à laquelle on a imposé le nom de Jeanne, le parin a été Me Jean Joseph Hezet, Notaire Royal à Reims, la mareine damlle Jeanne Rivart, veuve du sieur Joseph Hezet, vivant marchand, demte audit Reims.

En nourrice à Son (3), chez Vincent Douce.

Confirmée à Laon.

Mariée à Thugny le 28 Juillet 1767 à Me Henry Bruno Delapierre, l'un des conseillers de l'hostel de ville de Château, le contract de mariage a été reçu par Me Laignier, nre ral le 27 dud mois.

2e. — Le vingt Janvier mil sept cent cinquante, ma femme est accouchée d'un garçon qui a été baptisé en l'église paroissialle de Château portien par Mr Pierre-Martin Defer, prestre

(1) 24 février 1748, mariage de Claude Hezet et de Jeanne Françoise Defer, après publications à Château-Porcien et à Reims, entre Claude Hezet, praticien, fils de Jean-Joseph Hezet, marchand, et de Jeanne Rivart, de la paroisse Saint-Hilaire, et Jeanne Françoise Defer, fille de Philippe Defer, notaire royal et procureur en l'Hôtel de Ville de Château-Porcien. Présents comme témoins ; Jean-Joseph Haiset, notaire, frère du marié, et Philippe Defer, frère de la mariée, Thomas Duval, son oncle, etc. *(Etat-civil de Château-Porcien.)*

(2) Voir sur ce curé la *Revue de Champagne et de Brie*, t. I, 2e série, 1889, p. 694, et t. II, 1890, son épitaphe, p. 88.

(3) *Son*, canton de Château-Porcien.

Digitized by Google

curé de Thugny (1), le vingt et un dudit mois, auquel on a imposé les noms de Philippes François, le parrein, Monsieur Philippes Defer, receveur de la terre et seigneurie de Thugny, y demt, la marreine Damoiselle Jeanne-Françoise Geoffrois, son espouse.

En nourrice à Son, chez Vincent Douce.

Confirmé par Mgr Hiacinthe Leblanc, Evêque de Joppé (2), le 2 juillet 1754.

Est entré chez MMrs les chanoines réguliers de l'ordre de la Ste Trinité (3), le 6 décembre 1773. Et a pris l'habit le 13, a fait profession le 15 décembre 1774.

3e. — Le six janvier mil sept cent cinquante un, ma femme est accouchée d'une fille, qui a été baptisée en l'église paroissialle de Château portien par Mre Gérard Metoyer, curé de laditte paroisse, le sept dudit mois, à laquelle on a imposé les noms de Jeanne Marie Magdeleine Charlotte, le parein, Me Jean Joseph Hezet notaire Royal à Reims, la marreine, damoiselle Jean Françoise Geoffrois, espouse de Monsieur Philippes Defer Receveur de la terre et seigneurie de Trugny.

En nourrice à Erpy (4), jusqu'au 8e juillet, chez Antoine Vraiment, et depuis à Château chez Armand Dessain.

A fait sa première communion sous la conduitte de Mre Gérard Mettoyer, curé de cette ville, le 21 février 1762.

Confirmée à Saint-Symphorien à Reims, le 3 décembre 1766 par Monseigr l'Evêque de Sarept.

Mariée à Châlons avec le sr François Quentin Félix, fils de défunt Quentin Félix, notaire Royal et de dame Marie Catherine Brouillard, ses père et mère, le 27 septembre 1775,

(1) L'épitaphe de Pierre-Martin Defer, mort le 24 mars 1786, existe encore aujourd'hui : en voir le texte dans le *Bulletin du diocèse de Reims*, 20 septembre 1879, p. 447.

(2) Voir l'épitaphe de ce prélat à la cathédrale de Reims, publiée dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CXVIII, p. 146.

(3) Maison des Trinitaires, collégiale et paroisse, au faubourg de Marne de la ville de Châlons-sur-Marne, église aujourd'hui détruite.

(4) *Herpy*, canton de Château-Porcien.

Digitized by Google

par M. Prevoteau, chanoine de la Sainte-Trinité, le contract de mariage a été receu par M. Cocqtaux, notaire, le 26 dudit.

Morte à Bar-sur-Aube le 14 février 1781.

4e. — Le vingt deux mars mil sept cent cinquante deux, ma femme est accouchée d'une fille, qui a été baptisée en l'Église paroissiale de Château portien par Mre Gerard Mettoyer, prestre et curé dudit lieu, le vingt quatre dudit mois, à laquelle on a imposée les noms de Marie Nicolle Angélique, le parein, le sieur Antoine Artus Duval, étudiant, la mareine Demoiselle Marie Nicolle Defer.

En nourrice à Aire (1), chez Antoine Truvelot.

A fait sa première communion sous la conduitte dudit sieur Mettoyer, le 21 mai 1763. Et a recitée le compliment audit sieur curé.

Confirmée à Château portien en 1778.

Morte le 12 janvier 1825, en la paroisse de Juzancourt, enterrée par M. Buquois, curé de Ville s devant le Thour (2).

5e. — Le dix neuf janvier mil sept cent cinquante quatre, ma femme est accouchée, à onze heures trois quarts du soir, d'un garçon qui avait reçu le Baptesme dans le ventre de sa mère, le mesme jour vers les dix heures du matin, lors des premières opérations de la sage femme, et qui est mort en venant au monde, lequel enfant enfant a été inhumé le lendemain vingt dans le cimetière de cette Ville. Cy pour Mémoire.

6e. — Le trois juin mil sept cent cinquante neuf, ma femme est accouchée d'une fille, qui a été baptisée le cinq par Mr Antoine Artus Duval, prestre habitué de cette parroisse, à laquelle on a imposé les noms de Marie Jeanne Victoire Antoinette, le parein, le sieur Jean Baptiste Gerdré, laboureur demt à Reims, et la mareine, damoiselle Marie Jeanne Hezet, son espouse.

(1) *Aire*, canton d'Asfeld, Ardennes.

(2) Communes du canton d'Asfeld. — Cette dernière mention n'est pas, bien entendu, de la main de Claude Hezet, mais d'un membre de la famille Mouret, qui hérita du livret et dont un descendant nous le transmit vers 1872.

Digitized by Google

En nourice à Erpy, chez Jean Clouet. Morte à Château le 10 avril 1760 (1).

FIN DU REGISTRE HEZET
DE CHATEAU-PORCIEN.

(1) 7 avril 1760. Décès à six mois de Marie-Jeanne Victoire Antoinette, fille de M. Claude Hezette et de demoiselle Jeanne Françoise Defer. *(État-civil de Château-Porcien.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

UN

TROISIÈME LIVRET DE FAMILLE RÉMOIS

de 1567 à 1753

Nous avions terminé cette publication de deux livrets rémois, lorsqu'un troisième, plus curieux et plus ample encore que les précédents, nous tomba entre les mains à Reims même (1). Son état matériel est excellent, comme intégrité et conservation d'ensemble (2); sa valeur historique et morale est très grande, en ce qu'il contient les notes d'une série de possesseurs se succédant à Reims de la fin du XVIe siècle au milieu du XVIIIe et inscrivant, chacun à la suite les uns des autres, les mentions concernant les membres de la même famille et quelques événements de la cité. Il offre donc une suite de renseignements des plus précieux, notamment au point de vue de l'écriture, qui est étonnamment belle au début et se transforme successivement, commé au point de vue des mœurs et de la continuité des traditions dans cette même famille d'artisans pendant deux siècles.

(1) Communiqué par M. Léon Michaud, libraire de l'Académie, et acquis de lui le 27 mars 1908.

(2) Livret, cahier en papier cousu, comprenant 75 feuillets, dont 45 écrits, le reste en blanc. Couverture en carton, recouverte de parchemin avec écriture gothique d'un commentaire latin sur les psaumes, encre rouge et noire, mesurant de hauteur 0^m15 et de largeur 0^m10. Le papier n'offre aucun filigrane, mais, à partir du feuillet 37 jusqu'à la fin, chaque feuillet est percé au milieu de petits trous disposés en forme de cercle. Les quatre courroies ou lanières de cuir ont disparu.

Digitized by Google

Le premier auteur du recueil est un menuisier, né en 1567, fils de « Jacques de Landouzys et de Restitude Got », qui se dit désireux de laisser à ses successeurs un « petit brouillar », un « mémoire abrégé », tant de son mariage que de la naissance de ses enfants (1). On retrouve le même nom assez fréquemment porté dans les mêmes classes laborieuses à cette époque (2). Notre annaliste se recommande d'abord de ses parents et de son parrain Robert Fillette, seigneur de Ludes, puis il annonce son mariage en 1593, à l'âge de 26 ans, avec Alizon Lapille, leur entrée en ménage dans la rue du Barbâtre, et la venue au monde (le jour et l'heure) de leurs huit enfants nés en vingt-quatre ans de mariage, cinq filles et trois fils, dont il donne le lieu du baptême avec le nom des parrains et marraines.

Si les familles étaient nombreuses, beaucoup d'enfants mouraient très jeunes ; la moitié de ceux de notre chroniqueur n'existait plus lorsqu'il disparut lui-même de ce monde après avoir rédigé son livret pendant près de quarante ans (1593-1632). Il laissait seulement un fils et une fille mariés : le premier perpétua le nom des Landouzy (3), et la seconde s'allia à la famille Harmon-

(1) Le nom de Landouzy indique non pas la noblesse d'origine, mais la provenance de cette famille du village de *Landouzy-la-Cour* ou de *Landouzy-la-Ville*, dans le canton de Vervins (Aisne).

(2) Voir les *Archives législatives de Reims*, par P. Varin, Statuts, t. II, p. 238, où Remy Landouzy figure dans la transaction portant règlement entre les cordonniers et les savetiers de la ville de Reims comme maître cordonnier juré le 21 septembre 1571, et plus tard Robert Landouzy figure comme témoin assistant un sergent le 19 septembre 1609. — *Ibidem*, p. 363.

(3) Le nom de Landouzy a été porté au XIXe siècle à Reims par le docteur H. Landouzy, directeur de l'École de Médecine, dont le fils est actuellement doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

Digitized by Google

ville ou Hermonville (1). Ce fut le gendre, et non le fils, qui hérita du livret de famille, lequel resta interrompu pendant une vingtaine d'années pour une cause restée inconnue, et alors ce fut le petit-gendre du premier rédacteur, nommé Robert Brice (2), époux de Thomasse Hermonville, qui, par imitation de ce qu'avait commencé son aïeul, dit-il, « poursuivit un mémoire de sa petite famille et d'autres choses qui pourront servir à ses successeurs ». Il tint ainsi la plume pendant vingt-trois ans (1654-1677), et énuméra, dans les mêmes termes que son grand-père, la naissance de ses quinze enfants, dont six au moins moururent en bas-âge. Il habitait une maison du bourg de Vesle, à l'enseigne du Cheval-Vert, sur la paroisse de la Madeleine. Il commença à mêler aux événements de la vie de famille quelques faits généraux l'intéressant : il nota ainsi « l'année de la paix » (1660), la procession du « corps de Monsieur St Remy », lors d'une épidémie (1668), ses fonctions de coûtre en l'église de la Madeleine (1674), etc. Après une cessation d'un an dans la tenue du journal, il mourut en 1679, et ce fut sa femme qui marqua sur le livret la mention de son décès : « Mon homme Robert Brice, écrivit-elle, est décédé de ce monde en l'autre... »

Le livret passa des mains de la veuve en celles d'un gendre, Remy Jossier, qui rédigea le mémorial de famille dans la forme consacrée durant une vingtaine

(1) Nom indiquant que cette famille était originaire d'une commune voisine de Reims, *Hermonville*, canton de Fismes. Le même nom était porté à Reims par Armonville, ouvrier tisseur, qui fut élu en 1792 député de la Marne à la Convention.

(2) Nom également transmis à Reims, où il est encore porté. *(Annuaire Matot, 1906.)*

Digitized by Google

d'années (1682-1700), et marqua dix naissances d'enfants, dont quatre morts en dix-huit ans. Il donna peu de faits en dehors du tremblement de terre ressenti à Reims en 1682, mais il s'exclama vivement sur la cherté de la vie en 1694, l'année où le froment valait vingt et une livres, et il s'adressait alors aux siens : « Vous estié six enfants ! », disait-il, dans un cri de détresse sur la misère du temps. On trouve aussi dans ses mentions quelques détails sur les maladies de ses proches : pleurésie, paralysie, etc. Il cessa sa rédaction en 1700 et mourut en 1711.

Le registre reçut ensuite quelques mentions de divers membres de la famille, de 1705 à 1719, puis il fut repris en 1729, d'une façon continue, par Jean-Baptiste Jossier, fils de Remi Jossier, l'avant-dernier et le plus remarquable rédacteur de la chronique jusqu'en 1745. Il inscrivit d'abord la célébration de son mariage en l'église Saint-Jacques avec Remiette Halna, et il y ajouta la mention de son contrat passé devant notaire. Puis il donna la série des douze naissances d'enfants qui suivirent en vingt-quatre ans, sur lesquels sept moururent en bas-âge (1). Il s'était marié tard, à l'âge de trente-quatre ans, et il mourut assez jeune, âgé de cinquante-six ans, en 1751, après une existence qui paraît avoir été très active comme homme de métier et fabricant (2).

(1) Plusieurs furent mis en nourrice dans les environs de Reims, et quelques-uns moururent ainsi loin des parents, à Nanteuil-la-Fosse, à Nogent, etc. Deux jumeaux naquirent en 1743 et moururent tous deux le lendemain de leur naissance.

(2) Jean-Baptiste Jossier signa, avec les autres maîtres de la corporation, les nouveaux statuts et règlements pour la commu-

Digitized by Google

Mais la plus intéressante portion de sa rédaction est pour nous la relation des faits locaux et généraux, donnée avec quelques détails vivement exprimés : grêle en 1730, prix des grains en certaines années, prise de Philipsbourg en 1734, grand hiver et été pluvieux en 1740, tirage au sort de la milice en 1743, passage de Louis XV à Reims en 1744, etc. Enfin il retraça la cruelle maladie qu'il éprouva en 1745, l'opération qui lui fut faite, le danger de mort où il fut et sa guérison qu'il espérait complète. Il est probable, au contraire, que le mal reparut et le réduisit à l'impuissance, car il n'écrivit plus une ligne, lui qui avait si largement rempli sa tâche en des pages d'une écriture fort lisible.

Son fils, Claude-Remi Jossier, un clerc probablement, car il écrivit deux mentions en latin, reprit la tâche paternelle de 1747 à 1751 dans un petit nombre de mentions, parmi lesquelles figure la paix d'Aix-la-Chapelle et la naissance du duc de Bourgogne. Mais il ne continua pas longtemps et mourut en 1753, âgé de vingt-trois ans; ce fut sa mère, Remiette Halna, qui inscrivit son décès en même temps que la dernière mention du livret. Elle-même quitta sans doute ce monde bientôt après, et le petit registre resta à jamais interrompu, n'offrant plus que des feuillets blancs à la suite de cette curieuse succession de notes de famille (1).

nauté des maîtres bonnetiers de la ville de Reims, accordés, homologués par arrêt du 25 août 1735, publiés par P. Varin dans les *Archives législatives de Reims*, Statuts, t. II, p. 290.

(1) D'autres livrets de ce genre existent certainement encore. On citait dans le *Courrier de la Champagne* du 5 mai 1908, au cours de l'article : *Encore une usine qui va fermer*, un livre de compte d'un tisseur de Reims, qui réglait en 1784-85, ses affaires avec un sieur Aubert, de Suippes, et donnait la liste de ses huit

Digitized by Google

On conserva cependant avec un soin pieux ce livret, on ne l'employa à aucun usage profane ou mercantile (1), et nous en reproduisons le texte demeuré intact, dans toute la saveur de son originalité, pour le fond comme pour la forme. La vie de nos familles modernes y trouvera des exemples en tous genres et du reconfort aux heures de tristesse et de séparation : c'est une œuvre humaine, mais une œuvre d'espérance et de confiance en Dieu.

Reims, le 20 avril 1908.

Henri JADART.

enfants, parlait du contrat de mariage de l'une de ses filles à laquelle il avait fait une petite dot ; ce tisseur s'appelait *Poncette*, nous dit le signataire *F.·. Curieux.*

(1) Sur les 75 feuillets qu'il comporte, 46 seulement ont été écrits de 1593 à 1753, c'est-à-dire pendant une durée de cent soixante ans. Le premier feuillet *recto* et le dernier *verso* offrent seuls des traces d'écriture sans conséquence.

Digitized by Google

III.

Livret ou Journal des Familles Landouzy, Brice et Jossier, du XVIe au XVIIIe siècle (1).

†

Mesmoire abregé, tant du jour que j'ay esté espousé que de âges de mes enfans, et autre chose quy peuvent servir à mes successeurs, à quy je désir laisser ce petit brouillar assez mal escript pour le peu d'exercice que j'ay de la plumme que je n'ay que faire de déclarer, car ilz ne peuvent ignorer que je ne feusse un pauvre menuisier, mais pour toute conclusion je prie Dieu qu'il leur veuille à tous donner sa saincte bénédiction. *Amen.*

Auxilium meum à Domino qui fecit celum et terram.

J'ay apris de feu mon père, Jacques de Landouzis, que feu ma mère, Restitude Got, fut délivrée de moy le mercredy 20 Aoust 1567, environ 7 heures du matin, et que Mr Robert Fillette, sieur de Lude (2), me fit donner le sainct sacrement de baptesme en l'église de St Martin, environ 11 heures du matin (3). Dieu en soit loué et veuille avoir pitié et miséricorde de leurs âmes. *Amen.*

(1) Le texte de ce recueil est donné ici dans sa forme originale la plus sincère, sauf pour l'accentuation et la ponctuation qui ont été ajoutées en vue de la clarté du style et de la facilité de la lecture.

(2) La famille Fillette possédait déjà la seigneurie de Ludes en 1505, d'après l'*Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims*, p. 59. — *Ludes*, canton de Verzy (Marne).

(3) Il est impossible de confronter cette mention avec l'acte de baptême d'un registre paroissial, car les registres de ce genre ne sont conservés à Reims que depuis le début du XVIIe siècle, sauf pour les paroisses Saint-Jacques en 1572, Saint-Hilaire en 1573 et Saint-André en 1598. Sur les diverses paroisses de Reims dont il est ici question, voir le t. LXXXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, et sur leurs registres, le *Bulletin historique et philologique*, année 1901, pp. 131 à 133.

Digitized by Google

†

J'ay, par la divine providence, heureusement pris à femme et espouse Alison Lapille, le mardy 26 de Janvier 1593, ayant esté en fienssailles depuis le 18 novembre jusques audit jour. Dieu en soit loué éternellement. *Amen*.

Environ le jour de Nostre Dame suivant, je fus mis en mesnage en la rue du Barbate (1), en la maison qui appartenoit à feu mon père, luy provenant de feu mon grand père, Jhan de Landouzis, et pour le présent à moy appartenant.

†

Mon fils Jhan de Landouzis fut nay le jeudy 3 octobre 1596, environ 8 heures du matin, et mon grand père Louis de Paris et ma mère Anne, sa fille, luy firent donner le sainct sacrement de baptesme le jour mesme en l'église de Sainct Estienne.

Ma fille, Nicolle de Landouzis, fut nay le sabmedi 10 de Juillet 1599, à 1 heure du matin, et mon père, Jacques de Landouzis, et ma belle mère Nicole Benoit, sa seconde femme, luy firent donner le sainct sacrement de baptesme en l'Eglise de St Sinforian.

†

Ma fille Claude de Landouzis, nasquit le 21 apvril 1621 (1601), qui estoit la veille de Pasques (2), environ 7 heures du soir, et le jour de Pasques, après Vespres, elle fut baptisée en l'Eglise de St Illaire par Monsieur Fliche, lors curré de ladite Esglise et le parin et la marine furent mon frère Gobert Malot et ma sœur Claude Lapille, sa femme, ce fut l'an mil

(1) *Le Barbâtre*, rue allant de la porte Basée au bourg Saint-Remi.

(2) La date de 1621 est bien inscrite sur le livret, mais il n'y a pas à douter qu'elle n'ait été mise par erreur pour 1601, année où Pâques tombait le 22 avril et où, par conséquent, le Samedi Saint se trouvait être le 21 avril.

Digitized by Google

six cents vingt et un. Dieu en soit loué. Ce fut en mil six cents vint et un (1).

Ma fille Marie de Landouzis naquit le vendredy 10 décembre 1604, à 6 heures du matin, et fut le mesme jour à 3 heures du soir baptizée par monsieur Lefort (par son chapelain), lors curé en l'Eglise en St Pierre le Vieille, et le parin et la marine furent mon frère Jhan de Landouzis et ma sœur Marie Malin, sa femme, et elle decedda le 2 de décembre 1620 à 6 heures du matin et fut le mesme jour enterrée au simetière de St Martin, proche de mon père et ma mère. Dieu veuille avoir pitié et miséricorde de leurs âmes.

†

Ma fille Beatrix de Landouzis naquit le jeudi 19 de juillet mil six cents et sept à 4 heures après midy et feut baptizée le lendemin en l'Eglize de St Jacques par Monsieur La Lobe, lors curé en ladite Eglize, le jour de feste saincte Marguerite, et le parin et la marine furent mon frère Jhan Mopinot et ma sœur Beatrix, sa femme, Dieu en soit loué, servie et honorré. *Amen.*

†

Ma fille Marguerite de Landouzis, naquit le vendredi 3e jour d'apvril 1609, le jour de feste Saincte Marie Egiptienne et fut baptizée le jour mesme à 5 heures du soir en l'Eglize de St Illaire, par Monsieur Fliche lors curé en ladite Eglize, et le parin et la marine furent mon frère Claude Lapille et ma sœur Marguerite Le Suplit, sa femme. Dieu en soit loué, servie et honnorré. *Amen.*

Elle desseda et passa de ce monde par unne maladie dissenterique le 13 de octobre mil six cents vingt trois, environ les

(1) Malgré cette répétition de la date de 1621, faite sans doute après coup, il faut maintenir celle de 1601 pour le motif donné plus haut, et aussi pour cet autre irréfutable qu'en 1621 Pâques tombait le 11 avril (*Trésor de chronologie*, par de Mas-Latrie, pp. 482-83.

Digitized by Google

3 heures du matin, et fut enterrée le jour mesme au simetierre de St Illaire hors la ville (1), près d'unne croix de ferre quy est dentellé (2) au lieu ou est ausi enterré mon beau père Jehan La Pille. Dieu veuille avoir pitié et miséricorde de leurs âmes et leur fasse la grace d'interceder pour nous. *Amen.*

Mon second filz, du nom de Jacques de Landouzis, naquit le mercredi 12 octobre 1616 à 11 heures du soir, et fut baptizé le lendemin, et le parin et la marine furent Monsieur Jacques Chastelin et ma dame Janne Chalon sa femme. Dieu en soit loué. Il deceda d'unne dissenterie le dimanche jour de la Nativité de la bien heureuse Vierge Marie à 2 heures après midy et fut enterré le jour mesme au simetiere de St Martin, au mesme lieu. Dieu par sa bontée et miséricorde lui fase la grâce de prier pour nous tous.

Mon filz, Robert de Landouzis, fut né le Mercredy 18 de mars 1620 à 2 heures après mydi et fut baptisé le jour mesme en l'Eglise de St Estienne, et le parin et la marine furent ma mère Anne Paris et mon frère Jhan Mopinot, et il décéda le 23 dudit mois en ladite année 1620 et fut enterré au simetière de St Martin, aussi à mesme lieu. Dieu en soit loué !

Le lundy 21 novembre 1622, ma fille Nicolle de Landouzis épouza Jacques Harmonvil, et le mercrdy 25 octobre 1623, environ 4 heures après midy, il pleut à Dieu la vouloir délivrer d'un fils quy fut ce mesme jour baptizé en l'Eglize de St Martin et fut par ma mère et moy comme parin et marine nommé Jhan. Dieu en soit loué, servie et honnorré.

Mon filz Jhan de Landouzis, espouza Anne Macart le lundy 28 apvril 1625. Dieu en soit loué. Le Dimanche 15 de mars 1626 à mynuit, naquit mon petit fils Pierre Harmonvil et le lundy suivant il fut baptizé en l'Eglise St Mauris, et le parin

(1) Cimetière de Saint-Hilaire, depuis longtemps disparu sur l'emplacement de la place actuelle de la République.

(2) *Dentellé,* croix entée, fichée en terre.

Digitized by Google

et la marine furent son grand père Pierre Harmonvil et Simonne sa grand mère. Dieu en soit loué, servie et honnorré.

Mon petit fils Pierre de Landouzis naquit en la rue du Barbate, en unne maison proche de la maison du Mondieu, que l'on disoit jadis les Séminaires (1), le lundy 16 novembre 1626 et fut le jour mesme baptizé en l'Eglise de St Thimoté, et le parin et marine furent son grand père, Pierre Maquart, et Janne. sa grand mère, et femme dudit Maquart. Dieu en soit loué, servie et honnoré. *Amen.*

Ma petite fille Anne de Landouzis fut nay la veille du jour de la Nativité de Nostre Dame en septembre 1629 et le mesme jour de ladite veille, elle fut baptisée en l'église de St Estienne, moy étant le parin et ma femme Alizon Lapille fut la marine, et le jour de St Michel suivant il plut à Dieu de l'appeller de ce monde et fut enterrée au cimetière de St Estienne. Dieu en soit loué.

Ma petite fille, Anne Gobelet, fut nay le mardy 30 de mars 1632, environ 9 heures du matin et fut baptizée le jour mesme en l'Eglize de St Estienne, et ma mère, Anne Pary, et moy luy fime donner le sainct sacrement de baptesme. Dieu en soit loué, servi et honnorré éternellement. *Amen* (2).

†

Le commencement de ce présent livre m'a donné le subiet de fair un mémoire de ma petite famille, tant du jour que j'oy été espousé que des âges de mes enfans et autres chose

(1) Maison des Chartreux du Mont-Dieu, ancien séminaire bâti par le cardinal de Lorraine, bâtiment encore existant.

(2) A ce moment (30 Mars 1632), l'auteur du recueil primitif disparait; il avait alors 65 ans. Il cesse à cet endroit sa rédaction, sans que personne y ait fait mention de sa mort. Deux feuillets blancs et un écrit, mais arraché, indiquent l'interruption du *Livret de Famille* dont la rédaction fut reprise par un descendant le 22 mars 1654.

Digitized by Google

quy pouront servir à mes successeurs. Je pry Dieu qu'il veuille à nous donner sa saincte benediction. *Amen* (1).

Par la Grâce de Dieu,

L'an mil six cens cinquante et quatre, le 22 mars, je fus promy et fiancé à Thomasse Hermonville. Dieu en soit loué.

Le 27 avril en suivant, nous avons été espousé par Monsieur Pierre Hermonville, curé de Chambersy (2), en l'eglisse de St Deny (3). Dieu nous veuille donner sa bénédiction.

Le 2 de Juillet ensuivant, nous avons été mis en ménage à la rue du Bourdevelle (4), à l'enseigne du Cheval vert. Dieu y soit.

Le 21e jour du mois d'apvril 1655, à quatre heure après midy, le frère Claude de Landouzy trepassa de ce monde en l'autre, et le lendemen, il est enterré ault simitier St Estienne. Dieu veuille avoir son âme.

Le 15e jour du mois de may 1655, ma fille Nicolle Brice est venue au monde environ le neuf heure du soir, et le 17 dudict mois, el a été baptizé en l'eglisse de St Deny, mon père Jacques Hermonville a été le paren et ma mère a été la marine. Dieu luy donne sa Saincte benediction.

Le 30e jour d'aoust 1655, Robert de Landouzy est venu au monde environ le deux heure après midy, il a esté baptizé à Sainct Estienne ; par grâce de Dieu, moy et ma femme l'ou tenu sur le sainct font. Dieu en soit loué.

Du 15e jour d'octobre 1656, environ le huict heur du matin,

(1) A la suite de cette petite introduction, un feuillet a été coupé avec des ciseaux. Toute la suite des mentions, de 1654 à 1677 est de la main de Robert Brice, gendre de Jacques Hermonville et de Nicolle de Landouzis, dont il avait épousé la fille Thomasse Hermonville, en 1654. Il en eut quinze enfants et mourut en 1679. Voir plus loin à cette date.

(2) *Chambrecy*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(3) *Saint-Denis de Reims*, église abbatiale et paroissiale.

(4) *Le Bourg de Vesle*, faubourg qui commençait à la porte aux Ferons, rue de Vesle actuellement.

Digitized by Google

ma fille Liesse Brice est venu ault monde, el a esté baptizé à St Estienne par Mr Rolan le lendemen à cinq heur du soir, moy frère Jehan Doiné a esté le paren et sa fem Liesse Brice a esté la marine. Dieu en soit loué.

Le vingte deuxiesme jour du mois de septembre 1657, ma fille Janne Brice est venu ault monde et a esté baptizé en l'église de la Magdelaine, Roger Sommier a esté le parain et sa femme Janne Robert a esté la marinne, et le jour mesme il est décédé, est enteré au simitier de la Magdelaine. Dieu veuille avoir son âme.

Le 4e jour du mois de Novembre 1658, ma fille Margueritte Brice est venu ault monde environ dix heures du soir et le lendemain a esté baptizé en l'église de Saincte Marye Magdeleine; mon frère Pierre Hermonville a esté le parin et ma sœur Margueritte Hermonville a esté la marine. Dieu luy donne sa saincte bénédiction.

Le 28 de May 1659, ma sœur Liesse Brice est passée de ce monde en l'autre et le lendemain a esté enteré à St Denis. Dieu veille avoir son âme.

Le premier jour du mois de Mars 1660, mon fils Jehan Brice est venu au monde sur les dix heures du soir, le lendemin il a esté baptisé à St-Jacque mon oncle Jehan Lapoulle et ma tante Janne Binet l'on tenu sur les S^t fon de baptesme, l'année de la paix (1). Dieu luy donne sa sainte bénédiction.

Le 4 Julliet ensuivant, mon fils Jehan Brice est passé de se monde en l'autre environ deux heures après mainuict et enteré à St Marye Magdeleine. Dieu veille avoir son Ame.

Le dernier jour du mois d'octobre 1660, ma fille Nicolle Brice est passé de se monde en l'autre environ le dix heures du soir, le lendemain le jour de la Toussain el est enteré an leglisse de St Marie Magdelaine. Dieu veille avoir son Ame.

Le 18 d'apvril 1661, mon nepveu Robert Hermonville est venu au monde environ les deux heures du matin, a esté

(1) La paix des Pyrénées, conclue en 1659 entre la France et l'Espagne.

Digitized by Google

baptisé en léglise de Geux (1) par monsieur Lecallion, et est mort quatre jour après, moy et ma famme ont esté parin et marine. Dieu veille avoir son Ame.

Le premier jour de Julliet 1661, ma fille Nicolle Brice est venu ault monde environ le 4 heure du soir, et le lendemain el a esté baptisé en l'église de St Mary Magdelaine, mon frère Jehan Hermonville a esté le parin et ma mère Nicolle de Landousy a esté la marine. Dieu luy veille donner sa Ste Bénédiction.

Le 18 de février 1663, ma fille Anne Brice est venu ault monde et a esté baptisé à Ste Marye Magdelaine, mon neveu Claude Poncelé a esté le parin et ma sœur Anne Brice a esté la marine. Dieu luy donne Sa S^te bénédiction.

Le 29 d'apvril 1664, ma niepsse Hermonville, fille de mon frère Jehan Hermonville et de Nicolle Cordier, est venu au monde, le jour mesme el a esté baptisé à la paroisse de St Tiery (2), par monsieur Bissé, je esté le parin avec ma fille Liesse Brice à l'appsence de ma femme. Dieu luy donne sa Ste Bénédiction.

Le 22 d'apvril 1665, Miché Brice est venu au monde environ le 4 heure du soir, le lendemain il a esté baptizé à St Siphorian par Mt Croqué, mon oncle, Miché Bissé a été le parin, et ma tante, femme de Landouzy, a esté la marine. Dieu luy donne sa bénédiction.

Le dernier jour de mars 1666, le contrat de ma maison a esté passé par Monsieur Le Leu et Rogier, moienant la comme de seize cent livres. Dieu nous donne la grâce d'y faire nostre salut.

Le 7 d'octobre 1666, mon fils Pierre Brice est venu ault monde environ le midy, esté baptizé à Ste Mary Magdelaine, Pierre Richet a esté le parin et Janne Ladatte sa femme a esté la marine. Dieu luy donne sa S^te bénédiction (3).

(1) *Gueux*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(2) *Saint-Thierry*, canton de Bourgogne (Marne).

(3) Après cette mention, une autre, en trois lignes, a été biffée et raturée.

Digitized by Google

Du 27 octobre 1666, mon filz Pierre Brice est passé de ce monde à l'autre et le lendemain il a esté enteré à St Marie Magdelaine. Dieu veille avoir son âme.

Ma tante Simonne Lapoulle est decédé au mesme mois et an que dessus. Dieu veille avoir son âme.

Du 2 d'octobre 1666, mon fils Miché Brice est decédé, et le lendemain il a esté enteré à Ste Marye Magdelaine. Dieu veille avoir son âme.

Du 27 de janvier 1667, mon nepveu Henry Doinet est decédé de ce monde en l'autre, il est enteré à St Jacque. Dieu veille avoir son âme.

Du 22 de mars 1667, Thomasse Azare est venu au monde, el a esté baptisé à Ste Marie Magdelaine, je esté le parin et ma femme Thomasse Hermonville a esté la marine. Dieu luy donne sa bénédiction.

Le 7 de may 1667, mon frère Jehan Doinné est decédé de ce monde en l'autre, il a esté enteré à St Jacq. Dieu veille avoir son âme.

Le 20 septembre 1667, mon filz Jacques Brice est venu ault monde environ les 5 heures du matin, il a esté baptizé le jour mesme en l'eglise de St Denis, mon père Hermonville a esté le parin et ma mère a esté la marine. Dieu luy veille donner sa saincte bénédiction.

Le 25 de julliet 1668, mon filz Jacques Brice est decédé, il est enteré à St Marie Magdeleine. Dieu veille avoir son âme.

Le 24 de septembre 1668, le corps de Monsieur St Remy a esté porté en procession à Nostre Dame, et lendemin il a esté porté à St Hilaire, le mercredy il a esté porté à St Jacques et le jeudy au Augustin et le vendredy il a esté reporté à l'église dudict St Remy par la grâce de Dieu (1).

Du 29 de janvier 1669, Janne Brice et Antoinete Brice est

(1) Procession ordonnée à l'occasion de la terrible épidémie de peste qui exerça ses ravages à Reims, en 1668. — Cfr. la notice du D^r Ma. dan, dans *La Chronique de Champagne*, 1857, t. II, p. 1 à 25.

Digitized by Google

venu ault monde environ le trois heures du matin, il ont esté baptisé à Ste Marie Magdelaine, Monsieur Rousselet et sa femme ont esté parin et marine de ladict Janne Brice, et mon nepveux Claude Poncelé et ma nièce Antoinete Rossin a esté parin et marine de ladict Antoinete. Dieu leur donne sa saincte bénédiction.

Le 13 de mars 1669, ma fille Janne Brice est decédé environ le midy, le lendemin el a esté enteré à Ste Marie Magdelaine. Dieu en soit loué.

Le 7 de janvier 1670, Monsieur Claude Foucot (1), curé de Ste Marie Magdelaine, est decédé, et Monsieur son frère a pris possetion de la cure en mesme temps.

En l'année 1668 et 1669, je esté porté plat des pauvres (2), après Claude Gadiat.

Le 21 juin 1670, ma mère Nicolle de Landouzy est decédé de ce monde en l'autre, el est enterré à St Denis le lendemin. Dieu veilie avoir son âme.

Le 20 décembre 1670, mon filz Pierre Brice est venu au monde environ le 3 heur du matin, mon frère Pierre Hermonville a esté le parin et ma fille Liesse Brice a esté la marine, el a esté baptizé à l'église de Ste Marie Magdelaine. Dieu luy veille donner sa s^te^ bénédiction.

Du 30 décembre 1670, mon oncle Jehan La Poulle est decédé de ce monde en l'autre, il est enteré au simitier de St Jacque. Dieu veille avoir son âme.

Du 10 d'aoust 1672, mon fils Louis Brice est venu ault monde environ les trois heures après midy, il a esté baptisé à l'église de Ste Marie Magdelaine, mon compère Louis Azart a esté le parin et ma commère Magdelaine Coutant, sa femme. a esté la marine. Dieu luy donne sa s^te^ bénédiction.

(1) Sans doute pour *Foucaut*, nom encore porté. A cette date, le registre paroissial de Saint-Jacques n'offre pas l'acte de sépulture indiqué ici. L'espace réservé a été biffé.

(2) Robert Brice veut dire qu'il a quêté pour les pauvres en sa paroisse de La Madeleine.

Digitized by Google

Le 29 d'avril 1674, je esté dénoncé coûtre en l'église de Ste Mary Magdelaine le dernier dimanche d'avril (1).

†

Le 7 de septembre 1674, ma fille Perette Brice est venu au monde environ les quatre heures du matin, el a esté baptisé en l'église de Ste Marie Magdelaine, mon cousin André Geraux a esté le parin et ma cousine Perette Le Roux a esté la marine. Dieu luy donne sa saincte bénédiction. *Amen.*

†

Le 20 de février 1676, ma fille Margueritte Brice est venu au monde environ le quatre heure du soir, el a esté baptisé le lendemin à la paroisse de Ste Marie Magdelaine, mon nepveux Robert de Landouzy a esté le parin et ma fille Margueritte Brice a esté la marine. Dieu lui donne sa Ste bénédiction. *Amen.*

Le 12 de février 1677. Tomasse Crestien est venu au monde le matin, el a esté baptizé en l'église de Ste Marie Magdelaine, je esté le parin et ma femme Tomasse Hermonville a esté la marine. Dieu luy donne sa ste bénédiction.

Le 6 de julliet 1677, mon nepveux Ponce Crestien a decédé de ce monde à l'autre, est enteré à St Timoté. Dieu veille avoir son âme.

Le 2 décembre 1677, mon filz Pierre Brice a esté reçu à la Maitrisse de Maréchaux avec Jehan Verreux, filz de Rolle Verreux (2).

†

Le 16 décembre 1677, environ le six heure du soir, mon père Jacques Hermonville est decedé de ce monde en l'autre,

(1) C'est-à-dire qu'il a été élu coûtre ou marguillier de sa paroisse de La Madeleine.

(2) Il s'agit sans doute de l'entrée de son fils Pierre en apprentissage chez un maréchal, car il n'avait alors que sept ans, étant né en 1670.

Digitized by Google

est enterré à St Denis au bas du simitier dont il a faict fere une croix. Dieu veille avoir son Ame (1).

Le 19 febvrier 1679, environ le menuy, Mon homme Robert Brice est decédé de ce monde en l'autre, est enterré à Ste Marie Magdelaine au proche de la grande croix du simitier. Dieux veille avoir son Ame (2).

Le sixiesme jour du mois d'avril 1679, ma fil Margueritte Brice et mortte environ le deux heure du matin. Dieux veille avoire son âme.

Ma fils Marguerite Brice a été promis et fiancé à Remis Jossier le quinziesme juilliet 1681, et le 28 suivant dudit mois ont epouzé an l'eglize St Mary Magdelaine par Monsieur Boucilien, curé. Dieux an soit loué.

Ce 4e jour du mois de may 1682, Remy Malaissi est venu aux monde environ le sept heures du matin, dont Remy Jossier a été le parin et Marguerite Brice, ma femme, a été la marine, il a été baptisé à l'église de Courmontreuil (3). Dieu luy donne sa saint bénédiction.

L'an mil six cent quatre vingt et deux, le 12e jour du moy de may, à deux heures aux matin, il a faict un grand tramblement de terre qui a faict grand peur aux monde de Reims (4).

Du 10e octobre 1682, mon fil Pierre Jossier est venu au monde environ les six heures du matin, il a été baptisé en

(1) Ici la dernière mention de l'écriture de Robert Brice, qui mourut en 1679.

(2) Cette mention, comme les deux suivantes, est écrite par la veuve de Robert Brice.

(3) *Cormontreuil*, près Reims. Cette mention est de l'écriture de Remy Jossier, qui reprend, à cette date, la suite du *Livret de famille*, sauf deux mentions de sa belle-mère.

(4) Jusqu'ici nous n'avions découvert aucune mention locale de ce tremblement de terre à Reims en 1682, mais il est signalé, à la même date du 12 mai, à deux heures du matin, la même année, pour la Lorraine et la Champagne, dans les Recherches de M. J. Villette sur ces phénomènes, publiées par la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, janvier-février 1905, pp. 40 à 43.

Digitized by Google

l'église de Saint Marie Magdelaine de Reims, dont ma mère Thomas Hermonville a été la marine, et mon frère Pierre Brice a été le parin à la place de mon oncle Pierre Hermonville, curé de Coulome (1). Dieu luy donne sa saint bénédiction. *Amen.*

Le 29 septembre 1684, ma petite fille Hanriet Jossié est venu hau monde environ le m dy le jour de la St Michel, Antoine Bis a esté le parin et Hanriet Poté la marine, el a esté baptizé an l'église de St Jacque par Mr Verzo (2), clerc. Dieu luy donne sa s^t bénédiction. *Amen.*

Le 21 octobre 1685, mon fils Pierre Bris et décédé à trois heures après midy. Il et enteré au simitier de St Deny, au devant de la crois d'en bas du semitiere. Dieux veil avoir son âme (3).

Ce 9e jour du moi d'avril 1686, ma fille Anne Jossier est ven i aux monde environ le neuf heur et demi du matin, el a esté baptisé à l'église de Saint Jacque de Reims, Louis Charlot et Anne Brice (mon frère et ma sœur), sa femme, a esté le parin et marinne. Sa esté le jour de leur nosse. Dieu leur donne à tous sa sainte bénédiction. *Amen.*

Le 2e jour du mois de mais 1686, ma mère Thomasse Hermonville, est decédé de ce monde à dix (heures) du matin, elle a esté enterré e landimain 3e, à 10 heur aussi du matin, une grand messe le corps présant, par M^re le curé de Sainte Mari Magd laine, sa paroisse, elle est enterré au simetier de ladite église devant la grand crois de pierre. Dieu veille avoir son âme. *Aman* (4).

Ma fille Caterine Jossier est venu au monde le vingt troisième may 1687, environ le sept heur du matin, elle a esté

(1) *Coulommes en la Montagne*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

(2) *Verzeaux*, nom encore porté.

(3) Ces deux mentions sont écrites par Thomasse Hermonville, veuve Brice, morte en 1686.

(4) A la suite de cet acte, se trouvent deux pages la ssées en blanc.

Digitized by Google

baptissé le jour mesme, mon frère Ponce Jossier et Antoinet Sommier, sa femme, a esté le parain et marinne, el a esté baptisé en l'eglise de Saint Jacque de Reims. Dieu lui donna sa sainte bénédiction. *Amen.*

Le 25 may 1687, ma fille Caterine Jossier est passé de ce monde à l'autre, elle a esté enteré le lendemain par mons. le curé de Saint Jacque au simetier de Saint Jacques. Dieu veille avoir son âme.

Ce 24e avril 1688, ma fille Margueritte Jossier est venu au monde environ les huit heure du soir, elle a esté baptisé le lendemain en l'église de Saint Jacques, et Louis Brice, mon frère, a esté le parain et ma tante Margueritte Hermonville a esté la marine. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Le 16e may 1688, ma fille Margueritte Jossier est passé de ce monde en l'autre elle est enteré aux vilage de Boullie (1), par monsieur Petit, curé dudit lieu, elle esté en norice à Honrisi (2), chez André Gobinet. Dieu en soit loué. *Amen.*

Le 4e décembre 1688, ma niesse Margueritte Perceval es é venu aux monde et le laindemain elle a esté baptisé à l'église de Sacy (3), par Monsieur Marlot, prestre curé dudit lieu, je esté le parin et ma femme a esté la marine. Dieu luy donne sa saincte bénédiction. *Amen.*

Le 8e apvril 1689, Margueritte Charlot est venu aux mondes et les maimes jour elle a esté baptisé en l'église de Sainct Jacques par Monsieur de la Marche, chapelain de ladite église. Je esté parin et ma femme a esté la marine. Dieu luy donne sa saincte bénédiction. *Amen.*

Le 25e décembre 1689, jour de la Nativité de Nostre Seigneur, ma fille Anne Jossier est morte pendant la messe de minui, elle a esté enteré le mesme Jour de Noël au simetier de Sainct Jacque, elle esté âgée de trois ans et huit mois et demy. Dieu la veille avoir en son sainct roiomme. *Amen.*

(1) *Bouilly*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).
(2) *Onrezy*, hameau de la commune de Bouilly.
(3) *Sacy*, même canton.

Digitized by Google

Le 19e juillette 1690, mon fil François Jossier est venu aux monde environ les huit heure du matin, et les mesme jou · il a esté baptisé en l'église de Sainct Jacque par Monsieur Berton, chepelain, mon beaux frère François Perceval a esté le parain et ma sœur Margueritte Jossier a esté la marine. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Le 8e janvier 1692, mon fil Remy Jossier est venu aux monde sur les dix heur du soir, et le lendemain il a esté baptisé en l'église de Saint Jacque de Reims par Monsieur de la Marche, chappelain de dicele paroisse, mon fil Pierre Jossier a esté le parrin, et ma sœur Liesse Mari Brice a esté la marine. Dieu luy donne sa saincte bénédiction. *Amen.*

Le 10e mars 1693, mon fils Antoine Jossier est venu aux monde sur les quatre heur du matain, le mesme jour il a esté baptisé en l'esglise de Sainct Jacque par Monsieur Bourguin, vicaire, et mon fil Pierre Jossier et ma sœur Antoinette Brice lui ont faict donnée le sainct sacremant de baptême. Dieu lui donne sa saincte bénédission. *Amen.*

Le 7e may 1694, mon fil Jean Baptisse Jossier est venu aux monde environ le huit heur du matain, le mesme jour il a esté baptisé en l'église de Sainct Jacque par Monsieur Bourguin, vicqaire, mon fil Pierre Jossier a esté le parain et ma sœur Perette Brice a esté la marine. Dieu lui donne sa saincte bénédiction. *Amen* (1).

Le 23e jour du moi de Juillet 1694, ma sœur Marguerite Jossier est passée de ce monde et le lemdemain elle a été enterrée aux simetier de Sassi par Mr Marlot, curé dud. Sassi (2). Dieu veille avoir son âme. *Amen.*

Mes enfans, souvenez vous de trois années que nous sommes, vous saurez que le grain a vallu vingt livres et 21 livres le seigle et trante deux livres le froumant aux moi de juillet 1694, vous estié six enfans.

(1) Acte conforme dans le registre paroissial de Saint-Jacques, f° 13 verso.

(2) *Sacy*, canton de Ville-en-Tardenois (Marne).

Digitized by Google

Le 7e novembre 1694 mon fil François Jossier est passé de ce monde en l'autre et est enterré le landemain aux simetier de Sainct Jacques par Monsieur le curé. Dieu veille avoir pitié de lui. *Amen* (1).

Le 5e may 1696, ma fille Anne Teresse Jossier est venu aux monde et a esté baptisé le mesme jour, mon frère Louis Charlot et sa femme a esté le parain et marine. Elle a esté baptisé en l'église de Saint Jacque par Monsieur Bigot, vicquaire de la paroisse. Dieu lui donne sa saincte bénédiction.

Le 8e may 1699, environ le deux à trois heures du matin, il a pleu à Dieu appeller ma femme Margueritte Brice de ce monde en l'austre, après une maladie de huit jour, et elle entrée dans le neuf de la pleurizi environ cinq heur du neuf (2), elle a estée enterée le mesme jour au semitier de St Jacque aux desus de la grande croix proche la chappelle de la cemitier. Dieu vielle avoir son âme dans son saint paradis. *Amen*.

Le 12e mars 1700, ma mère Henriette Pothé est decédé de ce monde à deux heur après midi, après une maladie de deux moi, c'est une paralizi qui lui a pri le 12e janvier 1700 et lui a durée jucque à la mort sans savoir parler, elle avoit la motié du corps mort et elle a parllé deux jour auparavant que de mourire, elle est enteré aux simetier de la Magdelaine proche la grande croix de pierre. Dieu veille avoir pitié et veille metre son ame dans son sainct paradis (3).

Antoine Josy le mois de marc, l'ané mil sept cens cinq est décédé. Dieu veiule avoir son âme, âgé de 14 an.

Anne Téres Josy, le 8 novembre l'ané mil sept cens dix.

(1) Acte conforme dans le registre paroissial de Saint-Jacques, f° 38 recto.

(2) Phrase signifiant que la défunte était entrée dans le neuvieme jour de sa maladie et qu'elle mourut à cinq heures ce jour-là.

(3) Cette mention est la dernière écrite par Remy Jossier, qui mourut seulement en 1711, comme le constate plus loin un de ses beaux-frères qui tient le *Livret de Famille* jusqu'en 1729, avec d'autres parents.

Digitized by Google

est decédé, âgé de 14 an et demie. Dieu veuile avoir pitié de son âme.

Le 15 janvier mil sept cens onze Remy Josy, mon beau frère, est decédé, âgé de 51 ans ou environ, est enterré au semitier de St Denis proche nostre crois, ausy bien que sa fille sy dessus escrit. Dieu veil avoir son âme (1).

Le quatre de juin 1699, ma tante Margueritte Hermonville est decédé, âgé de 61 an, esté enterré au prêcheur (2) Dieu veiul avoir son âme.

Le 1 de ianvier mil sept cens huict est decedé mon oncl Pierre Hermonville, chaplin de nostre Dame de Reims, âgé de quatre vingt 2 an, est enteré au semitier St Denis proche nostre crois. Dieu veiulle avoir pitié de son âme.

Le 7 aoust mil sept cens dix sept, mon neveux Remy Josy est decédé, âgé de 25 et demi ou environ, est enteré au cemitière de St Denis proche nostre crois, Dieu veiuile avoir son âme.

Le 3 octobre mil sept cent dix sept, Entoine Perié est venu au monde, fil de mon neveux, Piere Perié et je esté la marine et mon neveux Batis Josy le parin. Dieu luy done sa bénédiction.

Le 22me mars 1719, ma sœur Liesse Brice a rendu son âme à Dieu et a été enterré le 23 dudit mois au cimitière de St Denis, au pied de la croix qui a été fait posé par mon grand père Jacque Hermonville. *Requiescat in pace* (3).

Le 23 mars 1729, ma seur Henriette Jossier a rendu son âme à Dieu, elle est enteré à la paroisse de la Sainte Chapelle à Paris, elle a épousé en 1719, le 10 8bre, Louis Ancel, natif de Compienne (4). *Requiescat in pace. Amen.*

(1) Phrase répétée d'une autre main et au-dessous

(2) Chez les Frères Prêcheurs ou Dominicains, dont le couvent se trouvait entre les rues Brûlée, Hincmar et du Couchant.

(3) Ici s'arrêtent les mentions écrites par diverses personnes de la famille. Le livret est repris le 29 mars 1729 par J.-B. Jossier et continué par lui jusqu'en 1745.

(4) *Compiègne* (Oise).

Digitized by Google

Le 22 9bre 1729, onts épousée Jean Baptiste Jossier, fils de Remy Jossier et de Marguerite Brice, ses père et mère, et Remiette Balna, fille de Remy Balna et de Marie Quatresous (1), ses père et mère, en l'église de Saint Jacques de Reims par M. Antoine Curiot, curé de laditte paroisse. Dieu en soit loué.

Le contrat dudit mariage a été passez pardevant Monsieur Dessain, notaire Royal à Reims.

Le 4me Julliette 1730, il a fait sur les quatres heures apres midy une orage, il y tomba une grêle dont il y a eu des grélonts gros comme des bouteilles d'une pinte, se qui causa un grand domage par tout le pays. Dieu nous préserve de pareille accident (2).

Le 23 7bre 1730, à huits heures du soir est venue au monde mon fils Claude Remy Jossier, il a été baptisé le 24 à la paroisse de St Jacques par Monsieur Curiot, curé de laditte paroisse. Mon oncle Claude Quatresous a été le parain et ma mère Marie Quatresous la maraine. Dieu lui donne sa sainte bénédiction. *Amen*.

Le 30 aoust 1731, à neuf heures du soir est venue au monde

(1) *Quatresols* ou *Quatresous*, nom d'une famille rémoise à laquelle appartenait Gérard Quatresolz, avocat au Parlement, qui prononça un si curieux plaidoyer au présidial de Reims le 13 mars 1628. (*Catalogue du Cabinet de Reims*, Bibliothèque de Reims, t. I, p. 455.)

(2) Cette grêle, tombée à Reims, éprouva en même temps toute la région, selon cette mention contemporaine et concordante : « L'an 1730, le 4 juillet, sur les 3 heure et demie après midi, il tomba pendant un quart d'hœur (*sic*) une grêle extraordinaire, qui ruina plus de 80 lieues de pais, depuis Le Bourget près Paris jusqu'à Sedan. Il y eut des grelles qui pesoient 16 livres, au milieu desquelles on trouvoit une petite boule de croy cy (*sic*) dure que l'on avoit peine à les casser avec un marteau. On fait monter la perte des bleds, vignes et réparations à plus de 300,000 lb. » (Extrait du t. III des *Œuvres poétiques de Chaligny de Plaine*, note ajoutée à la page 557 et reproduite au *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de Reims*, t. II, p. 454. (Cfr. Bibliothèque de Verdun, *Catalogue des Manuscrits*, nos 301 à 319, pp. 525 à 527.)

Digitized by Google

ma fille Anne Louise Jossier, elle a été baptisée le 31 en la paroisse de St Jacques par Mr Curiot, curé de laditte paroisse, le parain a été le cousin Antoine Jossier et la maraine ma tante Anne Brice, veuve de Louis Charlot. Dieu lui donne sa sainte bénédiction. *Amen* (1).

En cette année, le froment a value 15 livres le septier, et le sègle 10 livres, etc.

Le 30 décembre 1731 est decédé ma tante Perette Brice, ma maraine, qui, après une maladie de 38 ans, a rendu son âme à Dieu, et est inhumé au simetière de St Denis aux pieds de la Croix des deffuns Hermonville. *Requiescat in pace.*

L'an mille sept cent trente trois, environt les onze heurs du soir, le 26me de mars, jour de la Convertion de Ste Marie Magdelaine, est née ma fille Jeanne Gérade Jossier, elle a été baptisée le 27 par Monsieur Curiot, curé de léglise St Jacques, nôtre paroisse ; ma tante Jeanne Balna, veuve de Gera Marlette, a été la maraine, elle a pris pour être le parain, en lieu et place de mon oncle Marlette, son bau frère Mr Nicaise Marlette. Dieu lui donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Le 13 julliette 1733 est decédé ma fille Jeanne Gérade et hinumé le même jour à Rylly (2), au semetiere dudit lieu. Dieu en soit louée.

Le 17 juillet 1734, à 6 heurs du matin, est venue au monde mon fils Pierre Antoine Jossier, il a été baptisé en la paroisse de St Jacques par Mr Antoine Curiot, curé de laditte paroisse, ma tante, Antoinette Brice a été la maraine et mon cousin Pierre Charlot a été le parain. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

En cette année la feste de Dieu arriva le 24 juin, et

(1) 1 février 1754, mariage de Anne-Louise Jossier, fille de J.-B. Jossier et de Remiette Balna, avec George Thullier (f° 252 du Registre paroissial de Saint-Jacques, 1754). La veuve de J.-B. Jossier vivait encore à cette date ; nous n'avons pas trouvé son décès dans la table des actes de la même paroisse jusqu'en 1773. Elle mourut sur une autre paroisse probablement.

(2) *Rilly-la-Montagne*, canton de Verzy (Marne).

Digitized by Google

Filisbourg (1) fut pris par les françois le 18 de juillette de la même année, ce qui causa une grande joye par toutte la France, et le maréchal de Bervic (2) y fut tué d'un boulet de cannon en faisant la visitte des travaux. Vive Le Roy.

Le 17me de décembre 1734, j'ay passé contrac d'aquisition de ma maison en l'étude de Mr Nicolas Balliette, notaire royal à Reims, provenant de Monsieur Jean Barenger le jeune, à raison de 18.0 livres, pour frais de contrac 90 livres, pour droit de lots et vente 112 livres, et pour les sommes des réparations se trouveront par quitance enliacée audit contrac. Que Dieu nous y accorde notre bonheur. *Amen.*

Le 2 juin 1735 est decédé ma tante Marie Balna, pensionnaire à l'Hôtel Dieu de Reims, âgé de 71 ans, et est hinumée au cemitière de St Denis dudit Reims. *Requiescat in pace.*

Le 10 juin 1735 est decedé ma cousine Margueritte Hermonville, fille, âgée de 83 ans, elle est hinumé au cemitière de St Denis, sa paroisse. Mes enfans, afin que vous vous resouveniez de ses bienfaits, elle nous a laissez la somme de 900 livres par contrac. Dieu veüille avoir son âme et nous donne à tous d'aussy longs jours. *Amen.*

Le 13 9me 1735, est venue au monde mon fils Jean-Baptiste Jossier à six heurs du matin et a été baptisez le mesme jours en église de St Jacques par Monsieur Antoine Curiot, curé de laditte paroisse; le parain a été mon oncle Jean Richet et la maraine son épouse Claire Quatresous, ma tante. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Il a été mis en nourice à Nanteuille la fosse (3), il est décédé le 23 janvier 1736, et est hinumé au cimetière dudit lieu. Dieu en soit loué.

Dans le courant de l'année de 1736, a été démoly ma maison et a été rétably dans la mesme année par mon oncle Jean

(1) *Philipsbourg*, grand duché de Bade, ville prise par les Français en 1734.

(2) *Berwick*, né en 1670, fils de Jacques II, mourut au service de la France.

(3) *Nanteuil-la-Fosse*, canton de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

Richet, maître charpentier, et Jean-Baptiste Poinsin, maître masson. Dieu veuille, nous y accordé une bonne santé et bonne prossepérité. Ainsy soit-il, *amen*.

Le premier de janvier 1737, est venue au monde mon fils Pierre Jossier, environ les 5 heures du matin, il a été baptisé le mesme jours en l'église de St Jacques notre paroisse par Mr Antoine Curiot, curé de laditte paroisse. Le parain a été mon cousin Pierre Charlot et la maraine ma cousine Claire Charlot sa fille. Dieu luy donne sa s^te^ bénédiction. *Amen*.

Il a été mis en nourisse à Nogent près Reims, il est decédé le 8 dudit mois et inhumé audit Nogent (1). Dieu en soit louée. *Amen*.

Le 26 7bre 1737, est décédé mon fils Pierre Antoine Jossier, le 27 il est enteré au cemetière de St Jacques, il étoit âgé de trois ans 2 mois. Dieu luy donne son saint paradis. *Amen*.

En 1737, la récolte des vandange a été très abondante, ce qui ne s'est pas vue depuis 1728.

Le 4me Avril 1738, jour du Vendredi saint, est venue au monde mon fils François Jossier, environ les cinq heures du matin, et le lendemain samedy saint a été baptisé sur les fonts ouvert de St Jacques, fin de la bénédiction desdits fonts par Mr Antoine Curiot, curé de laditte paroisse (2). Le parain a été mon cousin François Simon, avec ma cousine, Terèse Jossier, son épouse. Dieu lui donne sa sainte bénédiction. *Amen*.

Il est mis en nourisse à Ventelet (3), chez le sieur Pierre Ytas, pour un an à raison de 72 livres pour son année d'aliment.

Le 16me de février 1739, est venue au monde mon fils Pierre André Jossier, environ les 5 heures du matin, a été baptisé le même jours, premier lundy de Caresme, par mon cousin Charle

(1) Probablement *Nogent-l'Abbesse*, canton de Beine (Marne). — Il y a aussi *Nogent-en-la-Montagne*, près de Sermiers, canton de Verzy.

(2) Antoine Curiot est décédé curé de Saint-Jacques le 23 juillet 1755 et a été inhumé dans cette église (Reg. par., f. 377)

(3) *Ventelay*, canton de Fismes (Marne).

Digitized by Google

Hermonville, vicaire de St Jacques, notre paroisse ; le parain a été mon cousin André Perier, et la maraine ma cousine Margueritte Charlot, sa mère. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Il a été mis en nourisse à Sacy (1) chez le cousin Rôle Hamez, à raison de 84 livres pour son année d'aliment.

En l'année 174 , l'ivère fut si long en fortte gellé que personne de ce tempt n'a connoissance d'un pareille hiver, par la grâce de Dieu les biens de la terre fure bien conservée (2).

Le 12 mars 1740, est décédé mon fils Pierre André Jossier, il est enterée au cemetière de Rilly, il étoit agée d'environ 13 mois. Dieu en soit louée, *amen.*

Le 2 Juliette 1740, est venue au monde ma fille Margueritte Jossier, à quatre heures du matin, et a été baptizé le mesme jours par Monsieur Antoine Curiot, curé de St Jacques notre paroisse ; mon fils Claude Remy Jossier a été le parin et ma fille Anne Louise Jossier la maraine. Dieu luy donne sa sainte benédiction. *Amen.*

Elle a été mis en nourisse à Sacy, à raison de 81 livres pour son année de pention.

Cette présente esté fut si pluvieuse que l'on eut grande peine à faire la récolte de tous les grains ; on fit les prières publiques, on porta en prossetion le suaire de St Remy (3), et on a finy le prière par exposition du très Saint Sacrement pendant trois jours dans touttes les église de Reims.

Mes enfant, souvenez-vous que les année 1740 et 1741 furents des plus fâcheuses pour les cherettez des biens de la terre, tant en bleds que vin, qui furent inondée des grands eaux et ensuitte une gellée si violante que les vandanges ne valoit pas la ceüille, comme plusieurs bourgeois et vigneronts

(1) Commune déjà citée en 1688 et 1694.

(2) Mention conforme dans le *Journal anonyme d'un bourgeois de Reims*, publié dans le t. CX des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 261.

(3) Relation de Dom Chastelain dans son ***Journal***. Voir *Ibidem*, pp. 169 et 170.

Digitized by Google

n'on pas fait, ce qui a rendu le pain à 5 sols la livre et le vin à 36 le pot, le sègle 16 livres le septier, le froment 25 livres, le vin 300 livres les deux poinson, boisson ordinaire de ménage Nous étions ma mère, ma femme et moy et quatre enfant vivant, il est à souhaiter que Dieu nous préserve d'un pareil fléau (1).

La préparation d'une guerre fut si grande que tous les habitant de la France en étoit effrayé ; ce fut la nommination d'un Empereur qui donna lieu à un si grand préparatiffe.

Le premier aoust 1741, est décédé ma fille Margueritte Jossier, elle est enterez le mesme jours à cemetière de St Jacques, notre paroisse à Reims. Dieu en soit louée, *amen*.

Vous vous souviendrez, mes enfant, que touttes les fois que vous yrez à l'église des RR. pères augustin de Reims (2), en entrant à droit, où est une forme de tombe par petit carot, est enterée mon oncle Louis Brice, Religieux augustin, décédée le 18 janvier 1741. *Requiescat in pace. Amen.*

Le 13 aoust 1711, à 9 heures demy du matin, est venue au monde mon fils Louis Jossier, il a été baptisez le memes jours par Monsieur Antoine Curiot, curé de notre paroisse St Jacques; le parain a été mon fils Claude Remy Jossier, et la maraine ma mère Marie Quatresous. Dieu luy donne sa sainte bénédiction. *Amen.*

Il a été mis en nourice à Jeuniville (3), chez Remy Achette, à raison de 78 livres pour son année.

Le 13 de Décembre 1743, sont venus au monde mon fils Regnault Joseph Jossier et ma fille Marianne Jossier, environ les six heures du matin, et ont été baptisez le même jour par Monsieur Sébastien Laplanche, chaplin de St Jacques notre paroisse. Le parin a été mon cousin Regnault Joseph Malot et

(1) Sur ces calamités, voir *Ibidem*, pp. 88, 168, 202 et 347.

(2) L'église des Augustins se trouvait dans la rue de ce nom et a été entièrement démolie, ainsi que le couvent qui se trouvait sur l'emplacement du Petit Séminaire.

(3) *Juniville*, arrondissement de Rethel (Ardennes).

Digitized by Google

la maraine Françoise Bara son épouse. Le parain et maraine de ma fille ont été Mr Pierre Sta et Marianne Malaizé, son Epouse. Ils sont décédé le 14e décembre mesme mois et sont hinumée au cimetière St Jacques. Dieu en soit loué. *Amen.*

Cette même année (1743), les grains ont été diminuez considérablement de sorte que le pain est venu à 6 deniers, le petit pain un sols la livre, le plus blanc (1).

Les préparatiffes de la guerre dont nous avons parlez cy devant pour la nommination de l'empereur, qui fut le Duc Electeur de Bavière, causa une perte très considérable à la France, dont fut mort p us de 150,000 homme, et a plus grande party des équipages de nos françois fure perdus. En cette année 1743, on tira la milice dans touttes les ville du Royaume, de sorte que la ville de Reims a fourny 175 hommes.

Ce fut la reine de Hongry qui causa cette redoutable guerre dont plusieurs brave seigneurs, généraux et officiers, furent tué et blessez. Nous sommes menacés de plus grande guerre, si le Seigneur ny mais sa puissante main. *Da pacem Domine.*

L'an mil sept cent quarante trois, le 16 may, est décédé ma tante Antoinette Brice, elle fut enteré au cemetière de St Denis, sa paroisse, au pied de la croix des Hermonville.

En 1744, le Roy Louis 15, pour sa première campagne pour la guerre de Flandre, party de Versailles dans le mois de may pour se rendre à Lisle et dans d'autres villes dudit pays, où il remporta plusieurs victoires sur les Anglois et Holandois ; il party ensuitte pour se rendre sur le Rhin, où il passa par la ville de Reims le 29 juillet 1744, et entra par la porte Neufe que l'on nomma Royal. Cette porte fut ornée magnifiquement. On dressa près de l'église de St Jacques un arche de triomphe des plus superbe qui ay jamais paru, de mesme que à la porte aux ferons, et les rue furent tapissée et gresvez depuis laditte porte Royal jusqu'au palais archiépiscopal, et la bourgoisie, au nombre de 2.000 hommes, faisoit

(1) Voir le *Journal anonyme* dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t-CX, p. 202.

Digitized by Google

haye le long du chemin en dedans de la ville, de plus une compagny de jeune Cadet de 100 homme en habit rouge, superbement ornée, ainssy que les chevaux caparassonnez avec étendart qu'ils onst deposez à l'hotelle de ville en mémoire de Louis le bien aimé. Dans le double séjours que le Roy fit à Reims, on tira un magnifique feu d'artiffice que le Roy honora de sa présence et y mit le feu (1).

Sa Majesté ayant receu touttes les satisfactions posible, party le premier aoust pour se rendre à Mest, où il tomba dans une maladie très violente; après avoire été administré de tout les sacrements, il fut si mal qu'on le tint pendant 5 heures pour mort, ce qui afliga beaucoup toutte la france, dont on fit des veux et prières de 40 heures dans touttes les églises du Royaume.

La Reine, Mgr le Dauphin et la famille Royal passa à Reims pour alère rejouindre le Roy à Mest, qui se trouva retably en très peu de temps, et retourna à Versaille passer l'yver suivant, pendant lequel on fit de très grandes réjouissances par des feux d'artiffices et illuminations et *te Deaum* dans touttes les villes du Royaume (2).

Le 23 décembre 1744, est décédé ma mère Marie Quatresou, veuve de Remy Balna, après une maladie de pleurésie et fluxtion de poitrine qui dura 7 jours; elle est hinumée aux cemetière de St Jacques, notre paroisse; elle étoit âgée d'environ 72 ans. *Requiescat in pace. Amen.*

Mes enfans, vous vous resouviendrez que le 5me Mai 1745 qu'il m'ait survenue une maladie, auquelle j'ay soufert une opération telle qu'il ne s'an n'est jamais fait de samblabe, qui 32 jours après cette opération, j'ay tombée dans une foiblesse que l'on me croyay mort, j'ay reçu le St viatique et les Stes huiles, qui par la grâce de Dieu j'ay recouvère la santée

(1) Comparer le récit donné ici avec d'autres récits analogues dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, p. 90, 170 et 348.

(2) Sur la maladie de Louis XV à Metz, le voyage de la Reine, etc., voir le récit très exact et detaillé donné par M. Chr. Pfister dans son *Histoire de Nancy*, 1908, t. III, p. 449 à 454.

Digitized by Google

melieur que je n'avois eu pendant 51 ans que j'avois jour pour jours.

Cette maladie m'a coûté considérablement. Dieu vous préserve de si facheu accident, que sa sainte volonté soit faitte. Ainsy soit ils (1).

†

Auxilium meum a Domino qui fecit cœlum et terram.

Claudius Remigius Jossier, filius Joannis Baptistæ Jossier et Remigiæ Balna (2).

Le premier juillet 1747, est décédée ma tante Anne Brice, veuve de Louis Charlot; elle est inhumée au cimetière de Sainte Marie Magdelaine, elle étoit âgée de quatre vingts trois ans. *Requiescat in pace.*

Le 20 Juillet 1748, est décédée ma tante Jeanne Balna, veuve de de Gérard Marlez ; elle est inhumée au cimetière de Saint Jacques. *Requiescat in pace.*

Le 18 octobre 1748, la paix fut signée à Aix la Chapelle, elle fut publiée à Reims le 13 mars 1749, on tira un très beau feu d'artifice, toute la ville fut illuminée (3).

†

Le vingt neuf janvier 1751 est décédé mon père Jean-Baptiste Jossier, âgé de cinquante six ans sept mois et vingt trois jours; il est inhumé au cimetière de Saint-Jacques. *Requiescat in pace* (4).

(1) La mention de cette maladie est la dernière écrite par Jean-Baptiste Jossier, qui mourut cinq ans après, comme on le verra plus loin. Le livret fut aussitôt repris par son fils aîné Claude-Remy Jossier, puis par sa veuve, Remiette Balna, jusqu'en 1753.

(2) Passage latin de l'écriture de Claude-Remy Jossier, qui rédigea aussi les cinq mentions suivantes d'une forme et d'une orthographe très correctes.

(3) *Le Triomphe de la Paix, ou le Feu de joie élevé et tiré devant l'Hôtel de Ville de Reims*, 1749, in-4°.

(4) Sur le registre paroissial de Saint-Jacques, l'acte est ainsi rédigé : « L'an mil sept cent cinquante et un, le vingt neuf janvier,

Digitized by Google

Le 13 septembre 1751, Madame la Dauphine accoucha d'un prince qui fut nommé duc de Bourgogne ; le 18 octobre suivant, on ordonna des réjouissances publiques à Reims, toute la ville fut illuminée, on tira le soir un des plus beaux feux d'artifice qu'on ait jamais vu dans cette ville (1). Dieu lui accorde de longs jours (2).

Le vingt neuf octobre 1753, est décédé mon fils Louis Jossier, est enteré au cimetière de Saint Jaques, notre paroisse ; il étoit âgée de douse ans, deux mois demie. *Requiescat in pace.*

Le vingt trois novembre 1753, est décédé mon fils Claude Remi Jossier, âgée de vingt trois ans, deux mois, est enteré le lendemain au cimetière de Saint Jacques, notre paroisse. *Requiescat in pace* (3).

FIN DU LIVRET
LANDOUZY, BRICE ET JOSSIER.

est décédé Jean Baptiste Jossier, âgé de 55 ans, lequel a été inhumé au cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées, en présence des témoins soussignés. Claude Remy Jossier, François Simon. » (Folio 67).

(1) *Le Temple de la Félicité publique, figuré par le feu de joie..., tiré devant l'Hôtel de Ville de Reims,* 1751, in-4°.

(2) Dernière mention de la main de Claude-Remy Jossier ; ce fut sa mère qui reprit la plume pour inscrire le décès de son fils ainé et celui d'un autre fils plus jeune.

Puis elle cessa et mourut sans doute elle-même, de sorte que le *Livret de Famille* resta pour toujours interrompu.

(3) Ces deux actes figurent à leur date au registre paroissial. L'acte de sépulture du dernier est ainsi libellé : « L'an mil sept cent cinquante trois le vingt trois novembre est décédé Claude Remy Jossier, âgé de 22 ans, lequel a été inhumé au cimetière de cette paroisse avec les cérémonies accoutumées en presence des témoins soussignés. » (Pas de signatures). (*Registre paroissial,* f° 231.)

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PROCESSION DE LA RÉSURRECTION

fondée par le Cardinal de Lorraine

en l'Église Métropolitaine de Reims (1549-1907)

Communication à l'Académie de Reims par M. H. JADART, Secrétaire général.

La dernière fête de Pâques (31 mars 1907) vit suspendre (nous ne voulons pas dire supprimer, ni abolir, ce qui serait trop pénible à supposer) l'une des plus respectables et traditionnelles cérémonies de l'Église métropolitaine de Reims, par suite des difficultés du service dans les circonstances actuelles (1).

On n'y célébra point la procession solennelle de la Résurrection, faite de grand matin selon l'institution inaugurée par le Cardinal de Lorraine en 1549. Depuis cette date, à part les années de suspension du culte en 1794 et 1795, cette solennité historique et liturgique avait été fidèlement accomplie chaque année, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles et demi. Elle avait été maintenue à la suite de la Révolution, malgré la suppression des biens de la fondation et continuée de tout temps à cause de sa célébrité et des indulgences à elle attachées par le pape Pie IV en 1563 (2). Elle survécut

(1) Séparation de l'Eglise et de l'Etat (loi du 9 décembre 1905) et suppression de la Fabrique de Notre-Dame (décembre 1906).

(2) Rome, février 1563. « Le grand pardon général de plenière remisson *(sic)* par N. S. P. le pape Pie quatriesme, à ceux qui le jour de Pasques assisteront à la Procession qui se faict devant les Matines à l'Église de Reims, selon le contenu cy-dessous. » (Texte et traduction, placard sans nom d'imprimeur, auquel on a joint une réédition, également sans nom d'imprimeur, ni date.) *Bibliothèque de Reims, Cabinet de Reims, catalogue*, t. IV, p. 49, n° 131.

Digitized by Google

même à l'époque des réformes occasionnées par l'adoption de la liturgie romaine en 1850. L'office avait été alors raccourci, mais l'usage subsistait encore dans sa forme essentielle, hommage bien dû à la mémoire de l'illustre fondateur, vestige à peu près unique de l'ancien cérémonial rémois qu'il vaudrait mieux, un jour ou l'autre, raviver que détruire à jamais.

C'est pour favoriser la continuation de cet usage, pour en inspirer du moins la vénération, en faire comprendre le sens historique et en garder le souvenir, que nous allons recueillir et publier tous les passages des auteurs locaux, qui l'ont signalé à nos pères. Nous y joindrons les détails des fondations et la description des cérémonies qui en rehaussaient l'éclat et ralliaient tous les esprits dans l'attachement et la fidélité aux traditions. Nous devons d'abord remonter à l'idée même de la fondation d'après les récits des historiens.

I. — Récits des Historiens.

« Si jamais prélat, écrivait Dom Marlot, posséda la vertu en un degré éminent dans l'assemblage de ses plus ravissantes beautés, ce fut Charles de Lorraine, l'honneur des princes de son sang, le miroir des évêques, l'oracle du sacré collège et l'astre brillant de nostre province, en qui se sont réunies toutes les perfections et plus hautes prérogatives de ses prédécesseurs (1). »

L'historien rémois apporte, comme conséquence de cet éloge, un aperçu de son zèle pour la liturgie : « Mon-

(1) *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. IV, 1846, pp. 301, 406, 414 et 415.

Digitized by Google

sieur le Cardinal, dit-il, voulant encore rendre le service divin plus célèbre en son église, fit une fondation la plus mémorable qu'on puisse lire en quelque cathédrale qui soit en France pour les belles cérémonies qui s'y font », tous les dimanches de l'Avent, le Jeudi saint et aux fêtes de la Croix ; « Il ordonne, ensuite, ajoute-t-il, qu'il soit fait tous les ans à perpétuité une solennelle procession à l'entour du chœur, le jour de Pasques, avant les matines, où le Saint-Sacrement soit porté par l'illustre archevesque ou par la première des dignités en son absence, dans un reliquaire fait exprès, donné par lui, avec le dais tissu d'or et de perles, où les chanoines, chantres et habitués doivent assister en chappes, avec un cierge en la main, et chantant les prières désignées dans le processionnal, outre cinquante torches que la fabrique est obligée de fournir, et faire sonner les grosses cloches (1), les orgues, la musique, etc. Deux diacres-chanoines et deux enfants doivent chanter au commencement de la procession, l'un après l'autre, l'antienne *Ardens est cor nostrum,* jusqu'à ce que le chantre de l'église commence *Surrexit Dominus*; puis la prose *Victimæ* (2). »

Telles sont les grandes lignes de cette solennité où le Cardinal apparaissait plein de munificence, entouré des

(1) Ce fut spécialement pour ces fondations que le cardinal de Lorraine fit fondre en 1570 le gros bourdon actuel, *Charlotte*, et le second, *Henriette*, refondu en 1624. (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXIII, pp. 251 et 276.)

(2) Voir aussi, dans la *Metropolis Remensis historia* du même auteur, ce passage : « *Publicas quoque preces in sui Ecclesiâ instituit, supplicationem imprimis, quæ quotannis celebratur die Paschæ, hord quartâ, quâ defertur Ss. Eucharistiæ Sacramentum..., Indulgentiis celebres à summo Pontifice obtentis...* » T. II, p. 805.

Digitized by Google

princes de sa famille en grande splendeur. La veille de Pâques 1574, il avait fait don du précieux volume dit l'*Evangéliaire slave*, couvert de joyaux et de reliques. Il voulait ainsi affirmer aux yeux du peuple la vitalité de la foi catholique dans son intégrité en face des négations du protestantisme, et il choisit le matin de Pâques pour cette solennelle affirmation qui résumait tous ses efforts : *Ego credidi quia tu es Christus, filius Dei vivi,* comme il la fit plus tard graver sur sa tombe où on la lit encore.

L'impression fut grande en effet, si l'on en juge par cette apostrophe de Nicolas Boucher, un contemporain, un témoin et un historien du cardinal : « Omettray-je, écrit-il, celle tant célèbre et devote Procession du jour de la Resurrection de Nostre-Seigneur Iesus-Christ, laquelle il a fondée et ordonnée estre faite tous les ans en l'Église de Rheims, sur le point du jour, en mémoire du voyage que les saintes Dames firent au monument (1) ? »

L'historien moderne de Notre-Dame reproduit l'écho continué de siècle en siècle et parle « de la belle procession dite de la *Résurrection*, qui avait lieu le jour de Pâques à quatre heures du matin, où le grand archidiacre rapportait le Saint-Sacrement de l'autel de Sainte-Croix au grand autel, après une station dans la nef où l'on chantait le répons *Christus resurgens* (2). »

Lorsque la cathédrale était occupée par des ouvriers travaillant aux préparatifs d'un sacre, on suspendait la procession bien entendu, mais on chantait un salut

(1) *La conionction des lettres et des armes des deux très illustres princes lorrains...* par N. Boucher, *Rheims*, 1579, p. 20 ; *Literæ et arma duorum fratrum, Caroli Latharingi, Cardinalis..... Lutetiæ*, 1577, p. 17.

(2) *Notre-Dame de Reims*, par l'abbé Cerf, 1861, t. I, pp. 360 et 428.

Digitized by Google

spécial pour la remplacer dans la chapelle où le chapitre avait transféré ses offices, ainsi que cela avait lieu en l'église Saint-Michel en 1775 (1). Mais reportons-nous à l'origine de l'institution, pour mieux en saisir le caractère et la durée.

II. — Détails de la fondation.

L'origine de la procession remonte à la fête de Pâques de l'année 1549, selon le récit de Pierre Cocquault, l'annaliste le plus exact du Chapitre et des cérémonies : « M. de Reims étant à Reims, dit-il sous cette année, fit faire une célèbre procession le jour de Pâques devant Matines, où fut porté le Saint Sacrement, et depuis l'a fondée, et y a obtenu des grandes Indulgences, et y assistèrent plusieurs princes qui portèrent le Pallium, le sujet de cette procession fut pour demander la paix à Dieu... » Il ajoute, sous l'année 1553 : « M. de Reims fonda la procession du jour de Pâques, de laquelle nous avons parlé (2)... » On trouvera en appendice la relation que fit Cocquault des débuts de cette pompeuse et touchante solennité (3).

Par la seule volonté du Cardinal de Lorraine, l'usage de cette procession s'implanta donc dans son église en 1549, et, seulement quatre ans après, il en réglait par écrit le cérémonial, en rétribuait les assistants et en garantissait tous les frais par une première fondation en

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. CX, p. 266.

(2) *Table chronologique extraite sur l'Histoire... composée par feu M. Pierre Cocquault... Reims*, 1650, pp. 546 et 553.

(3) Dans ses *Mémoires manuscrits* conservés à la Bibliothèque de Reims, t. IV, f°s 266 et 276.

Digitized by Google

date du 21 mars 1553 (1). Il s'agissait d'assigner au chapitre deux cents livres de rente pour assurer la perpétuité de la procession et le prince lorrain ordonna que le payement annuel de cette somme serait fait sur les revenus de sa seigneurie de Marchais et de Liesse, nouvellement acquise en vue de recevoir la cour en son château de Marchais toujours debout (2).

Les intentions du fondateur pour l'objet spécial du jour de Pâques furent remplies sur cette base jusqu'en 1570. Il voulut, à ce moment, agrandir les fondations qui rappelleraient sa mémoire et y comprendre deux obits solennels, les stations de l'Avent et du Jeudi Saint, les processions de la Sainte-Croix. Ce fut par un acte notarié, du 11 décembre 1570, qu'il pourvut à toutes ses pieuses volontés avec une précision et une munificence incomparables. Il garantit au chapitre quatre-vingt mille livres, et formula les conditions d'exécution de l'ensemble tant au point de vue du droit qu'au point de vue de la liturgie, de manière à assurer la régularité et la durée de son œuvre. Il y réussit et rien ne fut plus respecté durant deux siècles que les fondations du Cardinal de Lorraine.

En ce qui concerne la procession de la Résurrection, une seule modification fut apportée à l'ordre primitif et ce fut pour en mieux fixer la marche et en agrandir l'éclat. Par acte du 13 mars 1591, Madame Renée de Lorraine, sœur du fondateur, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames, donna au Chapitre cent écus d'or pour que

(1) Cette fondation et les suivantes sont données en appendice par extraits originaux ou d'après les analyses de l'*Inventaire des archives du Chapitre de Reims* par Le Moine.

(2) *Marchais* et *Notre-Dame de Liesse*, canton de Sissonne, département de l'Aisne.

Digitized by Google

la procession sortit du chœur, non par une porte latérale, mais par la porte principale et fit un parcours dans l'église comme aux octaves de la Fête-Dieu (1).

III. — Usages liturgiques successifs.

Le plus ancien processional contenant l'ordre de la cérémonie de la Résurrection, imprimé du vivant même du Cardinal de Lorraine, en fixe toutes les stations et les prières ; il prévoit même ce qui devra être modifié après la mort de l'archevêque fondateur et ajouté pour le repos de son âme (2).

C'est à l'aurore que cette fonction sacrée s'accomplit en portant le Saint-Sacrement dans le circuit du chœur de l'église au son des deux grosses cloches qui se font entendre jusqu'à la fin de la cérémonie (3).

Tout le Chapitre et les vicaires doivent y assister en chapes de soie ; on se rend à l'autel de la Sainte-Croix, au fond de l'arrière-chœur, ou deux diacres chanoines chantent un répons : *Ardens est cor nostrum*..., alternativement avec deux enfants de chœur placés à droite et à gauche de l'autel. L'un dit : *Quem quæritis in sepulchro, o Christicolæ ?* L'autre répond : *Jesum Nazarenum crucifixum, o Cælicolæ*. Le premier reprend : *Non est hic, surrexit*. Le chantre entonne : *Surrexit Dominus vere*,

(1) En outre, l'abbesse de Saint-Pierre ajoutait le répons : *Maria Magdalene* et une oraison à sa mémoire qui se retrouve dans le *Processional* de 1780, p. 108.

(2) *Processionale secundum usum insignis ac Metropolis Ecclesiæ Rhemensis*, 1571, in-12, p. 102 à 119.

(3) *Campana quæ vocatur carola*, la *Charlotte* d'aujourd'hui. *Ibidem*, p. 1.

Digitized by Google

puis la prose continue au cours de la procession : *Victimæ Paschali laudes*... On répète trois fois la strophe *Surrexit Christus*, et l'on en ajoute une : *Credendum est magis soli Mariæ veraci quam Iudæorum turbæ falloci.* La prose finie, quatre enfants de chœur commencent, dans la nef, le célèbre répons : *Christus resurgens*, que le chœur achève.

Cette station dans la nef donne l'occasion d'une inclinaison vers le Saint-Sacrement à ces mots : *Resurgentem adorent.* L'archevêque officiant ajoute l'oraison de Pâques qui se termine par une prière pour la paix, puis une seconde oraison est dite pour le repos de l'âme du roi Henri II. Cette dernière oraison sera changée, dit le processionnal, après la mort du Cardinal de Lorraine, en une autre conçue de manière à réunir la mémoire des deux personnages : *famulorum tuorum Caroli Pontificis et Henrici Regis*..., unis dans leur vie comme après leur trépas (1). Une aspersion d'eau bénite se fera ensuite sur la tombe de l'archevêque par tous les dignitaires présents avec la prière : *Requiescat in pace.*

Le chant du *Regina cæli*, de retour au chœur, marque la fin de la cérémonie, et l'antienne est suivie de la touchante invocation : *Noli flere Maria, quia surrexit Dominus, alleluia.* L'archevêque présente alors vers le peuple le vase dans lequel est renfermé l'Eucharistie, et le tourne en silence autour de lui comme pour bénir l'assistance en forme de croix.

Dans le processionnal, édité cinquante ans plus tard, on retrouve le même cérémonial absolument, mais le

(1) Il est évident qu'une grande intimité et un bon accord existèrent entre ce roi et le cardinal de Lorraine.

Digitized by Google

premier répons, en forme de dialogue (1) se trouve suivi d'un second : *Maria Magdalene et altera Maria...* Le reste se succède dans le même ordre jusqu'à la fin (2).

Dans les deux processionnaux qui ont suivi, le premier édité en 1678 par Charles-Maurice Le Tellier et le second par Armand-Jules de Rohan en 1731, il n'est donné pour le jour de Pâques que la procession ordinaire qui suit l'aspersion de l'eau bénite avant la messe (3). La procession de la Résurrection à cette époque était restée comprise dans le cérémonial particulier de la cathédrale, mais ne figurait plus dans la liturgie obligatoire pour tout le diocèse.

Au contraire, nous retrouvons dans le processional de 1774, toute la cérémonie de la Résurrection, reproduite avec des changements dans les chants, sinon dans l'ordre de la procession (4). On la distingue d'abord des autres processions en la nommant « celle qui se fait avant Matines. » Dès l'aube, on se rend au tombeau et les choristes entonnent l'antienne *Recordamini*, puis, après la première bénédiction, on chante le répons *Exierunt* et la prose *Victimæ* au cours de la procession. La station dans la nef comprend toujours le *Christus resurgens* et l'oraison de Pâques après le *Regina cæli* ; on ne réédite pas les oraisons relatives au roi Henri II

(1) Ce dialogue peut être un reste du jeu ou mystère célébré au matin de Pâques en beaucoup d'églises au moyen âge.

(2) *Processionale secundum usum Insignis ac Metropolitanæ Ecclesiæ Remensis, auctoritate. Ill. ac Rev. D. D. Gabrielis, Archiepiscopi... Remis*, 1624, in-12, pp. 111 à 117.

(3) *Processional du Diocèse de Reims, revue, corrigé...* in-4°, éditions de 1678, p. 85, et de 1731.

(4) *Processional de Reims, imprimé par ordre de son Éminence Mgr Charles-Antoine de la Roche-Aymon... Paris*, 1774, gr. in-8°, pp. 111 à 119.

Digitized by Google

et au Cardinal de Lorraine, et il n'est plus fait mention des aspersions de son tombeau. Une dernière bénédiction au maître-autel est suivie du chant par les enfants de chœur de l'antienne *Sedenti in throno*..., qui termine l'office.

La restitution complète de la cérémonie primitive apparaît mieux encore dans l'un des derniers livres liturgiques publiés par l'archevêque Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord (1). Le grand archidiacre figure comme officiant : le chantre et le sous-chantre entonnent les mêmes chants que dans le précédent processionnal. Mais le nouveau ajoute, après la prose, l'intonation par deux vicaires diacres de l'*Hæc dies* du 5e ton, qui est chanté par le chœur ensuite et répété entre chaque verset du psaume 75, *Notus in Judæa Deus, in Israël magnum nomen ejus,* dont le chant majestueux, sur le même 5e ton, se poursuit jusqu'à la station dans la nef.

Cette station comprend le répons habituel *Christus resurgens,* suivi des oraisons de Pâques et de la Paix, puis de l'*Inclina, Domine*, oraison pour le repos des âmes du pontife Charles et du roi Henri, comme dans le processionnal du XVIe siècle. Après la rentrée au chœur et le *Regina cæli*, le grand archidiacre chante : *Filius tuus vivit, Maria*... puis récite l'oraison ordinaire et une seconde nouvellement introduite pour le repos de l'âme de Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-

(1) *Processionale sanctæ Ecclesiæ Metropolitanæ Remensis, Illustr. ac Rever. in Christo Patris D. D. Alex. Aug. de Talleyrand-Perigord... auctoritate... editum.* — *Remis,* 1780, in-8°, *pars secunda,* pp. 97 à 108.

In die sancto Paschæ in supplicat. SS. Sacramenti quæ fit hora quarta matutina, ex fundatione DD. Cardinalis Caroli à Lotharingia.

Digitized by Google

Dames, la sœur du Cardinal (1). La cérémonie prend fin par une bénédiction, qu'accompagne l'antienne : *Sedenti in throno et Agno...*, chantée par les enfants et à laquelle le chœur répond *Amen.*

Tel fut l'ordre observé sans doute religieusement de 1780 jusqu'à la réforme de la liturgie romaine en 1850, laquelle n'abolit pas la procession de la Résurrection, mais, au contraire, lui maintint, dans la cathédrale et dans les églises qui en suivirent l'usage, son caractère propre et sa régularité séculaire.

Toutefois le cérémonial et les chants furent depuis cette époque abrégés ; la fonction restait réservée à l'archevêque ou à son représentant, le premier archidiacre, mais elle n'avait plus de chants, ni d'oraisons propres ; elle durait aussi beaucoup moins longtemps qu'autrefois par suite de la suppression de la station dans la nef et du répons *Christus resurgens* qui en marquait l'antiquité.

Voici comment les choses se passaient dans l'usage actuel : la sonnerie de toutes les cloches commençait à quatre heures et demie, et les deux bourdons se faisaient entendre successivement jusqu'à cinq heures. La procession, comprenant les chanoines portant des cierges et tout le clergé, se rendait alors à l'autel de l'arrière-chœur, dit du Cardinal, l'ancien autel de Sainte-Croix, où se trouvait encore, au matin de Pâques, la décoration du reposoir ou tombeau selon la plus ancienne tradition. Le Saint-Sacrement en était extrait au chant de l'*O salutaris hostia*, et la procession se déroulait ensuite tout autour de l'église au chant de la prose *Victimæ*

(1) Son nom et ses armes figurent sur la grosse cloche du bourdon, nommée *Charlotte*, qui participait encore jusqu'ici à la fête.

Digitized by Google

paschali, alternée entre le grand orgue et le chœur. La prose finie, le chantre entonnait l'*Hæc dies quam fecit Dominus* sur le 5e ton rémois, comme autrefois, et le chœur répétait cette antienne sur le même ton, avec accompagnement des enfants de chœur en faux-bourdon, entre chaque verset du même psaume 75, *Notus in Judæa Deus*, prescrit dans processionnal de 1780. En rentrant au chœur l'on chantait le *Regina cæli*, le *Tantum ergo*, puis la bénédiction était donnée par le vicaire général officiant, assisté d'un diacre et d'un sous-diacre.

Le chant des matines et depuis quelques années seulement celui des laudes succédait immédiatement à cette cérémonie matinale (1) qui avait attiré un certain nombre de fidèles habitués à cette vénérable tradition de l'église de Reims. L'assistance aurait pu être maintenue plus nombreuse si l'on avait expliqué le sens historique de la cérémonie aux générations nouvelles, trop facilement oublieuses du passé, mais, à notre connaissance, rien ne fut tenté pour attirer et renouveler dans la mémoire des fidèles une solennité si chère à nos ancêtres et restée longtemps si populaire.

Ayant entendu parler dès l'enfance par mon père de la beauté des cérémonies célébrées à Notre-Dame au matin de Pâques, je suivis avec un entraînement instinctif la procession traditionnelle dès que j'arrivais en cette ville, de 1875 à 1906, et ce ne fut pas sans douleur que je vis interrompre, en 1907, l'usage invétéré et le suspendre sous le coup des difficultés matérielles amenées par les événements et la détresse où sont réduites

(1) En dernier lieu aucun office n'était célébré à ce moment, parce que les matines et les laudes de Pâques se chantaient le Samedi Saint à 4 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

les églises. Ne serait-il pas possible tout au moins, de conserver à Notre-Dame une trace de la cérémonie dans un parcours réduit de la procession et par l'exécution des chants habituels, de la prose *Victimæ* et du psaume *Notus in Judæa Deus* alternant avec l'*Hæc dies*, au cours de la réunion très nombreuse d'hommes qui s'assemble sous les voûtes de la cathédrale le jour de Pâques à six heures du matin ? Ce serait l'occasion d'instruire cette assemblée d'anciennes coutumes et d'usages liturgiques dont le clergé ne doit pas laisser éteindre complètement le souvenir parmi les fidèles (1).

Nous espérons d'ailleurs que d'autres églises rémoises, à la ville et à la campagne, sauvegarderont fidèlement la tradition que l'on voyait encore si vivace il y a un demi-siècle. Nous en avons de précieux témoignages, tant pour les églises de Reims (2), que pour les villages des environs dont les habitants venaient encore nombreux à la cérémonie si vantée de la Résurrection dans la grande église rémoise (3). Les villes et les vil-

(1) Déjà nous pouvons signaler un article favorable en ce sens, sous ce titre : *La Procession de la Résurrection à Notre-Dame de Reims*, par M. l'abbé Frézet, dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, n° du 20 avril 1907, pp. 195-196, avec renvoi au même *Bulletin*, 13e année, p. 148.

(2) « Cette procession, en mémoire de la Résurrection, se fait encore dans diverses églises de Reims, le jour de Pâques, au matin. » (Note de M. Ch. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de Reims, né en 1819, décédé en 1889, inscrite sur le placard des indulgences cité plus haut et reproduite dans le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, p. 49).

(3) A Berru, la statistique de la paroisse, dressée par le curé, selon les ordres de Monseigneur Gousset en 1844, constatait l'habitude invétérée des habitants de se rendre à Reims de grand matin le jour de Pâques pour assister à la Résurrection à Notre-Dame,

Digitized by Google

lages du diocèse célébraient aussi cet usage avec leurs rites particuliers (1).

Cette solennité s'accomplissait aussi en d'autres cathédrales, sinon avec le même éclat que le Cardinal de Lorraine avait imprimé dans son église, du moins avec un ensemble de prières et un concours de peuple qui la rendait très édifiante. A Soissons, une fondation avait eu lieu au XVIIe siècle en vue de la restauration de cette procession, dont la mention se lit encore sur une épitaphe fixée contre la muraille de la cathédrale à côté du grand portail (2). A Sens, l'office de la Semaine Sainte, à la fin du XVIIIe siècle, indiquait également cette procession en l'église métropolitaine fondée par le Cardinal de Bourbon et en d'autres églises du diocèse, avec les rites et les chants presque conformes à ceux de Reims et qui sembleraient copiés sur nos usages (3).

et de revenir ensuite dans leur village pour y assister à la grand'messe. *(Statistique consultée aux Archives de l'Archevêché de Reims, 1900.)*

(1) La Procession de la Résurrection à Rethel, dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, 11 mai 1907, p 227. — A Chamery, une fondation assura, en 1729, la fondation de la procession de la Résurrection, d'après une inscription conservée dans l'église et reproduite à la fin de l'appendice. De même à Annelles en 1682.

(2) On y lit : *Hic jacet Natalis de Faverolles, presbyter Parisiis ortus, hujus Ecclesiæ canonicus et Cantor, Rituum antiquorum amator observantissimus, Processionis SS^mi Sacramenti quæ fit die Pas hæ inter matutinum officium amplificator munificentissimus, qui obiit III nonas januarii, anno salutis MDCLXII, ætatis XXXVII, Cantoriæ XII ineunte. Anima ejus in bonis demoretur.* (Ecusson aux armes du défunt). *Vive ut post vivas.* Marbre noir, dalle appliquée contre la muraille en face du collatéral nord, hauteur 2^m, largeur 1^m,10.

(3) « Le saint jour de Pâques, à la Procession solennelle qui se fait avant Matines dans l'Église Métropolitaine et en d'autres églises du Diocèse, on chante... » Suivent deux antiennes, la

Digitized by Google

Voilà quelle grande solennité nous souhaitons ne pas voir disparaître a jamais des usages rémois et de la mémoire populaire (1). Le récit de ce qu'elle fut contribuera peut-être à en maintenir la tradition, à en sauvegarder la mémoire, c'est notre plus cher désir (2).

Reims, le 16 avril 1907.

prose *Victimæ Paschali*, le répons *Christus resurgens*, et l'*Hæc dies* (*Office de la Semaine Sainte, nouvelle édition conforme au Missel du Diocèse de Sens. — Sens, chez Mme veuve Tarbé, Imprimeur*, 1786, pp 426 à 428).

(1) La suppression de la Maîtrise de Notre-Dame, au mois d'août 1907, sera un autre obstacle à la restitution de ces usages dont les chants étaient l'accompagnement séculaire.

(2) L'Ordinaire à l'usage de l'église de Reims au XIIIe siècle, ne fait pas mention au jour de Pâques de la procession de la Résurrection, véritable procession du Saint-Sacrement, qui se faisait à Laon, dès le XIIe siècle, immédiatement avant les matines de Pâques. Cfr. la *Bibliothèque liturgique*, par le chanoine Ulysse Chevalier, t. VII. p. 131, note 2.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Fondation de la procession de la Résurrection le jour de Pâques par Mgr le Cardinal de Lorraine, archevêque. Le 21 mars 1555.

Fondation faitte devant Savetel, notaire à Reims par Mgr Charles Cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, d'une procession généralle dans l'Église le saint jour de Pâques immédiatement après le dernier coup de Matines et avant de les chanter, avec les cérémonies au long indiquées, à laquelle procession il y aura distribution de cierges, et d'argens aux présents, servir aux chanoines 10 s. et aux chapellains, etc. 3 s. Plus à la fabrique, 5 livres pour la sonnerie, etc.

Pour laquelle fondation ledict seigneur cardinal a donné au chapitre, ce acceptant, 200 livres de rente perpétuelle, assignées et hipotéquées sur la terre et seigneurie de Marchais et Liesse (1), qui pourra être déchargée de la rente en remboursant le capital.

Nota. — Au dos est écrit que cette fondation ne s'exécute plus à cause d'une autre postérieurement faitte.

(*Inventaire des Archives du Chapitre de Reims, dressé par* Le Moine, t. I, p. 206; — layette 14, liasse 22, n° 22. — L'acte original, en parchemin, est écrit sur le recto d'une très grande feuille, signée par les deux notaires, le sceau manque, avec deux mentions au dos).

(1) Terres acquises par le Cardinal de Lorraine, et château splendide construit par lui à Marchais en vue des réceptions de la cour venant en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse.

Digitized by Google

II. — Fondation par Mgr le Cardinal Charles de Lorraine de deux grands obits solennels, de processions, dont celle de la Résurrection, de 4.000 livres de rente au principal de 80.00 livres.

Le 11 décembre 1570, fondation faitte devant Pierre Boiset et Claude Mothe, notaires à Reims, dont est extrait ce qui a trait à la procession de la Résurrection :

« Item veult et ordonne ledict seigneur fondateur que ès jours de Pasques à perpétuité, avant que l'on commence les matines en ladicte église et après le dernier coup sonné, soyt faicte procession solennelle à l'entour du chœur de ladicte église où sera porté le corps de Nostre Seigneur par Monseigneur l'archevesque quy fera le service, ou en son absence par le premier des dignités qui sera lors assistant, et en leur absence par le chanoyne sepmainier assisté de deux chanoynes, soubz le poisle, dedans le vaisseau qui pour cest affect a esté laissé et délivré ledict jour d'huy par mondict seigneur (1), présens nous notaires, en laquelle procession assisteront aussi les dignités, chanoines, vicaires et chappelains de ladicte église tenant leurs cierges ardents et revestus de chappes de soye, chantant les prières et oraisons designées et specifiées audict processionnal, et entend ledict seigneur que en icelle procession soyent fournies par la fabrique de ladicte église, oultre les cierges, cincquante torches quy seront portées comme elles ont esté portées par cy devant ès procession dudict jour, et seront sonnées durant ladicte procession les deux grosses cloches de ladicte église (2).

(1) Nous retrouvons la description de ce vase sacré dans l'Inventaire du trésor de Notre-Dame publié par Prosper Tarbé ; il y est indiqué comme provenant de François de Lorraine, duc de Guise, en 1562, et donné par le Cardinal de Lorraine, le 11 décembre 1570, à son église, ainsi que le porte l'acte ci-dessus. Ce vase n'existe plus. (*Trésors des églises de Reims*, par Prosper Tarbé, 1843, p. 60).

(2) Les cloches *Charlotte* et *Henriette*, fondues cette même année 1570, nommées par le cardinal de Lorraine et son frère Henri de Guise.

Digitized by Google

« Au commencement de ladicte procession sera chanté par deux diacres chanoynes et par deux enffans de chœur, l'un après l'autre, l'antienne *Ardens cor nostrum* jusques à ce que les chantre et soubchantre commencent *Surrexit Dominus, etc.*, puis après la prose *Victime* avec le respond *Christus Resurgens* et les oraisons *Deus qui hodierna die* et *Inclina Domine* avec le verselet *Requiescant in pace*, comme amplement sont désignées audict processionnal (1), et au retour de ladicte procession sera chanté au chœur le canticque *Regina celi* avec l'oraison *Gratiam tuam*, estant le corps de nostre seigneur posé sur le grant autel de ladicte église (2)

« Les dignités, chanoynes, vicaires, chappellains et aultres habituez en ladicte église estant présens et revestus, comme dict est, de chappes de soye et tenans chascun ung cierge ardent, partiront du chœur selon leur ranc et ordre de reception pour aller à l'autel de Saincte Croix (3), et après que estre chantées les prières susdictes, désignées audict processionnal, passeront par la porte prochaine de la chappelle du sainct Laict (4) pour faire le tour de ladicte procession et au retour d'icelle après que le tout sera chanté, chascun des susdicts dignités, chanoynes et vicaires, chappellains, enffans de chœur et aultres habituez en ladicte église retournera après le decès dudict seigneur fondateur au lieu où il aura esté inhumé, gectant de l'eau benoiste sur sa sépulture et disant ces mots : *Requiescat in pace, Amen*, et s'en retourneront au revestier par la porte susdicte proche la chappelle du sainct Laict. »

(1) Processionnal imprimé à Reims en 1571 par Jean de Foigny, cité plus haut.

(2) Il est à remarquer qu'il n'est pas ici question d'une bénédiction avec le Saint Sacrement, laquelle est cependant indiquée expressément dans le *Processionnal* de 1571, p. 119.

(3) L'autel de l'arrière-chœur, précédemment sous le vocable de la Madeleine, et reconstruit par le Cardinal de Lorraine en avant de son tombeau.

(4) Chapelle située du côté nord, ouvrant sur le transept et décorée récemment par Robert de Lenoncourt sous cet ancien vocable.

Digitized by Google

(Transcrit sur la pièce originale, comprenant seize feuillets grand format sur parchemin, layette 15, liasse 23, n° 1.)

III. — Augmentation de la fondation de la procession de Pâques par l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames.

Le 13 mars 1591, acte passé devant Charlier, notaire, par lequel Mde la princesse Renée de Lorraine, abbesse de St-Pierre (1), a voulu augmenter et orner la fondation faitte par Mgr le Cardinal de Lorraine, archevêque, son frère, Elle veut que au lieu de faire sortir la procession du saint jour de Pâques avant Matines par la petitte porte proche de l'autel de Ste Croix, devant la chapelle du St Laict, dorénavent perpétuellement (pour éviter la confusion et l'incommodité déjà remarquée), ladicte procession sortira par le grand portail (2) et fera pareil tour que le jour des octaves du Saint-Sacrement après les complies. Et qu'avant d'entonner la prose *Victime paschali*, on chantera le répons *Maria Magdalene*, le verset *Cito euntes* (3), et au retour de la procession sera chanté la collecte *quesumus Domine pro tua pietate, etc.*, après le decès de lad. princesse fondatrice (4).

Laquelle, pour dédommager la fabrique de l'excédent de dépense de cire, lui a donné la somme de 100 écus d'or en écus d'Espagne.

(Inventaire du Chapitre de Reims par Le Moine, t. I, pp. 228-229, layette 15, liasse 23, n° 17.)

(1) Renée I de Lorraine, fille de Claude, duc de Lorraine, fut bénite le 7 décembre 1546 comme abbesse de Saint-Pierre par son frère Charles Cardinal de Lorraine, mourut le 5 avril 1602, et eut pour lui succéder comme abbesse Renée II de Lorraine, décédée le 24 juin 1626.

(2) La grande porte du chœur, ouvrant sur la nef principale.

(3) Voir le *Processionnal* de 1624, p. 112.

(4) Voir le *Processionnal* de 1780, p. 108.

Digitized by Google

IV. — Relation de Pierre Cocquault, chanoine et official de Reims, sur la fondation du Cardinal de Lorraine au matin de Pâques.

1549

« Monsieur de Reims arrive autour de Pasques à Reims, et meu de dévotion fit faire une procession à l'Église de Reims de très grande édification le jour de Pasques, laquelle depuis il fonda, où fut porté le St Sacrement, et n'y a rien au monde qui soit plus majestueux, plus celèbre que ceste action qui se continue encore tous les ans et qui occassionna ce bon prince à y aider la ferveur des prières qu'il recongnut lors au peuple d'obtenir des indulgences de plénière remission à perpétuité qui se gaignent par ceux qui y assient, et l'affluance du peuple qui y est si grande que les uns sont portés sur les aultres, et n'entant on que pleurs et gémissemens, les uns de joye se réjouissants de la résurrection, les aultres esmus par la cinteraige (1) de leur conscience, considérant leur vie passée. Ce qui est à remarquer à cette première procession est qu'il y avoit plusieurs princes qui estoient arrivés à Reims par compagnie avec ledit sieur de Reims (2), lesquels furent fiers de porter le pallion (3), ce qu'ils acceptèrent pour honnorer de la réalité de présence du précieux corps de Dieu. Le subjest de la procession fut pour demander la paix à Dieu. Aussi la collecte qui se dict à toutes les dévotions fondés par lui est disposée à cela, qui monstre combien il estoit amateur de la paix. Deux aultres raisons accompagnoient ceste première, l'une pour la conservation du Roy et de la maison de Guise pour la garandir de ses ennemys, l'aultre pour la destruction de l'hérésie et porte la collecte ces mots : *Et famulos tuos ab omni adversitate custodi pacemque tuam nostris concede tem-*

(1) Poids, oppression. Sorte de redevance, *centrum*, dit le *Glossaire* de Du Cange.

(2) Les princes de Guise, frères et neveux du cardinal de Lorraine.

(3) *Pallium*, Dais.

Digitized by Google

poribus et ab Ecclesia tua cunctam repelle nequitiam (1), qui est la fin pour laquelle il a fondé tant de si dévotes actions à l'église de Reims et alieur. »

1553

« Monsieur l'archevesque de Reims ayant cy devant estably la procession solennelle le jour de Pasques sans l'avoir fondée, le 20 de mars la fonde, ensemble celle du jour du jeudi absoulut (2), laquelle est à l'imitation de celle qui se faict à Rome ce mesme jour, où l'on faict sept stations, ausquelles deux processions il y a des grands pardons en forme de Jubilé qui se gaignent par ceux qui y assistent et semblables à ceulx qui se gaignent à Rome à l'an saint (3). »

(*Mémoires manuscrits de Pierre Cocquault*, chanoine et official de Reims, t. IV, f°s 266 et 276, à la Bibliothèque de Reims.)

V. — Inscription conservée en l'église de Chamery relatant une fondation pour la procession de la Résurrection.

Surrexit Dominus vere. Alleluya.

L'an de grâce 1729, le 12e jour d'Aoust, N. Tranchant et Marie Jardin, son épouse, habitans de Villedommange, ont fondés à perpétuité en cette église une procession du très Saint Sacrement qui doit estre faite tous les ans au jour de Pasque, à quatre heures du matin, pour laquelle ils ont legués et delivré la somme de 150 livres. On doit dire le *De Profondis* le jour qu'elle sera annoncée à pronne.

Requiescant in pace.

(Plaque de marbre noir, visite du 20 mai 1907).

(1) *Processionnale S. Eccles. Metrop. Remensis*, 1780, p. 106.

(2) *Jeudi Saint*, jour où se donnait l'absoute aux pénitents.

(3) Voir les placards d'indulgences concédées aux fondations du Cardinal de Lorraine et autres énumérées dans le *Catalogue du Cabinet de Reims* (à la Bibliothèque de Reims), t. IV, p. 40, n° 131.

Digitized by Google

(Acte passé le 20 novembre 1728, d'après l'expédition qui se trouve aux Archives de Reims, fonds de l'Archevêché, série G, Visites, doyenné de la Montagne).

VI. — Inscription conservée en l'église d'Annelles relatant une fondation pour la procession de la Résurrection.

Cy gissent M. Jean Carlet, procureur fiscal d'Anelles et du Mesnil, décédé le 27 Juin 1660, aagé de 86 ans, et M. Jacques Carlet, aussi procureur fiscal d'Anelles et du Mesnil, décédé le 27 Janvier 1682, aagé de 62 ans, lesquels Jean et Jacques ont légué annuellement et perpetuellement à l'église d'Anelles 28 septiers 3 quartels de terre à charge pour ledit Jean Carlet de cinq grandes messes avec les vigiles, sçavoir une messe le jour de son trépas et les quatre autres au quatre temps de l'année et un libera à la fin des vespres de Pasques fleury, et pour ledit Jacques Carlet une grande messe et vigiles le jour de son trépas et six messes basses pendant les mois où il n'y aura point de quatre temps, avec une procession autour de l'église avec le très St Sacrement à la fin des matines le jour de Pasques. Priez Dieu pour le repos de leurs âmes.

(Plaque de marbre dans le mur du collatéral nord).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. le Dr A. Bourgeois, président annuel 1

Compte rendu des travaux pendant l'année 1906-1907, par M. H. Jadart, secrétaire général 19

Rapport sur le Concours d'histoire et d'archéologie, par M. L. Demaison, membre titulaire 39

Rapport sur le Concours de poésie, par M. A. Duval, membre titulaire 51

Programme de la séance publique 73

La Fille de Béthucl, poésie par M. H. Fromont, musique de M. Lefèvre-Derodé, membre correspondant 75

Prix et Médailles décernés en 1907 79

Programme des Concours pour 1908 81

Tableau des Membres composant l'Académie en 1907 85

Liste des Ouvrages adressés pendant l'année 1906-1907 89

NÉCROLOGIE

Obsèques de M. J.-A. Cordier, membre titulaire, discours prononcé par M. le Dr A. Bourgeois, président de l'Académie 99

ACTES DE L'ACADÉMIE

I. — *Lettre à Mgr l'Archevêque de Reims à son départ de l'Archevêché* 103

II. — *Lettre en faveur des œuvres d'art*, adressée aux Sociétés savantes et aux membres correspondants 104

Digitized by Google

Pages

III. — *Vœux en faveur du classement de l'Archevêché et du Grand Séminaire de Reims, comme monuments historiques.* 106
Lettre d'adhésion de M. Paul Gout, architecte de la Cathédrale 108

SCIENCES MORALES

Impressions d'un passant à Berlin, par M. le Dr Colleville. 109
Un essai de crédit populaire en Champagne par M. Paul Rozet, membre titulaire 121
Du vagabondage des Mineurs, par M. A. Duval, membre titulaire 143

BELLES-LETTRES

Les dernières nouvelles de la réforme orthographique, par M. Haudecœur, membre titulaire 161
Les Géorgiques de Virgile et l'Agriculture moderne, par M. Pol Marguet, membre titulaire 175
Une figure rémoise (Abel le souffleur d'orgue), par M. E. Kalas, membre titulaire 189

HISTOIRE

Godefroy Kurth, par M. Alfred Lefort, membre titulaire.. 191
Histoire du Département des Forêts par M. Alfred Lefort, compte-rendu par M. Haudecœur, membre titulaire.... 225
Deux anciens Livrets de famille, à Reims et à Château-Porcien, (1617 et 1748), par M. H. Jadart, membre titulaire..... 231
Un troisième Livret de famille rémois, de 1567 à 1753, par le même 259
La procession de la Résurrection en l'église métropolitaine de Reims (1549-1907) par le même 293

Imprimerie de l'Académie de Reims, rue Pluche, 24. (33333)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 513 964

Digitized by Google